

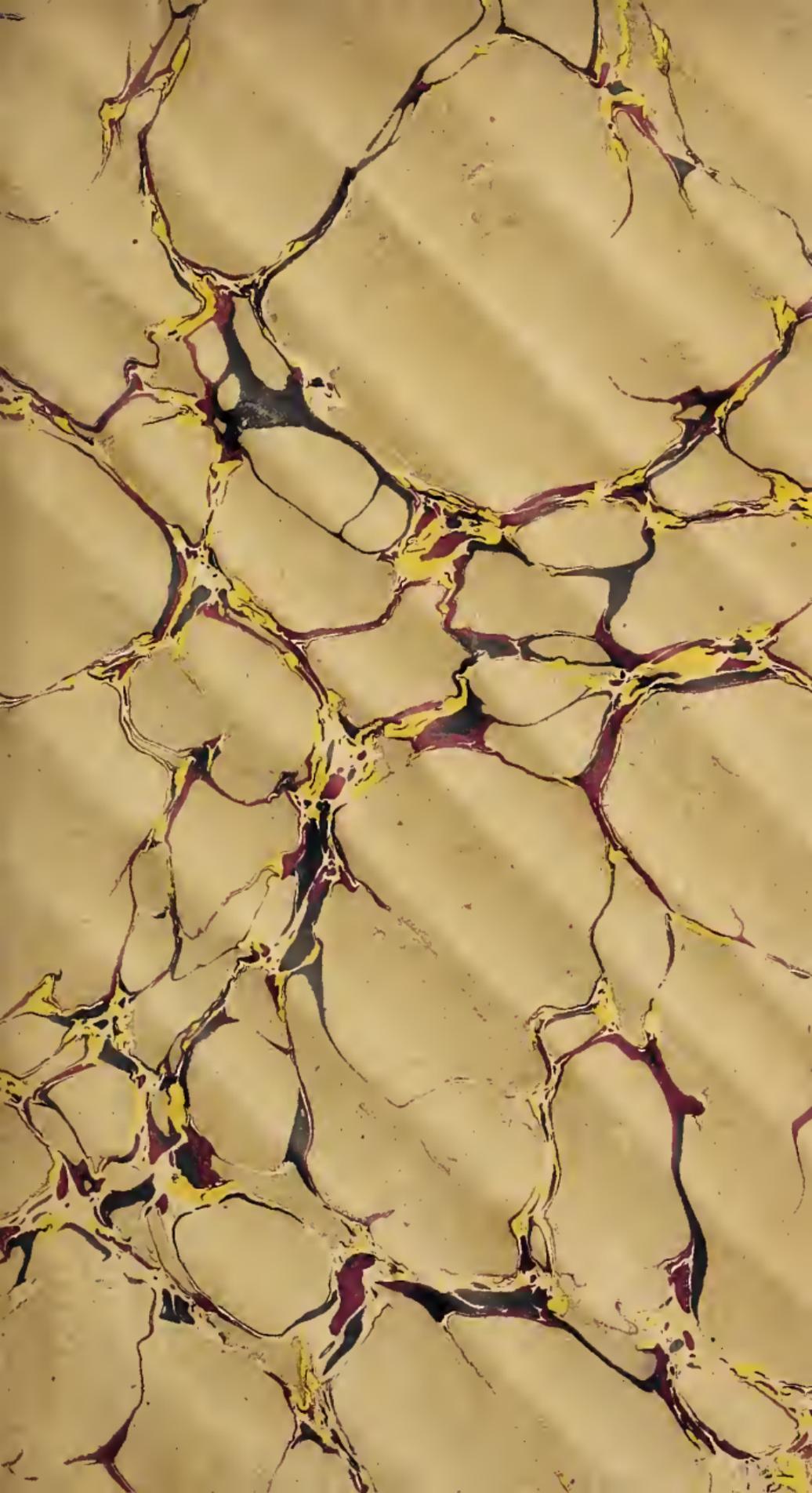


1.7. '05.

Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.

Purchased by the
Mrs. Robert Lenox Kennedy Church History Fund.

BR 1365 .L42 1904 v.2
Leclercq, Henri, 1869-1945.
L'Afrique chr etienne





Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Princeton Theological Seminary Library

Bibliothèque
de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

TOME SECOND

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

PAR


DOM H. LECLERCQ

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90
1904

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE.

CHAPITRE V

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE AU IV^e SIÈCLE

Saint Augustin. — L'éducation en Afrique. — Exercices scolaires. — Carthage. — Écueil religieux des Africains. — L'Afrique monumentale. — Afrique épiscopale. — Les arts. — Les inscriptions murales. — Le commerce. — La superstition. — Rapports des colons et des indigènes. — Les esclaves. — Leur entrée en masse dans les monastères. — Avidité du peuple. — Rôle des évêques. — Établissement et développement de la vie monastique en Afrique.

Dès que saint Augustin entre sur la scène, il l'occupe seul. Il est presque aussi malaisé de lui rendre justice que de ne pas la lui rendre, et Tillemont, qui lui a consacré un volume entier de son histoire, prévient que « l'abondance même de ce qu'on peut en dire, en rend le choix plus difficile. Il est impossible de tout dire, et on ne sait ce que l'on peut omettre ¹ ».

1. TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, in-4^o, Paris, 1702, t. XIII, p. 1. Nous ne pouvons entreprendre ici la bibliographie de saint Augustin, il suffira de se reporter aux ouvrages spéciaux de U. CHEVALIER, POTTHAST, BARDENHEWER déjà cités à maintes reprises.

La vie du grand homme a été écrite par un de ses collègues qui avait été son commensal, Possidius, évêque de Calame, et tout ce qu'il n'a pas pu, pas su ou pas voulu dire se trouve dans les *Confessions*. Rien ne vaut le détail de ces récits tout remplis d'honnêteté. Ils forment le fonds durable de tout éloge de saint Augustin; qui voudra le louer ne pourra mieux faire que de les recommencer, ou plutôt n'aura qu'à les transcrire. Tel n'est pas notre dessein. Car ce n'est pas la même chose de louer et d'apprécier. Saint Augustin appartient à l'histoire. Le titre même de ce livre indique le point de vue auquel, en parlant de lui, nous devons nous placer.

Saint Augustin n'a été ni un homme de talent, ce qui revient à n'être qu'un spécialiste, ni simplement un homme de génie, lequel peut être assez inintelligent. La plénitude, l'étendue et l'universalité de ses facultés font de lui une de ces organisations exceptionnelles et achevées en tous sens, en qui se réalise la notion de l'homme supérieur. Il ne pouvait pas

Cependant nous ferons une exception pour quelques travaux peu connus et qui sont d'une réelle utilité pour l'étude des « alentours » de l'évêque d'Hippone. A. DEGERT, *Quid ad mores ingeniaque Afrorum cognoscenda conferant sancti Augustini sermones*, in-8°, Paris, 1894, 91 pp.; CLodomir DELFOUR, *De narrationibus quae sunt in S. Augustini sermones*, in-8°, Paris, 1892, 69 pp.; J. VÉRIN, *Sancti Augustini auditores, scilicet de Afrorum christianorum circa Augustini ingenio ac moribus*, in-8°, Parisii, 1870. Le travail le plus complet et le plus récent sur saint Augustin est celui de M. PORTALIÉ dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, 1903, t. 1, col. 2268-2472, on y trouvera une excellente bibliographie qu'il n'y a pas lieu pour nous d'abrégier ou de transcrire. Cf. cependant H. REUTER, *Augustinische Studien*, in-8°, Gotha, 1887, p. 153-230. *Augustin und der Katholische Orient*, p. 231-358. *Der Episkopat und die Kirche. Der Episkopat und der römische Stuhl. Das Konzil und die Tradition. Die Infallibilität*; J. O. CARDINAL RAUSCHER, *Augustinus. Auf Grund des Kirchengeschichtlichen Schriftennachlasses*, von J. O. Card. R., durch Dr COELESTIN WOLSGRUBER, in-8°, Paderborn, 1898.

l'ignorer, cependant il avait cette modestie charmante de le laisser voir sans en rien dire. Il était homme par sa nature et par tous les dons, mais il était au-dessus des hommes par l'achèvement et l'ineffable agencement de tous ces dons. La capacité de généraliser accompagnait chez lui la capacité de créer; il semble avoir pu, à son gré, tout inventer ou tout comprendre et son universelle compréhension avait pour instrument une aptitude universelle. Étant si fort au-dessus de l'humanité, il vivait néanmoins parmi elle de bonne grâce, sans dédain, sans dégoût, sans impatience et comme avec une sorte de plaisir et habituelle sérénité. A l'égard de ses ennemis il était indulgent; affectueux à l'égard de ses amis, tendre avec sa mère, impétueux avec Dieu. Les angoisses de sa conscience, les ouvrages de son esprit et les travaux de son épiscopat étaient œuvres de toute son âme et de tout son cœur. Il pensait et il voulait, il aimait et il agissait simultanément, tant l'intelligence était lucide, la perception soudaine et la générosité absolue. S'il n'avait eu à se convertir, il lui eût, semble-t-il, manqué quelque chose, parce que cette angoisse était la seule qui fût à la taille de sa raison et de son cœur. Ce qui le distingue de ceux qui l'approchent de plus près dans cette crise, c'est la passion qu'il y apporte. La vérité lui était une amie personnelle et une confidente sans mystères. Voilà pourquoi sa vie se passera dans une action sans effort depuis qu'il aura entrepris de réduire toute erreur à cette Vérité qu'il expose sans fatigue et comme par manière de description et de causerie.

L'œuvre de saint Augustin est immense et variée; elle ne manque pas d'unité, cependant, mais elle la

trouve dans son rapport à la vie et au caractère de l'homme. L'unité de cette vie est dans l'absolu désintéressement, dans le dévouement sans défaillance au devoir, sous toutes les formes où, successivement, il se présente. On peut dire d'Augustin comme on l'a dit d'un des hommes qui s'en sont approchés de plus près, Bossuet, chacun des ouvrages de l'orateur ou de l'écrivain est venu à son heure, pour un besoin actuel et précis, sans nul désir de gloire littéraire. Il est prêtre avant tout et cette qualité détermine les formes de son esprit et de sa conduite : le service qu'il rend à son prince, à son pays, à son prochain, est celui qu'un prêtre peut rendre. Mais dans sa haute et généreuse intelligence ce service s'élargit de façon que son état de prêtre ne lui crée jamais une dispense et lui impose souvent une aggravation de peine et d'effort.

Il garda jusqu'à la fin de sa vie une pointe de verve et un grand fonds de candeur. Il se connaissait bien et savait se faire suppléer à point nommé. Sa maison ne marchait convenablement qu'à la condition qu'il n'y intervînt pas, et il avait le bon sens de s'en abstenir. C'est que le bon sens était la qualité éminente de son esprit, comme l'amour et le discernement du vrai en étaient les aptitudes foncières. Quand l'âge des passions fut fermé, il aima encore et autant, mais il aima autrement et avec plus de délicatesse. Tout chez lui tournait à l'amour ; il ne s'en défendait pas. Malheur, disait-il, à la connaissance qui ne s'achève pas dans l'amour. C'était parler d'abondance et se décrire soi-même que parler de la sorte.

La Providence lui montra des attentions d'une délicatesse infinie. De même qu'elle lui avait ménagé une crise morale digne de lui, de même encore elle

lui procura trois emplois éminents de son génie touchant trois doctrines, trois erreurs, les plus directement en conflit avec sa vérité conquise : celle des manichéens, celle des pélagiens et celle des donatistes ; l'une qui atteint Dieu, l'autre qui atteint son Christ, la troisième qui atteint l'Église. C'étaient les bases mêmes de sa foi et les raisons d'être de sa vie. Si infatigable qu'il se soit montré comme évêque et comme moraliste, c'est dans cette triple action qu'il a employé le meilleur de ce que Dieu avait mis en lui. Dans tout le reste de son œuvre et de sa vie, ce qu'on aperçoit de zèle, d'intrépidité, n'est plus qu'un simple exercice du corps et de l'esprit.

Les hommes de cette envergure ont le singulier bonheur de rendre impossibles ces compositions de style que sous le nom de portraits la postérité s'essaye à substituer au modèle et à la simple image. Saint Augustin a dû avoir des défauts, mais l'affectueuse tendresse de son biographe les a tus. Disons donc qu'il en a eu, mais que nous ne les connaissons pas. On s'explique à peine tous les sujets qu'il a pu exposer et il faut se rappeler qu'il avait de plus à les concevoir ; cela suffit à sa grandeur. Son cœur valait son esprit et il est probablement l'homme qui, depuis sa mort, a été le plus admiré et le plus aimé. C'est peut-être aussi celui qui a le plus pleinement compris le christianisme, qui l'a le plus passionnément senti et, dans les vingt siècles de son histoire, on ne voit guère que saint Paul à qui il puisse être comparé.

Il y a, semble-t-il, au front des enfants que Dieu a marqués pour le génie un signe que le père ou la mère seuls peuvent lire. L'esclave dont le fils était Horace, le paysan dont le fils était Virgile s'épuisèrent pour ces enfants en qui ils croyaient. Le petit bour-

geois de Thagaste qui fut père d'Augustin avait foi en son enfant et, comme la mère du grand Goethe, il avait d'avance tout deviné. Quand le jeune garçon eut appris tout ce qu'on pouvait apprendre à Thagaste ou à Madaure, la bourse du père ne pouvait rien de plus. On s'adressa à un homme riche qui prit les frais à sa charge et Augustin put partir pour Carthage. Toute cette première période de son existence est si semblable à celle de ses contemporains qu'elle mérite qu'on s'y arrête un peu.

Assurément si la vie des grands hommes n'est qu'un prétexte pour parler de plusieurs autres choses, la vie de saint Augustin excusera quelques détails sur le temps où il vécut, les hommes qu'il fréquenta, les institutions qu'il vit fonctionner. Aucun écolier n'a fait plus d'honneur à l'école, à ces petites écoles où vinrent s'asseoir tant d'autres jeunes Africains, chrétiens et païens ensemble, dont le plus grand nombre ne devait pas différer beaucoup de lui.

Au iv^e siècle, toutes les villes, même les simples bourgades du Tell, avaient leur école. On y apprenait ce qu'on a appris de tout temps à l'école primaire, savoir : lire, écrire et compter¹. Les exercices ressemblaient à ceux que nous connaissons. Les petits Carthaginois et les petits Numides alignés, un peu craintifs, répétaient en chœur : « Un et un font deux, deux et deux font quatre », et le glapissement des jeunes voix s'entendait dans tout le quartier. « Oh ! l'odieuse chanson², » pensait l'un de ces petits pour qui la leçon d'arithmétique annonçait souvent la férule. « Je fus, a-t-il raconté plus tard, envoyé à

1. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, I, 13.

2. *Ibid.*, I, 13.

l'école pour y apprendre à lire. Pour mon malheur, je ne comprenais pas l'utilité de ce travail. Cependant si j'étais paresseux à apprendre, j'étais battu, ce que les grandes personnes trouvaient fort juste ». L'atmosphère chrétienne qui commençait à pénétrer la société entière agissait même sur les petits païens et le nôtre tâchait d'intéresser le bon Dieu à ses affaires : « Je commençai, tout enfant, dit-il, à m'adresser à vous, mon Dieu, comme à mon appui, à mon refuge. Je déliais les nœuds de ma langue pour vous invoquer; et, tout petit encore, mais avec une grande ardeur, je vous priais de ne pas me laisser donner le fouet à l'école. Et quand vous ne m'écoutiez pas, mes maîtres et même mes parents, qui cependant ne me voulaient pas de mal, se riaient de ces coups qui me paraissaient à moi le malheur le plus grand et le plus terrible. Et cependant je ne cessais de faire des fautes, soit dans la lecture, soit dans l'écriture, soit dans les leçons que l'on exigeait de moi ¹. » Une des causes de ces fautes était la mauvaise habitude du petit garçon et de ses camarades de faire usage entre eux des patois indigènes, mais le maître y perdait son latin, car il fallait surveiller autant qu'instruire. Augustin laissait débiter les leçons sans y prêter attention, il songeait au coup qu'il aurait à faire pour gagner la partie de balle qui le préoccupait beaucoup plus que le latin ou le grec; il calculait, combinait comment s'y prendre pour être « champion ». A mesure que les enfants grandissaient, leurs distractions changeaient de nature. « Je brûlais, dit-il encore, de voir des spectacles et ces jeux réservés aux hommes faits ². »

1. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, I, 9.

2. *Ibid.*, I, 10.

C'était à l'âge précisément où s'éveillaient les premières curiosités des sens chez ces natures précoces qu'on les livrait à elles-mêmes. Tous les centres de quelque importance possédaient un enseignement secondaire. Augustin fut donc envoyé à Madaure chez un grammairien pour y faire ses humanités. L'installation scolaire était des plus simples. Les jeunes gens entraient chez le maître, on tirait un rideau pour indiquer aux oisifs qu'ils devaient passer leur chemin ¹ et le cours commençait.

Ce n'est pas un de nos moindres sujets d'étonnement que de voir l'antiquité pratiquer en matière pédagogique une routine qui ne laisse rien à envier aux hommes de notre temps ². Cependant cette formation toute littéraire et mythologique était la seule que pussent recevoir les chrétiens de ce temps ; c'est par elle — ou malgré elle — qu'ils ont été, intellectuellement parlant, ce que nous les voyons être. Tertullien, Cyprien, Augustin, Arnobe, Lactance, tous convertis, ont subi cette discipline sans résistance et y ont trouvé le germe qui a fécondé leurs hautes intelligences et qui a valu à l'Église d'Afrique ses plus durables, ses plus beaux et, pour tout dire, ses seuls monuments.

Le cours s'ouvrait par la récitation des leçons. « J'étais forcé, dit Augustin, d'apprendre par cœur

1. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, I, 13.

2. Cette question a été exposée par G. BOISSIER, *La Fin du paganisme*, in-12, Paris, 1891, t. I, p. 171-231 : *L'instruction publique dans l'empire romain*. On y verra que si nous choisissons la jeunesse de saint Augustin pour introduire quelques détails sur le régime scolaire africain, nous n'en sommes pas moins rapproché de la vérité historique sur ce régime tel qu'il existait au 11^e siècle ou au 16^e siècle. Pendant toute la période que nous étudions dans ce livre, l'instruction publique en Afrique n'a guère varié.

les aventures de je ne sais quel Énée, de pleurer sur Didon qui se tue par amour ¹. » Le latin épuisé, on passait au grec. « D'où venait donc mon aversion pour la langue grecque, où je trouvais cependant les mêmes fictions ? Car Homère sait admirablement tisser de semblables fables ; rien de plus doux que ses mensonges poétiques et cependant il était amer à mon enfance ². » « Je crois que les enfants grecs forcés d'apprendre Virgile y trouvent autant de dégoût que moi dans Homère. Sans doute, ce qui répandait pour moi tant d'amertume sur la douceur des fables grecques, c'était la difficulté de savoir entièrement une langue étrangère. Je n'en connaissais vraiment pas un mot ; la terreur et le châtement m'obligeaient seuls à l'étudier ³. » Dès cet âge, le tempérament se révélait de tous côtés : Amour du plaisir, de la gloriole, de la terre natale, car entre tous les livres qu'il fallait apprendre les jeunes Africains montraient du goût pour Térence, un compatriote, et pour les scènes de l'*Énéide* qui avaient Carthage pour théâtre. « J'apprenais tout cela avec plaisir, j'en faisais mes délices ; et l'on m'appelait un enfant de belle espérance ⁴. »

Les leçons récitées, on expliquait la grammaire et on corrigeait la prononciation. La grande affaire était de s'exprimer sans commettre ni barbarisme ni solécisme : « Je craignais fort de pécher contre la grammaire ; et, quand je m'étais trompé, je regardais

1. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, I, 13.

2. *Ibid.*, I, 14.

3. *Ibid.*, I, 14 ; O. ROTTMANNER, *Zur Sprachkenntnis des heil. Augustinus*, dans *Theolog. Quartalsch.*, 1895, t. LXXVII, 2^e fasc. ; il ignorait l'hébreu et le syriaque, mais savait suffisamment le punique.

4. *Confessionès*, I, 14-16.

jalousement ceux qui réussissaient mieux que moi ¹. » C'était une autre difficulté de réprimer l'accent que les rudes dialectes locaux avaient imprimé à ces jeunes gosiers. La suprême élégance consistait à perdre complètement l'accent africain. Tous ceux qui avaient quelque souci de réussir n'étaient pas libres de négliger ce travail. On se corrigeait avec passion et on épiait malicieusement les fautes que le maître lui-même laissait échapper, car « même les hommes chargés de conserver et d'enseigner les antiques règles des sons, prononcent parfois, contre les lois de la grammaire, le mot homme, *hominem*, sans aspirer la première syllabe, *ominem* ² ».

Entre deux exercices, les jeunes gens avaient un intermède de musique et de chant. On entonnait l'hymne de Médée, ou tout autre, mais les poèmes qui traitaient du pays avaient plus d'amateurs que les autres. Ensuite on étudiait les règles compliquées de la métrique et de la prosodie ³. Enfin venait la lecture des auteurs. Le goût des Africains se montrait assez exclusif. En prose, on préférait les écrivains archaïques, les primitifs; peut-être parce qu'ils n'avaient pas la désespérante perfection des grands classiques et que, à partir du III^e siècle, tout l'art littéraire se réduisit à des pastiches. Salluste était l'un des auteurs de prédilection : il avait raconté la guerre de Jugurtha. Térence était l'autre : il était africain. Une Anthologie composée à Carthage, et destinée surtout aux écoles de la contrée, contenait des extraits des poésies de Sénèque, de Pétrone, de Martial, de Pline le jeune, d'Hadrien, et surtout de Virgile. Mais

1. *Confess.*, I, 19.

2. *Ibid.*, I, 18.

3. *Ibid.*, III, 6.

Apulée et Térence demeuraient les idoles de la jeunesse ¹.

Il existait des manuels dans presque toutes les branches; pour la littérature les Anthologies, pour la mythologie les sommaires. Pour l'enseignement moral, on apprenait de mémoire les *Sentences des Douze Sages* et les *Distiques de Caton* qui, au dire de l'Africain Vindicianus, figuraient dans la bibliothèque de tous les gens instruits du pays ². Pour la métrique on faisait usage du manuel de Cæsius Bassus ³. « Enfin, à la suite des œuvres de l'Africain Servius sont conservés de petits lexiques gréco-latins. Mettons l'un à côté de l'autre ces dictionnaires, ces abrégés de métrique, de morale, de mythologie, d'histoire; joignons-y l'Anthologie de Carthage, un Virgile, un Salluste, des morceaux choisis d'Apulée; et nous pourrons nous figurer assez exactement la bibliothèque d'un collégien d'Afrique ⁴. »

Ces collégiens avaient des devoirs à faire. Voici à peu près en quoi ils consistaient: « Par exemple il me fallait exprimer la colère et la douleur de Junon, quand elle s'indigne de ne pouvoir retenir loin d'Italie le roi des Troyens. Il fallait reproduire des paroles qu'elle n'avait jamais prononcées. Nous devions suivre en chancelant les traces des fictions de nos poètes, et dire en prose ce que Virgile avait dit en vers. Pour être complimenté, il fallait observer la dignité du

1. *Confess.*, I, 13-16; *Anthologie de Carthage*, dans BAEHRENS, *Poetae latini minores*, t. IV. Voir les couplets métriques d'Apollinaire de Carthage résumant chaque livre de l'*Énéide*. *Ibid.*, t. IV, p. 169-172. Exupérius écrivit un abrégé de Salluste.

2. *Epistula Vindiciani ad Valentinianum*, dans MARCELLUS, *De medicam.* (édit. HELMREICH), Leipzig, 1889.

3. KEIL, *Grammat. lat.*, t. VI, p. 255-272.

4. P. MONCEAUX, *Les Africains*, p. 54.

personnage mis en scène, lui prêter les sentiments les plus vraisemblables dans la colère, et revêtir ses pensées d'un langage convenable et approprié ¹. » Le sujet n'était peut-être pas des mieux faits pour enflammer, et cependant on s'enflammait : « On me proposait, c'est toujours saint Augustin qui parle, des exercices qui jetaient mon âme dans l'anxiété. Je désirais le succès, je craignais la honte ou les coups. J'aimais à être plus applaudi que mes condisciples quand venait mon tour de lire mon devoir ². »

Un document dont nous avons déjà parlé longuement, la *Passio ss. Perpetuae et Felicitatis*, qui contient, comme nous l'avons dit, deux relations autographes des martyrs Perpétue et Saturus intercalées dans le récit, va nous donner une idée de ces compositions d'écoliers africains. Le langage du catéchiste — sur lequel nous ignorons tout — et celui de sa jeune néophyte est d'une monotonie étrange. Perpétue emploie 152 fois la conjonction *et* sur un récit de 172 lignes, du format in-8°. Saturus emploie cette même conjonction 57 fois sur 52 lignes. En 13 lignes Perpétue répète le mot *carcer* 5 fois; en 10 lignes le mot *infans* 4 fois; en 5 lignes le mot *scala* 4 fois; en 6 lignes le mot *ascendere* 5 fois. Et remarquez que les synonymes de tous ces mots ne manquent pas. En outre des expressions reparaissent sans changement à quelques mots d'intervalle, ou avec une modification presque insensible.

§ VIII : *quam retro videram... quam retro videram.*

§ X : *fautores mei... fautores mei... fautores mei.*

§ VI : *pater meus consumptus taedio...* § IX : *pater meus consumptus taedio.*

1. *Confess.*, 1, 17.

2. *Ibid.*, 1, 17.

§ III : (pour dix lignes) *sollicitudine infantis...., sollicitudine infantis...., sollicita pro eo...., tales sollicitudines... § VI : sollicitudine infantis.*

§ III : *paucis diebus... in ipso spatio paucorum dierum... post paucos dies... paucis horis.*

§ VI : *et doluit mihi casus patris mei...., sic dolui pro senecta eius misera.*

§ V : *ego dolebam causam patris mei... § VII : et dolui commemorata casus eius... § IX : ego dolebam pro infelici senecta eius.*

Saturus n'est pas plus inventif : il emploie *dixi, dixit, dixerunt*, en tout onze fois, jamais il ne varie, tandis que Perpétue fait usage de *inquit, respondi*. Chez lui on trouve encore, § XI-XIII : *tale fuit quasi, tale fuit quasi, tale erant quasi; — sic quasi, sic quasi, — sine cessatione, sine cessatione; — cum admiratione, cum admiratione; — viridarium, viridarium, viridarium.*

Il semble donc que la formation intellectuelle de Perpétue, jeune fille libre que son mariage fera matrone, ait été assez médiocre. Contrairement à ce que produisent l'accumulation et la variété des expériences journalières, les noms ne se sont pas multipliés, partant les idées ne se sont pas circonscrites, Perpétue en est demeurée aux caractères très généraux et aux qualités générales. Il ne semble pas que la hiérarchie des choses ait produit quelque impression sur cette admirable femme; elle a gardé son cerveau et son langage d'enfant. Son vocabulaire très restreint comporte des noms jouissant d'une prépondérance marquée et d'un sens vague, ainsi qu'il arrive dans le langage enfantin. Certains membres de phrases sont stéréotypés, un même mot est affecté à toute une classe de sentiments. Le fragment laissé par Saturus n'autorise pas des conclusions aussi précises, il est trop peu étendu. Néanmoins la similitude est assez sensible entre l'un et l'autre pour

faire soupçonner un système commun d'éducation. L'âge de Perpétue — 22 ans — en fait presque encore une écolière. Tite-Live parle d'une jeune fille, déjà fiancée, se rendant à l'école sur le Forum ¹; Martial montre « les grandes filles et les braves garçons » assis sur les mêmes bancs autour d'un même maître ². Une peinture découverte à Herculanium montre garçons et filles réunis sur les bancs de la même école. Il semble donc légitime, au point de vue littéraire et pédagogique, de considérer les récits de Perpétue et de Saturus comme des compositions d'écoliers africains parvenus au terme du *ratio studiorum*.

On s'exerçait aussi dans les écoles à composer des vers latins! « Voyez, écrit Tertullien, ce qu'on fait aujourd'hui! On prend un passage de Virgile, on le met sens dessus dessous; on traite le sujet du poète avec d'autres vers, ou avec ses vers un autre sujet. C'est au point qu'Hosidius Geta a rempli toute sa tragédie de Médée avec le suc de Virgile. Un de mes parents occupe ses loisirs à des ouvrages analogues. Par exemple il coud des lambeaux du même poète de façon à former un tableau de Cébès ³. » En vain les grands esprits essayent de s'accrocher aux débris de la belle civilisation antique et de se soulever au-dessus de la stérilité de ces divertissements littéraires; ils sont si peu nombreux, si éloignés par le temps les uns des autres qu'ils ne peuvent s'appuyer, ils se sentent seuls et tout leur effort va à s'enfoncer moins profondément et moins vite que le vulgaire dans la décadence. Quant aux autres, on ne saurait les désigner plus clairement, ils ne comp-

1. TITE-LIVE, III, 41.

2. MARTIAL, VIII, 3; IX, 69.

3. TERTULLIEN, *De praescriptionibus*, 39.

tent pas, ils n'aboutissent pas. Ils travaillent de recette, d'après un modèle qui les opprime et les enchaîne dans l'imitation.

Devenue désormais de plus en plus étanche aux infiltrations païennes jugées trop sensuelles, la société chrétienne a perdu le secret de la pure tradition littéraire et la technique des grands modèles. Depuis qu'on n'aspire qu'à copier, on fait des assemblages de centons qu'on appelle vers latins, on s'étudie à retranscrire les tournures vérifiées des bons auteurs; en fait d'idées on n'en a pas, on n'y songe même pas. Faute d'idées, on aura le mètre qu'on tourne et retourne dans la hantise du raffinement de la facture et du prestige de la difficulté vaincue. Au dernier degré de cette décadence, on aboutit à une niaiserie ineffable : l'acrostiche. Un vers devra se lire désormais indifféremment de gauche à droite et de droite à gauche; la pièce entière offrira des combinaisons de lignes géométriques dont l'enchevêtrement présentera une figure. Il y aura même des personnages. A ce point l'évolution est achevée; il ne s'agit plus de poésie, mais de tapisserie.

Afin d'achever la physionomie de ces écoles africaines, nous devons citer une page de M. Monceaux puisqu'on ne saurait mieux dire. « Il paraît qu'à Carthage et en Numidie les écoliers avaient bien des défauts; on n'en saurait douter, c'est le meilleur d'entre eux qui l'avoue, un saint. On mentait volontiers, on était gourmand, on se querellait, on se battait, même on trichait au jeu. « Par mille mensonges, nous « dit-on, je trompais et mon pédagogue et mes maîtres et mes parents, entraîné par l'amour du jeu, « par le goût des vains spectacles, par le désir inquiet « et puéril de les imiter. Il m'arrivait aussi de dérober

« à l'office ou à la table de mes parents quelques frian-
 « dises ; j'agissais ainsi par gourmandise ou pour faire
 « des cadeaux à d'autres enfants qui me vendaient le
 « plaisir de leurs jeux. Souvent même dans ces jeux,
 « vaincu par le désir de la supériorité, je triomphais
 « par fraude. Je ne souffrais pas pour mon compte que
 « l'on me trompât, et, si je découvrais un coupable, je
 « l'accablais de reproches ; mais si j'étais pris moi-
 « même en flagrant délit, j'étais toujours prêt à en
 « venir aux coups plutôt que de céder. » Ces méfaits
 pesaient lourd plus tard sur la conscience de l'évêque
 d'Hippone ; ses scrupules l'ont entraîné à un jugement
 bien sévère sur les écoliers de son temps : « Est-ce
 « donc là, mon Dieu, disait-il, cette innocence des en-
 « fants ? Non, cette innocence n'existe pas. Ce qu'ils
 « sont alors avec leurs maîtres et leurs pédagogues
 « pour les noix, les balles, les oiseaux, ils le seront
 « plus tard avec les rois et les magistrats pour de l'or,
 « des terres, des esclaves. Les objets de la passion
 « changent avec les années, comme de plus grands
 « supplices succèdent aux châtimens de l'enfance :
 « mais au fond c'est toujours la même chose. Vous
 « avez voulu seulement nous donner une leçon d'hu-
 « milité en vous comparant aux enfants, quand vous
 « avez dit : « Le royaume des cieus est à ceux qui
 « leur ressemblent ¹. » Hélas, oui ! l'homme est déjà
 dans l'enfant et la pauvre nature humaine n'attend
 pas que la barbe lui pousse pour revendiquer ses
 droits : mais vraiment c'est un peu trop hausser le
 ton pour des noix volées et des coups de poing
 reçus ². »

1. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, I, 19.

2. P. MONCEAUX, *op. cit.*, p. 57 sq.

La formation des jeunes Africains ne s'arrêtait pas avec l'enseignement secondaire. Vers l'âge de dix-huit ans on se rendait dans une Université. Les grandes écoles ne manquaient pas et malgré les incontestables avantages que possédait Carthage, l'Afrique ressemblait assez, au point de vue pédagogique, à l'Italie de la Renaissance ou à l'Allemagne contemporaine. La centralisation ne s'était guère affirmée dans cette direction et des villes provinciales possédaient des écoles renommées et des maîtres illustres. Cirta et Thébeste en étaient pourvues. Apulée et Capella se formèrent à Madaure, Arnobe professait à Sicca, Apulée à Oea, Sévère¹ à Leptis. Les Maurétanies étaient moins bien partagées, mais l'Afrique propre et la Numidie possédèrent depuis le temps des Antonins jusqu'à l'invasion des Vandales un corps professoral distingué, éminent même, et rompu aux méthodes en honneur dans ce temps. Néanmoins Carthage donnait à toute formation intellectuelle et littéraire une consécration suprême; surtout depuis que la ville, par son importance, pouvait rivaliser avec Antioche ou Alexandrie, et avec Rome même. C'est à Carthage que les hautes intelligences et les talents qui ont servi et illustré l'Église d'Afrique sont venus chercher cette estampille qu'on ne comprend bien que par la comparaison avec la déférence quasi superstitieuse qu'on témoigne en Angleterre à l'*Oxfordman*. Tertullien, Cyprien, Augustin, Lactance avaient passé par là et durent certainement quelque chose de leur crédit sur de fort solides esprits à ce brevet universitaire de Carthage. « Est-il une gloire plus grande et plus certaine que de vanter Carthage? de-

1. Aïeul de Septime-Sévère.

mande Apulée. Dans cette cité, tout le monde est savant. Toute science y est en honneur : les enfants l'apprennent, les jeunes gens en font parade, les vieux l'enseignent. Carthage c'est la vénérable maîtresse de notre province, Carthage, c'est la Muse céleste de l'Afrique, Carthage, c'est l'inspiratrice de tous ceux qui portent une toge¹. »

Carthage était aussi une ville de plaisir. Augustin s'y abandonna avec toute la fureur de son âge et de son tempérament. Le souvenir lui en faisait monter plus tard la rougeur au front. En ce temps-là, disait-il, j'avais honte de la pudeur, *puDET non esse impudentem*. Avidé d'émotions, « rien ne me plaisait que d'aimer et d'être aimé ». « Ces désordres étaient si ordinaires, écrit M. Boissier, que personne ne parut s'en étonner; il semble même que son père en ait éprouvé une joie secrète. En vrai païen qu'il était, il ne pensait qu'à surprendre chez son fils les signes de la puberté naissante pour le marier au plus vite et avoir sans retard des petits-enfants. Les amis de la famille, même ceux qui étaient chrétiens, ne se montraient pas trop scandalisés de ces folies de jeunesse. « Laissez-le faire, disaient-ils; il n'est pas encore baptisé. » Seule, Monique, sa mère, pleurait en silence et redoublait ses exhortations. Mais, se voyant peu écoutée, et n'osant pas demander trop, de peur de ne rien obtenir, elle bornait ses prières à recommander à son fils de ne point porter le trouble dans les familles et de ne détourner jamais de son devoir une femme mariée². »

On voit à peu près où en était le christianisme à ce

1. APULÉE, *Florides*, 20.

2. G. BOISSIER, *La fin du Paganisme*, t. I, p. 347.

moment dans la société africaine. On s'y rangeait, mais le plus tard possible. Cette famille de bourgeois de Thagaste nous en donne un exemple accompli. L'épouse est une sainte; le chef de famille, un franc païen ne songeant qu'à la joie de vivre; le fils, doué par l'hérédité native de toutes les passions sensuelles de son père, de toutes les ardeurs mystiques de sa mère, possède un sentiment profond de la vie religieuse et morale. En cette jeune nature où se fait la première rencontre du rationalisme et du dogme héréditaires, qu'on ne soit pas surpris que leur fusion soit lente et traversée de bouillonnements. Cependant l'âme porte déjà, dès la première rencontre, l'empreinte profonde du christianisme. Enfant, étant tombé malade, il se crut au moment de la mort et demanda avec instance le baptême. Après les premières folies suivies de la lecture de l'*Hortensius*, dans cette lassitude écoeuvée de tout son être sensuel et physique, il revient au christianisme. Les émotions de ses premières années se réveillaient, et la philosophie ne lui suffisait pas; « il y manquait le nom du Christ, ce nom que j'avais puisé avec le lait sur les genoux de ma mère et que je gardais au fond de mon cœur ¹ ».

Dans la brute assouvie un ange se réveille.

Ceci n'est pas particulier à saint Augustin. Tertulien et saint Cyprien nous ont laissé savoir qu'avant leur conversion ils s'étaient enivrés d'adultères et nous n'avons là que l'efflorescence du tempérament de la race. Rappelons-nous cette facilité avec laquelle, en Afrique, les foules viendront au christianisme et

1. *Confessiones*, III, 4.

rapprochons de ce fait celui des retards volontairement opposés par saint Cyprien, des rechutes de saint Augustin, aussi longtemps qu'ils n'ont pas triomphé de leur sensualité punique. La foi séduit déjà leurs intelligences que la morale épouvante encore leurs imaginations. Chez Augustin la rupture avec le dogme héréditaire et la voix intérieure se fait sous l'influence exclusive des passions de la virilité commençante. Il y a plus d'hostilité que d'incrédulité. « Des nostalgies étranges ramènent sans cesse le sceptique par libertinage vers sa foi première qu'il identifie avec sa candeur d'autrefois. Cette irréligion est aussi celle qui aboutit à un si grand nombre de conversions sur le retour. Elle n'était pas l'affranchissement de la raison. Elle était celui de la chair et du sang. Aussi, lorsque cette chair s'endolorit avec l'âge, lorsque la fièvre de ce sang ne brûle plus les artères battantes, les traces de la croyance effacée doivent reparaitre et reparaissent. Le révolutionnaire se réveille aussi dévot qu'aux heures d'enfance, et le désespéré aussi plein du songe bleu d'un paradis. Il a suffi pour cela d'un prêtre assez bon connaisseur en nature humaine pour reprendre l'entretien spirituel avec le farouche incrédule précisément au point où les déchainements de la puberté l'avaient interrompu¹. » Ce sera tout l'emploi du prêtre Cécilius avec saint Cyprien et de l'évêque Ambroise avec saint Augustin.

L'Afrique offrait vers la fin du iv^e siècle, dans plusieurs régions, un très grand nombre de villes, ailleurs les cités étaient plus rares, mais d'après ce que

1. P. BOURGET, *Essais de psychologie contemporaine*, in-12, Paris, 1894, p. 80 sq.

les fouilles nous permettent d'en juger, elles offraient de l'une à l'autre peu de variété. Sans doute la richesse était bien différente, et les édifices s'en ressemblaient d'une ville à l'autre, mais la prospérité et la civilisation du pays étaient de date récente et, coïncidant avec la conquête romaine, les cités offraient ce je ne sais quoi d'artificiel que présentent les villes bâties trop vite, d'un seul coup et sans raccords. Les rues et les places de Carthage étaient larges et alignées, bâties avec uniformité et symétrie, comme bâtissent les peuples civilisés ¹. Que l'on regarde Thamugadi et l'on pourra prendre une idée de beaucoup de villes, ou, du moins, du quartier neuf de beaucoup de villes. A Carthage, qui nous est mieux connue que les autres cités, on avait le genre d'industrie des peuples civilisés et la population s'élevait peut-être à plus d'un demi-million d'habitants ². C'était une ville manufacturière, la fabrication des étoffes précieuses et des objets de luxe y était très active. On s'y amusait passionnément, et à l'africaine, c'est-à-dire que les spectacles finissaient parfois dans une émeute ³ au sujet d'un cocher favori, d'un danseur ou d'un gladiateur. Toute la jeunesse, et même la plus grande partie de la ville prenait parti pour les « verts » et pour les « bleus » ³. Saint Augustin avait partagé ces passions lors de son premier séjour à Carthage ⁴; aussi, devenu vieux, il savait tout de suite

1. « *Carthago dispositione valde gloriosissima constat, quae in directione vicorum et platearum aequalibus lineis currens.* » MAÏ, t. III, palimps. n. 37.

2. E. BABELON, *Carthage*, in-12, Paris, 1896, p. 107.

3. « *Hoc in Carthagine culpabile reperitur, quod contentiose nimis spectant.* » MAÏ, *ibid.*, 3^a. Voir l'*Anthologie*, n. 293, 306, 312, 324, 327, 328, 336.

4. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, I, 19.

quelle raison donner lorsque son auditoire habituel se trouvait absent : « Vous êtes venus en petit nombre aujourd'hui, dit-il un jour de jeux à ceux qui lui ont été fidèles, mais si vous avez bien entendu, le nombre est assez grand ¹ » ; et une autre fois : « On n'est pas venu aujourd'hui, dit-il, c'est qu'il y a spectacle ². » Jadis lui-même avait fait partie de la « jeunesse dorée » qui donnait le ton à la folie publique ; elle se composait des plus licencieux et des plus élégants, ils s'appelaient les *eversores*, les « renverseurs ». Une des principales curiosités de la ville était une baleine gigantesque (*bellua marina*) qui était exposée en public ³. Dans les fouilles du flanc sud-ouest de la colline de Byrsa, on a découvert quelques ossements d'un grand cétacé ; serait-ce les restes de cette baleine dont parle saint Augustin ? « Nous avons été plus loin que le texte en parlant d'une baleine ; saint Augustin ne dit pas à quelle famille appartenait ce monstre marin ; mais la description qu'il en donne s'applique assez bien à la baleine. En tous cas, qu'il s'agisse d'une baleine, ou d'un rorqual, ou d'un cachalot, nous avons la mention d'un monstre marin, dont le squelette monté (*fixus*) et exposé en un lieu public, comme les baleines qui décorent l'entrée du

1. *Sermo* XIX.

2. *Tractat. in psalm. CXLVII*, 7.

3. S. AUGUSTIN, *Epist.* CH, 31 ; P. BERGER, *Note sur un squelette de baleine conservé à Carthage*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1893, p. 104 ; A. L. DELATTRE, *Notes archéologiques*, 1892, 1893, p. 3. C'est à propos de l'aventure de Jonas que saint Augustin dit ceci : « Pour ne pas rappeler ce que nous disent de la taille des monstres marins ceux qui ont eu affaire à eux, le ventre que garnissaient ces côtes, qui sont exposées en public à Carthage et bien connues de tout le monde, combien d'hommes ne pouvait-il pas contenir dans sa cavité et quel trou béant ne devait pas former, quand elle s'ouvrait, la bouche qui était comme la porte de cet antre, chacun peut s'en rendre compte. »

cabinet d'anatomie comparée, au Muséum, était une des curiosités de Carthage. N'est-il pas intéressant de voir ce peuple de marins conserver ainsi des spécimens de ces habitants de la mer qui formaient une partie de leur richesse et contre lesquels ils avaient à lutter¹. » Peut-être conservait-on encore la peau des trois femmes velues capturées par Hannon sur la côte d'Afrique et qu'il fit abattre et écorcher parce qu'elles mordaient leurs conducteurs. Ces femmes étaient non des négresses mais des gorilles².

Parmi les édifices on admirait le Forum, et, à proximité, les imposants portiques sous lesquels se tenaient les changeurs et où se traitaient les affaires : c'était la Bourse (*vicus argentarius*)³.

Au point de vue chrétien, Carthage était, comme Rome, partagée en sept régions⁴ ayant chacune son clergé distinct. Les documents contemporains mentionnent vingt-deux basiliques⁵. Aucune ville ne pouvait rivaliser avec la capitale de la province; cependant nous constatons que les édifices du culte chrétien étaient généralement nombreux dans les villes. Ils se ressemblaient en Afrique du caractère com-

1. P. BERGER, *loc. cit.*

2. HANNO, *Periplus*, 48. Νότου Κέρας : ἄς οἱ ἐρμηνέες ἐκάλουσιν Γορίλλας.

3. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, VI, 9, 14; BOESWILWALD et CAGNAT, *Tim-gad*, in-4^o, Paris, 1891, p. 6.

4. C. I. L., n. 13423, 13881. Les fouilles du P. A. L. DELATTRE ont été exposées dans de nombreux travaux dispersés dans plusieurs revues. On trouvera une bibliographie de ces dissertations dans J. D'ANSELME DE PUISAYE, *Étude sur les diverses publications du R. P. Delattre*, in-8^o, Paris, 1895 et dans R. P. DELATTRE, *Un pèlerinage aux ruines de Carthage et au musée Lavignerie*, in-8^o, Lyon, 1902, p. I-IV, ad calcem.

5. DUREAU DE LA MALLE, *Topographie de Carthage*, in-8^o, Paris, 1835, p. 214; V. GUÉRIN, *Voyage archéol. dans la régence de Tunis*, t. I, p. 61; TISSOT, *Géogr. comparée*, t. I, p. 659. E. BABELON, *Carthage*, p. 108. SCHWARZE, *op. cit.*, p. 34 sq.

mun aux monuments des villes antiques; entassés sur un espace étroit, ils se gênaient parfois les uns les autres, la grande basilique de Tipasa de Maurétanie avait sa façade à quelques mètres du rempart romain et ne se trouvait pas d'équerre avec lui ¹. Les rivalités religieuses ont contribué à la multiplication des églises, des basiliques, des oratoires, disposés dans un étrange désordre si nous les jugeons avec les habitudes d'alignement que révèlent nos villes modernes. La raison qui a pu, dans certains cas, provoquer à ces constructions engagées les unes dans les autres fut le désir d'approcher le plus près possible du sol qui renfermait le corps d'un martyr, ou bien la pensée de braver jusque dans leur temple les dissidents ou les orthodoxes. Saint Augustin rapporte que dans sa ville épiscopale on entendait d'une église à l'autre — catholique et donatiste — les chants qui accompagnaient le culte ². C'est surtout en Numidie que les rivalités s'affirmèrent sous cet aspect monumental; de simples bourgades, Henchir-el-Azreg ³, Kherbet-bou-Addouffen ⁴, Henchir-bou-Takrematène ⁵, Henchir-Seffou ⁶, Kherbet Selmi ⁷, Henchir Teniet-el-Kebch ⁸ possèdent les ruines de plusieurs basiliques qu'on peut légitimement soupçonner avoir servi aux fidèles de communions diffé-

1. S. GSELL, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1901, t. II, p. 318, fig. 147.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.* XXIX, 11.

3. GRAILLOT et GSELL, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 47, fig. 11, 12.

4. GSELL, *Recherches archéol. en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 180, 184, 186, fig. 26-34; p. 186 sq., fig. 35-40.

5. GRAILLOT et GSELL, *op. cit.*, p. 576, 578, fig. 28-30.

6. *Ibid.*, p. 59-60, fig. 16; p. 61-62, fig. 17.

7. GSELL, *Recherches*, p. 243 sq., fig. 85-86; p. 243, fig. 83.

8. GRAILLOT et GSELL, *op. cit.*, p. 57, fig. 15.

rentes. Il arrivait que, dans les localités où ils ne se sentaient pas en force pour enlever aux catholiques la basilique existante, les donatistes construisaient leur église que saint Optat de Milève trouvait bien inutile¹; ou bien ils s'emparaient de vive force de l'édifice, comme à Cirta, s'y établissaient, et c'était aux catholiques de construire une nouvelle église². Ces églises occupaient, par rapport à la topographie des villes, des positions souvent excentriques. Dans un grand nombre de localités les ruines n'ont pas été relevées, ainsi qu'on s'y attendrait, au centre de l'agglomération, mais à la lisière et souvent hors des murailles de la cité; on en a des exemples à Djemila, à Ksar Sbehi, à Matifou, à Mdaourouch, à Tabsekt, à Tébessa, à Tigzirt, à Típassa³. Cette circonstance se retrouve ailleurs, en Italie, en Gaule; à Kherbet Guidra et à Tipasa, des églises sont construites en dehors des remparts⁴; il n'y a pas lieu d'en être surpris. Outre la raison qui peut se tirer du caractère funéraire des premiers lieux de réunion des chrétiens, caractère qui les excluait de l'intérieur des villes⁵, il faut tenir compte des difficultés qu'on pouvait rencontrer alors comme de nos jours pour des raisons d'expropriation ou d'autres dont le détail ne nous est pas parvenu. Il semble qu'il y ait eu généralement un grand nombre d'édifices du culte. « Pour ne citer que quelques exemples s'appliquant à des localités déterminées, on rencontre dans les ruines de Timgad deux églises et trois chapelles; à Tigzirt deux églises,

1. S. OPTAT, *De schismate Donatistarum*, III, 4.

2. S. OPTAT, *Opera* (édit. ZWISA), in-8°, Vindobonae, 1893, p. 215.

3. S. GSELL, *Les monum. antiq.*, t. II, p. 117, note 1.

4. BROCHIN, dans le *Bull. du Comité*, 1888, p. 426-429, pl. XIII.

5. H. LECLERCQ, art. *Ad Sanctos*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 479 sq.

une chapelle, un sanctuaire élevé dans un cimetière; à Tipasa deux églises *intra muros* (sans parler de la basilique urbaine de Sainte-Salsa, signalée par un texte et non retrouvée), une basilique et deux chapelles dans les cimetières. Les œuvres de saint Augustin mentionnent à Hippone sept basiliques ou chapelles ¹. »

Aucun édifice religieux de l'Afrique n'appartient d'une manière certaine à la période antérieure à la paix de l'Église (313) ², cependant il est vraisemblable que les églises les plus anciennes qui nous sont connues furent construites sur l'emplacement des oratoires qui abritèrent les réunions des premiers fidèles. Nous ne pouvons négliger à ce propos quelques rares indications que nous fournissent les anciens textes. A Cirta, en 303, quand éclata la persécution de Dioclétien, les fidèles se réunissaient dans une maison, *domus in qua christiani conveniebant* ², qui fut confisquée. L'installation comportait une bibliothèque et une salle à manger, *triclinium*. Nous retrouvons ces deux appartements dans la maison épiscopale de saint Augustin qui nous est bien connue grâce au récit de l'évêque de Calame. On peut croire que ce qui se faisait à Hippone devint, pendant

1. GSELL, *Les monum. antiq.*, t. II, p. 113.

2. HÜBSCH, *Momuments de l'architecture chrétienne depuis Constantin jusqu'à Charlemagne* (trad. GUERBER), in-8°, Paris, 1866. *Table chronologique*, croit pouvoir classer cinq basiliques comme antérieures à Constantin et contemporaines des chapelles souterraines. Parmi elles la basilique de Reparatus à Orléansville, fondée eu 285 (ère de Maurétanie). Ceci n'est pas admissible, cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 133. C. BOCK, dans *Christliche Kunstblätter*, Freiburg, févr.-mars 1870. Nous reviendrons ailleurs sur cette question. On peut toutefois consulter J. KIRSCH, *Die Christliche Culturgebäude in der Vorkonstantinischen Zeit*, dans S. EHSES, *Festschrift zum elfthundert Jährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo in Rom*, in-8°, Freiburg, 1897, p. 6 sq.

3. *Corp. script. eccles. Vindob.*, t. XXVI, appendice, p. 187.

au moins une génération, la règle adoptée dans un grand nombre d'évêchés. Plusieurs évêques étaient sortis personnellement du monastère fondé par saint Augustin et d'autres, plus nombreux encore, faisaient de lui, avec raison, le modèle et le restaurateur de l'Église d'Afrique. Il était d'ailleurs facile de pratiquer une existence telle que celle dont le grand homme donnait l'exemple. Sa maison était dans un ordre parfait et tout le soin de l'administration était remis aux clercs délégués à cet office. L'évêque n'avait sur lui ni clef, ni anneau¹ qui marquât son souci de veiller à la dépense ; c'était à ceux qu'il avait désignés de faire tout ce qui concernait leur charge. A la fin de chaque année ils lui rendaient leurs comptes, marquant les dépenses, les recettes et ce qu'on pouvait garder par devers soi. Jamais il ne posséda de maison, de propriété ni de villa. Quelques aventures désagréables l'avaient mis en garde contre les donations entre vifs. On lui réclama parfois ce qui avait été donné à son Église plusieurs années auparavant, il restitua aussitôt, mais il se fit cette maxime que les dons des défunts étaient les seuls qu'on pût accepter sans crainte de repentance. Il avait contribué à établir entre l'évêque et les fidèles des rapports d'une bonhomie charmante. Quand il s'apercevait que la caisse était vide, il l'annonçait publiquement : « Je n'ai plus rien pour faire l'aumône, » disait-il.

Le clergé de son Église partageait sa maison et sa table, l'évêque prenait même le vêtement de tous à sa charge. Le régime ne paraît pas avoir laissé à Possidius des souvenirs particulièrement com-

1. Sur cet usage, voir H. LECLERCQ, art. *Anneau*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturgie*.

pliqués. Les habits, les souliers et les lits étaient ordinaires et adaptés à la vie qu'on menait, ni trop luxueux ni trop rudes. La table était frugale et peu abondante. On vivait de légumes et on ne voyait venir la viande que si un hôte se trouvait parmi les convives, cependant les infirmes pouvaient en obtenir sans attendre l'arrivée d'un hôte. On buvait toujours du vin, ce que d'ailleurs le biographe croit nécessaire de justifier au moyen de trois textes ; les cuillers étaient en argent, pour le reste, tous les plats et les vases qui servaient sur la table étaient en terre cuite, en bois ou en pierre, non par raison de pauvreté mais par modestie. Les hôtes étaient toujours les bienvenus, cependant si on se relâchait en leur honneur de faire la lecture, ils étaient prévenus de ne pas en profiter pour manquer à la charité dans leurs conversations. Dans le réfectoire se trouvait une inscription portant ce distique ¹ :

QVISQVIS AMAT DICTIS ABSENTVM RODERE VITAM
HANC MENSAM INDIGNAM NOVERIT ESSE SIBI

Il paraît que plusieurs collègues de saint Augustin avec lesquels il vivait sur un pied de grande familiarité pensèrent que l'inscription ne s'adressait pas à eux ou qu'elle n'était là que pour orner la salle. Ils se firent reprendre avec âpreté : « Il faut enlever cette inscription, dit-il, ou bien je sors et je me retire chez moi », et il le fit.

L'accès des appartements intérieurs de la maison épiscopale était interdit aux femmes ; à Hippone, la

1. Nous suivons le texte de PIPER, *Zur Geschichte der Kirchenwäter aus epigraphischen Quellen*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1877, t. I, p. 230, n. 15.

règle ne souffrait aucune exception, même pour la sœur de l'évêque, bien que veuve et supérieure d'un monastère de nonnes; sa nièce était dans le même cas. L'évêque convenait que le soupçon n'avait vraiment pas matière à s'exercer sur leur présence dans sa maison, mais les femmes, disait-il, amènent les femmes, elles auront des amies, des domestiques et il se trouvera des esprits faibles pour en prendre ombrage. Cette réserve était poussée à tel point qu'il ne recevait la visite d'aucune femme sans introduire en tiers un de ses clercs, et il n'y avait de secrets qui pussent le décider à éloigner ce témoin.

Cette vie claustrale avait ses heures où l'évêque reprenait son rôle extérieur. On le voyait visiter les veuves et les orphelins en détresse, l'appel d'un malade était immédiatement entendu, au contraire il ne se rendait dans les monastères de nonnes que le moins possible et seulement dans le cas de pressante nécessité.

Cette multitude de diocèses dont nous avons parlé réduisait beaucoup l'étendue de chacun d'eux, cependant il était nécessaire que l'évêque les visitât, car on voit qu'il fallait se tenir en garde non seulement contre les hérésies, mais contre l'excès de dévotion. Les chrétiens du iv^e siècle eurent la passion du culte des reliques et en Afrique, où on ne faisait rien à demi, cette dévotion exagérée tourna bientôt à l'abus. Les basiliques, les chapelles, les oratoires destinés à recevoir des reliques ne se comptaient plus. Ces édifices, qui portaient dans la langue du temps le nom de *memoriae martyrum*, se multiplièrent tellement qu'ils alarmèrent l'autorité ecclésiastique. On rencontrait les *memoriae* en tous lieux, en rase campagne, le long des routes, dans des parages peu fréquentés,

partout enfin où le fanatisme et la spéculation espéraient tirer parti de la générosité un peu naïve de la masse des fidèles. A la suite de songes ou de prétendues révélations, s'élevaient des chapelles qui ne contenaient aucune relique des martyrs auxquels elles étaient dédiées et ne se rapportaient à aucun souvenir local de leur vie. Ces édifices, outre qu'ils détournaient les fidèles des centres religieux, imposaient une surcharge assez notable dans l'administration du diocèse, car en même temps qu'on abritait la relique d'un martyr on élevait un autel, et on célébrait le culte. Le canon 34^e du concile tenu à Carthage, en 438, décida que tous les édifices connus sous le nom de *memoriae martyrum* qui ne pourraient dûment justifier de la possession de reliques ou d'un souvenir authentique seraient démolis. La charge en revenait à l'évêque de chaque diocèse qui pourrait toutefois surseoir à la destruction s'il craignait quelque effervescence populaire provoquée par la mesure qu'il avait mission d'exécuter. En ce cas il aurait à instruire les fidèles de s'abstenir de la fréquentation des *memoriae* ¹.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des statistiques, il doit nous suffire de donner quelque idée de la physionomie d'une ville chrétienne en Afrique. Grâce aux écrits de saint Augustin, c'est Hippone que nous connaissons le mieux. Hippone comptait plusieurs basiliques et chapelles. D'abord la *basilica major* ou « basilique de la Paix », dans le *secretarium* de laquelle on tint un concile en 393 ² et

1. MANSI, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 971, cf. II. LECLERCQ, *Archéologie de l'Afrique*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*

2. S. AUGUSTIN, *Sermo CCCXXV; De civit. Dei*, XXII, 8. Cf. *Sermo CCXXIII*, 4.

qui était flanquée d'une chapelle de Saint-Étienne formant un bâtiment distinct ¹; l'autel contenait une relique du proto-martyr ² et on lisait sur la voûte quatre vers résumant son histoire ³. Ensuite venait la *basilica Leontiana* ⁴, fondée par Leontius, évêque d'Hippone et martyr, et qui abrita un concile en 427 ⁵; nous connaissons en outre la *basilica ad octo martyres* que saint Augustin fit construire ⁶; la chapelle *ad viginti martyres* ⁷, la chapelle de saint Théogène martyr ⁸ et la basilique des Donatistes ⁹. Voilà pour l'intérieur de la ville; en dehors nous connaissons : une chapelle des martyrs sur un domaine privé, situé dans la banlieue de la ville ¹⁰; une chapelle de saint Gervais et de saint Protas, dans une autre propriété privée, la *Victoriana villa*, à une trentaine de milles d'Hippone ¹¹; une basilique à Hasna, violée par les circoncellions ¹²; une église contenant une relique de saint Étienne à Andurus, dans un domaine ¹³, et d'autres encore ¹⁴.

A quarante milles d'Hippone, se trouvait un oratoire dans un domaine privé, à Fussala. Son histoire nous est racontée avec de grands détails par saint

1. *De civit. Dei*, XXII, 8, 22.

2. *Ibid.*

3. *Sermo* CCCXIX.

4. *Sermones* CCLX, CCLXII.

5. MANSI, *op. cit.*, t. IV, col. 539; MORCELLI, *Africa*, t. III, p. 123.

6. *Sermo* CCCLVI, 10.

7. *De civit. Dei*, XXII, 8-9; cf. *Sermones* CXLVIII, CCCXXV.

8. *Sermo* CCLXXIII, 7.

9. *Epist.* XXIX, 11.

10. *De civit. Dei*, XXII, 8, 19.

11. *Ibid.*, XXII, 8, 7.

12. *Epist.* XXIX, 12.

13. *De civit. Dei*, XXII, 8, 15.

14. *Epist.* CXXXIX, 2.

Augustin ¹. « Hespérius, dit-il, appartenant à une famille tribunitienne, possédait dans notre voisinage un domaine sur le territoire de Fussala, à Zubédi. Ayant reconnu que l'esprit malin tourmentait ses esclaves et son bétail, il pria nos prêtres, en mon absence, de vouloir bien venir chez lui afin d'en chasser les démons. L'un d'eux s'y rendit et offrit le sacrifice du corps de Jésus-Christ, avec de ferventes prières, pour faire cesser cette possession. Aussitôt elle cessa par la miséricorde de Dieu. Or, Hespérius avait reçu d'un de ses amis un peu de la terre sainte de Jérusalem où Jésus-Christ fut enseveli et ressuscita le troisième jour. Il avait suspendu cette terre dans sa chambre à coucher, pour se mettre lui-même à l'abri des obsessions du démon. Lorsque sa maison en fut délivrée, il se demanda ce qu'il ferait de cette terre, qu'il ne voulait plus, par respect, garder dans sa chambre. Il arriva par ha-

1. *De civit. Dei*, XXII, 8, 6. Les fouilles ont déjà procuré un certain nombre de cassettes à reliques. Celle de Aïn Zarira est bien connue ainsi que la disposition de la cachette, cf. DE ROSSI, *La capsella argentea africana*, in-fol., Roma, 1889, 36 pp. et 3 pl.; trad. DE LAURIÈRE, *La capsella d'argent africaine*, dans le *Bull. monum.*, 1889, p. 315-397; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 118-129. H. LECLERCQ, art. *Afrique*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 709-711, fig. 148. Trouvailles semblables à Chabet-Medebouah et à Sériana, cf. *Rec. de Constantine*, 1879-1880, t. XX; GRAILLOT et GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 516-517. A Henchir Goubeul, une boîte était enfoncée dans le sol en avant de la salle rectangulaire réservée au clergé et servant d'abside; elle mesurait 0,70 × 0,57, et la cavité 0,31 × 0,26 sur 0,11 de profondeur, pourvue d'une feuillure. Même découverte à Biar Haddada, cf. *Revue africaine*, 1861, t. V, p. 451; *Rec. de Constantine*, 1873-74, t. XVI, p. 410-411; GSELL, *Recherches*, p. 236; à El-Toual, *Rec. de Constantine*, 1882, t. XXII, p. 404-410; 1888-89, t. XXV, p. 271. Un coffre à reliques à Guelma, chez M. Lejeune, consiste en un bloc de marbre rose 0,54 × 0,46 × 0,43 de haut; la cavité mesure 0,38 × 0,30 × 0,14, de haut et au fond de l'évidement une cuvette de 0,26 de diamètre et 0,07 de profondeur, feuillure pour le couvercle.

sard que mon collègue Maximin, évêque de Sinita, et moi, nous étions alors dans les environs. Hespérius nous fit prier de l'aller voir, et nous y allâmes. Il nous raconta tout ce qui s'était passé et nous pria d'enfouir cette terre en un lieu où les chrétiens pussent s'assembler pour faire le service de Dieu. Nous y consentîmes. »

On ne s'aperçoit pas que les Africains aient éprouvé une vive préoccupation pour l'ornementation de leurs édifices religieux; la commodité importait seule. Saint Augustin a une phrase digne d'être rappelée et qui fait peu d'honneur à ses facultés esthétiques. Si, dit-il, nous éprouvons du plaisir à considérer un bel édifice, rappelons-nous que les cœurs fidèles sont l'ornement de la maison de Dieu et le temple de sa clarté. Plaisez-vous donc à ce qui doit vous plaire. Celui qui aime par-dessus tout la beauté de la maison de Dieu, aime l'Église assurément et ce qu'il aime ce n'est pas les murailles et la toiture chargées de toute sorte d'agrément, ce n'est ni le marbre, ni la dorure, mais les chrétiens, fidèles, saints, tendrement attachés à Dieu ¹. « D'une manière générale, l'architecture chrétienne présente une unité assez grande dans la vaste région qui comprend la Numidie et les Maurétanies, et pendant la longue période de temps qui va du iv^e siècle au vii^e. Jusqu'à présent on n'a trouvé en Algérie aucune église de type byzantin à coupole centrale. Presque tous les sanctuaires ont la forme d'un rectangle . » La

1. *Sermo XV*, 1; cf. une Étude sur les types des basiliques de l'Afrique du Nord, de J. KIRSCH, résumée dans *Akten des I^on internationalen Kongresses katholischen Gelehrten zu München*, in-8°, Mücheu, 1901, p. 382-384. A. BERTHAUD, *Sancti Augustini doctrina de pulchro ingenisque artibus e variis illius operibus excerpta*, in-8°, Parisiis, 1891.

2. S. GSELL, *Les monum. antiq.*, t. II, p. 12.

plupart des monuments chrétiens de l'Algérie, dit M. Gsell ¹, ont été bâtis à la hâte, pour répondre à des besoins religieux, plutôt que pour satisfaire des goûts artistiques. On s'est plus soucié de faire vite que de faire beau. Sans doute, il y a quelques exceptions : ainsi les basiliques de Tébessa et de Tigzirt sont des édifices d'une exécution soignée et d'une riche ornementation. Mais, en général, le mode de construction des églises africaines est fort médiocre. Leur ornementation mériterait une étude spéciale et elle n'est possible qu'à l'aide d'un grand nombre d'illustrations. L'industrie de la mosaïque, si ancienne et si florissante en Afrique, a été fréquemment employée à la décoration des églises. Un grand nombre de sanctuaires ont un pavement de mosaïque, malheureusement ces ouvrages sont de l'époque où la décadence de l'art se précipitait. « La mosaïque romaine d'Afrique se transforme constamment du 1^{er} siècle de notre ère au vi^e, suivant une loi qu'on peut énoncer ainsi : elle va du réalisme au symbolisme, du concret à l'abstrait, du décor vivant au décor géométrique. ² » Ce qui revient à dire « que les mosaïstes, qui étaient d'abord presque des artistes, sont devenus de plus en plus de simples manœuvres, fort indifférents à l'étude de la nature, et que, sachant de moins en moins dessiner, ils ont été amenés à éviter de plus en plus les représentations de personnages et le décor vivant, pour faire dans leurs œuvres une place toujours grandis-

1. S. GSELL, *Les monum. antiq.*, t. II, p. 122.

2. P. GAUCKLER, dans *l'Association française pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1896, t. I, p. 278, et dans la revue *A travers le monde*, 1896, p. 329-332.

sante aux motifs ornementaux d'une exécution facile ¹ ».

La mosaïque était devenue si commune que l'on en recouvrait les tombes des pauvres et on en faisait assez peu de cas pour ne pas craindre de laisser ces productions d'un art tout commercial exposées aux intempéries, ou même on ne prenait aucune précaution pour les empêcher de se salir ou de se ruiner ².

Nous savons que les chrétiens, par un sentiment de respect, s'abstenaient ordinairement de représenter Dieu sur le pavement des édifices, mais ils multipliaient son image sur les parois et dans l'abside. En Afrique, ces vastes compositions murales nous sont signalées par les auteurs, mais il ne nous en est parvenu que des débris méconnaissables, principalement dans la basilique de Tébessa dont, au contraire, le pavage a été retrouvé presque intact ³. Ces ouvrages, dans lesquels on voit se modifier l'ancienne technique par l'adoption des incrustations à base d'émail mélangées aux cubes de marbre, sont souvent dignes d'intérêt.

Un grand nombre d'églises étaient pavées de mosaïques, mais c'est particulièrement dans l'abside qu'on prodiguait la décoration. Nous pouvons citer Aïn Zirara, Bénian, Cherchel, Constantine, Djemila, Henchir-Guesseria, Kherbet Guidra, Kherba, Matifou, Morsott, Orléansville, Seriana, Sétif, Sidi Ferruch, Sidi Mabrouk, Taksebt, Tebessa, Ténès, Tizirt, Timgad, Tipasa. Parfois ces mosaïques nous fournissent d'intéressantes particularités sur

1. S. GSELL, dans les *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1898, t. XVIII, p. 94-95

2. R. DE LA BLANCHÈRE, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, 1897 p. 3 sq.

3. *Rec. de Constantine*, 1868, t. XII, pl. I-IV.

les usages des communautés. A Djemila, la mosaïque contenait dans cinq médaillons les noms des donateurs qui se cotisèrent pour fournir les frais de cette décoration ¹ : de même dans d'autres localités, à Henchir-Guesseria ², à Kherbet Guidra ³, à Seriana ⁴, à Sétif ⁵, à Tigzirt ⁶, et dans la synagogue d'Hammâm-Lif ⁷. « Tantôt les donateurs s'entendaient pour faire achever l'ouvrage en une fois ⁸; tantôt le travail était exécuté au fur et à mesure que les donations permettaient de l'entreprendre, et les divers panneaux qui venaient s'ajouter les uns aux autres se raccordaient tant bien que mal ⁹. » La superficie couverte par les pavements en mosaïque était parfois considérable : dans la mosaïque de Rusguniae, cette superficie est de 700 mètres carrés ¹⁰.

Les parois étaient quelquefois ornées de revêtements en plâtres sculptés ¹¹, de placages de marbre ¹², de carreaux en terre cuite ¹³.

1. *C. I. L.*, n. 8344-8348. Cf. au sujet des fonctions exercées par ces personnages, DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 31-36; PALLU DE LESSERT, dans le *Bull. des ant. afric.*, 1884, t. II, p. 333 sq. S. GSELL, *Les Monum. antiq.*, t. II, p. 196.

2. *C. I. L.*, n. 2335.

3. S. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 207.

4. *Ibid.*, t. II, p. 255.

5. *Ibid.*, t. II, p. 256, *C. I. L.*, n. 8629.

6. S. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 300.

7. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. eccl. liturg.*, in-4°, Parisiiis, 1902, t. I, n. 4168.

8. A. Djemila. Peut-être à Henchir Zerdan, bien qu'il ne soit pas certain qu'il y soit question d'une mosaïque.

9. S. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 156; cf. E. MUNTZ, *Études iconographiques et archéologiques*, in-12, Paris, 1888, p. 7 sq.

10. P. GAUCKLER, *Note sur la découverte d'un caveau funéraire chrétien*, dans le *Bull. du Comité*, 1898, p. 335.

11. A. MORSOTT, cf. H. LECLERCQ, *op. cit.*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 729.

12. A Tébessa.

13. II. LECLERCQ, *op. cit.*, t. I, col. 726-729.

Les bouleversements que les guerres et les invasions ont infligés à l'Afrique expliquent la rareté des fresques et peintures qu'on a pu y retrouver et leur état déplorable. Ce n'est qu'en 1895 que l'on découvrit une fresque chrétienne, dans le style des ouvrages des catacombes, sur les parois d'une chapelle souterraine sur le flanc sud-est de la colline de Saint-Louis, à Carthage. Sous l'arcade du fond de la salle rectangulaire, « on voit l'image d'un saint dont la tête est nimbée. Ce personnage paraît être un évêque. Il est vêtu d'une tunique blanche, orné du *clavus* de couleur brune et de *calliculae*. Il porte de plus un manteau brun. La main droite semble bénir. A sa droite il y a trace de trois autres personnages. Le plus rapproché du saint était à peu près de même grandeur. Les mains paraissent jointes. Le bras gauche qui se voit dans cette fresque est orné de bracelets. Les deux dernières figures sont beaucoup plus petites. L'une paraît représenter un fidèle qui porte de la main droite un objet double comme les lames de ciseaux, l'autre semble être un ange. Cette peinture murale paraît romaine et non byzantine ¹ ».

A Périgotville, l'ancienne Satafis, on a constaté l'existence de fresques sur les parois d'une église en ruines. Elles représentaient de larges feuilles de vigne rouges et brunes sur fond noir et blanc ². A

1. A. L. DELATTRE, Lettre du 29 avril 1895 à ENRICO STEVENSON, *Ipo-geo con affreschi sacri scoperto a Cartagine (Africa)* dans le *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 116 sq.; A. L. DELATTRE, *L'antique chapelle souterraine de la colline de Saint-Louis*, in-8°, Paris, 1896.

2. VINCENT, dans la *Revue africaine*, 1877, t. XXI, p. 320 sq.; POULLE, dans le *Rec. de Constantine*, 1876-1877, t. XVIII, p. 574-575; S. GSELL, *Satafis (Périgotville) et Thamalla (Tocqueville)*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1895, t. XV, p. 38-41, fig. 1; S. GSELL, *Les monum. ant.*, t. II, p. 248.

droite de l'entrée on voit quelques traces à peine distinctes de peintures anciennes. On a trouvé en outre des traces de peintures dans un hypogée à Tipasa ¹. Saint Augustin signale une peinture représentant la mort de saint Etienne, mais on ignore si elle se trouvait à Hippone ². Il mentionne encore une peinture représentant le Christ et ses apôtres ³ et une autre rappelant le sacrifice d'Abraham ⁴.

E. Le Blant ⁵ et J. Quicherat ⁶ jugent qu'un certain nombre de compositions métriques gravées sur le marbre ou sur le bronze ornaient les murs des églises en même temps qu'elles instruisaient les fidèles. Cet usage fut très répandu en Gaule où l'on empruntait les inscriptions des oratoires célèbres, ou bien encore on s'adressait aux versificateurs à la mode, tels que Fortunat, Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire. Les Africains montrèrent du goût eux aussi pour ce genre d'ornementation. Possidius de Calame nous dit que saint Augustin avait fait graver le distique que nous avons cité plus haut dans la salle à manger de sa maison ⁷.

Mais c'est surtout dans les églises que ces inscriptions murales doivent s'être multipliées ainsi

1. P. GAVAULT, dans la *Revue africaine*, 1883, t. XXVII, p. 321 sq.

2. *Sermo CCCXVI*, 5.

3. *De consensu evangelistarum*, I, 10.

4. *Contra Faustum*, XXII. LXXIII.

5. E. LE BLANT, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 203 sq.

6. J. QUICHERAT, *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans la *Bibl. de l'Ecote des Chartes*. 1864-1865, p. 550.

7. POSSIDIUS, *Vita sancti Augustini*, c. XXII, P. L., t. XXXII, col. 52. Cf. *Ibid.*, c. XXXI: « *Ultima qua defunctus est aegritudine, sibi jusserat Psalmos Davidicos, qui sunt paucissimi de paenitentia, scribi, ipsosque quaterniones jacens in lecto contra parietem positos diebus suae infirmitatis intuebatur et legebat.* »

qu'on en peut juger par le nombre de celles qui sont parvenues jusqu'à nous. Une première catégorie de textes concernait la répartition de la basilique ou de l'oratoire entre les fidèles ¹, celle-ci s'y rapporte évidemment ² :



Virginum canc(ellus). B(onis) b(ene).

Ce petit cartel était incrusté au centre d'une grande dalle servant de balustrade ou de cancel à l'espace réservé dans l'église aux vierges consacrées. Une autre inscription de la basilique de Damous-el-Karita, à Carthage, pouvant remonter au III^e siècle ou au début du IV^e, se lit sur un morceau de marbre ³. Or un texte longtemps attribué à saint Ambroise et revendiqué aujourd'hui pour Nicéas, évêque de Rémésiana ⁴, nous parle de l'existence de cette balustrade : « N'aurais-tu pas dû te ressouvenir, dit l'évêque en s'adressant à une vierge qui s'était laissé séduire, de ce lieu séparé par des barrières où tu te tenais à l'église quand les pieuses matrones et les nobles dames se pressaient à l'envi pour te demander le baiser, elles plus saintes et plus dignes que toi ⁵ ? »

1. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. eccles. liturg.*, t. I, n. 3444.

2. AUDOLLENT et LETAÏLLE, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1890, t. X, p. 506. Inscription trouvée à Henchir Aïn Sfar, à 8 kil. de Khenehela, *C. I. L.*, n. 17801.

3. DELATTRE, dans *les Missions catholiques*, 1886, p. 153; *Rec. de la soc. arch. de Constantine*, t. XXIV, p. 41, n. 2; *C. I. L.*, n. 13393; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 48; P. MONCEAUX, *Hist. de la litt. chrét. d'Afrique*, t. II, p. 124.

4. Rémésiana (= Palanka), en Serbie.

5. *De lapsu virginis consecratae*, c. VI, p. 24; *P. L.*, t. XVI, col. 363 sq.

Nous trouvons aussi l'[intr]OITVS ADITVS AD SACR...¹.

Une autre catégorie d'inscriptions murales était destinée à désigner les lieux où se trouvaient les restes des martyrs² :

HIC E[st dom
VS[Dei hic
MEMO[riæ
APOSTOLor. et
5 BEATI EMERI
TI GLORIOSI
CONSVLTI

Hic est domus Dei, hic memoriae apostolor. et beati Emeriti gloriosi consulti.

À Tipasa, dans la chapelle funéraire d'Alexandre, nous lisons dans un entre-colonnement une inscription en mosaïque destinée à exciter les âmes tièdes³ :

CLAVSVLA IVSTITIAE EST
MARTYRIVM VOTIS OPTARE
HABES ET ALIAM SIMILEM AE
LEMOINAM VIRIBVS FACERE

*Clausula justitiae est martyrivm votis optare.
Habes et aliam similem, aelemosinam (pro) viribus
facere.*

Cette inscription était disposée, ainsi que plusieurs de celles qui ont été retrouvées en place, de façon à

1 C. I. L., n. 13395.

2. A. FARGES, dans le *Bull. de l'Acad. d'Alger*, t. XVIII, p. 31; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 97 sq.; GATTI, *ibid.*, 1884-1885, p. 36 sq., C. I. L., n. 17714.

3. S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 391.

frapper les yeux; il en était de même pour celle qu'on lisait fréquemment à l'entrée de l'église ¹ :

PAX INTRANTI

A Turca, dans la Byzacène, on lisait ² :

HEC PORTA DOMVS EST ECRESIE PATENS
 [PEREGRINIS ET P[*auperibus*?]
 ALIMENTIS QVE PARVIS $\frac{P}{A\omega}$ NIMIS ANG[*usto*
 [aditu?]

Hæc porta domus est ecclesiae patens peregrinis et pauperibus, alimentisque parvis nimis angusto aditu.

On pouvait encore lire des devises dans les *transennae* de marbre découpées à claire-voie. A Ksûr-el-Ghennaia on a lu sur un fragment ³ :

fidel]IS METV]endum.

D'autres inscriptions rappelaient la piété ou la générosité des fidèles concourant à la construction ou à la décoration de l'église :

1. E. LE BLANT, *L'Épigr. chrét. en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 113; *C. I. L.*, n. 9271.

2. *C. I. L.*, n. 839. Nous ne pouvons songer à réunir ici toutes les inscriptions murales, nous indiquons les plus intéressantes : *C. I. L.*, n. 992, 18683, à Mizigitanum, caractères gothiques; n. 2334 et *addit.*, p. 951; n. 2335, 2389, 4770, 4787 à Seedy-bou-Geise, au-dessus d'une porte : *Domine protege nomen gloriosum*; n. 4792 à Umm-el-Aber : *Domus Dei perfecta*; n. 10642, entre Theveste et Constantine. Après le début de l'hymne *Gloria in excelsis... voluntatis. Hæc est domus Dei*; *C. I. L.*, n. 2220 et *additam.*, p. 948; n. 11414 : *Hic domus [Christi] orationis*; n. 11643 : *[D]s tu]x cterna, mo[rs] mea in D(e)o meo. [Man]e D[omi]ne in januis nostris*. Cf. n. 17758, 18552 : *Hec porta Domi(n)i iu(st)i intrabu[nt in ea]*; 18713 : *Domus Dei perfecta*. Cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 8 sq., principalement pour l'expression : *Hic domus...* LE MÊME., *ibid.*, 1879, p. 161 sq. : *Iscrizioni di basiliche e di oratori cristiani*.

3. *C. I. L.*, n. 4321.

FL · INNO
CENTIVS NVM
PRO SALVTE
SVA SVORVM
5 QVE OMNIVM
TESSELAVIT¹

BA NC
VENVSIANENSES
INITIAVERVNT
VCRIONENSES
5 COLVMNAS · V · DE
DERVNT CVΣABE
TENSES DEDE
RVNT COLVM
NAS · ∩ · OMNES
10 APSIDA STRA
VERVNT PLVS
CVΣABE TE SES
ORNAVERVNT RO
GATVS PRESBITER
15 ET EMILIVS ZACON
EDIFICAVERVNT

Ba[sil(icam)??] no[va[m?]] Vcnusiasenses initiaverunt; [M?]ucrionenses columnas V dederunt; Guzabetenses dederunt columnas VI; omnes apsida straverunt; plus Guzabetc(n)ses ornaverunt; Rogatus presbyter et (A)emilius zacon(us) (a)edificaverunt².

1. *C. I. L.*, n. 8629. Rapprocher l'inscription de la synagogue de Naro. Cf. H. LECLERCQ, *Afrique*, dans F. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 747.

2. GRAILLOT et S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 24, n. 78; TOULOTTE, *Géogr. de l'Afrique chrétienne: Numidie*, p. 151; S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 341. Nous voyons par cette inscription que les frais occasionnés par la construction de l'église de Henchir Zerdan avaient été couverts par les cotisations des localités environnantes. Le cippe est du IV^e siècle. L'usage de placer à l'entrée des édifices chrétiens des stèles commémoratives ou des tables rappelant les embellissements se rencontre dans *C. I. L.*, n. 992, 2220, 2272 (cf. p. 950), n. 4792, 8492 *additam.*, 10706, 10707, 10708; *Ephem. epigr.*, t. VII, 414 et 542; S. GSELL, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 219, n. 231, à Sidi-Embarbek, près de Bordj-bou-Areridj. Cf. S. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. XIII, p. 73; *Rec. de la soc. arch. de Const.*, 1892, t. XXVII, p. 154, à Sérïana; *C. I. L.*, n. 11269, à Thelepte; P. GAUCKLER, *Catal. des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 7, à Henchir-Sidi-Djedid; S. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV,

Nous ne pouvons omettre de citer une inscription à date certaine, trouvée à Oued-el-Hammam (Maurétanie Césarienne), dont le christianisme nous paraît probable et qui nous reporte à l'année 261¹ :

DEO AETER
NO · VOTVM
QVOT · PROM
ISIT · ROGA
5 TVS · SABINIL
FECIT · PR
CCXXII

Une autre inscription mentionne une dédicace d'église² :

[In n]OMINE ✠ D(omini) D(ei) [et Sal]
BATORIS N(ostru)N IVSSV D[e donis Dei (?)]
DOMVS ORATIONIS FA[cta est et d(e)d(icata)]
CELEBRA(n)T(e) V(iro) R(everentissimo)

DOMN(o) A...

3. NATALE β IDIBVS OCT[obribus]
F[e]LI[citer]

A Tipasa, l'inscription du baptistère était ainsi conçue³ :

p. 24, n. 78; HÉRON DE VILFOSSE, *Mosaïques récemment découvertes en Afrique*, dans le *Bull. des antiq. afric.*, 1887, fasc. 32, p. 399; cf. *Bull. de la soc. des antiquaires de France*, 1881, p. 304 sq. A Ternaten, dans la Maurétanie Césarienne, nous trouvons : (*Specs?*), *in Deo [Christo] (1)emil(ius) I... feci a[t]q(ue) i(n)s[tau]r(avi)*. S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 458, n. 9.

1. L. DEMAEGHT, dans le *Bull. trim. des antiq. africaines*, 1884, p. 100, n. 345, ligne 5 : *Sabinil[tus ou ta]*.

2. C. I. L., n. 8429, *addit.*, p. 970; GOYT, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, 1876-1877, p. 352; POULLE, même recueil, 1878, p. 420; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 11; 1880, p. 168.

3. S. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, p. 369; P. GAVAUULT,



SI QVIS·VT·VIVAT·
QVAERIT·ADDIS
CERE·SEMPER
HIC·LAVETVR
AQVA·ET·VIDEAT·
CAELEST



Un type s'est rencontré plusieurs fois déjà qui a dû orner la porte des basiliques et probablement aussi des maisons particulières ¹ :

IN HOC SI GNVM SEM
PER VI  NCES

Nous rattacherons à la catégorie des inscriptions murales les deux tuiles que voici :

BEATAM ECCLESI [ad f] ABR CHATHOLICA
AM CA  TOLI RV ECLESIA 
CAM EX OFICI RAM ²
NA FORTVNATIANI ³

dans la *Revue afric.*, 1883; R. DE LA BLANCHÈRE, dans le *Bull. de corresp. afric.*, 1884, p. 162; POINSSOT, dans le *Bull. d'Oran*, 1884, p. 313; J. SCHMIDT, dans *Ephem. epigr.*, 1884, t. V, p. 562, n. 1304.

1. *C. I. L.*, n. 1767, à *Sicca Veneria*; n. 1106, à Carthage; n. 17579, à Guelma: [*in h*]oc signum vincimus inimicos. Cf. DE ROSSI, *De christianis titulis Carthaginensibus*, p. 22, ou dans PITRA, *Spicil. Solesmense*, t. IV, p. 516; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 81.

2. REBOUD, dans la *Revue africaine*, 1865, p. 271; POULLE, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, t. XIII, p. 711, dit que l'inscription est sur une tuile; DELAPARD parle d'une tablette « en pierre de grès »; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 20.

3. DEWULF, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, 1867, t. XI, p. 219, n. 22-24; *C. I. L.*, n. 2311 et p. 951; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 21. Pour une formule analogue, cf. MAI, *Script. vet. nova coll.*, t. V, p. 104, n. 2.

De Rossi avoue avoir hésité longtemps à attribuer ces produits des officines à l'époque constantinienne de préférence au vi^e siècle qui fut signalé par la reconstruction des édifices catholiques en Afrique. La plus ancienne de ces deux dates paraît vraisemblable si on considère la rivalité ouverte entre catholiques et donatistes au sujet de la possession des basiliques constantiniennes par l'un ou l'autre parti. On conçoit que l'un d'eux acquérant la possession d'un de ces édifices disputés voulût affirmer son droit en marquant tous les matériaux qui entreraient désormais dans les réparations de la basilique.

Une lettre de Constantin, adressée en 330 aux évêques de Numidie, favorise cette explication. On y lit en effet ces paroles : *Comperi haereticos sive schismaticos eam basilicam ECCLESIAE CATHOLICAE quam in Constantina civitate jusseram fabricari, solita improbitate invadendam putasse*; et dans une autre lettre : *Ad rationalem competentes dedi ut domum bonorum nostrorum transgredi faciat ad dominium ECCLESIAE CATHOLICAE..... in quo loco sumptu fiscali basilicam erigi praecepi : ad consularem quoque scribi mandavi Numidiae, ut ipse in ejusdem ECCLESIAE FABRICATIONE in omnibus sanctimoniam vestram juvaret* ¹.

Outre l'intérêt qu'elles présentent au point de vue décoratif, les inscriptions murales nous donnent quelques lectures qui ne sont pas sans importance pour la recherche des origines de la version africaine de la Bible. A Kemellel nous trouvons l'inscription suivante ² :

1. *Concilia*, édit. COLETI, t. I, col. 1473.

2. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 161, pl. VIII, n. 4; *C. I. L.*,

SALVTIS		PRINCIPI
DOMINIS		SEMPER
HVIVS PREDI		FACEAS

L'inscription peut être lue en deux sens, par lignes entières ou bien les trois lignes à gauche d'abord et ensuite les trois lignes à droite. Le dernier mot doit se lire *faveas*, à cause d'une ligature. L'acclamation s'adresse au Christ représenté par le *chrismon* flanqué de $\alpha\omega$ qui veut dire : *principium et finis*. Nous devons donc lire : *Christe, principium et finis, salutis princeps, dominis semper huius prædii faveas*. Cette locution *princeps salutis* est exactement celle que nous lisons dans l'épître aux Hébreux : ἀρχηγός τῆς σωτηρίας¹. Le doute n'est plus possible lorsque nous lisons ce passage traduit par Vigile de Thapse : *princeps salutis*².

Un assez grand nombre de fragments contenant des sentences extraites de l'Écriture sainte ont été extraits des ruines des basiliques :

[*gloria in exc*] ELSIS DŌ ET IN TERR [a]
 PAX†³

n. 10713. Kemellel, station romaine près de la voie antique allant de Té-bessa à Mascula. L'inscription est gravée sur l'architrave d'une porte.

1. Hebr., II, 10.

2. VIGILE DE THAPSE, *Contra Eutychem*, I, V, édit. Chifflet. p. 72.

3. *C. I. L.*, n. 706, cf. R. CAGNAT, dans les *Archiv. des miss. scient.*, 1885, t. XII, p. 230, n. 254; *C. I. L.*, n. 10549, 10642. Ici la formule est plus complète : ... *pax hominibus bonae voluntatis. Haec est domus Dei*; *C. I. L.*, n. 462 doit être complété par 11641 qui annule 462. Rapprocher un fragment de Haïdra (= Ammaedera) : *hominib(us) bone voluntatis*. CLÉMENT, dans le *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1884, p. 216, n. 495.

SI DEVS PRO NOBIS QVIS ADVERSVS NOS

La Vulgate porte : *contra nos*².

FIDE IN DEV ET AMBVLA³.

Ce texte ne se rencontre pas dans la Bible⁴.

DILIGIS DOMINVM DEVM EX[toto corde]
TVO EX TOTA ANIMA TVA ET EX TOT[a forti-
tudine tua]⁵.

EXSVRGE	RESPICE	EXALTA
DOMINE	ET EXAVDI	TE DNE
DEVS EX	ME DOMINE	QVIA SVS
ALTETVR	DEVS ME	CEPISTI ME ⁶
5 MANVSTVA ⁷	5 VS ⁸	

ET NON IV	SALVT	ADFERTE DOM
CVNDASTI	EM ACCIP	MVNDVM SA
INIMICOS	IAM ET NO	CRIFICIVM
MEOS SVP	MEN DOMI	ADFERTE <u>DM</u>
5 ER ME ⁹	5 NI INVOCABO ¹⁰	5 PATRIAE
		GENTIVM ¹¹

1. *C. I. L.*, n. 2218; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 82.

2. Rom. VIII, 31. Cf. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1897, p. 415, n. 456 : [*si Deus pro nobis quis contra nos*].

3. *C. I. L.*, n. 2218.

4. Il semble qu'il y ait là une allusion à deux textes : Genes., XII, 1-10; Hebr., XI, 8 sq; à moins que l'on ait eu en vue seulement celui-ci : II Cor., V, 7 : *per fidem enim ambulamus non per speciem*.

5. *C. I. L.*, n. 8620, cf. Deuter., VI, 5; Marc., XII, 40; Luc., X, 27.

6. *C. I. L.*, n. 8621, cf. Ps. IX, 33.

7. *C. I. L.*, n. 8622, cf. Ps. XII, 4.

8. *C. I. L.*, n. 8623, cf. Ps. XXIX, 2.

9. *C. I. L.*, n. 8624, cf. Ps. XXIX, 2.

10. *C. I. L.*, n. 8625, cf. Ps. CXV, 13.

11. *C. I. L.* n. 10656, cf. Ps. XCV, 8.

EXAVDI DEVS ORA
 TIONEM MEAM AV
 BVS PERCIPE BERB
 RIS MEI SANCTOR[*umque*]
 [i]ANVARI ET
 COMITVM
 [s]ANCTIS DEVOTVS
 [fl]AN·PVSINNVS
 [c]VM SVIS VOTVM
 [c]ONPLEVIT·P·E·[l. ¹

Il n'est pas moins curieux de signaler des inscriptions ainsi conçues :

NATALE	NATALE
DOMINI	DOMNI CIRV
CRISTI	IDI/KAL
VIII·KAS	TOBRES ³
5 IANVIARIAS ²	

On serait infini si on devait tout citer ; nous pouvons maintenant quitter les édifices chrétiens et revenir à la société du iv^e siècle en Afrique.

La symbolique n'a jamais connu en Afrique le développement que nous lui voyons à Rome et en

1. *C. I. L.*, n. 41269. DE ROSSI, *La capsella argentea africana*, p. 17. Le vocable *Pusinnus* se retrouve dans *C. I. L.*, n. 9752. ETHÉRIA, *Peregrinatio ad loca sacra*, édit. GAMURRINI, p. 50, donne au mot *pisinnus* le sens « d'enfant de chœur » et d'oblat dans un monastère : *Nam a pisinno in monasterio nutritus est*, cf. DE ROSSI, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, p. 177, n. 404 ; année 392, le diminutif *Pitzinnina*.

2. *C. I. L.* n. 8628.

3. *C. I. L.*, n. 10904 : *Natale domni Ciru[tae] [pr]idi[e] kal [oc]tobres*. Le chapiteau portant cette inscription provient de la basilique de Cuicul, élevée par les Vandales ariens et consacrée au jour du *natale* de leur patriarche Ciryła ou Cyrila, ou bien au jour anniversaire de son élévation au pontificat. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 168.

Gaule. Plusieurs symboles n'apparaissent nulle part sur les tombes des fidèles. Le paon, le phénix, le cheval, le cerf, l'aigle, ne s'y rencontrent pas et les symboles que l'épigraphie romaine nous représente à satiété ne se montrent en Afrique qu'en petit nombre et plutôt à titre d'ornement que de langage cryptographique proprement dit. De même que nous venons de rencontrer au vi^e siècle à Sétif une formule en usage à Rome au iii^e siècle, de même nous pourrions noter l'apparition tardive ou l'emploi persistant de symboles qui figurent dans l'épigraphie romaine parmi les plus antiques du christianisme. Toutefois il faut tenir compte des violences populaires contre les cimetières chrétiens, violences qui eurent pour effet la destruction d'un grand nombre de textes épigraphiques de la première époque à l'absence desquels rien ne saurait suppléer. Nous pouvons présumer que les symboles les plus antiques ont de bonne heure pénétré en Afrique puisqu'une épitaphe du iii^e siècle nous montre l'ancre et la colombe réunies, symbolisme qui se retrouve sur une tombe du cimetière de Callixte ¹; au contraire le Poisson ne paraît pour la première fois que sur une pierre de l'année 457 et sur une autre datée, mais de basse époque.

Un relevé chronologique des symboles gravés sur les inscriptions datées sera une base qui permettra d'estimer l'âge des inscriptions dépourvues de date mais non de symboles.

Ancre.

iii siècle.

Colombe.

iii^e siècle à Tipasa et entre
258-301 à Cherchel.

D A†ω MS

en 384.

1. DE ROSSI, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XX, n. 1.

A et ω sur les tranches latérales de l'inscription.	de 405 à 415.
+ + sur les tranches latérales de l'inscription.	en 410.
A ω dans une couronne.	en 258-304.
Palme.	en 258-304.
A ω accostant le <i>chrismon</i> .	de 408 à 480.
Le même signe dans un cercle.	en 406.
Le même signe dans un cercle accosté de deux palmes.	en 525-526.
Vase.	en 467.
Orante.	en 444.
Poisson.	en 357.
Deux palmes.	de 390 à 430.
Monogramme entre 2 étoiles.	en 536.
Monogramme.	en 450.
Monogramme accosté de A ω .	en 454.
Poissons affrontés.	en 457.
Trois croisillons.	en 583.
Monogrammes entre deux croisillons.	en 593.

Les inscriptions non datées, bien qu'elles soient répandues non seulement dans les Maurétanies, mais dans tout le reste de l'Afrique, n'offrent pas de symboles d'un caractère essentiellement nouveau, mais seulement de nombreuses variétés des archétypes que nous avons énumérés. Le *chrismon* isolé ¹ ou combiné avec le cercle ², la couronne ³, les lettres $\alpha \omega$ ⁴, sont entre tous les symboles ceux qui reviennent le plus souvent; on rencontre encore la couronne ⁵, la palme ⁶,

1. *C. I. L.*, n. 55, 67, 150, 586, 791, 1086.

2. *C. I. L.*, n. 457, 464, 2017, 11080, 11083, 11088, 11123.

3. *C. I. L.*, n. 179, 1390, 11080, 11083, 11088, 11123, 11126.

4. *C. I. L.*, n. 179, 453, 455, 458, 603, 670, 671, 749, 839, 1105, 1156, 1246, 1247, 2189, etc. Cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 170.

5. *C. I. L.*, n. 1202, 8769, 9585.

6. *C. I. L.*, n. 253, 748, 1091, 1092, 1095, 1096, 1107, 1109, 1110, 1202, 1214, 8633, etc.

les colombes ¹ et les poissons affrontés ², la fleur ³, le boisseau ⁴, l'orante accompagnée ou non de deux flambeaux ⁵. Rien dans les inscriptions non datées n'indique une époque très ancienne; il est probable qu'elles ne s'écartent guère des limites chronologiques extrêmes que les inscriptions datées nous ont fournies : 238-593, et elles se répartissent sans doute de même que celles-ci, c'est-à-dire que le plus grand nombre d'entre elles appartiendrait au v^e siècle. Ceci s'explique aisément par les destructions opérées par les Vandales des monuments antérieurs à leur invasion qui eut lieu dans la première moitié du v^e siècle.

Il n'y avait à Carthage qu'une chose qui balançât le goût du plaisir, c'était le commerce. Le vieil

1. *C. I. L.*, n. 1091, 1138, 2079, 8647, 17388.

2. *C. I. L.*, n. 9693, 17385. Cf. A. BERBRUGGER, dans la *Revue africaine*, 1868, p. 400, 401; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 170.

3. *C. I. L.*, n. 11077, 11127, 11134.

4. *C. I. L.*, n. 13463.

5. *C. I. L.*, n. 11085, 11088, 11128, 11176, 17387; G. HANNEZO et L. FEMELIAUX, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 150, n. 1. La croix nue, *C. I. L.*, n. 449, 452, 460, 707, 1106, 8645; la croix avec $\alpha \omega$, *C. I. L.*, n. 56, 674, 706, 2009; le vase, *C. I. L.*, n. 13603; le rameau d'olivier, *C. I. L.*, n. 16660; les flambeaux, *C. I. L.*, n. 17390; l'arbre, *C. I. L.*, n. 1091; le *doliun*, *C. I. L.*, n. 14059; la main ouverte, *C. I. L.*, n. 2015; l'étoile, *C. I. L.*, n. 8769, 9869; l'*ascia*?, J. POINSSOT et L. DEMAEGHT, dans le *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1882, p. 62. Un monument funéraire trouvé à Cherchel et transporté à Alger, mais non inscrit au catalogue, montre les symboles suivants : ancre, arbre, deux colombes, rameau d'olivier, P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. II, p. 122; deux colombes perchées sur les anses du vase, DELATTRE, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 153, n. 29; le calice, DELATTRE, dans le *Rec. de la soc. arch. de Constantine*, 1892, p. 36, 37.

L'*ascia* se rencontre en Afrique, cf. *Bull. du Comité*, 1899, p. 499, n. 1; *C. I. L.*, n. 9381; en outre on a vu une *ascia* sur une pierre tumulaire païenne de la basilique de Sainte-Salsa, à Tipasa. Cf. GSELL, *Musée de Tebessa*, in-4^o, Paris, 1902, p. 52, note 1; LE MÊME, *Musée de Philippeville*, p. 34, pl. IV, fig. 3, sur un sarcophage; cf. *Ephem., epigr.* VII, n. 459, et DELAMARE, pl. 50, n. 5 = *C. I. L.*, n. 5787.

esprit carthaginois semblait revivre dans ses murs. La mer tentait et excitait toujours l'activité des habitants de Carthage. Auguste, avait fait creuser un port excellent, plein de sécurité, et ce port attirait de tous côtés, à Carthage, les vaisseaux qui craignaient les naufrages redoutés de la mer d'Afrique, et la côte sans ports, *mare importuosum*. Comme le blé de l'Afrique était destiné à nourrir le peuple de Rome et de Constantinople, ce commerce était assujéti à des règlements très stricts. La compagnie des *navicularii* avait l'entreprise de transport du blé, et elle répondait des naufrages, à moins qu'elle ne justifiât que la perte des bâtiments avait eu pour cause la violence de la tempête et non la faute de l'équipage. En pareil cas, les déclarations des matelots étaient vérifiées à l'aide de la torture. Quand un des membres de la compagnie des *navicularii* venait à mourir, ses héritiers étaient forcés de le remplacer dans sa charge et ce fut la rigueur de cette condition qui décida saint Augustin à répudier la succession de Boniface, habitant d'Hippone, un des plus riches *navicularii* du temps, qui avait légué tous ses biens à l'Église. « Je n'ai pas voulu, dit l'évêque, faire de l'Église du Christ une actionnaire de la Compagnie; je n'ai pas voulu, s'il y avait naufrage, qu'elle fût obligée de livrer à la torture les matelots échappés à la mort ¹. » Malheureusement les prêtres n'avaient pas tous les scrupules de saint Augustin. Le mal était ancien, il était peut-être ingué-rissable, puisque nous avons vu saint Cyprien gronder très sévèrement un évêque qui avait accepté une situation de tuteur légal et la gestion des biens

1. *Sermo* CCCLV.

de ses pupilles ; au iv^e siècle, nous voyons un autre évêque, Paul de Cataca, faire de grandes entreprises avec le trésor public, protégé par Bathanarius, comte d'Afrique, beau-frère de Stilicon, et c'était Bathanarius qui lui avait fait adjuger ces entreprises. Cependant, soit qu'à cette époque Dieu ne bénît pas les fournisseurs, soit qu'alors moins que de nos jours, il ne fût pas toujours commode de faire des affaires avec l'État, Paul se ruina, et le scandale de sa faillite le força à se démettre de son épiscopat, qu'il avait gardé malgré les sévères admonitions de saint Augustin. Il y avait aussi des prêtres qui se faisaient receveurs du trésor public ; d'autres, intendants des grandes familles. Ces exemples montrent combien l'esprit de négoce était puissant en Afrique, et surtout dans les villes maritimes, comme Carthage et Hippone, puisque le clergé même ne s'en défendait pas.

Un autre travers de cette époque était la superstition¹. Carthage avait alors ses devins qui disaient la bonne aventure ; elle avait ses mathématiciens qui tiraient des horoscopes et la croyance à la magie était tellement répandue parmi ces hommes qui ne croyaient ni à Jupiter, ni à Jéhovah, que, lorsqu'on parlait des miracles du Christ, ils ne les niaient pas, mais ils disaient qu'Apollonius de Tyane et Apulée de Madaure en avaient fait d'aussi grands.

Le grand devin de Carthage au temps de saint Augustin était Albicere. Avait-on perdu quelque chose,

1. La croyance aux amulettes et maléfices était répandue, on le voit à l'occasion du procès d'Apulée. Voici des monuments techniques. S. GSELL, *Musée de Philippeville*, p. 39, signale quatre pierres sur lesquelles sont sculptés des *phallus*, monuments destinés à la conjuration des maléfices et fréquents en Afrique. Cf. LE MÊME, *Musée d'Oran*, p. 38 ; *Musée de Cherchell*, p. 50.

on allait voir Albicere, et dès qu'il vous apercevait, il vous disait ce que vous aviez perdu et où vous le retrouveriez. Albicere savait surtout le compte de l'argent qu'on lui apportait. Un jour, quelqu'un lui envoya de l'argent par un esclave sans le prévenir ni de l'envoi, ni de la somme ; l'esclave pensa qu'il pouvait, sans danger, en voler une partie. Dès qu'il entra : « Tu m'apportes de l'argent, lui dit Albicere, et tu m'en as volé. » L'esclave restitua son larcin et s'enfuit épouvanté. Un jour, Flaccien, un des principaux citoyens de Carthage et des plus éclairés, qui se moquait fort d'Albicere et de ceux qui le consultaient, allait acheter un domaine, et, rencontrant Albicere, il voulut l'éprouver : « Dis-moi ce que je vais faire ? lui demanda-t-il, et Albicere lui répondit sans hésiter qu'il allait acheter un domaine, et lui dit même le nom de ce domaine, quoique ce nom fût très bizarre. « Et moi-même, dit Licent, qui raconte dans les *Académiques* les traits que nous venons de citer, je vis un de nos amis, qui dit un jour au devin, voulant l'éprouver : A quoi pensé-je en ce moment ? A un vers de Virgile, dit Albicere. — Notre ami convint que c'était vrai. — Mais quel vers ? dit-il ; et Albicere, qui était le plus ignorant des hommes et qui n'avait jamais vu l'école des grammairiens qu'en passant dans la rue, cita le vers, sans se tromper d'un seul mot. » Ne nous étonnons donc pas de la vogue qu'obtenait Albicere à Carthage, vers l'an 380 de l'ère chrétienne.

Albicere était l'homme merveilleux doué d'un sens dont le mécanisme ne nous est pas encore bien connu aujourd'hui, la télépathie, et les mathématiciens étaient des savants qui confondaient des ignorants et des esprits irréflechis, mais on voyait en eux tout

autre chose. Sans doute ils étaient obligés de consulter les astres pour prédire l'avenir, il fallait bien le reconnaître, mais on ajoutait que ces astres précisément réglaient la conduite des hommes et maîtrisaient leurs actions. De là un système de morale que saint Augustin combat vivement. Le libertin n'en peut mais s'il fornique, il est né sous l'influence de Vénus; le voleur s'excuse sur l'ascendant de l'astre de Mercure, et le sanguinaire sur celui de Mars. « Pensez-vous, écrit saint Augustin à Lampadius, qui croyait à la science des mathématiciens, pensez-vous qu'un de ces interprètes des astres, quand il quitte ses tablettes d'ivoire pour s'occuper de sa maison et de son ménage, s'abstienne de gronder ou même de battre sa femme s'il l'a surprise, je ne dis pas à folâtrer trop librement, mais seulement à regarder à la fenêtre avec trop de curiosité? — Ne me battez pas, dira la pauvre femme, ou plutôt battez Vénus, si vous pouvez, dont l'ascendant me force à agir ainsi. — Vaines paroles! Les astres sont bons à consulter pour vendre aux riches leurs horoscopes, mais il n'est pas d'ascendant qui puisse empêcher un mari de battre sa femme. »

Plusieurs lettres de saint Augustin nous instruisent fort utilement sur la situation, les idées, les préoccupations des chrétiens de son temps. Une des plus intéressantes de la correspondance est celle qui lui fut adressée par un fort honnête homme, bourrelé de scrupules, qui habitait le pays des Arzuges et avait nom Publicola. Cet homme occupa un jour ses scrupules à s'alarmer sur la responsabilité qui retombait sur lui du fait des rapports qui existaient entre colons et barbares vivant perpétuellement en présence et des péchés que devait commettre un

chrétien en les prenant à son service ou en faisant commerce avec eux. Quoique métaphysicien, l'évêque d'Hippone était poli et répondait aux lettres qu'on lui écrivait, fussent-elles saugrenues. Cela avait l'inconvénient de lui en attirer sans doute quelques-unes assez ridicules, mais il faut nous en féliciter ; elles nous valent plusieurs détails utiles et véridiques assurément puisqu'ils viennent d'un scrupuleux. La consultation de Publicola devient l'occasion d'une curieuse description des mœurs de la population intermédiaire que la nécessité crée toujours dans les colonies entre la barbarie indigène et la civilisation étrangère. Dans les Arzuges, les barbares servaient aux colons de commissionnaires et d'expéditeurs pour transporter leurs denrées ou leurs marchandises ; ils étaient les conducteurs des caravanes comme le sont encore aujourd'hui les habitants du Fezzan ; souvent aussi ils s'engageaient à défendre les récoltes des colons contre les incursions des tribus tout à fait barbares, ou bien ils conduisaient le voyageur et le garantissaient de toute insulte. Ces conventions se faisaient ordinairement entre les barbares et les colons, sans l'intervention d'aucune autorité publique ; parfois aussi le tribun ou le décevmir chargé de la garde de la frontière faisait lui-même la convention, soit que le tribun traitât, pour ainsi dire, au nom des colons avec une tribu indépendante qui s'engageait à défendre la terre des Romains, soit que ce tribun fût lui-même le gouverneur et le préfet de tribus qui s'étaient soumises ou alliées aux Romains. Tel était, en effet, selon saint Augustin, l'état des populations barbares limitrophes de l'empire. Les unes étaient restées indépendantes et païennes ; les autres avaient reçu un préfet romain.

et, parmi ces tribus, il y avait souvent quelques chrétiens.

Quand les barbares faisaient leurs conventions avec les colons, ils juraient par le nom de leurs dieux ou de leurs démons, et c'est là ce qui inquiétait la conscience de Publicola. Un chrétien peut-il, sans péché, prendre part à une convention consacrée par un serment de ce genre? Le voyageur que les païens conduisent, les marchandises qu'ils ont transportées, les récoltes qu'ils ont défendues, ne sont-elles pas souillées? Dans ses scrupules, Publicola irait jusqu'à interrompre toute relation avec les barbares, parce qu'ils sont idolâtres; il ne voudrait manger ni du blé qu'ils ont moulu ou plutôt écrasé (*area trituratoria*), ni de l'huile qu'ils ont pressée (*aut torculari*), ni de la viande qu'ils apportent au marché, parce qu'ils en ont peut-être offert une partie à leurs idoles; il ne voudrait même pas, dans le désert, boire à la source ou au puits qu'ils ont consacré à leurs dieux. Saint Augustin éclaire et rassure sa conscience sur ces divers points : « Je plains le barbare qui jure par les faux dieux, dit-il, mais je le plains surtout s'il manque à son serment et j'aime mieux le serment fait aux faux dieux s'il est respecté que le serment fait au vrai Dieu s'il est violé. Vous craignez de pécher en jouissant de la paix que font avec vous les barbares, parce qu'ils la consacrent par un serment; mais, avec ce scrupule, je ne sais pas dans quel coin de la terre nous pourrions vivre; car ce n'est pas seulement sur la frontière des Arzuges que nous avons une paix consacrée par le serment des idolâtres, c'est dans tout l'empire. Si nous croyons à la souillure des récoltes qu'ils ont juré de défendre, croyons aussi alors à la profanation

de tous les biens de la paix, car la paix est fondée partout sur les serments. Ne craignez pas non plus de boire au puits où les barbares ont pris de l'eau pour leurs sacrifices : craignez-vous de respirer l'air? et pourtant l'air reçoit la fumée de tous les sacrifices qui se font sur les autels des démons. N'honorons pas les faux dieux; mais, quand nous appliquons à l'usage du peuple ou à l'honneur de Dieu les choses consacrées aux faux dieux, sachons que nous faisons des choses comme des hommes eux-mêmes, que nous convertissons au vrai Dieu, d'impies et d'idolâtres qu'ils étaient auparavant. » On voit que loin d'isoler les colons des barbares saint Augustin voulait les rapprocher, persuadé que l'infiltration du christianisme par tous les moyens hâterait la civilisation des tribus. Lui-même raconte à ce propos l'histoire d'une femme de Sétif qui fut emmenée captive par les barbares, et qui d'abord fut très maltraitée; mais les trois fils du Maure dont elle était l'esclave étant tombés malades, deux moururent, et leur mère, qui voyait son esclave prier Dieu sans cesse avec une ferveur qui lui adoucissait les tourments et la servitude, lui demanda, puisque son Dieu était si puissant, de l'implorer pour qu'il sauvât son dernier enfant. La chrétienne se mit en prières, et, l'enfant ayant guéri, toute la famille se convertit.

Les esclaves étaient en Afrique l'objet d'un commerce actif, ce qui eût suffi à saint Augustin et à beaucoup de ses collègues pour leur faire condamner tout trafic de la part des ecclésiastiques. La question du maintien ou de l'abolition pratique de l'esclavage ne pouvait être traitée à une époque où l'esclave était une des formes de la propriété; quant à discuter le degré de moralité du fait, on ne voit pas que les Pères

d'Afrique s'y soient attardés, peut-être n'en avaient-ils pas le temps et ils préféreraient à des élucubrations théoriques les solutions quotidiennes de la pratique. Quiconque entrerait dans le clergé devait au préalable affranchir ses esclaves. Dans un de ces comptes rendus de son administration épiscopale que saint Augustin faisait de temps en temps devant les fidèles d'Hippone, nous lisons tantôt que tel ou tel laïque a émancipé ses esclaves devant toute l'assemblée avant de prendre les ordres, tantôt que les esclaves d'un autre sont entrés avec lui dans le monastère, comme ses frères et non plus comme ses esclaves, mais qu'il va aujourd'hui les émanciper solennellement par l'autorité de l'évêque. Ailleurs, il y avait un sous-diacre qui avait encore des esclaves; mais saint Augustin se hâte d'expliquer au peuple que ces esclaves dépendent d'une succession dont le partage n'est point encore fait. Une fois le partage fait, les esclaves seront affranchis, et ils entreront, comme libres, dans le monastère, qui les nourrira ¹.

Les monastères paraissent avoir rendu alors ce service d'offrir un asile aux affranchis à qui leur pécule ne donnait pas les moyens de vivre. Il est fort possible que le recrutement monastique ait peu gagné à s'encombrer d'hommes et de femmes qui n'avaient de vocation que pour le vivre et le couvert, mais la pensée d'accueillir ceux qui passaient sans transition de l'indifférence absolue où les maintenait l'esclavage aux difficultés ignorées et aux périls de la lutte pour la vie était honorable et généreuse. « La plupart de ceux qui entrent dans l'esclavage de Dieu, dit saint Augustin,

1. S. AUGUSTIN, *Sermo CCCLVI*, cf. H. LECLERCQ, art. *Affranchissement*, dans D. CABROL, *Dictionn. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 554.

sortent de l'esclavage des hommes : ce sont ou d'anciens affranchis ou des esclaves que leurs maîtres ont affranchis ou doivent affranchir dans cette intention ; ce sont des laboureurs ou des ouvriers, des hommes enfin habitués au travail du corps... Gardons-nous de ne pas les admettre dans les monastères : combien en effet parmi eux ont mérité de servir de modèles par leurs vertus ! C'est donc une bonne et sainte pensée de les recevoir sans chercher quel est le sentiment qui les amène : la volonté de servir Dieu, ou l'envie de fuir une vie de pauvreté et de travail, l'espoir d'être nourris et vêtus sans travail, et surtout d'être honorés par ceux qui auparavant les écrasaient de leur mépris. »

Saint-Marc Girardin¹, à qui nous empruntons ce qu'on va lire, explique d'une manière assez ingénieuse une des conséquences les plus graves issues de ces vocations d'esclaves. « Ces monastères peuplés d'esclaves affranchis ou fugitifs, devaient être pauvres, dit-il, et cette pauvreté est un des motifs qui faisaient que saint Augustin exhortait les moines au travail ; mais ces monastères s'enrichirent peu à peu par les legs et les donations qui leur furent faits. Les biens de ces grandes familles romaines, qui entretenaient autrefois dans leurs maisons et dans leurs terres tant d'esclaves et tant d'affranchis, tombaient souvent entre les mains de veuves et de filles qui, s'éprenant de zèle pour l'Église chrétienne, donnaient aux monastères quelques-uns des domaines de leurs aïeux ; de cette manière, les richesses qui servaient naguère à l'entretien des esclaves servaient à l'en-

1. *L'Afrique sous saint Augustin*, dans *Études d'histoire comparée sur l'Afrique*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 4^e série, XXXI, 1842, p. 984.

retien des moines. La forme de la distribution était changée, mais la destination restait la même. Au v^e siècle de l'ère chrétienne, la distribution de la propriété changeait de forme de deux manières, par l'expropriation barbare et par les donations ecclésiastiques. L'expropriation que firent les barbares fut une épouvantable secousse ¹. Les donations ecclésiastiques qui précédèrent cette expropriation, et qui eurent le mérite de conserver à l'ancienne société une part considérable dans la propriété, ces donations, loin de causer aucun désordre, remédièrent aux désordres de l'affranchissement en enrichissant les monastères, où accouraient les esclaves et les affranchis. Il était juste qu'en prenant à sa charge les prolétaires de la société romaine, l'Église héritât des avantages du propriétaire romain. »

Chose remarquable, le peuple était ouvertement partisan de l'accroissement du domaine et des biens ecclésiastiques. Depuis que les conditions de la vie matérielle devenaient, avec l'affaiblissement du gouvernement central, de plus en plus difficiles, le peuple voyait avec satisfaction la création et l'extension de ces Églises qui lui représentaient une institution analogue à celle des « bureaux de bienfaisance ». Pour un très grand nombre de pauvres le souci personnel était exclusif de toute autre préoccupation ; ils eussent applaudi à la fondation d'un établissement de crédit et de distributions gratuites par l'effet des mêmes sentiments qu'ils mettaient à encourager l'accroissement des ressources ecclésiastiques. Saint Augustin savait à quoi s'en tenir, mais dans une circonstance il se montra pusillanime et se manqua à lui-même. Un jour il reçut la visite d'un riche Romain nommé Pinianus qui avait quitté Rome

pour s'entretenir avec lui. Les gens d'Hippone connaissaient le personnage de réputation; on savait qu'il avait fait construire deux riches monastères à Thagaste et on songea à ce que l'établissement d'un tel homme à Hippone pourrait rapporter à tout le monde. Un jour que Pinianus était dans l'église avec l'évêque, le peuple commença à crier qu'il voulait que Pinianus fût prêtre. Saint Augustin, alla parler à la foule qui se tut, mais recommença peu après. Ce n'était plus un souhait, mais bien des menaces et une émeute. Toute la ville était sur pied. Pinianus céda et promit de se faire ordonner prêtre et de se fixer à Hippone.

Nous voyons ailleurs saint Augustin s'opposer à l'excès d'empressement que certains bienfaiteurs mettaient à se dépouiller. C'étaient surtout les femmes qui donnaient dans ce travers. Il y en avait qui profitaient d'une courte absence de leurs maris pour donner aux monastères tout ce qu'elles avaient de plus précieux. Saint Augustin blâme sévèrement cette prodigalité indiscrette. Il ne veut pas que l'Église s'enrichisse par de pareils moyens et aux dépens des familles; il refuse les biens qu'un père veut, dans un accès d'irritation, donner à l'Église plutôt pour punir son fils que pour honorer Dieu. Le peuple qui connaissait cette grandeur d'âme la trouvait fort déplacée. « Je sais bien, dit un jour l'évêque dans un sermon, je sais bien que vous dites souvent entre vous : Pourquoi personne ne donne-t-il rien à l'Église d'Hippone? Pourquoi les mourants ne la font-ils pas leur héritière? Parce que l'évêque Augustin est trop bon, parce qu'il rend tout aux enfants, parce qu'il n'accepte rien. Je l'avoue, je n'accepte que les donations qui sont bonnes et pieuses. Quiconque déshérite son

filis pour faire l'Église son héritière, qu'il cherche quelqu'un qui veuille accepter ses dons ; ce n'est pas moi qui le ferai, et, grâce à Dieu, je l'espère, ce ne sera personne. Oui, j'ai refusé beaucoup de donations, mais j'en ai aussi accepté beaucoup. Faut-il vous les énumérer ? Je ne citerai qu'un exemple : j'ai accepté l'héritage de Julien : pourquoi ? parce qu'il est mort sans enfants. »

Quand on voit à l'œuvre un évêque de ce temps, et principalement le plus grand de tous, ce saint Augustin, à qui il faut toujours revenir pour prendre de l'Afrique du début du v^e siècle une idée à peu près suffisante ; quand on voit l'emploi de sa vie et de chacune de ses journées on demeure convaincu de la grandeur du rôle tenu par l'épiscopat et le clergé dans l'histoire de la société de cette époque. Non seulement il lui faut être docteur, évêque, administrateur, mais il lui faut être juge, et ce n'est pas la part la moins lourde de sa charge. Il était convaincu d'ailleurs qu'en exerçant cette fonction de juge temporel pour son peuple il ne faisait que se conformer aux prescriptions de l'apôtre ¹. L'arbitrage épiscopal était fort recherché, tant à cause de sa célérité que de sa gratuité ; ce que les empereurs crurent avoir de mieux à faire devant cette désertion des prétoires civils, fut d'attribuer force de loi à la juridiction des évêques ². L'évêque d'Hippone est

1. *De opere monachorum*, c. 29 : « ... his nos molestiis afflicti Apostolus ».

2. *Code théodos.*, I, 27 : *De episcopali definitione* : « pro sanetis habeatur quidquid ab his fuerit iudicatum. » Cf. *Constitutum Sirmondi*, XVII : « episcopale iudicium, ratum sit omnibus qui se audire a sacerdotibus acieverint » ; S. AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm. XXV* : « Principes saeculi tantum detulerunt Ecclesiae ut quidquid in ea iudicatum fuerit dissolvi non possit. » Les grands évêques du iv^e siècle exercent à

circonvenu de gens obséquieux qui viennent lui exposer leurs différends¹; il aimerait mieux remuer la terre² que d'être obligé d'entendre ces récriminations qui lui prenaient une bonne partie de son temps et auxquelles il consacrait parfois la matinée jusqu'à l'heure du dîner³, parfois la journée entière⁴; et cela, disait-il, sans se donner le temps de respirer⁵ et de se recueillir pour prier⁶. Il ne paraît pas que les évêques aient eu le droit de connaître des affaires criminelles⁷, sauf peut-être dans les causes épiscopales⁸; mais sur ce terrain le clergé d'Afrique se montrait assez exigeant par sa tendance à une extension sans limites du droit d'asile à tous les coupables⁹. Il en résultait pratiquement l'impunité pour un grand nombre de délits et de crimes, d'où la surprise de quelques hommes de gouvernement, tels que le proconsul Macédonius, qui demandait à saint Augustin si la religion prescrivait aux évêques de favoriser les scélérats. Oui, lui répondit on; car, si les coupables ne subissent pas la peine capitale, l'Église veut qu'ils aient l'occasion et le temps de

Milan et à Constantinople cette charge de juges. S. AMBROISE, *Confessiones*, VI, 8.

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* XXXIII, 5.

2. *De opere monachorum*, 29.

3. POSSIDIUS, *Vita S. Augustini*, 49.

4. *Ibid.*

5. S. AUGUSTIN, *Epist.* LXXXI. L'évêque d'Ippone était même pris comme juge par les hérétiques. POSSIDIUS, *op. cit.*, 19.

6. *Ibid.* Il essaya de se donner un suppléant laïque. cf. *De opere monachorum*, 29; saint Martin de Tours déléguait quelque prêtre de son entourage. THOMASSIN, *op. cit.*, t. V, c. 101. Il était manifeste qu'on était en plein abus; la législation de 452 y pourvut. Novell. III, 34, *De episcopali judicio*.

7. BEAUCHET, dans la *Nouvelle revue historique du Droit*. 1883, p. 416 sq.

8. *Code Théod.*, XVI, II, *De episcopis*.

9. *Constitutum Sirmondii*, XIII.

se repentir et de faire pénitence ¹. Cette commisération entraîna à quelques excès; on usa de la force pour soustraire au bras séculier des coupables auxquels on voulait donner le temps de la pénitence. Ces abus furent réprimés par une loi du fils de Théodose ².

Dans l'exercice de la juridiction épiscopale à l'égard des clercs, nous pouvons constater l'emploi des méthodes empiriques qui devaient atteindre au moyen âge, avec les ordalies et le « jugement de Dieu », leur dernier progrès. L'enquête est remplacée par une sorte de divination qui ne peut trouver d'excuse que dans la bonne foi de ceux qui y faisaient appel. Ainsi nous voyons deux prêtres de l'Église d'Hippone, Spes et Bonifacius, accusés de scandale, et envoyés par saint Augustin au tombeau de saint Félix, à Nole, où le martyr devra faire connaître lequel des deux a été conseiller du mal.

L'obstination qu'apportait l'Église d'Afrique à maintenir ses privilèges fut un grand service rendu à l'histoire, car ces privilèges marquaient un âge de la discipline, l'un des plus brillants, et qui procura à cette Église que nous étudions une bonne part de sa grandeur durable. Depuis le schisme du donatisme et les troubles dans lesquels l'avènement, le maintien et la mort de l'évêque Cécilien avaient jeté l'Église de Carthage, on s'explique la préoccupation qu'eurent un certain nombre de grands évêques d'éviter à leurs fidèles les intrigues qui accompagnaient

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* CLII.

2. *Code Theod.*, IX, LX, 15, 16.

3. S. AUGUSTIN, *Epist.* LXXVIII; cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, 38.

le plus souvent une élection épiscopale¹. Chaque ville choisissait son évêque parmi son clergé, si les sujets manquaient on s'adressait à l'Église de Carthage; eependant il arrivait, et ce fut le cas pour saint Augustin, que malgré l'interdiction des canons, un évêque désignât son successeur². Mais le peuple n'était pas moins attaché à ses droits que le clergé lui-même. L'évêque Sévère de Milève, ayant seulement pris conseil de son clergé, faillit amener de graves désordres qui ne furent évités que grâce aux explications et à la dignité conciliante que mit saint Augustin à les fournir³. Avec son tact et la politesse ordinaire de ses manières, l'évêque d'Hippone s'y prit chez lui de façon à ne froisser personne. Se sentant près de sa fin, il convoqua les fidèles à une assemblée présidée par trois évêques et six prêtres dans l'église de la Paix, à Hippone, le 26 septembre de l'an 426. Nous avons conservé le procès-verbal de cette séance, semblable aux actes officiels, rédigé par les sténographes⁵ de l'Église et signé par les principaux assistants. Il nous met la scène devant les yeux. L'évêque est dans sa chaire, élevée de quelques marches au-dessus du sol, au fond de l'abside.

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* CCXIII, 1 : *Scio post obitus episcoporum per ambitiosos aut contentiosos solere ecclesias perturbari; et quod saepe expertus sum et dolui, debeo, quantum ad me attinet, huic prospicere civitati.*

2. POSSIDIUS, *Vita S. Augustini*, raconte comment s'y prit Valérius d'Hippone qui ne pouvait procéder à cette consécration sans une dispense du primat de Carthage. Ni lui ni saint Augustin ne connaissaient l'interdiction du concile de Nicée (325). Cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* CCCXIII, 4.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* C'était, semble-t-il, sa méthode habituelle. Lors de l'élection de l'évêque de Fussala, siège nouveau, il convoqua la communauté de la bourgade.

5. *Notarii.*

Deux évêques ses confrères siègent à ses côtés afin de donner plus d'éclat à la cérémonie. Les prêtres sont rangés dans le *presbyterium* ; le peuple, convoqué la veille, remplit la basilique. Saint Augustin prend la parole ; il parle mélancoliquement de son grand âge : « Dicu l'ayant voulu, dit-il, je suis venu en cette ville dans la vigueur de la vie ; j'étais jeune, et maintenant me voilà vieux ». Un malheur est vite arrivé ; il est bon de le prévoir et d'en prévenir les suites. Pour épargner à son Église les troubles qui pourraient la déchirer, quand elle aura perdu son évêque, il croit utile de désigner d'avance son successeur. Il va donc leur déclarer sa volonté : il a fait choix du prêtre Héraclius. Ici, les acclamations de la foule l'interrompent ; on lui souhaite longue vie ; on ne veut que lui pour père, pour évêque. Il reprend pour faire l'éloge de celui qu'il a désigné et demander au peuple de vouloir bien approuver son choix. Le peuple répond par ces acclamations qui étaient en usage dans le sénat de Rome, et probablement aussi dans les conseils de décurions des villes municipales¹. Ce sont des formules prononcées sans doute par quelque personnage important et qu'on reprenait en chœur un grand nombre de fois, d'après un rythme convenu. « Le peuple s'est écrié : « Nous vous rendons grâce de votre choix. » Cela a été dit seize fois. Ensuite le peuple a dit douze fois : « Que cela se fasse ! » et six fois : « Toi pour père, Héraclius pour évêque. » Le dialogue se poursuit encore quelque temps. Saint Augustin veut qu'il n'y ait pas de surprise ; il désire que l'assentiment

1. D. CABROL, *Acclamations*, dans le *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 241.

du peuple soit sincère et complet. Il n'est satisfait qu'après l'avoir entendu redire vingt-cinq fois : « Que cela se fasse ! il en est digne ! » La cérémonie alors est achevée, et le procès-verbal se termine par ces mots : « Le silence s'étant rétabli, Augustin, évêque, a dit : « Il est temps de remplir nos devoirs « envers Dieu en lui offrant le sacrifice ; durant cette « heure de supplication, je vous recommande de ne « vous occuper d'aucune de vos affaires particulières « et de prier uniquement le Seigneur pour cette « Église, pour moi et pour le prêtre Héraclius ¹. » Tel est, observe M. Gaston Boissier, ce procès-verbal important qui, sous sa forme officielle et froide, est si plein d'enseignements pour nous. Il nous montre à quel point l'Église était un gouvernement libre et populaire, le seul qui subsistât encore depuis que les rigueurs du fisc, faussant les institutions municipales, en avaient fait la plus dure des servitudes. C'est là que s'était retiré tout ce qui restait de force et de vie dans ce vieux monde épuisé ². Il nous faut maintenant dire quelques mots du rôle de l'évêque d'Hippone dans l'histoire du monachisme africain.

Une conversion, disait Adrien Naville ³, c'est l'acte d'une âme qui cesse de vivre pour elle-même et qui commence à vivre pour Dieu. Mais la vie nouvelle ainsi inaugurée peut prendre diverses directions. Pour les ramener aux deux termes qui nous parais-

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* CCXIII.

2. G. BOISSIER, *La fin du paganisme*, in-12, Paris, 1898, p. 394.

3. H. A. NAVILLE, *Saint Augustin. Étude sur le développement de sa pensée jusqu'à l'époque de son ordination*, in-8°, Genève, 1872, p. 56. H. REUTER, *Augustinische Studien*, in-8°, Gotha, 1887, p. 359-478. *Weltliches und geistliches Leben (Mönchtum). Weltliche und kirchliche (geistliche). Wissenschaft Mystik.*

sent ici les principaux, la vie pour Dieu peut se manifester sous la forme de l'activité extérieure ou de la contemplation intérieure. Ces deux voies ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Mais selon que l'une ou l'autre a la prépondérance, la conversion et la vie chrétienne revêtent des caractères fort différents. La conversion de saint Augustin appartient d'une manière très marquée à la seconde direction. La vie à laquelle il se convertit en devenant chrétien est la vie contemplative. Ce point est assez important pour que nous nous arrêtions un moment à l'établir. Augustin mentionne lui-même trois récits qui lui furent faits au moment de ses grandes luttes intérieures et qui contribuèrent puissamment à la transformation de son cœur. Ce fut d'abord le récit de la conversion de Victorinus, puis l'histoire de saint Antoine, fondateur de l'anachorétisme, et la description de la vie austère et pure des solitaires chrétiens qui s'exilaient, à son exemple, dans le désert; enfin le récit de la résolution prise par deux courtisans de Théodose de renoncer aux joies et aux charges du monde pour terminer leur vie dans le calme d'une retraite monastique. C'est au milieu de la violente émotion que produisit dans son cœur ce dernier récit qu'Augustin se retira dans le jardin où eut lieu la crise de sa conversion. Elle se produisit donc d'une manière très caractérisée sous l'influence de l'idée monastique. Examinons d'autre part comment se manifesta cette conversion. A quoi renonça-t-il et qu'entreprit-il en se convertissant? Il renonça à son enseignement professoral en même temps qu'aux préoccupations de la vanité et de l'ambition, au mariage en même temps qu'au dérèglement des mœurs, c'est-à-dire non seulement à certains éléments mauvais et condamna-

bles de la vie du monde, mais à la vie du monde elle-même, et il entreprit « de ne plus contempler que Dieu seul ». Converti, il se fait moine et va s'enfermer dans la retraite avec quelques amis. Sa vie, pendant le reste de cette période, porte le même caractère. Il sera moine et philosophe jusqu'au jour où l'appel populaire le forcera, à son grand regret, de quitter la vie solitaire et contemplative, pour prendre la direction d'une Église.

La retraite de Cassiciacum et les projets qu'on forma, les études que l'on poursuit pendant le séjour dans cette villa n'étaient qu'un prélude à l'essai d'une vie monastique régulière. Chez la plupart de ceux qui s'y étaient réunis et qui se séparèrent peu après il n'y avait guère que l'étoffe de « Messieurs de Port-Royal » —, ce qui n'est pas peu dire. — mais la vie monastique n'est pas la vie solitaire, et on voit tout de suite que le grand Arnould et Mabillon ne sont pas taillés dans le même drap. Pendant son séjour à Milan, saint Augustin avait vu de près la pratique de la vie monastique ¹, il continua à l'étudier à Rome ² pendant les quelques mois qui précédèrent son retour en Afrique et s'intéressa également aux monastères de nonnes ³. Rentré à Thagaste, il vendit quelques lopins de terre qu'il tenait d'héritage paternel, mais il garda la maison située aux portes de la ville ⁴, s'y installa avec ses amis Alypius et Évodius et ils commencèrent à pratiquer ce qu'ils avaient vu à Milan et à Rome ⁵. Ce fut ainsi

1. *De moribus Ecclesiae catholicae*, c. 33.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Epist.* X; cf. *Sermo CCCLV*, les trois amis avaient grand soin de qualifier leur maison de « monastère ».

5. TILLEMONT, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. XIII, p. 127.

que la vie monastique fut introduite en Afrique.

Ce premier noyau de confrères grossit peu à peu. Nébridius mourut prématurément au moment où il allait venir rejoindre son ami, mais d'autres novices, dont les noms et le nombre ne nous sont pas connus, obligèrent Augustin, après trois années passées dans la maison paternelle, à chercher en quel lieu il pourrait fonder son nouveau monastère. Une circonstance fortuite en décida. On sait ce qu'à cette époque les élections épiscopales pouvaient réserver de surprise, Augustin n'ignorait pas comment son maître saint Ambroise avait été appelé à gouverner l'Église de Milan ¹, et voulant éviter une semblable aventure, il évitait d'entrer dans les villes que la mort avait privées de leur évêque ². Ayant été mandé à Hippone par un de ses amis qui paraissait prêt à adopter la vie monastique, Augustin s'y rendit. Or, il se trouva que l'évêque d'Hippone devenu vieux et las voulait prendre un coadjuteur. Les fidèles, qui peut-être trouvaient qu'il en avait grand besoin, se prêtèrent à son désir. Connaissant la présence d'Augustin dans la ville, on s'assura de sa personne et on le mena à l'évêque avec force acclamations, demandant qu'il lui imposât les mains. Augustin s'en défendait de son mieux, mais le peuple, qui croit peu à la vraie modestie, interprétait sa résistance du dépit qu'il éprouvait de ne recevoir que la prêtrise : « Vous méritez mieux, c'est vrai, lui disait-on, mais prenez donc patience, la prêtrise est proche voisine de l'é-

1. THÉODORE, *Hist. eccl.*, IV, 7. Ces élections épiscopales n'ont jamais été, à notre connaissance, utilisées dans les études de psychologie sociale. Elles eussent pu être utilement consultées par M. G. TARDE, dans son étude sur *La Psychologie des foules*.

2. *Sermo* CCCLV.

piscolat ¹. » Devenu prêtre d'Hippone, il s'établit dans un jardin voisin de la ville que l'évêque lui concéda et y installa son premier monastère (391). Là se trouvèrent réunis les hommes qui devaient pendant un demi-siècle aider le plus efficacement saint Augustin et répandre dans les évêchés, auxquels la plupart d'entre eux seront élevés, les principes de vie religieuse du monastère d'Hippone. Parmi ceux qui appartenaient à cette génération monastique on nomme Évodius ², Possidius de Calame ³, les deux Profuturus, Privatus, Servilius ⁴, Parthenius ⁵. Tillemont ajoute les noms de Urbanus, Peregrinus; Boniface, Fortunat et Privatus ⁶. Quoique à cette époque la profession monastique fût tout à fait distincte de la cléricature, on voit que les moines d'Hippone, soit par l'effet des besoins de l'église locale, soit par un dessein arrêté de saint Augustin, furent élevés aux fonctions cléricales ⁷. C'est par ce moyen que l'institution monastique se répandit en Afrique. La réputation de piété et de science des moines d'Hippone les faisait choisir pour évêques par les Églises privées de leur prélat. On eût peut-être hésité longtemps et finalement renoncé à solliciter la fondation d'un monastère, mais on était bien aise de se procurer un évêque excellent et celui-ci se chargeait, une fois établi, d'organiser une maison

1. POSSIDIUS, *Vita sancti Augustini*, c. 4.

2. *Epist.* CLVIII.

3. *Vita sancti Augustini*, c. 31. Lorsque nous ferons dans la suite cette référence, nous aurons en vue l'écrit de Possidius.

4. *Epist.* XXXVIII, CLVIII.

5. *Epist.* XXII.

6. *Epist.* LXXXIII; TILLEMONT, *op. cit.*, t. XIII, p. 154-155; MABILLON, *Vita sancti Augustini*, en tête de l'édition bénédictine des *Opera*, t. III, c. 5, n. 2.

7. *Vita sancti August.*, c. 11.

sur le modèle de celle dont il était sorti. Il y eut aussi des moines envoyés en qualité de prêtres dans ce qu'on nommerait aujourd'hui « les paroisses »¹. Ainsi qu'il faut s'y attendre, surtout au début d'une institution et dans sa première ferveur, l'élévation à la cléricature était l'objet d'une sélection rigoureuse². Il est possible que les canons des conciles qui règlent diverses situations irrégulières des moines aient été provoqués par les abus apportés par des moines étrangers à l'Afrique, il est néanmoins douteux que leur nombre ait suffi à justifier une législation et il est plus facile de croire que dès les premières années de l'institution on se hâta de recevoir des sujets inaptes à la vie monastique dont il fallut se séparer et qui soulevèrent les différentes questions dont un concile de Carthage s'occupait dès 397. On décida, entre autres choses, qu'un clerc ne pouvait être réintégré dans le clergé sans l'autorisation expresse de son évêque; en 401, on régla que les moines fugitifs ou chassés de leur monastère ne pourraient être élevés à la cléricature³.

Le monachisme africain fit un nouveau pas dans le sens où on avait pu, dès le début, entrevoir sa di-

1. Sans prendre aucun parti dans les questions litigieuses entre moines et chanoines réguliers, nous pouvons peut-être faire remarquer que la conception et l'application de la vie monastique et cléricale par saint Augustin semble s'éloigner assez peu de l'institution des chanoines réguliers de l'ordre des Prémontrés par saint Norbert. Il faut en tout cas faire une large part dans la fondation et le règlement du monastère d'Hippone aux tâtonnements dont nous ne savons rien et qui n'ont pu manquer.

2. *Epist. LX. Cum aliquando etiam bonus monachus vix bonum clericum faciat si ei adsit sufficiens continentia et tamen desit instructio necessaria aut personae regularis integritas.*

3. *Epist. LXIV.* Ce canon de 401 fut confirmé expressément en 534, cf. LABBE, *Concilia*, t. V, col. 932.

rection future. « Lorsque je fus élevé à l'épiscopat, dit saint Augustin, je compris qu'un évêque avait le devoir de se montrer accueillant à tous ceux qui vont et viennent; un évêque qui agirait autrement passerait pour dur et avare; d'autre part, cette pratique répugne à la vie monastique ¹. »

Ce fut donc un monastère un peu différent de l'idéal d'abord entrevu à Cassiciacum et à Thagaste que le nouvel évêque d'Hippone réalisa dans la maison épiscopale; saint Augustin l'a décrit plus exactement que personne en l'appelant un « monastère de clercs », *Volui habere in ista domo episcopi mecum monasterium clericorum* ². Cette obligation de la vie commune était bientôt devenue de rigueur ³. Il est puéril de s'attacher à tirer à soi l'institution clerico-monacale d'Hippone, et il importe peu qu'on découvre dans l'institution de saint Augustin telle ou telle forme de vie religieuse que l'on pratique soi-même et à laquelle on est en peine de donner un grand ancêtre. Ce sont là des discussions qu'il faut abandonner aux cerveaux qu'elles suffisent à remplir et à satisfaire.

Le monastère épiscopal d'Hippone comptait, à l'époque où l'évêque prononça les discours intitulés *de*

1. *Sermo CCCLV.*

2. *Sermo CCCLV.* Nous nous abstenons d'entrer dans les détails que toutes ces indications soulèvent. C'est un sujet que nous pourrions essayer de reprendre avec les développements qu'il comporte dans plusieurs dissertations du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. Sur un écrit récent touchant la vie monacale en Afrique par J.-M. BESSE, *Le monachisme africain*, in-8°, s. l. n. d., cf. S. GSELL, *Chronique africaine*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1901, t. XXI, p. 210.

3. *Sermo CCCLV.* *Certe ego sum qui statueram, sicut nostis, nullum ordinare clericum, nisi qui mecum vellet manere; ut si vellet discedere a proposito, recte illi tollerem clericatum quia desereret sanctae societatis promissum coeptumque consortium.*

Vita et moribus clericorum suorum ¹, un personnel assez peu nombreux pour une Église épiscopale. C'étaient les prêtres Januarius, Barnabé et Leporius, les diacres Lazare, Valens, Faustin, Sévère ², Heraclius et un sixième qu'on désigne sous le nom de *diaconus Hipponensis*, « le diacre d'Hippone » ; enfin il est possible que Lucillus, frère de l'évêque Novatus, diacre également, ait complété le nombre traditionnel de sept diacres ³. Le seul sous-diacre alors est Patricius, neveu de l'évêque. Tous ces personnages sont demeurés un peu ternes, on connaît certains de leurs collègues, que nous avons déjà rencontrés, qui sont de francs scélérats. Un nommé Spes avait fait des propositions infâmes au clerc Boniface et ce fut pour débrouiller cette intrigue, peut-être un peu aussi dans l'espoir de ne plus les voir revenir, que saint Augustin les envoya en Italie ; nous avons parlé de l'agioteur Paul, évêque de Cataqua, sorti jadis du monastère d'Hippone ⁴ ; un autre, Antoine, élevé dans le monastère et devenu évêque de Fussala, joueur et débauché, puisant à la caisse épiscopale à laquelle un synode réuni à Hippone le condamna à restituer les sommes volées ⁵.

Quoique exploités par les adversaires, ces scandales demeuraient locaux ; les Africains en eussent passé bien d'autres. D'ailleurs, le développement de l'institution clerico-monacale et les effets heureux qui en résultaient étaient frappants. Possidius nous apprend que les différents diocèses vinrent jusqu'à dix

1. *Sermones* CCCLV, CCCLVI.

2. Il devint aveugle.

3. *Epist.* LXXXIV. Ce Lucillus savait la langue punique.

4. TILLEMONT, *op. cit.*, t. XIII, p. 155-156.

5. *Ibid.*, t. XIII, p. 841 sq.

fois chercher leurs évêques à Hippone. Il avait personnellement connu ceux-ci et malgré cela il en parle avec éloge, insistant sur leur piété, leur moralité et leur instruction ¹. Alypius qui monta sur le siège de Thagaste était incontestablement un esprit ouvert et bien formé ². On trouve d'autres évêques venus d'Hippone, à Cirta, avec Profuturus ³ et son successeur Fortunatus ⁴, à Milève avec Severus, à Calama avec Possidius ⁵, à Uzala avec Evodius ⁶, à Cataqua avec Paul et ensuite avec Boniface ⁷, à Sicca avec Urbanus ⁸. Désormais le succès était assuré, les monastères organisés par ces divers évêques fournissent à leur tour des sujets à d'autres églises, le rayonnement se fit de proche en proche, il ne peut entrer dans notre plan de nous y arrêter ⁹.

Du vivant de saint Augustin, son diocèse comptait au moins trois monastères outre le monastère épiscopal ¹⁰; le diocèse de Carthage au commencement du v^e siècle en comptait également plusieurs ¹¹. Le recrutement de ces maisons paraît avoir été assez mêlé; les hommes riches vivaient avec les hommes de la dernière condition sur le pied de parfaite égalité, ce qui est d'un bon exemple; les esprits distingués avec les intelligences les plus étroites, ce qui peut être plus édifiant qu'avantageux. Il est difficile de dire avec

1. *Vita sancti August.*, c. 2.

2. TILLEMONT, *op. cit.*, t. XIII, p. 207.

3. *Ibid.*, p. 187.

4. *Ibid.*, p. 188.

5. *Ibid.*, p. 298.

6. *Ibid.*, p. 606.

7. *Ibid.*, p. 438.

8. *Ibid.*, p. 606.

9. *Vita sancti August.*, c. 2.

10. *Vita sancti August.*, c. 31; cf. *Sermo CCCLVI*.

11. *Retractationes*, l. II, c. 21.

précision dans quelle mesure on pratiquait l'oblation des jeunes enfants. Quelques noms pris au hasard, quelques termes vagues *parvulus, infantulus* ne prouvent rien et ne nous apprennent guère ¹. Quant à la vie des moines, à leurs occupations et préoccupations, elles paraissent avoir peu différé de ce qu'elles étaient à cette époque dans d'autres monastères ². Le peu de goût que l'esprit africain avait pour la fantaisie en tous genres semble avoir préservé les moines et les nonnes des rêveries auxquelles se livrèrent les Égyptiens; la ruine de l'Afrique et sa quasi-disparition supprima toute chance de développement légendaire, le peu que nous savons de ses martyrs et de ses saints moines est assuré ³.

1. L'épigraphie et les textes, diplomatiques sur papyrus ont renouvelé l'interprétation des diminutifs en *ulus* etc. donnant des dates précises sur tel *puer* âgé de 38 ans et plusieurs autres encore. Il est vrai que pour tenir compte des documents il faudrait les connaître et les lire.

2. Probablement la copie des manuscrits devait déjà tenir une place dans les occupations. Au VI^e siècle, Cassiodore, *De instit. divin. litter.*, VIII, 29, fait venir des livres des monastères d'Afrique pour la bibliothèque de son monastère de *Vivariense*. Nous voyons que lorsque les menaces d'invasions forçaient les moines à fuir, ils emportaient leur bibliothèque. Cf. HILDEFONSUS, *De Viris illustribus*, 4. Pour les édifices monastiques en Afrique, cf. A. BALLU, *Le monastère byzantin de Tébéssa*, in-fol., Paris, 1897; S. GSELL, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1899, p. 74-76.

3. Au point de vue de l'intégrité des textes l'Afrique n'eut pas à subir l'épreuve du moyen âge. Au point de vue monumental, les Arabes se montrèrent généralement destructeurs. SHAW, *Voyage*, préf., p. XIX : « Quand les Arabes conduisant leurs troupeaux trouvent quelque chose qui a du rapport au christianisme, ils se font un vrai plaisir et même un devoir religieux d'y faire tout le dégât qu'il leur est possible. » F. PASSANTI, *Narrative of a Residence in Algiers*, in-4^o, London, 1818, p. 83 : « Ces ruines sont plutôt l'effet d'une violence barbare et d'une rage brutale que l'œuvre lente et solennelle des siècles. »

CHAPITRE VI

L'ÉPISCOPAT DE SAINT AUGUSTIN (396-430)

Persistence du paganisme. — Victorin. — Maxime de Madaure. — Prise de Rome par Alarie. — La cité de Dieu. — Désaffectation des temples. — Le donatisme. — Intervention du pouvoir civil. — La conférence de 411. — Le manichéisme. — Polémique et législation. — Conférence contradictoire. — Le pélagianisme. — Le pape Zozime et l'épiscopat africain. — Le semi-pélagianisme et les moines d'Hadrumète. — L'affaire d'Apiarius et les appels à Rome. — L'arianisme. — Dernières années de saint Augustin. — La question du loyalisme. — Invasion vandale en Afrique.

Il y eut en Afrique une élite sociale et intellectuelle qui regretta la disparition des cultes païens, protesta contre leur condamnation et leur demeura sincèrement attachée jusqu'à la fin. Cette élite comptait des littérateurs de profession et des esprits distingués en assez grand nombre pour trouver le moyen d'exprimer ses sentiments. Un des plus connus parmi ces fidèles du paganisme est un vieux grammairien de Madaure (= *Mdaourouch*), nommé Maxime, dont un camarade d'université, saint Augustin, reconnaissait volontiers le talent et la parfaite sincérité ¹. Ils

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* XVI-XVII. Cf. G. BOISSIER. *La fin du paganisme*, in-8°, Paris, 1891, t. II, p. 263.

discutèrent assez amicalement plus tard et les lettres qui se sont échangées nous font voir en Maxime un admirateur persévérant des formes esthétiques du paganisme classique. Tout l'y satisfaisait, jusqu'aux noms des dieux et des déesses qui lui paraissaient plus agréables que ceux de ses compatriotes puniques invoqués par les chrétiens : un Miggin, un archimartyr Namphamo, une Sanaë. A cela son correspondant d'Hippone lui faisait observer malicieusement que ces noms qui lui déplaisaient si fort n'étaient cependant que les noms de leur pays. Maxime n'était pas seul à se lamenter sur la disparition du vieux culte, d'autres rhéteurs l'imitaient, quoique la plupart, épris de minuscules questions de rhétorique et de grammaire, affectassent d'ignorer la religion nouvelle, et tout à l'élégance artificielle de leur littérature, s'y absorbassent complaisamment, non sans dédain pour les discussions auxquelles ils ne se mêlaient pas.

Un des plus intéressants personnages de ce groupe de littérateurs et de païens impénitents, qui compta Macrobe et Martianus Capella, est Victorin, né au début du iv^e siècle. Il fut rhéteur, philosophe, orateur, écrivain, érudit, grammairien et métricien, ce qui est beaucoup pour un seul homme. On prétend qu'il était supérieur en tous ces genres, ce qui est possible. Saint Augustin qui s'y entendait, saint Jérôme qui flatte rarement et Boèce qui était délicat s'accordent à présenter Victorin comme un orateur hors ligne ¹. Il fut, jusqu'à un âge avancé, païen convaincu et militant. Trop consciencieux pour chercher le triomphe aux dépens de la vérité, il fut conduit

1. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, VIII, 2; S. JÉRÔME, *De viris illustribus*, 101; *Praefat. Comment. in Epist. ad Galat.*; *Chronicon, ad ann.* 353; BOËCE, *Comm. in Porphyry*.

par les nécessités de la polémique à approfondir le christianisme et finalement à l'embrasser. Malheureusement ses pamphlets ne nous sont pas parvenus, et c'est la seule partie de son œuvre qui pût intéresser nos recherches ¹. Saint Augustin a raconté avec quelque emphase la scène de la conversion et du baptême du vieux rhéteur que lui avait rapporté un prêtre de l'Église de Rome, Simplicianus, témoin oculaire, que cette conversion à *l'africaine* avait frappé. Un jour Victorin, déjà très âgé, dit à brûle-pourpoint à Simplicianus : « Vous savez, désormais je suis chrétien. » Il ne l'était qu'à demi, car le respect humain, le souci du qu'en dira-t-on, le retenaient. Simplicianus lui dit : « Je ne vous croirai pas et je ne vous mettrai pas au nombre des chrétiens, tant que je ne vous aurai pas vu à l'église. » — « Eh quoi, sont-ce les murailles qui font les chrétiens ? » Mais après un temps, il reprit : « Allons à l'église. » Il y alla, se fit instruire et inscrire parmi les catéchumènes. Ce fut un grand événement dans Rome. Le jour du baptême arriva. Les prêtres romains lui firent entendre qu'il pourrait faire sa profession de foi à huis clos ; mais lui « monta à l'ambon pour prononcer la formule. Tous les assistants, qui le connaissaient de vue, se le désignaient. On chuchotait son nom avec un tressaillement de plaisir, car tout le monde avait entendu parler de lui. Bientôt on cria : Victorin ! Victorin ! puis on se tut pour l'écouter. Lui prononça sa déclaration avec une assurance merveilleuse ² ».

1. KOFFMANN, *De Mario Victorino philosopho*, in-8°, Breslau, 1880 ; GEIGER, *C. Victorinus Afer, cin neuptaton. Philos.*, in-8°, Metten, 1889 ; P. MONCEAUX, *Les Africains*, in-12, Paris, 1894, p. 402-407. Pour ses ouvrages chrétiens, cf. *P. L.*, t. VIII.

2. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, VIII, 2-5.

La conversion de Victorin priva le paganisme de son dernier *apologiste*. Maxime de Madaure paraît n'avoir eu qu'une admiration purement esthétique pour ses chères divinités. Il ne lui est pas bien facile de les mettre en communication avec celui qu'il appelle le père commun des dieux et des hommes, dont il adore sous mille formes l'être supérieur en adressant aux dieux intermédiaires cette adoration. Ce trait est à noter chez le Numide, nous avons déjà fait remarquer la tendance des indigènes à adopter un Dieu unique. Malgré son classicisme, Maxime était bien de son pays.

Pendant les trente premières années du v^e siècle, tout, en Afrique, aboutit à saint Augustin. Il réfute les partisans des vieux cultes de même qu'il combat en public les hérétiques, mais dans la dispute avec le paganisme on a plutôt l'impression de conversations et même de tête-à-tête. Qu'il s'agisse de réfuter Maxime de Madaure, Nestorius de Calama, Longinien, pontife païen, Volusien le préfet de Rome, on sait que l'intérêt est restreint à une âme, tout au plus à un salon ou à un groupe, les grandes passions se sont déplacées, elles sont ailleurs.

Un instant elles revinrent appuyer les revendications suprêmes du culte aboli. La superstition avait toujours été un des facteurs du paganisme militant. Assoupie pendant les années d'énergique gouvernement de Théodose, elle eut, en 410, au moment du sac de Rome par les Barbares, un soudain et terrible réveil. L'idée que les prospérités ou les malheurs publics dépendaient de l'exactitude avec laquelle on rendait aux dieux les honneurs qui leur étaient attribués, était depuis longtemps entrée dans les esprits. Pour ces hommes, au sentiment desquels

tout ce qui est vieux est vrai, il était malaisé de se guérir de cette conception purement empirique du monde moral, puisqu'elle n'était erronée que dans son application concrète et sa formule trop absolue. De très bonne heure, les chrétiens, qualifiés d'*athées*, avaient été tenus pour responsables des vengeances que les dieux prenaient sur leurs adorateurs en expiation des outrages qui leur étaient faits. Celse, Tertullien, Minucius Félix, saint Cyprien témoignent de l'exaspération et de l'injustice avec laquelle on impute aux fidèles tous les maux qui fondent sur l'État ou sur l'individu. Au iv^e siècle, en Afrique, on disait en manière de dicton : « Il ne pleut pas ; demandez pourquoi aux chrétiens ¹. »

La nouvelle de la prise de Rome (410) jeta la consternation à Carthage et dans toute l'Afrique romaine. On ne secouait l'abattement que pour se plaindre et pour maudire : « Tout s'écroule depuis la venue du Christ, disait-on ; voilà les fruits du christianisme ². On disait cela de la meilleure foi du monde. Depuis plus de deux siècles qu'on imputait aux chrétiens les maux qui fondaient sur l'Empire, on n'avait encore rien connu de plus accablant. La chute de Rome était la chose du monde la moins prévue ; les chrétiens, même ceux à l'esprit le plus indépendant, étaient terrifiés. « Le flambeau du monde s'est éteint, disait saint Jérôme, et dans une seule ville qui tombe c'est le genre humain qui périt tout entier ³. » Jamais les adversaires n'avaient eu la position plus

1. S. AUGUSTIN, *In Psal. LXXX*; *De Civit. Dei*, passim.

2. S. AUGUSTIN, *Sermo*, CV.

3. S. JÉRÔME, *Commentat. in Ezech.*, prol. Ces sentiments sont plus facilement explicables si l'on se rappelle la croyance des hommes de ce temps à l'éternité de Rome, cf. BOUSSET, *L'Antechrist*.

belle, car la susceptibilité ou, pour l'appeler plus exactement, « le chauvinisme » était monté à son plus haut point. Plus le mécontentement des partisans des anciens cultes avait été comprimé, plus il éclatait, menaçant : « Quand nous faisons des sacrifices à nos dieux, disaient-ils, Rome était debout, Rome était heureuse. Maintenant que nos sacrifices sont interdits, voyez ce que Rome est devenue ¹. » Une circonstance particulière donnait à leurs paroles un commentaire poignant. La position géographique de la province d'Afrique paraissait la mettre à l'abri des invasions; on voyait donc s'écouler vers cette terre tous ceux que l'insécurité de l'Italie et la ruine de Rome portaient à s'expatrier. C'étaient les plus grands noms du monde qui venaient ainsi confier leur misère et leur rancune à l'Afrique, d'où quelques-uns, pris de panique, fuyaient plus loin encore, jusqu'en Orient. Ce spectacle, ces récits, ces plaintes créaient une atmosphère d'hostilité et d'opposition à l'égard du christianisme, et on ne se cachait plus de sympathiser avec les adversaires. L'objection était posée, il fallait y répondre ².

« Saint Augustin était alors le plus grand personnage, non seulement de l'épiscopat africain, mais de toute l'Eglise. Depuis les apôtres, personne n'avait joui, parmi les fidèles, d'une aussi grande autorité. C'était l'opinion commune qu'il avait des lumières de tout, et qu'il était capable de résoudre les problèmes les plus obscurs. Aussi voyons-nous qu'on lui écrivait des parties du monde les plus éloignées sur les ques-

1. S. AUGUSTIN, *Sermo CCXCVI*.

2. H. REUTER, *Augustinische Studien*, in-8°, Gotha, 1887, p. 106-152; *Die Kirchliche « Das Reich Gottes » Vornehmlich zur Verstandigung über de Civitate Dei*, I. XX, c. 9.

tions les plus diverses. On peut dire que, de sa petite résidence d'Hippone, il surveillait la chrétienté entière, raffermissant les âmes ébranlées, éclairant les consciences incertaines, conseillant les faibles, encourageant les forts, combattant les rebelles. Ses admirateurs le comparaient au pilote qui conduit pendant l'orage et, parmi les écueils, la barque du Christ. Les attaques que depuis la prise de Rome, les païens dirigeaient contre l'Église, ne pouvaient échapper à un œil aussi vigilant. Aussi a-t-il soin d'y répondre dans tous les sermons qu'il a prononcés à cette époque. L'insistance qu'il met à le faire, malgré l'avis des timides qui croyaient qu'il valait mieux ne rien dire et ne pas entretenir des souvenirs fâcheux¹, la chaleur avec laquelle il cherche à prouver que le christianisme n'est pour rien dans les malheurs de l'Empire, montrent qu'il se rendait compte du danger que ces reproches faisaient courir à l'Église. Bientôt même il ne lui parut plus suffisant de parler à quelques fidèles, dans un coin obscur du monde chrétien. Il résolut de s'adresser à la chrétienté tout entière, et composa la *Cité de Dieu*². »

Ce fut le plus vaste travail de sa vie, il le commença en 413 et ne l'acheva qu'en 426. La manière dont il traitait son sujet importe moins à l'histoire que le choix qu'il avait fait de ce sujet; le temps qu'il y consacra, l'étendue qu'il lui donna nous disent assez l'importance qu'il y attachait. La discussion est conduite pied à pied, et, comme bien l'on pense, l'auteur est assez de son temps pour ne demeurer jamais sans réponse; il est souvent difficile de n'être pas de son

1. *Sermo CVI*, 12.

2. G. BOISSIER, *La Fin du paganisme*, in-12, Paris, 1898, t. II, p. 309.

avis. Le succès du traité, — et ce n'était qu'un début, car les cinq premiers livres parurent d'abord, — le succès fut grand et universel : « J'ai lu vos livres tout d'un trait, écrivait à l'auteur Macedonius, vicaire d'Afrique. Ce ne sont pas là de ces œuvres languissantes qui permettent qu'on les quitte. Les ignorants eux-mêmes, quand une fois ils en ont commencé la lecture, sont forcés d'aller jusqu'au bout, et, lorsqu'ils ont fini, ils recommencent¹. »

Suivant une tactique que nous avons montrée chez Tertullien, saint Augustin passa de la défensive à l'offensive. Après l'illustration du christianisme vint l'attaque à fond du paganisme ; ce fut le sujet de cinq nouveaux livres. Ce coup fut le dernier qui frappa la vieille religion. « Après la *Cité de Dieu*, on jugea le combat terminé et la victoire définitive². » Ce qui, outre l'érudition approfondie dont ils sont remplis, donne à ces livres VI^e-X^e de l'ouvrage une partie de leur importance, c'est que l'évêque d'Hippone parlait de choses encore vivantes ou qui venaient à peine de mourir. Ce serait une erreur de croire que la victoire du christianisme ait eu des résultats instantanés. Le paganisme se soutint longtemps et au temps de sa jeunesse, saint Augustin l'avait encore pu voir dans tout son éclat. Il raconte que pendant son séjour à Carthage en qualité d'étudiant, il assistait aux jeux donnés en l'honneur de *Dea Caelestis*, il suivait les processions de la Mère des Dieux, il y avait vu les *galles*, la figure fardée, les cheveux humides de parfums, parcourir les rues et les places avec des attitudes de femmes et chantant des chansons obscènes³.

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* CLIV.

2. G. BOISSIER, *op. cit.*, t. II, p. 317.

3. *De civit. Dei*, II, 43.

C'étaient les dernières fêtes, car peu de temps après vinrent les lois de Théodose et le 14 après les calendes d'avril de l'an 399, les deux comtes de l'empereur, Gaudentius et Jovius, fermèrent tous les temples de Carthage et renversèrent toutes les statues des dieux. Ce n'était pas un fait isolé et il se reproduisit systématiquement pendant des années. Longue serait la liste des temples païens qui eurent à souffrir de la réaction religieuse, quoique le nombre des temples désaffectés pour servir au culte chrétien soit relativement peu élevé; cependant en Afrique, eomme ailleurs, les empereurs du iv^e siècle se firent les tuteurs des édifices contre lesquels ils poussaient les chrétiens¹; nous pouvons néanmoins citer quelques exemples de désaffectation ou de mutilation.

L'emplacement exact du temple de *Caelestis*, à Carthage, ne nous est pas connu². Nous savons que le sanctuaire fut fermé en 391, par Théodose, et solennellement consacré au culte chrétien le jour de Pâques de l'année 399. Un témoin oculaire de cette cérémonie nous apprend que l'édifice avait un périmètre d'environ 2.000 pas. Le sanctuaire était, dit-il, précédé d'une grande place dallée, entourée de portiques, close de murs et accompagnée des temples ou édiécules de toutes les divinités spécialement adorées à Carthage³. L'évêque consécrateur, Aurélius, plaça la chaire épiscopale à l'endroit même où se dressait

1. *Code Théod.*, XVI, x, 8; cf. S. AUGUSTIN, *Sermo* CLXIII, 2; *Epist.* CCXXXII; MANSI, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 766, can. 58.

2. R. CAGNAT et P. GAUCKLER, *Les monuments historiques de la Tunisie*, t. I. *Les monuments antiques*, in-fol., Paris, 1898, p. 17.

3. ANONYME, à la suite du *Lib. de promissis* de PROSPER D'AQUITAINE, c. XXXVIII, 44, édit. MOMMSEN.

l'image de la déesse ; sur le fronton du temple on posa une dédicace en lettres de bronze, ainsi conçue :

AVRELIVS PONTIFEX DICAVIT

Cette prise de possession par les chrétiens fut l'occasion de graves désordres, souvent renouvelés, entre païens et fidèles. Le tribun Ursus y mit un terme en supprimant le corps de la dispute. Sous le règne de Constance et de Placidie, il fit raser l'édifice dont l'emplacement fut converti en cimetière¹.

Le temple de Caelestis à Dougga (= *Thugga*) subit à l'époque byzantine de graves remaniements ; toutes ses parties furent modifiées et reconstruites aux dépens de l'ordonnance primitive. La plate-forme d'accès fut transformée en corridor, le temple fut pourvu de deux absides concentriques en blocage².

Peut-être faut-il rapporter au temple d'Hercule de Siba (= *Sufes*)³ les nombreuses colonnes de marbre encore debout dans la basilique chrétienne. Nous savons en outre, par une lettre de saint Augustin adressée *auctoribus ac principibus vel senioribus coloniae Sufetanae*⁴, que soixante chrétiens furent massacrés dans cette ville pour avoir brisé la statue d'Hercule. Peut-être la destruction ou la désaffectation du temple fut-elle le résultat de ces violences.

À Hensehir-Khima, près de l'Oued-Arko, le temple païen fut englobé postérieurement dans la construction d'une basilique chrétienne dont il forma le che-

1. Pendant l'occupation vandale on détruisit la voie d'accès du temple afin d'effacer jusqu'au souvenir de Caelestis.

2. R. CAGNAT et P. GAUCKLER, *op. cit.*, p. 30.

3. Cf. *C. I. L.*, n. 262, *supplém.*, n. 11430.

4. S. AUGUSTIN, *Epist. L.*

vet¹, les *cellae* latérales formèrent le fond des bas-côtés, tandis que le sanctuaire principal terminait la grande nef. A Sidi-Medien (= *Vallis*), le temple prostyle, pseudopériptère, fut bouleversé lors de la construction de la citadelle byzantine².

A Cirta, les fidèles utilisèrent le soubassement du temple du Capitole et une partie des murs de la *cella*, non sans remanier profondément l'aspect de l'édifice dont l'orientation fut changée, la nouvelle façade placée au nord-ouest, ce qui obligea à construire un escalier. Les murs de l'ancien temple étant détruits à partir d'une certaine hauteur, on le releva avec des matériaux de remploi pris de côté et d'autre³. Il semble que la même adaptation ait eu lieu à Tébessa à l'époque byzantine⁴, à Lambèse⁵; à Tizirt⁶, le chevet occupe peut-être l'emplacement d'un sanctuaire dédié jadis à Saturne. Nous savons par la passion de sainte Salsa que l'église élevée à Tipasa en l'honneur de cette sainte remplaça une synagogue qui, elle-même, avait succédé à un temple païen; mais il n'est pas vraisemblable que l'édifice ait été approprié à sa nouvelle destination, les matériaux seuls auront servi⁷.

1. P. GAUCKLER, *Le pays de Dougga*, dans la *Revue tunisienne*, 1896, p. 48; CARTON, *Découvertes*, p. 277.

2. R. CAGNAT et P. GAUCKLER, *op. cit.*, p. 137. A Tébessa, certains détails relevés sur les sépultures semblent indiquer que le temple fut transformé en église à l'époque byzantine. S. GSELL, *Musée de Tébessa*, in-4°. Paris, 1902, p. 12, note 7.

3. S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 192 sq. Cette basilique a disparu en 1844.

4. *Ibid.*, t. II, p. 121.

5. *Ibid.*, t. II, p. 219; POULLE, dans le *Rec. de la soc. de Constantine*, 1882, t. XXII, p. 400; *C. I. L.*, n. 18488.

6. S. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 294 sq.

7. *Catalogus codicum hagiograph.*, in-8°, Bruxellis, 1889, t. I, p. 343, § 3.

On sait combien les fidèles prenaient goût à ce mode de constructions économiques à l'aide de matériaux arrachés à d'anciens édifices ¹. Saint Augustin rapporte qu'un prêtre de son diocèse, Leporius, ayant à faire construire un hôpital, acheta une maison « qu'il pensait devoir lui être utile à cause des pierres ² ». Les ruines confirment ce que ce trait de mœurs laisse entrevoir. Les édifices furent traités comme des carrières, ceci explique pourquoi les assises de grand appareil sont extrêmement rares en Afrique ³; on en trouve à Tébessa ⁴, à Tipasa ⁵, à Taoura, région de Souk-Ahras ⁶; parfois une partie seulement de l'édifice a été construite au moyen des remplois, par exemple : à Tigzirt, le milieu de la façade ⁷; à Announa, la façade et l'abside ⁸; à Guesseria, la façade d'une petite chapelle ou baptistère ⁹; à Henschir-el-Hamman, l'abside ¹⁰; à Kherbet-Guidra, les angles ¹¹; à Tipasa, le bas des murs ¹².

Les œuvres d'art ne semblent pas avoir obtenu plus de respect que les monuments. On a découvert en 1879, à Henschir Rohban ¹³, un caveau soigneusement

1. H. LECLERCQ, art. *Achaïe*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 332.

2. S. AUGUSTIN, *Sermo* CCCLVI, 10.

3. S. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 122.

4. *Ibid.*, t. II, p. 266.

5. *Ibid.*, t. II, p. 325.

6. *Ibid.*, t. II, p. 264.

7. *Ibid.*, t. II, p. 294.

8. *Ibid.*, t. II, p. 165.

9. *Ibid.*, t. II, p. 204.

10. *Ibid.*, t. II, p. 210.

11. *Ibid.*, t. II, p. 206.

12. *Ibid.*, t. II, p. 319; à Thala, la basilique s'éleva sur un temple de Saturne, cf. P. GAUCKLER, *Compte rendu de la marche du service en* 1898, p. 7-8.

13. A 500 mètres au N.-O. de Tébessa. On trouva plusieurs statues de Saturne, une dédicace au dieu, *C. I. L.*, n. 10624, une autre à sa com-

muré qui contenait un grand nombre de débris de statues représentant des divinités, quelques dédicaces religieuses, des stèles votives, et même des fragments d'architecture¹. Cet enfouissement remonte sans aucun doute à l'époque de la victoire définitive du christianisme, sous le règne de Théodose. Il semble que les mutilations infligées à ces statues fussent à faire écarter l'hypothèse d'une cachette aménagée par les païens pour préserver leurs dieux en attendant des temps meilleurs².

pagne Ops, *C. I. L.*, n. 16527, etc. Henschir Rohban signifie la ruine des moines (des moines chrétiens naturellement). On ignore l'origine de cette dénomination.

1. FARGES, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, t. XIX, 1878, p. 455-457; t. XX, 1879-1880, p. 215-245, pl. XXIV-XXXII; t. XXIII, 1883-1884, p. 135-137; SÉRIZIAT dans le *Bull. de l'acad. d'Hippone*, t. XXII, 1886, p. 33. Une découverte analogue a été faite récemment à Carthage. cf. P. GAUCKLER, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1899, p. 158-162 : « ... après avoir soulevé les deux mosaïques, l'on s'est aperçu qu'elles cachaient des constructions plus anciennes, entièrement comblées. Le déblaiement du sous-sol a fait apparaître d'abord un étroit couloir avec les marches d'un escalier conduisant à une grande salle qui devait être fort importante, à en juger par les débris de stucs peints et moulés qui recouvrent les murs et dessinent une série de niches. Mais la salle est coupée dans toute sa largeur, à un mètre de l'entrée, par un mur établi après coup, sans ouverture, et les fouilles poursuivies de l'autre côté de ce mur ont pris tout de suite un caractère très intéressant ». On a trouvé dans ce lieu nombre de statues de divinités païennes « dont les cassures anciennes et les mutilations prouvent qu'elles n'ont pas été épargnées par le marteau : une Vénus au Dauphin, un Jupiter assis avec l'aigle; un jeune homme assis, vêtu de la chlamyde; une tête d'Amour; un masque de Silène, deux statues de Mithra. Dans le coin le plus reculé de la salle, l'on découvrit, appliquée contre le mur, une grande dalle de marbre blanc portant une dédicace à Jupiter Hammon. Tout au fond de la cachette apparaissent quatre statues en marbre blanc, presque intactes ».

2. Cf. *De promissionibus et praedictionibus Dei*, III, 38-45, *P. L.*, t. LI, col. 855; écrit africain du v^e siècle, E. LE BLANT, *De quelques statues cachées par les anciens* dans les *Mém. d'arch. et d'hist.*, 1890, t. X, p. 389 sq.; 1899, t. XIX, p. 61. LE MÊME, dans les *comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1890, p. 541 sq.; L. SCHWARZE, *op. cit.*, p. 151. A Césarée, on a trouvé deux socles portant ces mots : TRANSLATA || DE

Toutes ces désaffectations et ces spoliations ne laissèrent pas de provoquer des violences. Les lois avaient ordonné la fermeture des temples et la suppression des sacrifices, mais il était facile de tourner la loi. Sous prétexte de réunion de famille on se réunissait chez un particulier riche ou dans la *scola* de quelque association et, pendant le repas, on célébrait les rites de la religion proscrire. Les évêques d'Afrique sollicitèrent de l'empereur l'interdiction de ces réunions; cela mit le comble à la mesure. Le 1^{er} juin de l'an 408, les païens de Calama (= *Guelma*) se réunirent, et affectèrent de passer, en chantant et en dansant, devant l'église chrétienne à l'heure où l'on y célébrait les offices. Les clercs sortirent pour inviter les manifestants à s'éloigner, ils furent reçus à coups de pierres. Le lendemain on assaillit l'église et les fidèles qui s'y rassemblaient. A ce coup, les notables chrétiens de la ville perdirent patience, se rendirent chez les magistrats, portèrent plainte et exigèrent que leur démarche fût enregistrée sur le registre des délibérations de la cité. On leur répondit par les pires violences. Le feu fut mis à l'église, les clercs furent pourchassés, l'un d'eux fut tué, les autres se cachèrent où ils purent; la municipalité laissait le champ libre aux émeutiers. Cet incident dessilla bien des yeux; saint Augustin fut du nombre de ceux qui comprirent ce que cette éruption soudaine cachait de haines amoncelées et toujours vivaces. On ne pouvait plus reculer désormais; il fallait qu'à tout prix le paganisme, déjà vaincu, disparût. Il y avait pour cela fort à faire.

L'évêque d'Hippone, comme la plupart de ses col-

lègues africains, pouvait s'en apercevoir chaque jour. Il est aisé de suivre dans ses sermons, par les doléances qui reparaissent sans cesse, le degré de paganisme persistant de son peuple. Le premier jour de janvier ce sont les étrennes, à la manière des idolâtres; un peu plus tard arrivent les Saturnales, et on se travestit, on se livre à tous les emportements dont le nom seul de la fête évoque le souvenir. Au sortir de ces excès, si l'on tombe malade, on recourt à la magie et, guéri, on a recours à elle pour jeter « un sort » sur les ennemis, principalement sur les partisans de la faction opposée au cirque et au théâtre. L'évêque est délaissé et son église est vide les jours des jeux, à lui de choisir son moment s'il veut avoir un auditoire. Quoi qu'il dise, il se heurte à la passion du plaisir et à l'indifférence religieuse. « Nous sommes chrétiens, dit-on, à cause de la vie éternelle, et païens pour les agréments de l'existence de ce monde¹ ».

Le sens des grands mythes d'où était sorti le paganisme était si complètement aboli qu'on ne peut songer à tenir rigueur à saint Augustin de n'avoir rien cherché au delà du sens grossier que ces mythes avaient alors et qu'ils ont gardé depuis; c'est donc l'immoralité et l'insuffisance théologique du paganisme qu'il combattait, et en ne répugnant pas à un peu de sévérité à l'égard des païens, saint Augustin songeait non seulement au bénéfice que le monde devait recevoir de la substitution d'une morale plus pure, mais de la suppression d'une immoralité flagrante.

Nous avons dit que la *Cité de Dieu* acheva le paganisme; eût-elle suffi à elle seule à l'ébranler et à le

1. S. AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm. XXXI*, 19.

détruire? c'est une question; mais au moment où elle parut, dans l'état où elle trouva le vieux culte, elle l'acheva; c'était le dessein que le livre s'était proposé, il l'obtenait; tous n'ont pas ce destin.

Lorsque Théodose mit le culte des dieux sur le même pied que les autres religions pratiquées dans l'empire, il lui porta le coup le plus sensible que le paganisme pût recevoir. Religion officielle qui cessait d'être officielle, elle perdait dès lors sa raison d'être et ses moyens d'existence. L'union du sacerdoce et des fonctions publiques avait produit entre la vie civile et la vie religieuse une compénétration très étroite, tellement que l'aristocratie, rendue si puissante par ses grands biens, attachait le plus grand intérêt au maintien du culte païen dont elle *gér*ait les sacerdoce. On ne peut bien se figurer la situation générale qui était sortie de là, qu'en la rapprochant de celle qui résulta pour la France de l'application du Concordat de 1515. Il s'était formé ainsi en Afrique deux ordres privilégiés qui aboutissaient à n'en faire qu'un seul. L'aristocratie avait fini par drainer tous les sacerdoce de rapport sans que leur gérance l'exclût des fonctions publiques; de là un cumul, parfois incongru, de charges contradictoires. De même nous voyons du xvi^e au xviii^e siècle la grande noblesse et les princes du sang accaparer tous les gros bénéfices ecclésiastiques sans préjudice du brevet de général d'armée accordé à Sourdis, à Lavalette, à Clermont. Il en résultait la formation d'un corps privilégié, obstinément attaché au maintien d'un état de choses dont il vivait largement¹. Nulle part, l'union des sacerdo-

1. L'abandon des privilèges dans la nuit du 4 août ne prouve pas qu'on n'y était pas attaché, l'histoire des regrets dont cette impétueuse générosité fut suivie ne se traite pas dans une note.

ces et des fonctions publiques n'est plus visible qu'en Afrique. Nous possédons encore l'*album* municipal de Thamugadi gravé vers la fin du règne de Constance ou sous celui de Julien. On y relève la présence de quinze membres sans attributions religieuses et, par contre, celle de quarante flamines perpétuels, quatre pontifes et trois augures¹. Dans cet Empire où l'on voit des provinces ruinées pour des siècles par les exactions du fisc, l'aristocratie parvient seule à éviter les mailles qui enveloppent sûrement l'homme libre de petite condition; celui-ci n'a de ressource que dans l'abandon de son patrimoine et l'esclavage volontaire ou bien, s'il peut y subvenir, dans le payement plus ou moins onéreux d'un patronage aristocratique². De même que les individus se mettent sous la protection des grands pour éviter l'impôt³, de même on soustrait les biens aux revendications du fisc ou des créanciers légitimes, en y apposant les *tituli*, c'est-à-dire la marque de propriété fictive d'un grand personnage⁴. Un évêque d'Afrique n'hésite pas à recourir à ce moyen frauduleux pour faire exempter d'impôts le domaine qu'il vient d'acheter.

Cette inégalité flagrante entre les classes explique l'intérêt que beaucoup d'Africains portaient au maintien de l'état des choses et le bénéfice qui en résultait pour le paganisme si intimement identifié jadis

1. C. I. L., n. 2403. Cf. TOUTAIN, *Les Cités romaines de la Tunisie*, 254 : *La Société africaine*.

2. C. LÉCRIVAIN, *Le Sénat romain depuis Dioclétien, à Rome et à Constantinople*, dans la *Biblioth. des écoles franç. d'Athènes et de Rome*, fascic. 52, in-8°, Paris, 1888, p. 94 sq., p. 125 sq.

3. *Code Just.*, XII, 1, 146, cf. XI, XVIII, 1.

4. *Ibid.*, II, XIV, *De his qui potentiorum nomina in lite praetendunt aut titulos praediis adfigunt*. Cf. S. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps. XXI*: DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1874, fasc. 2. C. LÉCRIVAIN, *op. cit.*, p. 94 sq.

avec l'État. D'ailleurs les anomalies les plus étranges semblent préoccuper à peine les hommes de ce temps, comme on peut s'en convaincre en voyant les empereurs chrétiens continuer de décerner ou de faire décerner les honneurs divins à la mémoire de leurs prédécesseurs ¹ et s'accommoder des grands sacerdoces de même que leurs sujets catholiques briguent le flaminat ².

Il semble que les Juifs du iv^e siècle soient demeurés aussi peu tolérants qu'ils l'étaient à l'époque où Tertullien dit que les synagogues sont les sources de la persécution ³. Les Actes de sainte Marciana auxquels, dit Tillemont, « il est difficile de ne pas donner quelque croyance ⁴ », nous montrent les Juifs jouant un rôle assez vilain. Une jeune fille de Césarée de Maurétanie ayant renversé la statue de Diane est enfermée dans une école de gladiateurs voisine de l'amphithéâtre et de la maison de Budarius l' « archisynagogue ». Celui-ci pouvait plonger de chez lui dans le lieu où Marciana était détenue, et un jour un groupe de Juifs se mit à la fenêtre et injuria la jeune fille prisonnière. Elle dit alors : « Que le feu du ciel dévore cette maison ! Qu'on ne la puisse rebâtir jamais ! Que les pierres qui s'y trouvent entraînent à jamais la ruine des édifices où on les pla-

1. E. BEURLIER, *Le Culte impérial, son histoire et son organisation, depuis Auguste jusqu'à Justinien*, in-8°, Paris, 1891.

2. L. DUCHESNE, *Les Flamènes chrétiens et le concile d'Elvire*, dans *Mélanges Renier*, in-8°. Paris, 1887. Toute cette question de la ruine du paganisme dans l'Afrique septentrionale a été exposée un peu trop rapidement par V. SCHULTZE, *Geschichte des Untergangs des griechisch-römischen, Hcidentums* in-8°, Iéna, 1892, t. II. *Die Ausgänge*, p. 147-165 : *Die nordafrikanischen Provinzen*.

3. Scorpiace, 10.

4. TILLEMONT, *Hist. eccl.*, t. V, p. 263 ; E. LE BLANT, *Les Actes des Martyrs*, in-4°, Paris, 1882, n. 67.

cera ¹ ! » Le jour du supplice, Budarius et les Juifs excitèrent les païens contre la martyre², mais il paraît qu' « au moment où l'âme de la pieuse vierge sortit de son corps, à ce moment même, la maison du blasphémateur Budarius, avec tous ceux qui s'y trouvaient, fut dévorée par un feu divin. Souvent, ajoute le rédacteur des Actes, les Juifs ont tenté de reconstruire cette maison, et elle est toujours retombée en ruines. Et même, bien des gens qui avaient amassé des pierres pour cette construction, ont cru les porter bien plutôt pour leur sépulture. Aujourd'hui s'appesantit sur cette maison l'éternelle malédiction de la martyre bienheureuse, malédiction qui doit durer à jamais ³ ». Un document de la fin du iv^e siècle nous apprend que les Juifs de Tipasa avaient aménagé une synagogue dans l'ancien temple du Dragon, mais elle dut n'avoir que peu de temps cette destination, car elle fut transformée en église chrétienne ⁴. Nous retrouvons en Afrique les prescriptions qu'on regrette de rencontrer dans presque toutes les provinces. Deux constitutions impériales qui, à ce que nous apprend leur texte même, ont été affichées à Carthage, sont destinées l'une à protéger les Juifs convertis au christianisme contre les mauvais traitements de leurs anciens coreligionnaires ⁵, l'autre à interdire aux Juifs la pratique de la circoncision sur leurs esclaves chrétiens ⁶.

1. *Acta Marcianae*, 4. On voit que nous sommes à l'époque des déclassements d'édifices et des matériaux de remploi.

2. *Acta Marcianae*, 5.

3. *Ibid.*, 6.

4. *Passio S. Salsae*, 3. La désaffectation a pu se faire au moment où Tipasa devint un des boulevards du catholicisme en Afrique.

5. *Code Théod.*, XVI, VIII, 5.

6. *Code Théod.*, XVI, IX, 1.

Il est possible que quelques exemples aient modéré l'ardeur des Juifs à pratiquer cette opération compromettante, mais on constate que vers la fin du iv^e siècle le goût du prosélytisme paraît complètement éteint; à cette époque les Juifs évitent soigneusement toute occasion de dispute avec les chrétiens ¹, c'est à peine si on prononce leur nom dans le grand conflit religieux qui agite l'Afrique de ce temps ²; seul saint Augustin, toujours amoureux de conférences contradictoires, convoque l'*Ancien* de la secte judaïsante des *Caelicolae* à une dispute publique ³; mais on ne voit pas que celui-ci ait accepté l'invitation.

La littérature polémique s'enrichit d'un traité de saint Augustin, le *Tractatus adversus Judaeos* ⁴ qui, comme le dit très bien M. Monceaux ⁵, « ne contient rien de très neuf. Il est intéressant, néanmoins, et assez vivant, parce que l'auteur y vise des contradicteurs bien connus de lui et répond à des objections précises. L'évêque ne veut point désespérer de la conversion des Juifs qui l'entourent; on voit pourtant par les derniers mots de sa péroraison ⁶, qu'il ne se faisait guère d'illusions sur l'accueil réservé à ses pressants appels. Il se consolait à la pensée que les Juifs devaient se convertir et se réconcilier avec les chrétiens avant le jugement dernier ⁷ ».

1. S. JÉRÔME, *Epist.* CXII, *ad Augustinum*.

2. S. OPTAT, *De schism. Donatist.*, III, 10; V, 1; V, 3.

3. S. AUGUSTIN, *Epist.* XLIV, 6.

4. *P. L.*, t. XLII, col. 51-64.

5. P. MONCEAUX, *op. cit.*, p. 24, 25.

6. S. AUGUSTIN, *Adv. Judaeos*, 10, 15.

7. *De civitate Dei*, XX, 29. « On trouve, à la suite des œuvres de saint Augustin un opuscule qui paraît d'origine africaine, et qui est intitulé *De altercatione Ecclesiae et Synagogae dialogus*, *P. L.*, t. XLII,

Au commencement de ses polémiques contre les donatistes, saint Augustin s'en rapportait volontiers à saint Optat. C'est ce qu'il fait dans son psautier alphabétique, composé vers 393, et dans son premier livre contre l'épître de Parménien. Il renvoie même expressément, dans ce dernier ouvrage ¹, aux livres et aux documents de saint Optat. Cependant il ne tarda pas à s'apercevoir qu'en s'en tenant aux documents, en négligeant quelques détails dont Optat n'indiquait pas la source, en insistant au contraire sur certaines pièces qu'il n'avait pas assez mises en relief, il était possible de donner une meilleure tournure à l'apologie de Cécilien. C'est ce qu'on le voit faire, en bien des rencontres, depuis sa lettre n° 43, qui paraît être de l'année 398, jusqu'au temps de la conférence (411) ². Son argumentation suit un ordre invariable. D'abord l'enquête de 320, le concile de Cirta et celui de Carthage, qui prouvent que les fondateurs du schisme sont des traditeurs et des gens peu recommandables; ensuite la requête adressée par eux à Constantin, puis le concile de Rome, la protestation des Donatistes contre sa sentence, leur condamnation au concile d'Arles, leur appel de ce concile à l'empereur, enfin la sentence impériale ³.

col. 1131. D'après les allusions aux rescrits impériaux, il doit dater du commencement du v^e siècle. Mais il n'a d'autre intérêt que de montrer, dans l'entourage d'Augustin, la persistance des polémiques entre les deux religions ». P. MONCEAUX, *op. cit.*, p. 25. Cf. Dom G. MORIN, *Deux écrits de polémique antijuive de la seconde moitié du IV^e siècle d'après le Cod. Casin.* 247, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1900, t. I, p. 267 sq.

1. *Contra epist. Parmeniani*, I, 5.

2. *Epist.* 43, 53, 76, 88, 89, 93; *De unitate Ecclesiae*, 46; *Contra Cresconium*, III, 67; IV, 9, 27-31.

3. L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 601, 602; cf. O. SEECK, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. X. *Roman Abtheil.*, p. 1-44, 177-251. M. LEYDECKER, *Historia Ecclesiae africanae illustrata, qua*

Lorsque saint Augustin commença à s'occuper du Donatisme, la secte possédait encore de nombreux partisans. A Hippone et dans une partie de la Numidie ils formaient la majorité. On s'explique le trouble des consciences lorsqu'on voit l'évêque Crispinus faisant rebaptiser à la fois quatre-vingts cultivateurs attachés à un domaine qu'il vient d'acquérir, tandis que Pammachius convertit ses colons schismatiques au catholicisme. Le parti ne possédait plus à ce moment un seul homme d'action ou de pensée qu'on pût opposer avec quelque honneur à ceux que comptait le parti catholique. A plus forte raison en fut-il ainsi lorsque ce dernier parti remit le soin de sa défense à saint Augustin. Celui-ci fut admirablement doublé d'un de ses collègues, le primat d'Afrique, Aurélius de Carthage. C'était un homme bon et doux, sans autre relief que celui qu'il tenait de son rang. Il visitait les provinces, convoquait les évêques en concile; on subissait le charme de sa simplicité, de sa loyauté, et ce qu'on redoutait le plus n'était pas de le contredire mais de le contrarier. Il était de ceux qui savent se faire aimer autant qu'estimer et tout son désir allait à la paix. Dans les premiers temps de l'action commune avec Augustin et lorsque son jeune collègue s'inspirait de lui d'une manière habituelle, on croit retrouver son influence dans un

Ecclesiae africanae origo, status, variaque illius fata et interitus exponuntur, et de illius principiis fide, cultu, libertate et pugna praecipue cum schismaticis donatistis disseritur pro Ecclesiae reformatae veritate et libertate, in 4°, Ultrajecti, 1690. Le tome II regarde particulièrement le donatisme, mais il est impossible de songer à transcrire la *Summa capitum* qui s'étend sur dix-huit pages. Cf. RIBBECK, *Donatus und Augustinus*, in-8°, Elberfeld, 1858. HAHN a essayé de reconstituer la doctrine de Tychonius, cf. *Studien zur Geschichte der Kirche* de BONWETSCH und SEEBERG, 1900, t. VI, fasc. II.

chant populaire qui fut composé par l'évêque d'Hippone et on voit que le principal grief contre le donatisme, c'est qu'il a rompu l'unité catholique et compromis la paix. Voilà le grand reproche et saint Augustin en a fait le refrain de chaque couplet :

*Omnes qui gaudetis de pace
Modo verum judicate.*

L'histoire de la dernière période active du parti donatiste ne démentit pas ce que nous en avons vu pendant la période de ses origines et de son développement. Dès 393 le synode d'Hippone et en 397 le concile de Carthage posèrent la question de savoir s'il fallait recevoir les hérétiques avec le rang qu'ils occupaient dans la hiérarchie de leur secte. Les précédents de l'Église d'Afrique s'y opposaient, puisque dès le temps de saint Cyprien les dissidents appartenant au clergé n'étaient reçus qu'à la communion laïque. Mais ce précédent avait été infirmé par des cas particuliers qui remontaient à l'origine du schisme. Le pape Melchiade avait imposé la réception sans déchéance, des clercs et des évêques ordonnés par Majorin¹, et son ordonnance avait été mise en vigueur, même du temps de Macaire. L'évêque Aurélius et ceux qui comme lui s'efforçaient d'aplanir les voies à une réconciliation demandèrent aux évêques de Rome et de Milan s'il conviendrait d'exempter de la déchéance à la communion laïque ceux qui n'auraient pas rebaptisé et ceux qui amèneraient avec eux leur peuple à l'Église catholique². On proposa en outre d'étendre cette indulgence à ceux qui, enfants, avaient été baptisés dans le

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* CLXXXV, n. 47, cf. *Epist.* XLIII.

2. *Concil. Carthagin.* (397).

schisme. Ces mesures avaient l'avantage de recruter le clergé catholique en un moment où il était particulièrement dépourvu de sujets. Vers l'an 400, le primat de Carthage était hors d'état de satisfaire les demandes des fidèles réclamant un prêtre; non seulement il n'avait pas de prêtre à leur envoyer, mais pas même de diacre, fût-il illettré¹. Les tendances indulgentes avaient prévalu dans le Concile tenu à Carthage le 16 juin 401²; celui du 13 septembre de la même année, suivant la tactique que réclamait le tempérament africain, décida l'offensive. Le pape Anastase ayant invité les catholiques à faire éclater aux yeux de tous la conduite tortueuse des donatistes, on résolut de demander aux fonctionnaires de l'ordre civil communication de tout ce qui, dans chaque localité, concernait l'affaire des maximianistes. On voulait mettre les donatistes en contradiction avec eux-mêmes. Ils se reprochaient les schismes à l'intérieur de la secte comme des crimes, pourquoi prenaient-ils leur parti du schisme avec l'Église universelle? Ils recevaient sans les rebaptiser les maximianistes qui revenaient à leur communion, pourquoi des mesures différentes à l'égard des catholiques³? Le concile résolut de ne rien négliger pour mettre ces inconséquences déloyales sous les yeux de tous.

Le concile du 25 août 403 alla plus loin et organisa des conférences contradictoires dans lesquelles on apporterait, afin de ne laisser aucune échappatoire,

1. *Concil. Carthagin.* (401).

2. S. AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, IV; XII, 14. D'après ce passage le pape aurait approuvé les propositions tolérantes du concile de 401.

3. Le maximianisme commença vraiment la ruine du donatisme qu'il entraîna à une série d'incohérences. Cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* LXXVI; *Cæpit eorum factum contra illos pro-catholica multum valere, ut eorum ora penitus clauderentur.*

les actes publics mis par le proconsul à la disposition des catholiques. Ceux-ci devaient être escortés par les officiers publics; les Donatistes en prirent prétexte pour mettre en ligne leurs troupes à eux, les circoncellions. Les violences recommencèrent. Possidius de Calame, le futur biographe de saint Augustin, et Maximien de Bagaï furent attaqués à main armée et subirent toutes sortes d'outrages¹. Saint Augustin dit que toute sécurité pour les catholiques avait disparu²; dans ces conditions, le concile du 16 juin 404 fit appel au bras séculier.

Cette intervention du pouvoir civil faisait toujours horreur aux donatistes qui, en francs indigènes qu'ils étaient, entendaient bien qu'on ne mît pas l'État romain dans leurs affaires. Ils n'avaient jusqu'alors attiré l'attention de Constantin et de ses successeurs que pour le plus grand détriment de la secte; non que les empereurs eussent un véritable souci du catholicisme, mais parce que l'attitude politique du donatisme ne permettait pas de le favoriser³. Seul Julien,

1. *Contra Cresconium*, III, 17 : III, 43.

2. *Ibid.*, III, 42, 44; *Epist.* 86, 105. 185 : *Sic exarserunt et tantis odiorum stimulis incitati, ut contra eorum insidias et violentias et apertissima latrocinia, vix ullae nostrae communionis Ecclesiae possent esse securae.*

3. Nous avons résumé le rôle de Constantin et rappelé sa condamnation du mois de novembre 316. Pour Constant, catholiques ou donatistes, pourvu qu'ils crussent à la divinité du Verbe, ils se valaient; mais les catholiques étaient ce que nous appellerions de nos jours le parti monarchique et l'Afrique était trop nécessaire à l'empire pour qu'on pût songer à y favoriser le parti sécessionnaire. Une loi de Valentiuen (373), *Code Théod.*, XVI, VI, 1, atteignait les donatistes sans les désigner par leur nom; quatre ans plus tard une loi de Gracien, *Code Théod.*, XVI, VI, 2, renouvelle les mêmes dispositions. En 392, loi de Théodose contre les hérétiques; les donatistes l'esquivent en se prétendant simples schismatiques; ce n'est qu'à partir de l'affaire de Crispinus de Calama qu'on les tient pour hérétiques, cf. *Contra Cresconium*, III, 47. En 398, loi d'Honorius, *Code Théod.*, XVI, II, 31, contre ceux qui envahissent les églises, ce qui est un des attentats les plus fréquents des donatistes.

tout à sa passion, avait été assez aveugle pour soutenir les ennemis de l'État dans lesquels il ne voulait voir que les ennemis de l'Église. A la demande du concile de 404, Honorius publia, dès le début de l'année 405, une série de lois qui, réunies, forment l'*édit d'unité*¹. Cette législation résumait celle déjà existante touchant les incapacités dont étaient frappés les hérétiques rebaptisants, elle n'était qu'une remise en vigueur et une injonction suprême. La Proconsulaire fut d'abord seule à ressentir les bons effets de la loi, le calme et la sécurité y reparurent si heureusement que les membres du Concile de Carthage réuni le 24 août 405 décidèrent l'envoi de deux membres du clergé de cette ville à l'empereur pour lui porter les remerciements de l'épiscopat catholique. En effet, la secte se désorganisait de plus en plus, les donatistes et les circoncellions eux-mêmes se réunissaient à l'Église. Cette pacification fut plus lente dans la Numidie et les Maurétanies. La Numidie demeura le dernier refuge des hérétiques, Hippone et ses environs devinrent leur réduit.

Il ne faudrait pas croire que le Donatisme s'épuisa de la sorte sans se débattre. On peut se faire une idée très exacte et très complète de la polémique qu'il soutint grâce aux ouvrages de saint Augustin. Les conférences contradictoires engagées par le docteur catholique et les traités écrits par lui contre ses adversaires contiennent toute l'histoire de cette polémique finissante qui a sauvé de l'oubli les noms de Fortunius de Tubursicum, de Pétilien de Constantine, de Cresconius, de Gaudentius, et d'autres

1. *Code Theod.*, XVI, v, *De Haereticis*, 38; XVI, vi, 4, 5 : *Ne sanctum baptisma iteretur*; XVI, ii, 2, *De religione*.

encore. Toutefois ces polémiques menaçaient de s'éterniser et on ne voyait pas qu'elles produisissent des conversions aussi nombreuses et aussi sincères que les lois d'Honorius en avaient procuré. Cette considération contribua à amener un revirement d'idées parmi les catholiques les plus influents au sujet de la tactique à suivre avec les donatistes. Le plus qualifié des évêques africains, saint Augustin, après avoir été partisan de la modération exclusive, s'aperçut que les adversaires se rendaient à un ordre d'arguments différent de celui qu'il avait prôné jusqu'alors. C'est que, pour les donatistes, comme pour la plupart des hérétiques, la question religieuse n'était alors, comme elle le fut depuis dans bien des cas, qu'un prétexte heureusement trouvé à la politique séparatiste ¹. Dès lors il y avait lieu d'adopter à l'égard des hérétiques une méthode plus convenable pour les atteindre et entraîner leur conviction. C'était la doctrine du *Compelle intrare* appliquée à un cas particulier. On a prétendu l'étendre à tous les cas et faire tomber de ce chef un blâme redoutable sur saint Augustin². L'accusation vaut la peine

1. Il faut éviter, ici comme toujours, les applications d'ensemble. A s'en tenir aux cas particuliers on remarque du plus ou du moins. Par exemple : Au XVI^e siècle, il semble bien que les préoccupations politiques aient eu une part prépondérante dans la sécession des Provinces-Unies. Il en est de même pour les États de l'Allemagne du Nord désireux d'échapper à l'Empire. Autre chose en Suède, où l'introduction du protestantisme a eu lieu sans récrimination, mais il s'y est accompli presque sans qu'on s'en aperçût, ce fut de la prestidigitation.

2. Cf. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1862, p. 508 sq. Cf. M. MERALA, *Compelle intrare. Dass ist dess II. Augustini... Meinung auff die Frag. Ob die falsche Lehr cr... durch Forcht der Straff zum katholischen Glauben mögen getriben werden?* in-4^o, 1621. J. FOX [scil. P. BAYLE], *Commentaire philosophique sur ces paroles de J.-C. Contrains-les d'entrer..... où l'on prouve qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par contrainte*, in-12,

d'être examinée puisque saint Augustin a été l'inspirateur d'un grand nombre d'hommes qui, détenteurs du pouvoir, ont réglé leur conduite d'après ses maximes. « Quand on remet à l'autorité civile le soin d'apaiser les discussions religieuses, on ne peut prévoir où s'arrêtera la répression. La victoire doit rester aux lois dès qu'on les a fait parler; et, dans les luttes des partis et le choc des intérêts, cette victoire coûte du sang¹. »

Nous n'hésitons pas, pour notre part, à professer que l'on a le devoir, dans plusieurs circonstances, de ne pas hésiter à répandre le sang. Il ne s'agit pas de faire de la morale à l'usage d'une planète quelconque, mais il s'agit de la terre, où nous sommes, et de l'humanité, dont nous sommes. Or les passions religieuses ne sont pas moins ardentes que les autres, elles aboutissent à des actes qui relèvent de

1686; autre titre où l'on réfute l'apologie que saint Augustin a faite des persécutions, in-12, 1686, 1688; *Justification tirée du procédé des catholiques contre les Jansénistes tirée de saint Augustin*, in-4°, Paris, 1656. C. Fleury publia en 1769 une « Politique chrétienne tirée de saint Augustin » C. FLEURY, *Droit public de France*, 2 vol. in-12, Paris, 1769, et il eût été surprenant qu'on n'y songeât point. L'étude des idées politiques de l'évêque d'Hippone (L. DUBIEF, *Essai sur les idées politiques de saint Augustin*, in-8°, Moulins, 1859) présente les mêmes difficultés que celle de ses autres opinions. Il est nécessaire de suivre la date chronologique de chacune des modifications que l'expérience greffe sur la théorie en un temps où les événements, en se précipitant, mûrissaient rapidement l'expérience. C'est un sujet qui mériterait une étude approfondie parce que saint Augustin se trouva avoir à prendre dans sa vie une décision politique extrêmement grave. Il eut à se décider entre un gouvernement légitime et un conquérant, entre l'empire chrétien et les Vandales ariens. Il semble que saint Augustin n'ait jamais cherché à approfondir le problème de la politique des empires. De là ce qu'il y a d'idéologie et d'imperfection dans ses idées. Plus préoccupé des droits de l'autorité que des droits des sujets, soucieux d'ordre, de paix et de modération, mais sans principes tout à fait précis et sans méthode bien nette sur leur application.

1. F. FERRÈRE, *op. cit.*, p. 218.

la pénalité de droit commun. C'est ce droit qu'il faut en conséquence leur appliquer. Qu'il s'agisse de donatisme, ou de calvinisme, ou de chouanerie, du moment où la question religieuse a dévié jusqu'aux circoncellions, aux camisards et aux chauffeurs, la répression s'impose. Les violences commises au nom de la religion ne changent pas de nature et il importe peu à celui qu'on massacre d'avoir affaire à un arien ou à un gueux. Mais ce qui importe à la société c'est que les polémiques religieuses ne dégèrent pas en conflit sanglant et le jour où ce conflit a éclaté, le pouvoir central, que l'Église le lui défère ou non, en est saisi. Si nous prenons des exemples historiques nous voyons que l'Église a généralement retardé le plus possible, et s'est même parfois complètement abstenue, de faire appel au bras séculier. Les hommes qui ont agi alors comme ils l'ont fait ont dû avoir leurs raisons qui pouvaient être bonnes ; mais une action immédiate et résolue de la puissance civile ne peut que circonscrire le mal et supprimer le péril. Il faut bien se garder en pareille matière de la sensiblerie. Certaines situations humaines ne peuvent être résolues que par les moyens qui leur sont exactement appropriés. Les hommes sont souvent obstinés et méchants, il ne faut s'attendre à venir à bout de leurs résistances que par la fermeté et la sévérité. Les vainqueurs n'ont pas toujours l'occasion d'être aimables et peuvent avoir souvent le droit de ne l'être pas. C'est à tort qu'on invoque ces mots de *Compelle intrare*, que d'ailleurs on détourne de leur sens restreint le plus arbitrairement du monde. Laissons les problèmes tels qu'ils sont dans la réalité des faits et résolvons-les suivant les données de la pratique.

Le donatisme s'affaissait visiblement. On l'avait acculé à l'illogisme au moyen de la théologie, à la déloyauté au moyen de l'histoire, à la révolte au moyen de la répression. Aucune de ces positions n'était tenable. On avait pu craindre que l'édit de tolérance (409) rendît quelque vigueur à ce corps dont on redoutait, pour les avoir tant de fois éprouvés, les convulsifs emportements, mais sur les remontrances du concile de Carthage (14 août 410) Honorius rendit le 25 août¹ un nouvel édit qui consacrait l'ancienne législation répressive. Les évêques ne se contentèrent pas de ce succès; la place était prise, ils voulurent la raser. En conséquence, sur leur requête, l'empereur Honorius adressa au tribun et notaire Marcellinus un édit réglant la tenue d'une conférence contradictoire à Carthage. Elle s'y ouvrit le 1^{er} juin 411, sous la présidence de Marcellinus, homme instruit, modéré, d'une patience infinie et d'une loyauté à toute épreuve.

Donatistes et catholiques étaient entrés dans la ville, les premiers en grande pompe, les autres sans aucun appareil. Le règlement de la conférence, quoique assez compliqué était sage et conçu en vue d'éviter les discussions trop prolongées. Le peuple devait être mis au courant des délibérations par des procès-verbaux affichés à mesure que les débats se poursuivaient.

Il nous paraît superflu de résumer ici cette conférence qui se prolongea plusieurs jours, et au cours de laquelle on tourna et retourna des objections et des preuves qu'on maniait depuis trois générations².

1. Le jour même du sac de Rome, cf. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, t. II, 2^e partie, p. 276.

2. *Acta collationis Carthag.* (411) résumés dans S. AUGUSTIN, *Breviculum Collationis*, cf. RAUSCHER, *Augustinus*, 1898, p. 631.

La conférence se termina le 26 juin. Ce fut le coup de grâce. Marcellinus lut sa sentence dans laquelle il résumait l'historique de la secte dont il estimait que l'obstination ne pouvait être réduite que par la rigueur. Il engageait tout le monde sans exception à ne tolérer nulle part les réunions donatistes. Les évêques du parti devaient abandonner les églises dont on leur avait laissé la possession jusqu'au jour de la conférence; s'ils revenaient à l'Église catholique ils garderaient leur dignité épiscopale et leur église, dans le cas contraire, ils seraient passibles des châtimens prévus par les lois.

Cette sentence fut lue pendant plusieurs années, avec les Actes de la conférence, à l'époque du Carême, dans les principales églises de l'Afrique, notamment à Carthage, à Thagaste, à Constantine. L'année qui suivit la conférence, Honorius rendit une loi (30 janvier 412) qui imposait au clergé donatiste, aux laïques et à leurs femmes une amende.

Les <i>illustres</i>	payaient 50 livres d'or	
— <i>spectabiles</i>	—	40 —
— <i>senatores</i>	—	30 —
— <i>clarissimi</i>	—	20 —
— <i>sacerdotales</i>	—	30 —
— <i>principales</i>	—	20 —
— <i>decuriones</i>	—	10 —
— <i>negotiatores</i>	—	5 —
— <i>ptebeii</i>	—	5 —
— <i>circoncellions</i>	—	10 livres d'argent

En outre, les prêtres et les clercs donatistes devaient être exilés et leurs églises et domaines transférés aux catholiques ¹.

1. Code théodosien. *De haereticis*, I, 52. Mêmes dispositions mais plus explicites, le 22 juin 414.

L'Empire devait toujours finir par battre monnaie, mais il ne tira pas de ces lois tout ce qu'on en avait attendu. On trouva seulement quelques obstinés à Césarée de Maurétanie, à Thamugadi. Des communautés existaient encore une dizaine d'années après la conférence. A Thamugadi, l'évêque Gaudentius déclara qu'il s'enfermerait dans son église avec ses partisans et mettrait le feu à l'édifice. On tâcha de le calmer et saint Augustin envoya à son collègue le traité *Contra Gaudentium*.

Nous retrouverons beaucoup plus tard les donatistes encore entreprenants, mais l'histoire militante du parti est désormais achevée. Si on écarte de cette longue querelle tout ce qui est déclamation et injure, si, allant même au delà des événements historiques, on s'efforce de remonter à leur source et à les connaître dans leurs dernières conséquences, on voit que le donatisme a représenté le caractère essentiel de l'Afrique qui est l'esprit d'indépendance, confondant dans une même réprobation l'unité temporelle de l'empire et l'unité religieuse de l'Église. Il avait la prétention de séparer l'Église africaine de toutes les autres, comme la plus pure et la plus sainte; il rejetait avec une sorte de colère nationale le joug de l'unité catholique comme un joug étranger. Toujours il repoussa le nom d'hérésie, il tenait au contraire au titre de schisme; et il était schismatique autant qu'il pouvait l'être chez soi, blotti dans sa province, dédaigneux, arrogant, isolé et superbe *in angulo Africae*.

Ne croyons pas que ce soit chez les seuls donatistes que fermente cet esprit d'indépendance africaine. Les catholiques l'éprouvent aussi; pour s'en convaincre il suffit de voir comment ils entendent garder l'union avec l'Église de Rome. Néanmoins de

grands changements se sont faits. L'attitude du concile de 256 à l'égard d'Étienne, celle du concile de 419 à l'égard de Zozime, celle de l'épiscopat à la fin du vi^e siècle nous font voir l'altération profonde de l'indiscipline qu'on aurait crue irréductible. Mais ceux-ci sont des gens de sens rassis, des évêques; dans la foule catholique au contraire nous voyons ¹ que l'idée de tribu, idée de morcellement et de division, tient encore en échec l'idée catholique d'union et de communauté.

Parmi les missionnaires qui portèrent hors de la Perse la doctrine de Manès ², se trouvait un nommé Addas ou Adimante qui aborda en Afrique et y réussit de telle sorte que, vers la fin du iii^e siècle, cette province comptait des Manichéens en nombre assez considérable pour donner des alarmes au proconsul Julianus. Celui-ci obtint de Dioclétien un édit dont les considérants sont à noter à leur date de 287; on n'aura qu'à les appliquer tels quels quinze ans plus tard aux chrétiens. « Il y a des hommes, dit Dioclétien, qui conçoivent les plus honteuses doctrines et

1. Chaque province d'Afrique et même chaque ville et chaque village montre à son tour contre le métropolitain et l'évêque l'esprit d'indépendance et la tendance à l'isolement. L'organisation par tribus tend toujours à reparaitre et à prévaloir dans la société religieuse comme dans la société laïque. En 397, les évêques réunis à Carthage se plaignent que chaque peuple veut faire de son prêtre un évêque et que, de cette manière, les diocèses se morcellent à l'infini.

2. *Histoire critique de Manichéisme et du manichéisme*, par I. DE BEAUSOBRE, in-4^o, Amsterdam, 1734; MUHAMMAD IBN ISHAK, *Mani, seine Lehre und seine Schriften... Im Text nebst Uebersetzung...* herausgegeben von G. FLUEGEL, in-8^o, Leipzig, 1862; C. A. VON REICHLIN-MELDEGG, *Die Theologie des Magiers Manes und ihr Ursprung*, in-8^o, 1825; F. ROCHAT, *Essai sur Mani et sa doctrine*, in-8^o, Genève, 1897. L'ouvrage capital est celui de KONRAD KESSLER, *Mani. Forschungen über die Manichäische Religion*, in-8^o, Berlin, 1889. Voir une bibliographie dans F. ROCHAT, *op. cit.*, p. 156. BRUKNER, *Faustus von Mitève. Ein Beitrag zur Geschichte des aberländischen Manichäismus*, in-8^o, Bâle, 1901.

s'efforcent d'en entraîner d'autres dans leurs sentiments. Mais, grâce aux dieux immortels, la vérité honorée de l'appui des sages, est impérissable. Une religion nouvelle ne saurait ébranler l'ancienne. C'est un grand crime de toucher à des croyances qui sont en vigueur. Aussi voulons-nous infliger un châtement à des hommes d'esprit dépravé. Tu m'as informé, Julianus, de la récente arrivée de Manichéens, venus de Perse, nation ennemie de Rome. Ils troublent la tranquillité générale et font les plus grands ravages dans les villes qu'ils habitent. Il est à craindre qu'ils n'importent dans la pacifique et honnête nation romaine les mœurs détestables de la Perse. Contre ces hommes dont tu nous as fait connaître les doctrines et les maléfices, nous décrétons : Les chefs seront brûlés, eux et leurs livres. Les disciples seront mis à mort ou bien (*les honorati*) envoyés dans les mines. »

Ces sévérités, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, produisirent un résultat opposé à celui qu'on avait cherché, la secte se multiplia et, étant donnée la tournure d'esprit des Africains, il fallait s'y attendre ¹. Même indépendamment du très vif plaisir de favoriser une opposition à Rome, les Africains étaient portés vers la doctrine manichéenne. Nous avons déjà fait observer la préparation lointaine au christianisme qu'on remarque dans la tendance des indigènes vers le monothéisme, mais un monothéisme aboutissant à une divinité matérielle. Précisément il se trouvait

1. Un fait analogue paraît s'être produit en Égypte, lors de la conversion en masse de ce pays au christianisme : on a toutefois exagéré l'aspect d'opposition purement politique, afin sans doute de retrancher autant à l'action de la grâce et à la conviction surnaturelle, cf. AMÉLIE-NEAU, *Le christianisme chez les anciens Coptes*, dans la *Revue de l'hist. des religions*, t. XIV, p. 314.

des chrétiens qui ne concevaient Dieu que comme une substance corporelle plus raffinée, plus subtile assurément que toute autre, mais que l'incorporité choquait et rebutait. « Je ne pouvais concevoir, écrit saint Augustin, que tout ce qui n'était point corps pût exister réellement. C'était là la principale cause et presque la seule de mon erreur. » D'où la séduction exercée sur les esprits par le matérialisme fin et délié de la doctrine manichéenne. Cette doctrine est, somme toute, assez mal connue et les controverses de saint Augustin nous en ont révélé plusieurs aspects. Mais ce n'est pas ici le lieu de l'exposer dans son détail.

Le Manichéisme est un système du monde dans lequel la question de l'origine du mal tient la première place. La doctrine se résume fondamentalement dans l'existence de deux substances, toutes deux éternelles, dont le mélange a produit l'univers, ce qui doit suffire à expliquer la lutte produite dans l'homme et hors de l'homme entre le bien et le mal. Ces deux substances sont la lumière ou le bien, principe de paix, d'harmonie, origine de tout ce qui est pur et beau, et les ténèbres ou la matière ou le mal, principe de division, de désordre, origine de toute impureté, de toute souffrance. Ce système dualiste était en même temps panthéiste et il expliquait l'origine de l'univers par une lutte entre les deux principes, lutte au cours de laquelle une partie de la substance lumineuse s'était mélangée à une partie de la substance ténébreuse. D'où la coexistence et le combat incessant du bien et du mal dans la nature et dans l'homme. Mais ce mélange anormal doit prendre fin. Une œuvre de rédemption s'accomplit au sein de l'univers. Le principe lumineux s'efforce de dé-

gager de la prison de ténèbres, où elles n'ont rien perdu de leur pureté, les parcelles qui y sont enfermées. Une lutte s'engage entre le royaume d'ombres et le royaume de lumière : celui-ci triomphe et le royaume d'ombres renfermé sur lui-même est réduit à l'impuissance ; des âmes coupables d'être demeurées obstinément asservies à la matière demeureront gardiennes à la limite du royaume ténébreux, participant en quelque mesure à ses misères.

Les manichéens surprisent la confiance des Africains par leurs pratiques d'ascèse rigoureuse ; il semble même qu'ils se soient ingéniés à séduire les catholiques en faisant usage de moyens déloyaux, comme de se mêler au clergé catholique afin de ravager impunément les communautés chrétiennes. Le pape Anastase (399-401) se tient en défiance à l'égard des Africains qui sollicitent l'ordination sacerdotale, il pressent, dans le nombre, des manichéens ; aussi recommande-t-il de n'admettre dans les ordres aucun « transmarin » qui ne pourra justifier d'une lettre d'identité signée par cinq évêques¹. Deux siècles plus tard, on retrouve la même défiance fondée sur les mêmes raisons dans les lettres de saint Grégoire I^{er}².

La polémique cependant n'a guère laissé de trace jusqu'à l'époque de saint Augustin et il est permis de croire que l'ardeur de la lutte donatiste contribua à rejeter dans l'ombre les doctrines et les partisans du manichéisme. Le premier de ceux de la secte qui jouirent en Afrique d'une certaine célé-

1. *Liber pontificalis*, in-4^o, Paris, 1886 (édit. L. DUCHESNE), t. I, p. 218.

2. S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Epist.* II, 37 : *Afros passim, vel incognitos peregrinos, ad ecclesiasticos ordines tendentes nulla ratione suscipiatis, quia Afri quidam manichaei, aliqui rebaptizati.*

brité, est un nommé Fortunatus, dont on ignore l'origine. Après avoir habité à Carthage, il était venu se fixer à Hippone, dans les dernières années du iv^e siècle, et il y fit, malgré sa médiocrité, un si grand nombre de disciples, que catholiques et donatistes firent appel contre lui au talent de saint Augustin ¹. Il est à remarquer que le succès obtenu par les manichéens était entravé par les lois sévères de Valentinien I^{er} et de Gratien qui ne font que renchérir, ainsi que fera Théodose, en 381, sur l'édit de 372 ². Ils forment une exception parmi toutes les sectes que les empereurs tolèrent et seuls avec les Photiniens et les Eunomiens ³ sont exclus de la liberté de conscience accordée à tous. C'est sur eux qu'on semble vouloir essayer les vexations qu'on étendra plus tard aux autres hérétiques et aux donatistes ⁴. En 382, Théodore prenait à l'égard des manichéens des mesures d'une rigueur bien grande et restaurait contre eux une quasi-institution profondément regrettable du haut empire, la délation ⁵. Cette jurisprudence frappait tous les manichéens mais distinguait entre les différentes sectes qui n'étaient pas soumises à la même pénalité; il était d'ailleurs assez difficile d'atteindre les individus fort habiles à dissimuler leurs croyances. C'est probablement grâce à cette souplesse qu'ils mettaient à s'adapter aux pratiques juives, païennes ou même chrétiennes, que les manichéens d'Afrique avaient dû d'échapper à la combative orthodoxie des écrivains catholiques.

1. POSSIDIUS, *Vita sancti Augustini*, 5.

2. *Code Théod.*, XVI, v, 3.

3. SOZOMÈNE, *Hist. eccl.*, VII, 1.

4. *Code Théod.*, XVI, v, 9, 18.

5. *Code Théod.*, XVI, v, 9.

Leur soudaine expansion en Afrique attira sur eux l'attention. Au début du v^e siècle, chassés de Milan et de Rome¹, ils étaient venus en grand nombre s'établir en Afrique où le péril causé par leur présence semble avoir provoqué peu après une législation exceptionnelle. La première loi portée contre les Manichéens d'Afrique, est adressée à Dominator, vicaire de la province. Elle condamne ces gens nuisibles dont les assemblées exécrables ont été à juste titre interdites et qui le seront avec plus de rigueur encore². Les sectaires doivent être recherchés, produits en public et ceux qui leur donneront asile seront châtiés sévèrement. En 407, nouvel édit qui renchérit sur les précédents³, suivi d'un autre qui promet le pardon à ceux qui entrèrent dans l'Église⁴.

Il faut reconnaître que ces rigueurs étaient justifiées par la dépravation des sectaires. La classe des initiés, les *élus* ainsi qu'on les appelait, s'abandonnait à des turpitudes inexprimables. Un groupe arrêté à Carthage, et dans lequel se trouvaient deux femmes, Marguerite et Eusébie, fit des aveux qu'il est impossible de transcrire⁵; et ce n'était pas là la débauche de quelques pervers, mais une pratique rituelle dont s'avouèrent coupables d'autres sectaires⁶.

La nécessité de signaler les membres d'une religion à ce point avilie était vraiment évidente. Il y

1. *Code Théod.*, XVI, v, 18.

2. *Code Théod.*, XVI, v, 35.

3. *Code Théod.*, XVI, v, 40.

4. *Code Théod.*, XVI, v, 41.

5. S. AUGUSTIN, *Haereses*, haer. 46.

6. *Ibid.*, 46.

avait là un service d' « utilité publique », dirions-nous, et c'est ce qui justifie dans une certaine mesure l'obligation que l'on faisait aux manichéens de dénoncer leurs coreligionnaires, sous peine de voir annuler l'indulgence que leur méritait une rétractation formelle. Un document africain nous montre de quelle façon on procédait : « Moi, Cresconius, manichéen, j'ai signé que, si je m'éloignais avant que les Actes fussent souscrits, je ne devais pas être regardé comme ayant anathématisé Manès. Moi, Félix, converti du manichéisme, j'ai dit, en prenant Dieu à témoin, que je déclarais toute la vérité, quand j'ai affirmé que je connais pour manichéens dans la contrée de Césarée, Marie et Lampadie, femme de l'orfèvre Mercure, avec lesquels nous avons prié; l'élu Euchariste, Césarée et Lucile, sa fille, Candide qui demeure à Tipasa, Victorine qui est d'Espagne, Simplicien, père d'Antonin, Paul et sa sœur d'Hippone. Ces dernières, c'est par Marie et Lampadie que j'ai su qu'elles étaient manichéennes. Si l'on trouve que j'en sais davantage, je me reconnais coupable¹. »

Cette formalité n'était pas la seule garantie que l'Église d'Afrique prenait de la sincérité du retour des manichéens au christianisme; elle multipliait et prolongeait les épreuves afin de s'assurer de la persévérance de ceux qu'elle recevait. A l'égard des clercs tombés dans cette erreur, la discipline redoublait de sévérité. Un sous-diacre de Mallia, nommé Victorinus, était passé au manichéisme. Saint Augustin le convoqua avec ses dénonciateurs, et obtint de

1. S. AUGUSTIN, *Admonitio* en tête du traité : *De actis cum Felice manichaeo*, P. L., t. XLII, col. 518.

lui des aveux. Néanmoins Victorinus fut réduit à la communion laïque et chassé du diocèse. Il ne devait même être admis parmi les pénitents qu'après avoir dénoncé tous les manichéens de Mallia et de la province de Numidie ¹.

Les lois de Théodose et d'Honorius ne paraissent pas avoir été appliquées avec beaucoup de suite et, à partir du v^e siècle, on ne relève aucun cas qui permette de conclure à leur maintien. Sans doute elles n'avaient pas été rapportées, mais elles étaient délaissées. Il serait impossible d'expliquer les polémiques manichéennes de saint Augustin si l'on n'admettait que, vers l'an 400, le pouvoir civil se désintéresse tacitement des Manichéens. Nulle part nous ne voyons trace de violence, pas plus qu'il n'est question de sauf-conduits, indispensables cependant si on admettait que la loi de 382 fut appliquée, pour permettre les allées et venues rendues nécessaires par les réunions contradictoires. Saint Augustin paraît fort débonnaire en ce qui concerne ces adversaires. Vers l'an 400, il eut avec un nommé Faustus, devenu par son talent le principal personnage de la secte en Afrique, des relations d'où sortit le volumineux traité intitulé *Contra Faustum*. Ce Faustus était un homme de science médiocre et de verve intarissable, littérateur agréable qui avait fait quelque impression sur saint Augustin alors rhéteur à Carthage ². Lorsque celui-ci voulut sortir des banalités et aborder la discussion des doctrines, Faustus se déroba et son interlocuteur, toujours conciliant, continua à s'entretenir avec lui, mais de belles-lettres seulement.

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* 236.

2. *Confessiones*, V, 5, 6. Faustus ayant été exilé dans une île, obtint dans la suite la permission du retour. *Contra Faustum*, V, 8.

Faustus fut relégué dans une île et la secte jeta son dévolu sur un habitant d'Hippone, nommé Félix, avec lequel l'évêque d'Hippone discuta publiquement sur le manichéisme, non sans l'avoir bien rassuré à l'avance contre toute vivacité de l'auditoire et même contre les exigences des édits ¹. Il avait d'ailleurs une indulgence, presque un faible, pour les sectaires dans les rangs desquels il s'était trouvé jadis : « Que ceux qui n'ont point participé à vos erreurs, leur disait-il, se montrent sévères avec vous. Pour ma part je ne saurais vous traiter avec aigreur, vous que je dois supporter maintenant comme mes proches ont eu à me supporter. ² »

Que le manichéisme ait eu des partisans en Afrique, rien d'étonnant; mais qu'il eût conquis, retenu et relativement satisfait le plus grand des Africains, n'est-ce pas une chose bien surprenante? Ce qui serait surprenant serait que pendant la période de sa vie qui précéda sa conversion, saint Augustin avec la rectitude, la sûreté et la culture de son esprit, n'eût pas traversé le manichéisme. Libre de toute attache confessionnelle, dégagé de toute croyance comme de tout préjugé et même de tout parti, il n'a pu ne pas voir que le fond de « la question du déisme, du spiritualisme, c'était la question de l'origine du mal dans le monde, que là était le nœud de tout débat et le point où toute discussion philosophique ramène. C'est parce qu'il y a du mal sur la terre qu'on croit en Dieu, et c'est parce qu'il y a du mal sur la terre qu'on en doute; c'est pour nous délivrer du mal qu'on l'invoque et c'est comme Bien

1. *Acta disputat. cum Felice*, 1, 12 sq.

2. *Contra epistolam Fundamenti*, c. 2, 3. Cf. A. NAVILLE, *op. cit.*, p. 79. Polémique contre le manichéisme.

créateur du Mal qu'on se prend à ne le point comprendre. Et il en est qui ont supposé qu'il y avait deux Dieux, dont l'un voulait le mal et l'autre le bien, et qu'ils étaient en lutte éternellement, et qu'il fallait aider celui qui livre le bon combat. — C'est une solution raisonnable, devait penser saint Augustin. Elle nous rend compte, à peu près, de l'énigme de l'univers. Elle nous explique pourquoi la nature est immorale, et l'homme capable de moralité; pourquoi l'homme lui-même, engagé dans la nature et essayant de s'en dégager, secoue le mal derrière lui, s'en détache, y retombe, se débat encore, et appelle à l'aide; elle justifie Dieu, qui, ainsi compris, n'est point responsable du mal, et en souffre, loin qu'il le veuille; elle rend compte des faits, et de la nature de l'homme et de ses désirs et de ses espoirs, et, précisément, même de ses incertitudes et de son impuissance à en rendre compte. — Je le crois bien, puisque cette doctrine n'est pas autre chose que les faits eux-mêmes décorés d'appellations théologiques. Ce n'est pas une explication, c'est une constatation qui se donne l'air d'une théorie. Il existe une immense contrariété qu'il s'agit de résoudre, disent les philosophes ou les théologiens. Le manichéen répond : « Je la résous en disant : il existe une contrariété. Des deux termes de cette antinomie j'appelle l'un Dieu, l'autre Ahriman. J'ai constaté la difficulté, j'ai donné deux noms aux deux éléments du conflit. Tout est expliqué. »

Saint Augustin ne pouvait pas ne pas entrer dans le manichéisme, il ne pouvait pas plus ne pas en sortir, mais il y séjourna neuf années (373-382). Il y avait à son adhésion des causes multiples et fort différentes les unes des autres, le détail appartient à l'his-

toire intellectuelle du docteur, mais ce qui nous appartient c'est la mesure de satisfaction qu'il trouva dans la doctrine et l'ardeur avec laquelle il se dépensa pour lui recruter des adhérents. Quand vint le désenchantement, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, tout manqua du même coup. La constatation n'expliquait plus rien, la morale était mensonge, l'exégèse fourberie, mais cette longue illusion n'en était que plus significative pour avoir reposé sur si peu de chose. Dès son baptême, Augustin devait montrer beaucoup d'ardeur à ramener ses anciens coreligionnaires.

Toutefois la polémique avec les manichéens d'Afrique portait en particulier sur la Bible. Une bonne partie des chrétiens ne pouvait suivre les subtilités de la théologie manichéenne dont elle ne saisissait bien que quelques traits, juste ce qu'il en fallait pour tomber dans l'erreur. Plus accessible au grand nombre était l'objection faite aux Livres saints. Ceux-ci étaient, sinon entre les mains, du moins à la portée de tous. La liturgie en était saturée, et nombre de fidèles possédaient un exemplaire des livres les plus usuels de la Bible, auquel le prédicateur les renvoie s'il n'a pas le loisir de donner lecture en chaire d'un texte trop long. Les manichéens s'ingéniaient à mettre en contradiction l'Ancien et le Nouveau Testament. Il était si évident que ces deux parties de la Bible offraient parfois de grandes difficultés à faire accorder que c'était se donner la partie belle de prendre la question par ce côté. Il en résultait une rupture dans le développement historique de la religion, la disparition des témoignages du christianisme tirée des prophéties et d'autres conséquences encore qui aboutissaient à isoler le Nouveau Testament de

quelques-unes de ses preuves les plus convaincantes.

Nous comprenons à peine de nos jours l'intérêt passionné que l'on a pu porter à ces disputes; il faut, pour se faire une idée de l'ardeur avec laquelle on s'y jetait, relire les sermons, les traités familiers et les massives démonstrations que des hommes, dont les heures étaient comptées, durent consacrer à la réfutation et à l'exposition. Il semble difficile d'entrer ici dans le détail de ces disputes auxquelles il manquera probablement toujours pour se faire lire d'avoir été résumées dans des « *Provinciales* ». Dans ces querelles à coups de citations et d'explications symboliques on perd pied assez vite; rien ne nous démontre que les adversaires en présence au v^e siècle y aient trouvé la base de leur croyance, les conférences et les colloques contradictoires se sont rarement soldés par des acquisitions durables pour la science et un surcroît de lumière pour la vérité.

Quelques succès de conversion obtenus contre les donatistes avaient fait souhaiter que l'évêque d'Hippone entreprît en public les docteurs du manichéisme. Le goût était alors à ces exercices d'école qui permettaient de briller plus encore que de convaincre. On convint donc d'entamer des conférences entre l'évêque d'Hippone et Fortunatus, le 15 des calendes de septembre de l'an 392, aux thermes de Sossius¹. Il y eut un grand concours de monde et on prit la précaution d'amener des notaires chargés de sténographier le débat. Une première conférence porta sur l'origine du mal. Le lendemain on se réunit de nouveau et on traita le même sujet. Le manichéen, embarrassé par un adversaire plus habile et plus

¹ POSSIDIUS, *Vita sancti Augustini*, 6.

instruit, conclut en disant qu'il communiquerait les objections auxquelles on aboutissait à ses supérieurs manichéens, promettant de se convertir si ceux-ci ne venaient pas à bout de les résoudre. On ne sait ce qui advint, Fortunatus ayant quitté Hippone peu de temps après.

Le 7 décembre 404, s'ouvrit un autre colloque entre Augustin et Félix, dans une église d'Hippone; le 12 décembre, nouvelle conférence. Ce sont des tissus d'arguties, de questions insidieuses, d'autres questions sans réponse, un désordre sans bornes et peu de lumière dans ce chaos. On doit penser cependant qu'un rayon s'y trouvait, visible pour les contemporains, sinon pour nous, car Félix abjura publiquement. A partir de cette date, le manichéisme, privé de chef, végéta et ne paraît plus avoir provoqué l'attention des évêques d'Afrique. Le sévère édit de 407 acheva la désorganisation et la ruine de la secte.

Les évêques d'Afrique avaient maintenant l'expérience des hérésies et des hérétiques et ne doutaient pas que le moyen le plus efficace de s'opposer aux troubles qui sortent tôt ou tard des questions religieuses, était d'employer une action prompte. Saint Augustin proposait au pape Innocent de faire appeler l'hérésiarque et de ne pas se contenter de rétractations ou de promesses, mais de lui faire signer une liste de propositions incriminées alors même qu'il nierait en être l'auteur. Le pape loua fort l'épiscopat africain de sa science qui ne lui laissait rien à y ajouter; en ce qui concernait le synode de Diospolis et le formulaire, il était moins explicite¹, mais, le 27 janvier 417, examinant la question dans

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* CLXXI-CLXXIII.

un synode romain, Innocent I^{er} condamnait Pélage et Célestius jusqu'à rétractation de leurs erreurs. On pouvait croire que cette rapide solution allait tout finir, il n'en était rien. Innocent mourut en mars 417 et ce fut à son successeur Zozime que fut remis le *Libellus fidei*, dans lequel Pélage tentait de se justifier ¹. A ce moment, Célestius, chassé d'Éphèse, se rendit à Constantinople où il fut condamné par l'évêque Atticus. De là il accourut à Rome et présenta à son tour à Zozime un *Libellus fidei* ². Le nouveau pape était assez favorablement disposé en faveur de Célestius, il se laissa tromper par les protestations mensongères de l'hérétique et, tout préoccupé de lui faire justice, prêta une attention excessive aux accusations portées contre les accusateurs de Pélage, deux évêques gaulois, Héros d'Arles et Lazare d'Aix. L'évêque Jean de Jérusalem, qui avait innocenté Pélage en 415 dans un synode diocésain, avait laissé le siège de Jérusalem à Praïle, non moins bien disposé que lui pour l'hérésiarque. Cet évêque envoya sur ces entrefaites une justification de Pélage au pape Zozime. Celui-ci renouvela la cause dans un synode romain et obtint de Célestius une condamnation formelle de tout ce que condamnait Innocent I^{er}. Le pape, au comble de la joie, s'empressa d'écrire aux évêques d'Afrique, non pour les féliciter de leur zèle, mais pour les blâmer de leur précipitation, approuver les déclarations de Célestius et de Pélage, et demander l'envoi à Rome de leurs accusateurs (septembre 417) ³.

Le coup était rude pour des Africains. Heureuse-

1. *De gratia Christi*, l. I, n. 32, 35, 36; l. II, n. 19, 24.

2. *P. L.*, t. XLI, col. 1718.

3. *P. L.*, t. XLV, col. 1720 sq.

ment tout se passa en écritures. Le concile réuni à Carthage (fin de 417 ou commencement de 418) rédigea une longue lettre adressée au pape dans laquelle on lui expliquait avec des égards infinis qu'il avait pris le mensonge pour la vérité et qu'il ne saurait mieux faire que de maintenir les décisions d'Innocent I^{er} ¹. De plus, on lui adressa tout le dossier de l'affaire. Le pape répondit (21 mars 418) qu'il comptait reprendre le débat avec l'épiscopat d'Afrique et que pour le moment il laissait toutes choses en l'état. La lettre arriva à Carthage le 1^{er} mai où on ne l'attendait plus, car on y aimait à mener rondement les affaires. Le synode général de Carthage se trouvant précisément réuni, composé de plus de 224 évêques ², rédigea huit (ou neuf canons) contre la doctrine de Pélage ³.

Le dossier étant arrivé à Rome, le pape reconnut enfin la fourberie de Célestius qui n'attendit pas sa condamnation et s'enfuit de Rome (418). Peu après (été de 418), le pape adressa aux Églises du monde entier une *tractoria*, véritable encyclique, dans laquelle il exposait la doctrine catholique ⁴. Le pape y sanctionnait les décrets des conciles d'Afrique, condamnait Célestius et Pélage, définissait le dogme du péché originel et la nécessité de la grâce pour tout bien ⁵. « Pendant cette période d'hésitations du pape,

1. MANSI, t. IV, col. 376; S. AUGUSTIN, *De pecc. originali*, 6, 7; *Contra duas epist. Pelag.*, t. II, *Libellus Paulini diaconi*, P. L., t. XLV, col. 1724-1725.

2. P. L., t. XLV, col. 1730.

3. *Codex canonum*, n. 110-127, MANSI, t. III, col. 810-823; cf. DENZINGER, *Enchiridion*, n. 67-72; HÉFÉLÉ, *Hist. des Conciles*, t. II, p. 291.

4. JAFFÉ, *Regesta*, n. 343; S. AUGUSTIN, *Epist.* CXC; S. PROSPER, *Lib. cont. coll.*, n. 15, 57.

5. *Ibid.*, n. 15.

écrit M. Portalié; le rôle d'Augustin s'était trouvé très délicat. C'est lui qui rédigea la lettre des évêques africains à Zozime, et inspira les huit canons de Carthage. D'autre part, comme les pélagiens se vantaient d'abord d'être soutenus à Rome par le pape et les prêtres de son entourage (surtout par Sixte, plus tard le pape saint Sixte III), et, après la condamnation, accusaient Rome de s'être donné un démenti, l'évêque d'Ilippone éclaira Sixte par des lettres aussi habiles que pressantes ¹. Il prit ensuite la défense de Zozime. Séparant la question dogmatique de la question de personne, il démontra que le pape n'avait jamais approuvé la doctrine pélagienne, mais seulement avait accepté provisoirement les protestations de Célestius promettant de condamner tout ce que condamnerait le siège apostolique ². » En même temps que le pape expédiait sa *tractoria*, l'empereur commençait à s'occuper de l'hérésie nouvelle dont on lui avait communiqué les pièces principales ³. La Constitution rendue par lui dès 418 montre que les catholiques avaient enfin compris la nécessité de l'intervention du pouvoir séculier pour la répression et la prévention du désordre. Julien d'Éclane devait faire grand bruit de cet appel de l'Église à la puissance impériale et les moyens dont on s'était servi pour l'obtenir pouvaient être répréhensibles ⁴, le fait était avéré, on ne s'en cachait pas ⁵.

1. *Epist.* CXCI.

2. *De peccato originali*, c. VII, n. 8.

3. *P. L.*, t. XLVIII, *Honorius ad Palladium*, cf. S. AUGUSTIN, *Op. imperf. contr. Julianum*, III, 35.

4. S. AUGUSTIN, *op. cit.*, l. I, c. 42; l. III, c. 35, a beaucoup réduit les exagérations de Julien.

5. *Vita sancti August.*, 18 : *Ecclesiae catholicae prolatum iudicium etiam piissimus imperator audiens ac sequens.*

Dans sa Constitution, Honorius reprochait aux pélagiens de troubler la foi catholique « dont la lumière se montre si clairement à tous », de faire des prosélytes à Rome et de chercher à y organiser des troubles. Il ordonnait par mesure de police qu'on chassât de la ville Pélage et Célestius et qu'on recherchât en tous lieux leurs partisans. C'était la répétition des dispositions prises vingt ans auparavant contre les manichéens. Le pélagianisme paraissait devoir succomber bientôt; ce fut Julien d'Eclane qui le restaura. Julien était fils de l'évêque Memorius et de l'illustre chrétienne Juliana. Recommandable par sa science et sa charité pour les pauvres, il avait été élevé par Innocent 1^{er} à l'évêché d'Eclane, dans l'Apulie¹. Dès 418, Julien parvint à grouper dix-sept évêques d'Italie qui refusèrent avec lui de signer la *Tractoria* et adressèrent leur protestation au pape, avec appel au concile plénier². Le pape les déposa tous canoniquement et l'empereur les bannit d'Italie.

On ne s'attendait probablement pas à ce réveil et il fallut bientôt compter avec lui. En 419, l'empereur prévint le primat de Carthage des mesures nouvelles qu'il venait de prendre pour venir à bout de ce nouveau ferment de troubles; en outre, il demandait que les évêques cessassent de tolérer l'hérésie en affectant de la dédaigner et annonçait que les hérétiques et ceux qui, les connaissant, ne les dénonceraient pas seraient frappés des mêmes peines. Julien paraît avoir entendu la polémique sous sa forme la plus bruyante³.

1. A. BRUCKNER, *Julian von Ectanum. Sein Leben und seine Lehre: ein Beitrag zur Geschichte des Pelagianismus*, in-8°, Leipzig, 1897.

2. *P. L.*, t. XLV, col. 1732-1736.

3. *Op. imperf. contr. Julian.*, l. I, n. 1, 2, 6, 9, 27, 32, 66; l. III, n. 10, 93, 165.

Nous ne connaissons de lui que les passages étendus rapportés par saint Augustin et Marius Mercator¹. L'Afrique cléricale s'intéressait seule à la lutte, elle fut heureuse d'apprendre la rétractation d'un moine gaulois, à la fois pélagien et nestorien, réfugié en Afrique. Il avait nom Léporius et sa conversion eut lieu en 426.

En cette même année éclatait le semi-pélagianisme. « Il n'est pas douteux que la doctrine de l'évêque d'Hippone et surtout ses formules parfois trop absolues aient troublé bon nombre de catholiques : la grâce qui donne le vouloir et l'agir semblait détruire la liberté². » L'attaque partit d'un monastère africain situé à Hadrumète dans la Byzacène³. Un religieux d'Hadrumète se trouvant à Uzala, sa ville natale, rencontra dans le monastère de cette ville plusieurs écrits de l'évêque d'Hippone, entre autres sa lettre au prêtre romain Sixte⁴. Il la lut et en tira copie. Son compagnon de route, Félix, rentra à Hadrumète tandis que Florus allait à Carthage. En arrivant dans son monastère Félix communiqua la lettre de saint Augustin à ses confrères. On la lut, on la commenta, et cinq jeunes religieux y trouvèrent un sens différent de celui que le reste des frères croyait apercevoir. On s'obstina et quand Florus rentra dans

1. *Liber subuotationum in verba Juliani*.

2. PORTALIÉ, *op. cit.*, t. I, col. 2283.

3. C. TISSOT, *Géogr. comp.*, t. II, p. 459; D. G. MORIN, *Lettre inédite de l'évêque Evodius aux moines d'Hadrumète*, dans la *Revue bénédictine*, 1896, t. XIII, p. 481-486. LE MÊME, *Lettres inédites de saint Augustin et du prêtre Janvier dans l'affaire des moines d'Hadrumète*, dans la même revue, 1904, t. XVIII, p. 241-256. Cf. F. WÖRTER, *Zur Dogmengeschichte des Semi-Pelagianismus. Die Lehre des Fulgentius von Rus-pae*, dans les *Kirchengeschichtliche Studien*, in-8°, Münster, 1900, t. V, fasc. 2.

4. *Epist. CXCIV*.

son monastère il trouva les esprits fort troublés. L'abbé ignorait tout, on le mit au courant et, quoiqu'il fût de l'avis de la majorité, il imagina, afin de ramener le calme dans les esprits, d'envoyer une députation à l'évêque d'Uzala pour se faire expliquer la lettre. L'explication donnée, les cinq demeurèrent dans leur sentiment. Ils prétendaient ne pouvoir être satisfaits que de la bouche même d'Augustin. L'abbé qui, sans doute, savait son monde, flaira le désir d'un long voyage et se contenta d'en appeler à un nouvel arbitre, le prêtre Sabinus, d'une doctrine très sûre. Il put dire tout ce qu'il voulut, les cinq tenaient à leur voyage; enfin on les laissa partir, mais sans lettres de recommandation, comme pour bien montrer qu'ils allaient à leur corps défendant ¹. Arrivés à Hippone, saint Augustin eut l'extrême condescendance de leur expliquer sa pensée et il composa à leur intention deux de ses derniers ouvrages, le *De gratia et libero arbitrio* et le *De correptione et gratia*. Il paraît que les explications satisfirent les moines d'Hadrumète; quoi qu'il en soit, pour cette raison ou pour toute autre, ils se tinrent tranquilles; le calme rentra dans le monastère. Le semi-pélagianisme allait reparaitre en Gaule, mais nous n'avons pas à l'y suivre.

Nous venons de voir comment au temps du pape saint Étienne, un conflit menaça les Églises de Rome et d'Afrique d'une rupture.

Il faut reconnaître que le primat et le concile provincial apportaient une modération irréprochable dans les assemblées synodales. Le concile de 418 étendit à tout le bas clergé une jurisprudence dont

1. *Epist.* CCXVI.

les évêques bénéficiaient depuis longtemps ¹. Il décréta que désormais « lorsque des prêtres, des diacres ou des clercs croiraient avoir à se plaindre du jugement rendu par leur propre évêque; ils pourraient, avec le consentement de ce dernier, s'adresser aux évêques voisins, qui examineraient le différend. S'ils voulaient en appeler de nouveau, ce serait à leur primat ou au Concile d'Afrique qu'ils s'adresseraient. Mais quiconque ferait appel à un tribunal d'outremer serait exclu de la communion dans l'intérieur de l'Afrique ² ».

Ne nous abusons pas sur le sentiment qui inspirait cette apparente défiance à l'égard de l'Église de Rome. Parmi les Églises occidentales il ne s'en trouva peut-être aucune qui porta un attachement plus profond à l'Église-mère de la catholicité ³. La fidélité et le dévouement étaient véritables, mais la subordination n'allait pas sans une bonne mesure d'indépendance. C'était la tradition du pays parce que c'en était la caractéristique ethnique. Lors des dissentiments de saint Cyprien et du pape saint Étienne, le métropolitain de Carthage ne contestait pas la suprématie du pape, mais jugeait l'emploi qu'on faisait de cette suprématie dans un cas particulier. Selon lui, et ce fut l'opinion qui prévalut dans la plupart des conciles d'Afrique, les appels à

1. *Conc. Carthag.*, XVII (419) : *Sicut et de episcopis saepe constitutum est.*

2. *Conc. Carthag.*, XVI (418), can. 17. MANSI, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 822.

3. Ce sentiment sur la nécessité d'un pouvoir central dans l'Église avait si profondément pénétré les Africains que nous voyons les donatistes à leurs débuts ne concevoir leur existence en Église qu'à la condition d'appartenir à l'Église de Rome. Celle-ci les ayant repoussés, ils élurent un évêque de Rome qui fût un pape, à leur manière du moins, S. OPTAT, *De schism. Donatist.*, II.

Rome étaient la négation de la discipline parce que placé à une grande distance, insuffisamment éclairé, trompé parfois, le pape de Rome pouvait laisser surprendre sa bonne foi ¹.

Tout différent était le cas lorsque le pape ou les évêques d'Italie étaient sollicités par les évêques africains d'instruire ou de juger un différend²; mais une circonstance qui jeta quelque trouble dans l'Église d'Afrique a permis de connaître, grâce à un fait historique, les idées théoriques et la conduite pratique des Africains en matière de juridiction papale sur leur pays³. Ce fut l'affaire d'Apiarius de Sicca⁴, déposé par le synode provincial sur la proposition de l'évêque de Sicca, Urbain⁵. Le prêtre déposé courut à Rome, vit le pape Zosime, s'en fit absoudre et rétablir par lui dans la communion⁶. Les Africains sentirent vivement le coup. Le pape ni eux ne voulaient reculer. Cependant il était manifeste qu'il y avait des concessions mutuelles à s'accorder. Apiarius n'avait pu bénéficier du canon du concile de 418 que nous

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 4, invoquait un cas typique, celui des évêques espagnols Basilide et Martial, *lapsi* avérés, déposés par leurs collègues et réintégrés sur leurs sièges par le pape Étienne. S. AUGUSTIN, *Epist.* CCIX, paraît avoir admis en certain cas l'appel à Rome. L'évêque de Fussala, Antoine, dépossédé de son siège, demanda au pape sa réintégration qui lui fut refusée en considération de la sentence des évêques locaux.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.* XLIII, 13. 14.

3. En matière de foi il n'est pas sérieusement question de dissentiment entre Rome et l'Afrique. Cf. J. CHAPMAN, *The Holy See and Pelagianism*, dans *The Dublin Review*, 1897, July, t. CXXI, p. 99-124.

4. J. CHAPMAN, *Apiarius*, dans *The Dublin Review*, 1901, p. 98-122. A titre de curiosité, rappelons que le roman du Cardinal NEWMAN, *Callista*, a pour cadre la ville de Sicca.

5. Cet Urbain avait été prêtre à Ihippone, cf. S. AUGUSTIN, *Sermonum fragm.* 1, P. L., t. XXXIX, col. 1719, *Epist.* CXLIII, CXLIX.

6. Zosime fut encore trompé par d'autres, Pélage et Célestius et surtout par Patrocle, évêque d'Arles.

avons transcrit et qui réglait l'appel; il se trouvait donc sous la législation canonique qui lui avait en effet été appliquée. Sa cause avait été instruite et jugée par six évêques¹. Entre cette législation et celle de 418 l'incident du prêtre de Sicca avait montré ce qu'il fallait faire et, faute d'autres preuves péremptoires, la coïncidence mérite d'être retenue². Le pape Zosime, désireux de calmer les Africains, envoya trois légats à Carthage : Faustinus, évêque de Pollentia, Ásellas et Philippe, prêtres.

Sur ces entrefaites, le pape Zosime mourut (28 décembre 418). Les légats demeurèrent en Afrique attendant la réunion du concile convoqué pour 419 et auquel prirent part 217 évêques présidés par Aurélien de Carthage. Ce nombre insolite s'expliquait par la gravité qu'avait prise la question, non d'Apiarius, mais des rapports entre Rome et l'Afrique. Les évêques provinciaux avaient été noircis devant le pape et leur obéissance mise en question. Il s'agissait donc de savoir si l'on était d'accord sur les points essentiels, aussi le primat Aurélius annonça aux Pères réunis qu'on allait vérifier si les canons de Nicée, tels que les possédait l'Église d'Afrique, étaient con-

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* LXV.

2. La délégation romaine arriva à Carthage dans l'hiver de 418. Il ne paraît pas qu'un concile fût assemblé à cette époque. Celui du 1^{er} mai de cette même année était certainement terminé. Il y a donc lieu de soupçonner un commencement d'entente entre Rome et Carthage au moment où le Concile était réuni. Mon savant ami, le P. Chapman, dit à ce propos, p. 102 : *It is further possible that the canon was not spontaneous, but was actually suggested or ordered by the Pope himself.* Je serai encore moins affirmatif, je crois simplement que l'on s'était pressenti de part et d'autre, et que les évêques africains furent bien aises d'adopter une rédaction fort nette qui engageait définitivement la solution en leur laissant le beau rôle dans l'affaire. Pour tout le détail de l'affaire, les allées et venues, il faut recourir à la dissertation du P. Chapman.

formes à ceux de l'Église de Rome. On produisit les originaux et le légat Faustinus put se convaincre que c'était avec une indubitable bonne foi que les évêques africains déclaraient ignorer les décrets du concile de Sardique qui s'étaient additionnés à Rome aux canons du concile de 325. Il n'en résulta pas moins un nouvel embarras. Le pape ayant fondé ses prétentions sur des canons dont la teneur différait de ceux des Africains, on voit tout de suite que la conciliation s'en trouvait fort retardée. Ces prétentions papales étaient exposées dans les instructions remises aux légats qui en donnèrent lecture au concile : Elles comportaient quatre articles concernant : 1° les appels à Rome des évêques ; 2° les allées et venues trop fréquentes à la Cour ; 3° la nécessité de remettre aux évêques voisins le jugement des prêtres appelant du jugement des évêques de leur province ; 4° la menace d'excommunication contre Urbain de Sicca, s'il maintenait la mesure qui avait frappé Apiarius.

Le pape revendiquait donc un double droit : celui de connaître, comme évêque voisin, les jugements rendus en Afrique ; et de recevoir, comme pape, les appels des évêques. Ces revendications étaient fondées, disait le *commonitorium* du pape à ses légats, sur le canon de Nicée qui règle les appels des évêques ; or le texte dont on donnait lecture manquait dans tous les exemplaires africains dont les copies en langue grecque avaient été collationnées, ainsi que le fit aussitôt remarquer le célèbre ami de saint Augustin, Alypius de Thagaste. Il demanda au primat d'envoyer confronter les copies africaines avec celles qui se conservaient dans les églises de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie. Jusque-là on

se conformerait aux textes romains. On ne pouvait être plus déférent. Le 30 mai le concile se sépara. Le 6 du mois de novembre 419, les délégués rapportèrent quelques exemplaires des canons de Nicée, avec des lettres de Cyrille d'Alexandrie et d'Atticus de Constantinople. Les canons cités par le pape Zosime ne s'y trouvaient pas, l'incident était clos ¹.

Il se rouvrit quatre ans plus tard. Apiarius, qui exerçait son ministère à Thabraca, retomba dans les mêmes fautes que par le passé et fut déposé aussitôt. Il s'adressa encore au pape ² qui écrivit en sa faveur aux évêques d'Afrique et l'on vit revenir le légat Faustinus, plus tranchant que jamais, exigeant l'annulation de la décision prise contre Apiarius. Les évêques n'en tinrent aucun compte et examinèrent la cause jusqu'à ce que l'accusé avouât, le troisième jour, le crime qui lui était imputé. Le rôle de Faustinus était terminé et on fit savoir au pape qu'on ne supporterait plus désormais un homme à ce point arrogant et intraitable. Quant au fond du débat, on pouvait le considérer comme devenu favorable aux prétentions des évêques africains. Ceux-ci, avec une modération soutenue, concluaient la discussion par une lettre au pape dont le ton ferme et respectueux ne se départait pas de la mesure dans laquelle la discipline générale de l'Église voulait qu'ils se tinsent ³. Toute une partie de l'Église d'Afrique, les

1. Sans doute les collections canoniques conservées à Rome contenaient déjà une inadvertance qui fut la cause de tout ce désaccord. Sur les anciens exemplaires on trouve encore les canons de Nicée et de Sardique écrits à la suite les uns des autres sous un titre et avec une numération unique. Cf. HÉFÉLÉ, *Hist. des Conciles*, t. I, p. 348.

2. C'était maintenant le pape Célestin.

3. *Codex Canonum*, in fine : ... *Deprecamur ut deinceps ad vestras aures hinc venientes non facilius admittatis, nec a nobis excommunic-*

évêques, avait affirmé sa fidélité par de solennelles formules, elle n'avait pas contesté le principe de l'appel à Rome bien qu'en réalité il se trouvât tellement réduit qu'on ne voit pas bien quand et comment, dans la pensée des évêques africains, ce rouage devait jouer.

- Une phrase de saint Augustin nous apprend comment nous voyons tout à coup éclater en Afrique une erreur, alors qu'on ne parvient historiquement à la rattacher à rien. « Cette ville, dit-il au cours d'un sermon sur saint Jean prononcé à Hipponne, cette ville n'avait pas d'ariens, mais il y est venu beaucoup d'étrangers parmi lesquels il s'est trouvé quelques ariens ¹. » La situation des ariens dans l'empire était assez bizarre. Après avoir compté dans leur parti Constance et Valens, ils avaient pour eux les Goths et leurs princes, c'est-à-dire les ennemis de l'Empire, établis au cœur même de la place et chargés de sa défense. De là la puissance de l'arianisme que ne pouvaient combattre les empereurs catholiques sans compromettre la défense de l'État. L'arrivée d'un secours militaire en Afrique, en 427, introduisit les Goths ariens dans la province ². Leur chef Sigisvul-

catos in communionem ultra velitis accipere; quia hoc etiam Nicæno Concilio definitum facile advertat Venerabilitas tua. Nam etsi de inferioribus clericis vel laicis videtur ibi praeceverit, quanto magis hoc de episcopis voluit observari; ne in sua provincia a communionem suspensi a tua Sanctitate praepropere et indebite videantur communionem restitui. Presbyterorum quoque et sequentium clericorum improba refugia, sicuti te dignum est repellat Sanctitas tua, quia et nulla patrum definitione hoc Ecclesiae derogatum est Africæ.

1. S. AUGUSTIN, *Tractat. XL in Evang. Johannis*, cf. *Sermo ad catechumenos* : *Quum tot serpentum capita catholica doctrina contriverit, dissipaverit, consumpserit, ecce nobis unus anguis Arianus olim mortuus insultat.*

2. PROCOPE, *De bello Fandalico*, I, 3.

tus profita du désœuvrement que lui laissaient des opérations militaires sans importance pour faire du prosélytisme. Il trouvait le terrain préparé par la faiblesse du comte Boniface qui s'était laissé circonvenir, soit par sa seconde femme qui était arienne, soit par son entourage, au point de faire baptiser par des ariens l'enfant issu de son mariage. Vers ce même temps, le *rationalis* Pascentius persécutait les catholiques par tous moyens¹ et la secte comptait déjà quelques autres personnages instruits et actifs : un médecin nommé Maximin²; un lettré, Elpidius³, et un évêque, Maximinus, amené en Afrique par Sigisvultus⁴. Cet embryon de parti fut renforcé de quelques donatistes, mais la province d'Afrique était alors trop terriblement troublée pour prêter grande attention à ces nouvelles polémiques religieuses. Saint Augustin, vieilli et toujours partisan de conférences contradictoires, disputa en public, à Hippone, avec Maximinus; on se sépara sans résultat. Cette suprême discussion provoqua un des derniers ouvrages de saint Augustin : *Contra Maximinum haereticum libri duo*. Ce n'est que sous la domination vandale que l'arianisme deviendra redoutable en Afrique. Les événements politiques qui marquent les dernières années de la domination romaine peuvent être résumés en quelques mots.

L'hérésie pélagienne est loin de présenter l'importance historique de l'hérésie donatiste; il n'en est pas de même assurément au point de vue théologique, mais c'est là un aspect qui appartient plutôt à des

1. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, 17.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.* 170.

3. *Epist.* 242.

4. *Vita Augustini*, 17.

temps postérieurs, lorsque les écrits de saint Augustin provoqués par l'erreur de Pélage exercèrent leur influence en dehors de l'Afrique. La doctrine nouvelle sur la grâce était plutôt à l'usage du clergé d'Afrique que du peuple. Celui-ci demeura toujours assez froid sur ces questions qui le dépassaient.

Un personnage du nom de Morgan, moine irlandais ou écossais, vint à Rome vers l'an 400. Influencé par Rufin le Syrien, disciple de Théodore de Mopsueste, il exposa et répandit une doctrine qui est non seulement la négation de l'ordre surnaturel, mais l'indépendance absolue de la liberté par rapport à Dieu. Cette doctrine et sa réfutation par saint Augustin ont eu une importance capitale dans l'histoire du développement dogmatique. Le système de saint Augustin sur la grâce et le gouvernement divin de la liberté a été diversement interprété et son auteur ne paraît pas être arrivé du premier jet à l'expression définitive. Pélage fut doublé par un ancien avocat devenu moine, nommé Celestius, et tous deux ayant quitté Rome en 410, après le pillage par Alaric, débarquèrent en Afrique où Pélage demeura peu de temps ¹. Dès l'année 412, les Pères du Concile de Carthage condamnèrent six propositions de Celestius qui leur furent dénoncées par le diacre Paulin de Milan ². Celestius refusant de se rétracter fut excommunié, en appela à Rome et, au lieu de s'y rendre, se retira à Éphèse.

1. S. AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, 46; H. REUTER dans *Augustinische Studien*, p. 446. *Die Lehre von der Kirche und die motive des pelagianischen Streits*, p. 47-105. *Zur Frage nach dem Verhältniß der Lehre von der Kirche zu der Lehre von der prädestinatio-nischen Gnade*.

2. MARIUS MERCATOR, *Commonitorium super nomine Celestii*; MANSI, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, col. 290; S. AUGUSTIN, *De gratia et peccato originali*, l. II, 24.

Les théories de Celestius, plus radicales que celles de Pélagé, tendaient à insinuer l'inutilité du baptême et l'acquisition de la vie éternelle par les enfants non baptisés. Ce qui était plus grave, c'était l'affirmation que notre libre arbitre demeurait intact et tel qu'il était en Adam avant la faute. Le vice et la vertu étaient donc l'effet d'un effort personnel. Augustin n'avait pas assisté au concile de Carthage, mais il entreprit, à la prière de Marcellinus, de réfuter l'erreur de Celestius. Il le fit en 412 dans deux traités, le *De peccatorum meritis et remissione* et le *De spiritu et littera*; en 415, dans le *De perfectione justitiæ*. La même année il réfuta encore Pélagé dans le *De natura et gratia*. L'année suivante on apprit qu'un Synode réuni à Diospolis (Lydda) pour juger Pélagé, l'avait admis à la communion catholique. Jusqu'à ce moment l'Afrique s'était peu occupée de l'hérésie pélagienne, mais à la nouvelle de l'événement de Diospolis, un concile tenu à Carthage (416) renouvela la condamnation de 412. Cependant il importait que cette condamnation prévalût sur le jugement de Diospolis et on pouvait redouter que ces deux actes, venus de deux Églises, ne parussent rien décider. Le concile de Carthage comprit que l'affaire ne pouvait être tranchée que par une sentence de l'Évêque de Rome, ils envoyèrent donc au pape Innocent une lettre très détaillée ¹. La même année, les évêques de Numidie réunis à Milève prirent une décision semblable ² et envoyèrent eux aussi leur lettre synodale à Rome, tandis qu'Augustin, Aurèle et trois autres évêques informaient le pape d'un bruit fâcheux qui courait

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* CLXXV; MANSI, *op. cit.*, t. IV, col. 321.

2. *Epist.* CLXXVI; MANSI, t. IV, col. 334.

alors en Afrique, où l'on accusait le pape de favoriser les pélagiens ¹. Leur lettre se terminait en réclamant une condamnation.

Un des meurtriers de Stilicon, le comte Héraclianus, avait reçu la province d'Afrique ². C'était une proie qui devait lui permettre de se créer un établissement indépendant. Il la traita en conséquence et on put se croire revenu aux jours de Gildon. Un grand nombre de familles, trouvant Rome et l'Italie trop menacées par les invasions des barbares, avaient commencé un mouvement d'émigration vers la Syrie; plusieurs firent escale sur la côte d'Afrique, Héraclianus fit mettre l'embargo sur leurs vaisseaux jusqu'à ce qu'elles eussent acquitté un droit exorbitant. Si on ne pouvait ou si on ne voulait s'y soumettre, les individus étaient vendus comme esclaves : des marchands syriens achetèrent un bon nombre de jeunes patriciennes qui furent expédiées dans les harems d'Asie ³? Les abus criants de l'administration d'Héraclianus ayant provoqué des remontrances d'Honorius, le comte d'Afrique retint l'annone, de l'envoi de laquelle dépendait la vie des Romains ⁴; ensuite il équipa une flotte et passa la mer (413) ⁵,

1. *Epist.* CLXXVII; MANSI, t. IV, col. 337.

2. Cf. PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines*, 1901, t. II, 2^e partie, p. 267 sq. Le commandement d'Héraclianus date de 409-413.

3. S. JÉRÔME, *Epist.* 130, *ad Demetriadem*. Proba Faltonia fut ainsi arrêtée à Carthage avec toute sa famille, elle ne fut relâchée qu'après s'être dépouillée de tout ce qu'elle possédait. Sa petite-fille Démétriade devint nonne dans un couvent d'Afrique. Il semble que saint Jérôme a quelque peu enflé la voix dans ses récriminations contre Héraclianus.

4. Cette tactique avait déjà amené la ruine d'Attale. Cette fois Héraclianus cédait à l'irritation provoquée par l'attitude d'Honorius à son égard. OROSE, *Hist.*, VII, 42. Pour l'annone cf. PIGEONNEAU, dans la *Revue de l'Afrique française*, 1886, p. 231 et une constitution de 380, *Code Théod.*, XIII, IX, 3, *De naufragiis*.

5. Pour cette date, cf. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, p. 272.

avec 2.700 voiles ¹. Il débarqua et fut battu par le comte Marinus à Otricoli, en Ombrie; il perdit 50.000 hommes et retourna à Carthage, où il fut arrêté et mis à mort.

Marinus reçut le titre de comte d'Afrique (413). « Chargé de punir le vaincu et ses complices par une loi qui lui prescrivait de n'épargner personne ², il paraît avoir déployé un zèle qui lui fit dépasser la mesure ³. Le tribun et notaire Flavius Marcellinus, que nous avons vu présider la Conférence de 411, fut arrêté avec son frère Apringius. On ignore si les donatistes furent assez malheureux pour provoquer cette mesure par leur dénonciation, mais ce qu'on ne peut ignorer c'est la haine qu'ils gardaient à Marcellinus pour sa sentence et la joie qu'ils témoignèrent de son arrestation et de son supplice. Saint Jérôme n'hésite pas à leur imputer sa mort ⁴ et l'Église l'a placé parmi les saints. L'intervention des évêques d'Afrique en faveur du comte Marcellinus, l'amitié de saint Augustin qui lui avait dédié les trois premiers livres de la *Cité de Dieu*, les démarches de celui-ci auprès de Caecilianus ⁵, commissaire extraordinaire auprès de Marinus, ne purent sauver cet excellent homme qui fut décapité

1. MARCELLIN, *Chronica minora*, II, p. 71, dans les *Monum. Germaniae*, texte plus correct que celui de P. L., t. II, col. 923; OROSE, *op. cit.*, VI, 42, parle de 3.200 bateaux.

2. *Code Theod.*, IX, XL, 21, *De poenis*; XV, XIV, 13, *De instrmandis his quæ sub tyrannis*.

3. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, p. 278.

4. S. JÉRÔME, *Adv. Pelagianos*, III, 6; Apringius avait été proconsul (411), cf. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, p. 124 sq. et à ce titre avait été sollicité par S. AUGUSTIN, *Epist.* 133, 134, de se montrer indulgent à l'égard des donatistes accusés de meurtre et de mutilation sur les prêtres catholiques.

5. Sur l'identification de ce personnage, cf. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, p. 222.

avec son frère le 12 septembre 413, veille de la fête de saint Cyprien ¹.

Après que l'empereur fut averti du sort de Marcellinus et Apringius dont il venait d'expédier l'ordre d'élargissement ², Marinus aurait été, au dire d'Orose, immédiatement rappelé. Quelques mois après ce rappel, une nouvelle loi impériale (30 août 414) prescrivait au comte d'Afrique de veiller à l'exécution des dispositions prises à la suite de la Conférence de 411. Le donatisme s'éteignait peu à peu. Saint Augustin cessa de le combattre par écrit à partir de 418; cependant on voit encore deux édits, ceux de 425 et 428, rendus contre lui. Au v^e siècle on retrouve quelques donatistes à la Cour des rois vandales, mais ceux-ci les traitent à peu de chose près comme des catholiques, ils sont tous des *homousiens* ³. On signale encore des donatistes à Lamigga, au temps de saint Grégoire le Grand, c'est-à-dire à la fin du vi^e siècle ⁴.

Le dernier comte d'Afrique, Boniface, paraît occuper cette fonction dès 423. Olympiodore dit qu'il resta seul fidèle à Placidie quand Honorius exila celle-ci quelques mois avant de mourir ⁵. Après la mort d'Honorius suivie de l'usurpation de Johannes, Placidie dut à la fidélité persévérante de Boniface

1. La mémoire de Marcellinus était déjà réhabilitée le 30 août 414; il en fut vraisemblablement de même pour Apringius. L'infamie de Marinus et le rôle suspect de Marcellus sont suffisamment exposés dans S. AUGUSTIN, *Epist.* 151.

2. OROSE, VII, 42, cf. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, p. 280.

3. Voir la suscription de la convocation à la conférence de 483.

4. S. GSELL et H. GRAILLOT, *Exploration archéolog. dans le départ de Constantine. — Ruines romaines au nord des monts de Batna*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 507, cf. S. GRÉGOIRE, *Epist.* (édit. EWALD), I, 82, p. 100.

5. PHOTII *Bibliotheca*, n. 80.

la prompte disparition de Johannes. L'Afrique connut alors trois années de grande tranquillité, pendant lesquelles les intrigues de Cour, celles d'Aétius principalement, travaillèrent à ruiner Boniface dans l'esprit de l'impératrice. On y parvint, semble-t-il, en faisant grand scandale d'un récent mariage contracté en Espagne, en 426, avec une arienne de sang royal; et du baptême arien conféré à l'enfant qui était né de cette union. On parvint à décider Placidie à mander Boniface à la Cour, tandis qu'Aétius faisait savoir en secret à Boniface que cette invitation cachait un piège et qu'on voulait s'assurer de sa personne. Boniface fut indigné, il refusa de se rendre à Rome. Placidie, convaincue de la culpabilité du comte, envoya une armée en Afrique. Les trois commandants de l'expédition, Mavortius, Gallio et Sanoecis, étant morts misérablement, Boniface demeura maître de la situation. C'est à ce moment que saint Augustin lui écrivit ¹ pour lui reprocher ses fautes, son mariage malgré le vœu de continence fait précédemment, le baptême arien de sa fille, les malheurs qui, par sa faute, assaillaient l'Afrique, invasions des tribus indigènes, guerre avec Rome.

Placidie envoya une nouvelle armée, composée de Goths ariens, sous le commandement de Sigisvultus (427-429) ². Se sentant perdu, le comte Boniface fit appel aux Vandales d'Espagne. Peut-être croyait-il pouvoir se débarrasser d'eux après la victoire; c'est assez probable, mais les événements devaient démentir cruellement ses prévisions. Les années 427-428 semblent s'être passées en marches et contre-mar-

1. *Epist.* 220.

2. *Chronica minora*, I, p. 472.

ches sans intérêt. Sigisvultus, qui était arien, s'occupait de prosélytisme ¹; et pendant ce temps les évêques, saint Augustin surtout, s'entremettaient en vue d'un accommodement ². Quand il fut conclu, Boniface fut réintégré dans ses fonctions de comte d'Afrique et Sigisvultus fut rappelé (429), mais les Vandales s'étaient rendus à l'invitation du comte rebelle et leur nation envahissait l'Afrique. Boniface tenta de négocier leur départ, il ne l'obtint pas; il les attaqua, fut battu, et s'enferma dans Hippone dont l'investissement fut achevé en mai ou juin 430 ³.

1. POSSIDIUS, *Vita sancti Augustini*, 17. L'évêque arien Maximinus vint de Carthage à Hippone pour discuter, cf. S. AUGUSTIN, *Collatio cum Maximino*, *Contra Maximinum*, *Sermo CXL*. D'après ces textes Sigisvultus aurait occupé Bénian et Hippone, en 428.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.* 222.

3. Le siège fut levé en août 431. Boniface tenta, avec le renfort qu'Aspar lui avait amené de Constantinople, une nouvelle action: il fut battu près de Calama et regagna l'Italie.

CHAPITRE VII

LES VANDALES (429-534)

Invasion des Vandales; leur nombre. — Leur marche. — Partage de l'Afrique entre Valentinien III et Geiserich. — Prise de Carthage, 439. — Les mœurs en Afrique. — Persécution ouverte. — Établissements vandales. — Influence de la civilisation africaine sur les envahisseurs. — Nouvelle persécution. — Intervention de Zénon. — Persécution de Hunérich. — La conférence du 1^{er} février 484. — Les derniers rois vandales. — Victor de Vite, Vigile de Thapsus, Fulgence de Ruspe, Dracontius. — Règne et chute de Hildérich.

Le comte Boniface avait jadis fait campagne sous les ordres de Castinus en Espagne ; sa femme était Vandale et il ne dut pas lui être difficile de faire parvenir ses propositions, pas plus que d'offrir les garanties indispensables pour les voir accepter. Les conditions intervenues ne nous sont pas connues avec certitude. On a parlé d'un accord aux termes duquel le comte d'Afrique partageait le pays avec les princes vandales ¹, mais il subsiste quelques doutes sur le

1. *Vandili, Vandilii*, Βανδιλῖοι, Βανδῆλοι, *Vanduli, Vandali*, cf. WRÈDE, *Ueber die Sprache der Wandalen*, in-8°, Strassburg, 1886, p. 39; cf. MUCH dans *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Litteratur*, t. XVII, 1893, p. 32; HOLZ, *Beiträge zur deutschen Alterthumskunde* t. I, in-8°, Halle, 1894, p. 69; L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, in

fait de cet accord et ses conditions elles-mêmes paraissent n'être pas à l'abri de tout soupçon. Au moment où les Vandales s'apprétaient à se rendre en Afrique, le roi Gundérich mourut ¹ (428) et son frère Geiserich ² devint seul maître de la nation. Au printemps de l'année 429 ³, Vandales et Alains, non seulement les gens de guerre, mais le peuple entier se massèrent sur la côte d'Espagne, en face du détroit de Gibraltar. C'était, dit un contemporain, une cohue armée à la barbare mais terrible néanmoins, dans laquelle on ne comptait pas que des Vandales et des Alains, mais encore des Goths et des gens sortis d'autres peuplades ⁴. Ils formaient au total 80.000 individus, sans compter les femmes ⁵. Au moment de

8°, Leipzig, 1901, p. 3 sq. L'ouvrage de F. PAPENCORDT, *Geschichte der vandalischen Herrschaft in Afrika*, in-8°, Berlin, 1837, a gardé toute sa valeur, sauf pour quelques dates : on ne peut négliger F. DAHN, *Die Könige der Germanen*, in-8°, Leipzig, 1885.

1. PROCOPE, *De bello Vandalico*, I, 3. Les circonstances de cette mort ne sont pas éclaircies. Cf. HERTZBERG, *Die Historien und Croniken des Isidorus von Scvilla*, in-8°, Göttingen, 1874, p. 55. La femme et les dix enfants de Gundérich moururent de mort violente par ordre de Geiserich. VICTOR DE VITE, *Histor. persec. Vandalicæ*, II, 5 ; L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 33.

2. Cf. FR. KAUFFMANN, dans le *Zeitschrift für Deutsche Philologie*, 1901, t. XXXIII, p. 1, se prononce pour *Gensirix* et repousse *Geisarix* ; on rencontre les formes *Contradis*, *Guntharix*, Γούθαρις.

3. C'est la date donnée par Idace, tandis que Prosper adopte 427, qui n'est pas soutenable. Cf. SAINT AUGUSTIN, *Epist.* 220, sur l'accalmie qui régna en 420. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 36, note 4.

4. POSSIDIUS, *Vita sancti Augustini*, 28 ; IDACE, II, 2, compte parmi cette tourbe les anciens auxiliaires germanes amenés par Castinus en Espagne. Cf. DELBRÜCK, dans le *Prcussische Jarhbuch*, 1895, t. LXXXI, p. 475 ; L. SCHMIDT, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, 1901, t. XX, p. 1 sq. ; SEEK, dans *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 3° série, 1897, t. XIII, p. 173 sq. ; L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, p. 38, note 1. Sur la culture générale de la nation au moment de son entrée en Afrique cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 38-44. Pour le nombre des envahisseurs, L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 156.

5. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 1 ; PROCOPE, *op. cit.*, I, 5, parle de

s'embarquer on apprit que le Suève Hermigaire « faisait le dégât » dans les provinces voisines, Geiserich courut à lui, l'atteignit, le battit et revint à Gibraltar où on s'embarqua au mois de mai 429. Ce fut au débarquement sur la côte d'Afrique que Geiserich ordonna le recensement de tout son monde, afin, dit Victor de Vite, d'ajouter à la terreur que l'événement à lui seul eût suffi à répandre ¹. Le corps d'auxiliaires

50.000 âmes et il explique la possibilité d'une erreur de l'évêque de Vite par l'institution que Geiserich fit de quatre-vingts chefs, qu'il appela *χλιάρχους*, ce qui donnait l'illusion de croire qu'il avait une armée de 80.000 hommes. C'est possible, mais Victor de Vite mérite qu'on tienne compte de ses affirmations.

1. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 1. L'écrit de cet évêque est, sans doute, un pamphlet contre lequel il faut se tenir en garde au strict point de vue critique, mais au point de vue historique et malgré la forme enflammée du style on peut saisir des faits certains, précis, d'une réelle valeur et qu'on ne saurait assez étudier. Les éditions de C. HALM, *Victoris Vitensis Historia persecutionis Africanæ provinciae sub Geisericō et Hunericō regibus Wandalarum*, dans les *Monum. Germ. hist.* — *Auctores antiquiss.*, t. III, in-4°, Berlin, 1879, et de M. PETSCHENIG, *Victoris episcopi Vitensis Historia persecutionis Africanæ provinciae*, dans le *Corp. script. eccl. latin.* in-8°, Vindobonæ, 1881, t. VII, ont adopté une division de l'ouvrage, en trois livres, différente de la division en cinq livres de RUINART, *Historia persecutionis Vandalicæ in duas partes distincta. Prior complectitur libros quinque Victoris Vitensis ep. et alia antiqua monumenta...* cum notis... posterior commentarium historicum de Persecutionis vandalicæ ortu... et fine, in-8°, Parisii, 1694, 2^e édit. 1737, cf. *P. L.*, t. LVIII, col. 395-434. POTTHAST, *Bibliotheca historica mediæ ævi*, in-8°, Berlin, 1896, t. II, p. 1090, ignore la traduction française de *L'Histoire des persécutions faites en Afrique par les Arriens, sur les Catholiques, du tems et règne de Genserich et Hunerich Rois des Vandales, faite en Latin par Victor Euesque d'Utique Et à présent misc en françois par F. de Belleforest Comingeois, dedice au Seigneur de Valence en Bric.* A Paris, chez Gabriel Buon, 1563, in-12. Nous donnons une nouvelle traduction de *l'Hist. persec. Vandal.*, dans H. LECLERCQ, *Les martyrs*, t. III, *Julien l'Apostat, Sapor, Geiserich*, in-8°, Paris, 1904. Voir encore : A. AÛLER, *Victor de Vita*, dans *Historische Untersuchungen Arnold Schäfer zum 25 jähr. Jubiläum... gewidmet*, in-8°, Bonn, 1882, p. 264; F. FERRÈRE, *De Victoris Vitensis libro qui inscribitur Historia persecutionis Africanæ provinciae historica et philologica commentatio*, in-8°, Paris, 1888; LE MÊME, *Le latin de Victor de Vita*, dans la *Revue de philologie*, 1901, p. 121 sq. M. PETSCHENIG, *Die handschriftliche Ueberlieferung der Victor*

Goths amené en Afrique par Sigisvultus avait été modéré dans ses manières d'agir à l'égard des catholiques ¹ si on le compare à la conduite tenue par les envahisseurs. Celle-ci nous est bien connue grâce à deux chapitres consacrés par Possidius de Calame à la description des violences de toute sorte dont les catholiques eurent à souffrir ², grâce aussi au récit de Victor de Vite qui n'a pas autant exagéré que donnerait lieu de le croire la forme virulente dans laquelle il s'exprime. Les faits matériels confirment en partie ce qu'il nous apprend puisque nous savons que, de l'Afrique septentrionale, traversée dans toute sa longueur par les Vandales, il ne subsista que trois églises. Carthage où ils n'avaient pu pénétrer, Hippone dont ils durent lever le siège et Constantine que sa position rendait imprenable ³. Divers souvenirs concernant les malheurs de l'Afrique pendant ces années d'invasion ont été recueillis par Capreolus ⁴, par saint Augustin ⁵ et par Prosper d'Aquitaine ⁶.

Il existe entre le chiffre de 80.000 envahisseurs, donné par Victor de Vite, et celui de 50.000 seulement,

von Vita, in-8°, Wien, 1880, extrait des *Sitzungsberichte der Kais. Akad. der Wissench. in Wien*. — *Philol. hist. Classe*, 1879, t. XCV; W. PÖRZSCH, *Viktor von Vita und die Kirchenverfolgung in Wandalen reiche*, Programm. der Realgymni, 4°, Döbeln, 1887; SCHÖNFELDER, *De Victore Vitens. episcopo*, in-8°, Breslau, 1899. Il y a encore profit à relire DOM J. LIRON, *Dissertation sur Victor de Vite avec une nouvelle vie de cet évêque*, in-8°, Paris, 1708.

1. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, 17, touchant les excès de Pascentius.

2. *Ibid.*, 28-29.

3. *Epistula ad ephesinae Synodi generalis Patres*, dans RUINART, *op. cit.*, p. 428; *Epistola de una Christi persona contra Nestorium*, dans la *Bibliotheca Max. patr.*, edit 2^a, Lugduni, t. VII, p. 5 sq.

4. *Sermo de tempore barbarico*, P. L., t. XL, col. 699 sq.

5. *De promissionibus*, IV, 5.

6. Cf. *Code Théod.* XII, VI, 33 du 13 févr. 430, cf. L. SCHMIDT, p. 63, note 1.

donné par Procope, un écart qu'il n'est pas aisé de réduire mais qu'on peut essayer de rapprocher. Ce que nous savons du caractère et de la politique suivie par les tribus berbères donne lieu de croire que du moment où les négociations furent rompues entre Boniface et Geiserich et qu'une guerre devint imminente, les Berbères durent venir renforcer ces barbares qui s'apprêtaient à combattre leur vieil ennemi latin. Quelques mots de saint Augustin donnent à cette explication une apparence de raison. Dans la lettre qu'il écrit au comte Boniface, lettre fort prudente, destinée à ne compromettre ni l'auteur ni le destinataire, il parle des ravages affreux exercés par les Africains barbares ¹. En outre, il ne paraît pas douteux que les donatistes se soient coalisés avec l'ennemi pour satisfaire la haine qu'ils portaient aux catholiques ², enfin Salvien nous parle « de ces victimes qui, gémissant tous les jours devant Dieu, demandant un terme à leurs maux, et, ce qui est bien plus grave encore, appelant, dans l'excès de leurs amertumes, la présence de l'ennemi, ont obtenu enfin de souffrir en commun, de la part des barbares, une oppression qu'ils avaient endurée seuls auparavant, de la part des Romains ³ ». Tels ont pu être les alliés des envahisseurs.

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* 220, 7 : *Quid dicam de vastatione Africae, quam faciunt Afri barbari resistente nullo.* Dans les *Enarrat. in psalm. CXXXVII*, 8, et le *Sermo LVII*, 2, le même Père signale la dépopulation de l'Afrique dès avant l'invasion vandale.

2. ELLIES DUPIN, *Historia Donatistarum*, in-fol., Parisii, 1700 ; LE BEAU, *Hist. du Bas-Empire*, t. VI, p. 49 ; GIBBON, *Hist. de la decad. de l'emp. rom.*, t. VI, p. 231 à 233 ; L. MARCUS, *Histoire des Vandales depuis leur première apparition sur la scène historique jusqu'à la destruction de leur empire en Afrique*, in-8°, Paris, 1836, p. 141. H. FOURNEL, *Richesse minérale de l'Algérie*, t. 1, p. 402 sq.

3. SALVIEN, *De Dei gubernatione*, VIII, 16, in-8°, Parisii, 1684, p. 171.

Tandis que les Vandales avançaient, les ruines s'accumulaient sur leur passage. Le vieux traducteur de Victor de Vite rapporte les excès qui se commirent : « Ces Barbares sans pitié, ayant trouvé la province en repos, et garnie de toutes delices et beauté qu'une terre flourissante peult avoir, s'essaioyent par tous moyens, en departant leurs furieuses et detestables bandes çà et là, de courir tous le pais, pour faire degast de cette fertilité ils dépeupoloient et mettoient à sac le tout, remplissant toute la région de carnage, massacres et bruslemens, de sorte que leur furie s'estendit si auant que mesme les arbres fruictiers et plantes propres à sustenter la vie des habitans estoient coupez et arrachez, à fin que les misérables Africains, lesquels pour éviter ceste fureur Barbaresque, s'estoient mucez dans la profondeur secrete des grottes et spelonques, et aux cavernes des montaignes, ou dans les crevasses de la terre et lieux souterrains d'icelle, ou lesquels auoient caché quelque chose pour leur sustentement, ne peusent se repaistre et nourrir de ce que la mesme nature donne gratuitement et produit sans le travail de l'homme. Eux donc ayans couru et pillé le pais avec ceste cruauté et brutale fureur, il n'y eut lieu ny place laquelle fust exempte de l'infection de cette peste pestilente et tres cruelle persécution : et sur tout, s'aprissoit ceste détestable troupe contre les Eglises, Temples et Basiliques des saints martyrs et confesseurs du nom de Jésus Christ, contre les cimetières et maisons de religion : et estoit si grande la méchanceté et impiété de ces heretiques, qu'ils bruloient avec plus grand'animosité et plus furieusement les saints lieux et les maisons d'oraison, qu'ils ne faisoient point les villes, chastceaux, forte-

resses, et lieux de defence. Que si par cas fortuit ils trouvoient les portes de quelque saint temple fermées, c'estoit là, la pitié de voir avec quelle impetuosité ils se ruoient, les brisans à grands coups de hache et de coignee, pour s'y faire l'entree facile, de sorte que l'on pouvoit bien dire alors ce qui est chanté par le Prophète : Ils ont brisé les portes de ton Sanctuaire, comme lon coupe le bois es forests de haute fustaie, et les ont abatues avec la coignee. Ils ont brusle tes saints lieux, et ont pollu le tabernacle de ton saint nom. Helas, qui sçauroit dire le grand nombre de bons et saints Euesques, et illustres prestres qui furent par ces cruels exposez à un nombre infini de tourmens et suplices, à fin de leur faire bailler ce que ils avoient d'or ou d'argent en leurs maisons, ou qu'ils tenoient sous leur garde de biens et joyaux communs de leurs Eglises? Et à celle fin que plus facilement ils en tirassent ce que les pauvres serviteurs de Dieu avoient de substance, l'on ne se contentoit point de les tourmenter une fois, ains reiterans les suplices avoient opinion qu'encore en restoit quelque partie. Et tant plus les miserables catholiques donnoient et monstroient de leurs biens, de tant estoient les tourmens redoublez pour leur en faire decouvrir d'avantage. Aux aucuns, ces detestables tyrans fermoient la bouche avec des pieux, et les baillonnoient, leur remplissant jusques au gosier la bouche de fiente, pour leur faire confesser ce qu'ils avoient de pecune. Les autres estoient atachez tres estroitement par les bras et par les jambes et au front, si bien que les nerfs estendus et les oz criquetaient pour la grieveté de cette geine, ils tormentaient la vie [mortelle] de ces pauvres ministres de l'Eglise. Les autres estoient abrevez d'eau marine, au-

tres de vin-aigre, de la lie ou saumure, ou gresse fonduc, et sans que l'on en eust pitié quelconque, les affligeoit on pour tirer d'eux ce que desja ils avoient conféré à l'avarice des Barbares. Il me seroit impossible de raconter et dire les noms de tant de bons Prestres et illustres personnages, lesquels servoient comme chameaux et autres especes de bestes à somme, pour porter les charges et fardeaux de ces abominables, lesquels contraignoient à marcher ces brebis du Seigneur, avec des esguillons de fer, si bien que la plus-part defailloient sous leur charge et finissoient là leur vie misérable. Et les vieillards auxquels les longues années avoient blanchi les cheveux comme laine, quelque magesté qu'ils eussent en cette blancheur de barbe et rides du visage, si ne trouvoient-ils aucune miséricorde à l'endroit des boureaux serviteurs du Roy Vandale : ains estant leur fureur si desnaturée, que ravissant les enfans du giron et mamelles de leurs meres, en batoient furieusement le pavé, et espandoient le sang innocent de ceste malheureuse enfance. Les autres en deschiroient par le milieu, commençans à la fourche et conduicts naturels et les partissoient jusque au sommet de la teste, non moins hardiment que fait le veneur donnant curée de quelque venaison à ses chiens ¹. »

Le comte Boniface, qui avait attiré cette avalanche sur sa province, était rentré en faveur auprès de l'impératrice Pulchérie. Il s'efforça de négocier le

1. F. DE BELLEFOREST, *op. cit.*, p. 1 v^o-4 r^o. Parmi ces premières victimes se trouvait, dit VICTOR DE VITE, *Mansuetus Urucitanus (qui) in porta incensus est Fornitana*. C'est à tort que AÜLER, *op. cit.*, p. 265, place cet événement à Carthage, c'est à Urusita, en Byzacène, *C. I. L.*, n. p. 1239 et *Notitia prov. procons.*, n. 20 : *Quintianus Urcitanus*.

départ des envahisseurs ; mais il se heurta à un refus catégorique et il fallut en venir aux armes. Boniface battu s'enferma dans Hippone ¹ dont Geiserich vint former le siège ² à la fin du mois de mai ou au commencement de juin de l'année 430 ³. Le siège se prolongea quatorze mois et saint Augustin mourut dès le mois d'août. Les Vandales, peu instruits des longs et difficiles travaux que l'art des sièges comportait à cette époque, avaient compté réduire la ville par la famine, mais impuissants à se ravitailler eux-mêmes, ils furent obligés d'abandonner les opérations ⁴. Ils se répandirent dans le plat pays et y vécurent. Pendant ce temps Boniface avait rallié un renfort envoyé d'Italie et un corps amené de Constantinople par un homme de guerre d'un certain mérite nommé Aspar ⁵. Il tenta de nouveau le sort des armes, mais vaincu ⁶, il retourna en Italie, tandis qu'Aspar rentrait

1. PROCOPE, *De bello Vandalico*, I, 3.

2. *Id.*, *ibid.*, cf. I, II, 5. Il y a évidemment un peu d'exaltation dans tous ces récits des cruautés vandales. PROCOPE, *op. cit.*, I, 5, dit que Geiserich avait rasé les fortifications de « toutes les villes à l'exception de celles de Carthage », mais en 434 il qualifie encore Hippone, *op. cit.*, II, 4, de ville fortifiée. MARCUS, *op. cit.*, p. 29 (des notes), cherche querelle à POSSIDIUS, *Vita Augustini*, 29, pour avoir écrit, qu'à leur entrée dans Hippone, les Vandales brûlèrent la ville de fond en comble ; cependant la bibliothèque de saint Augustin avait pu être mise à l'abri.

3. POSSIDIUS, *op. cit.*, dit que saint Augustin tomba malade le troisième mois du siège et qu'il mourut âgé de soixante-seize ans, comptant près de quarante ans soit de prêtrise, soit d'épiscopat. *La Chronique de Prosper fixe la date de mort au V kal. sept. Theodosio XIII et Valentiniiano III coss.*, ce qui correspond au 28 août 430. Cette date est communément acceptée malgré la *Chronique* du comte Marcellin, qui place le fait sous le consulat de Florentius et Dionysius, c'est-à-dire en 429, mais la date de 430 est adoptée par TILLEMONT, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. XIII, p. 943, et on devine si, pour saint Augustin, il avait dû y regarder de près.

4. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, 28 ; PROCOPE, *De bello Vandalico*, I, 3.

5. Flavius Ardabus Aspar, cf. SEECK, dans PAULY'S *Realencyclop.*, t. II, p. 607 ; *Lib. de promiss.*, P. L., t. LI, col. 841 ; PRISCUS, *Fragment* 11.

6. *Ibid.* Ce dut être alors que les habitants d'Hippone, pris de panique,

à Constantinople. Avant de quitter l'Afrique, Trigetius avait conclu un traité avec le roi des Vandales ¹ (435) au nom de Valentinien III ². Aucun auteur ne nous fait connaître les conditions de ce traité, ni par conséquent les bases du partage de l'Afrique entre l'Empereur et Geiserich ; les seules conditions connues sont le paiement d'un tribut annuel aux Romains et la remise de Hunérich, fils de Geiserich, en otage ³ avec le serment de ne pas franchir la partie de l'Afrique que le prince vandale possédait et qu'on lui abandonnait ⁴. « Les hommes supérieurs sont patients quand ils veulent atteindre un but ; Geiserich ne négligea aucun des devoirs d'un vassal fidèle ; les relations de confiance mutuelle s'établirent entre lui et la cour de Rome, relations tellement confiantes, que l'Empereur se fit scrupule de garder en otage et ne tarda pas à renvoyer Hunéric à son père. On goûtait le bonheur de cette quiétude quand tout à coup, sans déclaration d'aucune espèce, le roi vandale marcha sur Carthage, s'en empara le 19 octobre 439 ⁵, et

quittèrent la ville qui fut incendiée par les Vandales. POSSIDIUS, *op. cit.*, 28.

1. MARCUS, *op. cit.*, p. 149, s'ingénie à démontrer que le traité fut conclu en 432 et non en 435. Cf. HAUSSLEITER, *Leben und Werke des Bischofs Primasius von Hadrumetum*. Programme des Studienanstalt zu Erlangen, 1886-87, p. 5. C'est probablement ee Trigetius qui avait négocié avec Attila en 432, peut-être est-il le *comes rei privatae* du *Code Théod.*, XI, XX, 4, ann. 423.

2. PROSPER, *Chronicon* (édit. LABRA), t. I, p. 51, *Pax facta cum Vandalis data eis ad habitandum Africae portione*. Cf. SYBEL, *Entstehung des deutschen Königtums*, p. 265, 269 ; HALBAN, *Das römische Recht in den germanischen Völkerstaaten*, in-8°, Breslau, 1899, t. I, p. 65, 162 ; HOLDER-EGGER, dans *Neues Archiv*, t. I, p. 38 ; MOMMSEN, dans *Hermès*, t. XXIV, p. 220.

3. PROCOPE, *op. cit.*, I, 4.

4. S. ISIDORE, *Wandalorum historia*, 4, dans ses *Opera*, in-fol., Matrii, 1778, t. I, p. 416.

5. PROSPER, *Chronicon*, t. I, p. 52, place cet événement en 439 (l'é-

bientôt après se rendit maître de toute l'Afrique ¹. Ainsi échappa aux Romains la possession de cette vaste province, dans laquelle, depuis cinq cent quatre-vingt-cinq ans, ils exerçaient une autorité incessamment contestée, sans jamais entrevoir le terme de la résistance que leur opposaient les indigènes ².

Pendant les années écoulées entre la prise d'Hippone et celle de Carthage (435-439) l'Église d'Afrique avait eu sa part de tribulations. Prosper d'Aquitaine écrit dans sa *Chronique*, à la date de 437, que le roi des Vandales ayant soudain résolu de réduire ses sujets catholiques à l'arianisme, commença la persécution en frappant les évêques qui furent exilés; parmi eux se trouvaient trois des plus en vue : Possidius, Novatus et Severianus ³. C'était, on peut le dire, le premier conflit sérieux qui s'élevait en Afrique au sujet de l'arianisme. Cette doctrine introduite dans la province sous le règne de Constance et après le concile de Rimini ⁴ (359) n'avait pu s'y

dition de SCALIGER, *Thes. temp.*, p. 195, donne 440, mais elle est fautive, cf. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 67, note 2*). Le comte Marcellin (*Thes. temp.*, p. 40) marque le 23 octobre 439; la *Chronique d'Alexandrie* (*Ibid.*, p. 731) dit : « en octobre 439 »; VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 4, ne donne aucune date. *Additiones ad cyclos Dionysianos* dans *Chron. min.*, I, 755; L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 68. *Le Laterculus* s'exprime ainsi *Geisericus tribus annis Hippone regio exemptis Carthaginam occupat*, 439, Cf. *Chron. min.*, III, 458.

1. IDACE, *Chronicon*, dans le *Thes. temp.*, p. 23, col. 2 : *Carthagine fraude decepta decimo quartokal. novem. omnem Africam rex Gaisericus invadit.*

2. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 79 sq.

3. PROSPER, *op. cit.* (édit. LABBE), t. I, p. 51. Novatus est différent de l'évêque de Sétif.

4. MARCUS, *op. cit.*, p. 155, insinue que « l'époque dont nous parlons est riche en écrits polémiques, publiés par les catholiques de l'Afrique contre les doctrines d'Arius. Il est donc possible que le désir de faire des prosélytes ait fait commettre quelques imprudences aux partisans du concile de Nicée qui demeuraient dans les pays soumis aux Vandales et que cet excès de zèle pour leur croyance leur ait attiré les persécutions

acclimater. On avait vu Sigisvultus faire œuvre de prosélytisme pendant son année de séjour en 427-428, mais les succès obtenus paraissent avoir été médiocres; il avait avec lui, en qualité d'apôtres, un corps d'armée composé de Goths, ce qui ne pouvait l'aider beaucoup, du moins pour les voies de douceur

dont ils eurent à se plaindre ». Tout cela est pure conjecture. La littérature chrétienne à l'époque vandale n'offre guère d'intérêt ou si peu qu'on peut l'épuiser rien que par l'énumération des titres des quelques écrivains dont elle se compose. 1° Sous Geiserich : Asélépius, évêque in *Baicensi territorio* (Numidie?), auteur de deux traités de polémique perdus tous deux : *Adversus Arianos* et *Adversus Donatistas*. — Victor de Cartenna, dans la Maurétanie Césarienne, auteur d'Homélie et d'un traité *adv. Arianos* perdus, d'un traité *De penitentia publica*, I, 1, et d'un *libellus consolationis ad Basilium super mortem filii*, cf. WATTEMBACH, *Geschichtsquellen*, II^p, 489. — Voconius de Castellum, dans la Maurétanie Césarienne, auteur de deux traités perdus : *Adversus Ecclesie inimicos* et *Sacramentorum voluntatem*. — Cerealis de Castellum, auteur d'une *Disputatio cum Arianis*. — Maximinus, évêque, cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 104, note 2; GENNADE, *De script. ecclies.* (édit. RICHARDSON), n. 74, 78, 79, 97; ISIDORE, *De viris illustr.*, II; CZAPLA et DZIALOWSKI, dans KNÖPFLERS, *Kirchengeschichtlichen Studien*, 1898, t. IV; I. part, p. 17. — Servus Dei, cf. GENNADIUS, *op. cit.*, n. 88 (?). — Ps. AUGUSTIN, *Scripto de tempore barbarico*, P. L., t. XL, col. 690; — *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*; — *Computus Carthaginiensis* (455), cf. B. KRUSCH, *Studien zur christlich-mittelalterlichen Chronologie*, in-8°, Leipzig, 1880. — 2° Sous Hunérieh : Eugène, évêque de Carthage, *Liber fidei catholicae*, inséré dans l'hist. de Victor de Vite, édit. PETSCHENIG; *Epistola commonitoria*, P. L., t. LVIII, col. 770; *Altercationes*, cf. GENNADE, *op. cit.*, n. 98; VIGILE DE THAPSE. Pour la critique encore en voie de se faire du catalogue d'écrivains de cet auteur, cf. G. FICKER, *Studien zur Vigilien von Thapsa*, in-8°, Leipzig, 1897; HERZOG und PLATT, *Realencyklopädie des prot. Theol.*, s. v. — 3° Sous Gunthamund : en 486-489, VICTOR DE VITE, *Historia persecutionis Vandalicæ*, cf. p. 145, note 1; *Passio septem monachorum*, cf. GÖRRES, dans *Zeitschrift für Geschichtswissens.*, t. X, 17 sq. Pour la *Notitia provinc. et civit. Afric.*, cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 107, note 2. — 4° Sous Thrasamund : Fulgence évêque de Ruspé; Pinta, Fabianus, Fastidiosus, P. L., t. LXV, col. 375; Ferraudus, cf. FICKER, dans le *Zeitschrift für Kirchengesch.*, t. XXI, p. 10 sq. Pour la chronique de Prosper, cf. MOMMSEN, dans les *Monum. Germaniæ historica, Chronica minora*, t. I, p. 486 sq., et pour le *Laterculus regum Vandulorum et Alanorum*, cf. *ibid.*, t. III, p. 458, et HOLDER-EGGER, dans *Neues Archiv.*, 1876, t. I, p. 46 sq. Révillout, *De l'arianisme des peuples germaniques*, in-8°, Paris, 1850.

et de persuasion. L'attachement que les rois ariens portaient à leur doctrine ne pouvait rendre douteux le conflit entre eux et leurs sujets catholiques⁵, mais ce qui facilitait la lutte qu'ils allaient engager c'était la décadence d'un trop grand nombre de catholiques¹, l'indifférence des indigènes et la connivence des donatistes². La persécution de 437 ne frappa pas les évêques³, mais il semble qu'on eut à s'attrister de défections. « Nous voyons par ce temps-ci, écrit Prosper d'Aquitaine, les ariens séduire les catholiques tantôt par les moyens dont dispose la puissance temporelle, tantôt par des insinuations perfides ménagées avec art, et surtout par leur abstinence, par leur sobriété, et par d'autres signes extérieurs d'une vie vertueuse⁴. » Cependant il y eut dès lors non seulement des exilés, mais des martyrs. L'évêque de Cirta Antoninus écrivit à un nommé Arcadius, Espagnol au service de Geiserich, une lettre dans laquelle il l'exhortait au martyre le cas échéant; la leçon fut entendue, Arcadius avec plusieurs compagnons confessa sa foi et perdit la vie. Cette lettre, comme perdue entre tant de productions insignifiantes du v^e siècle, est un morceau tout vibrant d'enthousiasme et n'est pas indigne d'appartenir à la

1. SALVIEN, *De gubernatione Dei*, VII, 16-21.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.* 185, *ad Bonifatium*. Les donatistes avaient cherché un terrain d'entente avec les ariens de l'armée comme en témoigne la lettre de saint Augustin datée de 417. Donat le Grand avait eu aussi quelques vellétés ariennes, mais son parti n'était pas mûr encore, en homme pratique il n'insista pas. *Et Homousianos et Donatistas objectionum suarum jaculis quasi vulnerans* (scil. Hunéric), *P. L.*, t. LXV, col. 374.

3. *Epistola cohortatoria honorati Antonini Constantinae in Numidia episcopi ad Arcadium pro fide exultantem*, *P. L.*, t. L, col. 567; t. LVIII, col. 371 sq.

4. *De Promissionibus*, IV, 5; ceci fut écrit peu après 439.

littérature de ces *Exhortationes ad martyrium* que Tertullien et Origène ont illustrée ¹.

Un des premiers soins de Geiserich après s'être emparé de Carthage, fut d'en chasser l'évêque Quodvultdeus ² et une foule de cleres ³, en même temps qu'il dépouillait les principaux habitants de leurs biens ⁴. Carthage était alors dans tout son éclat. « Où y a-t-il, demande Salvien, des trésors plus abondants que ceux des Africains? Où trouver commerce plus prospère, magasins mieux remplis? Le prophète Ezéchiel disait à Tyr : Tu as rempli tes trésors d'or et d'argent par l'étendue de ton commerce; moi, je dirai de l'Afrique que son commerce l'enrichissait tellement que non seulement ses trésors étaient remplis, mais qu'elle paraissait pouvoir remplir tous ceux de l'univers. Carthage, jadis l'émule de Rome par sa puissance et pour la vertu guerrière, ne fut-elle pas depuis sa rivale en splendeur et en imposante majesté? Carthage, la Rome de l'Afrique, enfermait en son sein tous les trésors de l'État; là, était le siège de toutes les magistratures, de tous les instituts de l'État; là, il y avait des écoles pour les arts libéraux, des auditoires pour les philosophes, des chaires pour toutes les langues et pour chaque branche du droit public. Là encore, se voyait une garnison et même l'état-major, et un proconsul qui valait un eonsul; là enfin des administrateurs pour chaque chose, des fonctionnaires de tout rang et de

1. Voir p. 155, note 3.

2. Il occupait le siège depuis 437.

3. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 5. Le clergé de Carthage devait être très nombreux puisque sous le règne d'Hunéric il comptait 500 prêtres, diacres et lecteurs. *A fortiori* ce nombre est-il exact pour la période romaine. Cf. MORCELLI, *Africa christiana*, t. I. p. 54.

4. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 5.

tout nom ; là chaque rue, chaque place, chaque avenue, chaque classe du peuple avait ses magistrats ¹. » Carthage comptait entre autres édifices un assez grand nombre d'églises ² : celles de Perpetua Restituta, de Tertullien, de Faustin, de Saint-Agileus, les basiliques Majorum, Scillitanorum, Celerinae, Novarum, Tricillarum, Gratiani, Theodoriana, Theoprepiana, Secundae Regionis, Sancti Petri, Sancti Pauli, Palatii, Theotokos, Sancti Petri, et les basiliques de saint Cyprien. Plusieurs de ces églises durent avoir le sort auquel les édifices civils eux-mêmes n'échappaient pas ³. La basilique *Majorum* où reposaient les reliques des martyres Perpétue et

1. SALVIEN, *De gubernatione Dei*, VII. Cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* 118.

2. A mesure que nous avançons, l'espace semble se réduire de plus en plus devant nous et nous ne pouvons songer à donner les développements archéologiques indispensables à une note concernant les églises de Carthage. Nous ne prétendons pas donner un état *complet* des édifices religieux en 439 et peut-être en revenant, s'il plaît à Dieu, sur cette question dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, pourrions-nous modifier notre opinion et, en tout cas, la justifier et la compléter en détail. Rappelons, pour ce qui a trait aux basiliques de Carthage, quelques ouvrages et travaux qui nous dispenseront d'insister : MERCATI, *Studi e Documenti di storia e diritto*, 1898, t. XIX, p. 315 sq.; S. GSELL, *Chron. arch. afric.*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.* 1901., t. XXI, p. 206-207.

3. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 3 : *Nam et hodie si qua supersunt subinde desolantur, sicut ibi Carthagine, odium, theatrum, aedem Memoriae et viam, quam Coelestis vocitabant, funditus deleverunt.* Par *odium* que les mss. donnent : *odiu, odii, odio*, il faut sans doute entendre l'Odéon de Carthage situé sur le mamelon qui porte le nom de « Colline de l'Odéon ». Cet édifice fut construit au temps de Tertullien et il était d'une grande richesse architecturale. Tout est réduit en miettes. M. P. GAUCKLER en a retrouvé les restes ainsi qu'un fragment d'inscription donnant le mot ODEVN. Cf. *Bull. du Comité. Commission de l'Afrique du Nord*, séance de novembre 1900, p. CCXXI; *Compte rendu de la marche du Service des antiquités en 1900*, p. 8-9; en 1901, p. 7-8. Cf. S. GSELL, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1902, p. 325 sq.; *Deutsche Literaturzeitung*, 1900, p. 3399; pour l'Amphithéâtre, cf. TISSOT, *Géogr. comp.*; t. I, p. 613; pour *Via coelestis*, cf. *P. L.*, t. LI, col. 836; *Liber de Promiss.*, III, 44; et PAULY-WISSOWA, *Realencyclop.* au mot *Caelestis*.

Félicité, celle de Celerina et celle des Scillitains, d'autres encore ne furent épargnées que pour être affectées au culte des ariens ¹. Les personnes furent peut-être, dans ce grand désastre, les plus maltraitées ². Si l'on devait en croire le prêtre Salvien ³, les horreurs qui accablèrent les Carthaginois n'étaient guère que des châtimens, mais il est difficile de recevoir comme l'expression de la vérité historique ses ardentes diatribes qu'il est néanmoins impossible de passer sous silence : « Celui que la prospérité a corrompu, dit-il, est corrigé par l'adversité, et le malheur apprend la modération à ceux qui l'avaient oubliée pendant la paix. En a-t-il été ainsi de la luxure et de l'ivrognerie dans cette Italie ravagée par tant de maux? Dans cette Rome assiégée et prise s'est-on corrigé du blasphème et de la colère? Et les Gaulois, foulés par les Barbares, ont-ils abandonné leurs mœurs dépravées? Les Vandales ont passé en Espagne, la destinée du pays est changée, l'immoralité de ses habitants l'a-t-elle été? Enfin, comme s'il eût fallu que nul coin de ce monde ne fût épargné, la guerre a été portée en Sardaigne et en Sicile, ces greniers du fisc qu'on a séparés de leurs possesseurs comme on coupe une veine nécessaire à

1. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 3. Cf. S. GSELL dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, t. XX, p. 120. L'une des deux basiliques de S. Cyprien appartenait aux Ariens sous le règne de Gélimer. PROCOPE, I, 8.

2. ISIDORE, *Historia Wandalarum*, aera 467, a simplement copié Idace; Prosper et Victor de Vite s'en tiennent trop souvent aux généralités.

3. Cf. F. X. HIRNER, *Zur Sprache Salvians. Progr. des Lyceums*, in-4°, Freising, 1869; L. MÉRY, *Études sur Salvien, prêtre de Marseille*, in-8°, Montpellier, 1849; V. PETROUCHEVSKII, *Salvian presbiter Masiliensis i ego sotchinénia*, in-8°, Kiev, 1893; W. ZSCHIMMER, *Salvianus der Presbyter von Massilia und seine Schriften. Ein Beitrag zur Gesch. der christlich-lateinischen Literatur im 5 Jahrh.*, Jenaer philos. Inaug. Dissert., in-8°, Halle, 1875.

la vie; l'Afrique elle-même, c'est-à-dire quelque chose comme serait l'âme de l'Empire, a été réduite. Qu'est-il arrivé? Voilà les Barbares dans le pays, les vices, ne fût-ce que par l'effet de la crainte, vont disparaître? la terreur va proéner le respect et la modération¹? Tandis que les trompettes de l'armée des envahisseurs sonnaient sous les remparts de Cirta et de Carthage, l'Église de cette ville perdait le sens dans les jeux du cirque et perdait la pudeur au théâtre.

« Hors les murs on égorge, dans la ville on fornique. Les uns sont captifs de l'ennemi, les autres captifs de l'infamie; on ne sait qui est le plus à plaindre². » Le reste est sur ce ton, et il y revient plus loin³, toujours convaincu que les Vandales sont, principalement en Afrique, les exécuteurs des vengeances divines. « Excepté quelques très rares serviteurs de Dieu, qu'était donc alors cette Afrique sinon une grande maison réceptacle de tous les vices parmi lesquels le parjure semble être une spécialité. Ainsi que dans un navire il existe une sentine où vont s'accumuler toutes les ordures, ainsi les mœurs des

1. Il est utile de comparer ce que dit un témoin oculaire, moins échauffé que Salvien : « Le pays, dit un Africain, nage dans le sang et les habitants ne se sentent quelques émotions au cœur que lorsqu'ils se trouvent au spectacle ou au cirque. » PS. AUGUSTIN, *Sermo de tempore barbarico*.

2. SALVIEN, *De gubernatione Dei* (édit. PAULY), I, VI, 12.

3. *Ibid.*, I, VII, 12 : *Et ideo compulsus est criminibus nostris Deus, ut hostiles plagas de loco in locum, de urbe in urbem spargeret et excitas paene ab ultimis terræ finibus gentes etiam transmare mitteret, quæ Afrorum scelera punirent. Voir encore VII, 13. On va loin avec ces explications : Illa utique cælestis manus, quæ eos ad puniendâ Hispanorum flagitia illuc traxerat, etiam ad vastandâ Africam transire cogebat. Atila ne disait pas autre chose : « Je suis le fléau de Dieu. » Voilà des délégations sur lesquelles il y aurait peut-être à regarder d'assez près.*

Africains paraissaient être l'abrégé des vices de l'humaine nature. Il n'y avait infamie dans laquelle ils ne fussent accomplis. Les païens et les sauvages ont bien leurs vices, mais il s'en faut que chez eux tout soit détestable. Les Goths sont perfides mais chastes; les Alains luxurieux mais relativement loyaux, les Francs menteurs mais bons et hospitaliers; les Saxons cruels mais d'une modestie irréprochable; ainsi donc tous ont leurs vices et leurs vertus. En Afrique on ne voit guère autre chose que des vices. Inhumanité, ivrognerie, mensonge, déloyauté, cupidité, perfidie. Quant à l'impudicité, l'Afrique a toujours eu cette réputation à tel point que ce ne sont pas les feux de la passion mais les flammes de l'Etna qui brûlent d'ardeur les Africains. Ce mal est si répandu et si profond que ce serait cesser d'être Africain que cesser d'être impudique ¹. » Si le désordre était aussi profond que Salvien le dit, la prise de Carthage dut être un terrible réveil. Les sénateurs furent arrêtés jusqu'à ce qu'il fût statué sur leur sort et un édit fut publié portant obligation pour tous les habitants de venir déposer au trésor tout ce qu'ils possédaient en fait d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vêtements brodés. Les sénateurs furent déportés hors de l'Afrique ²; quant au clergé, on l'entassa avec son évêque Quodvultdeus sur un bateau vermoulu, brisé, qu'on remorqua jusqu'à la haute mer. Les malheureux n'avaient pas de vivres, beaucoup étaient nus, tous semblaient destinés à la mort, mais un bon vent poussa le pon-

1. *Ibid.*, VII, 14 sq.

2. *Vita sancti Fulgentii*, 1; un aïeul de saint Fulgence, nommé Gordien, faisait partie des exilés. Pour la martyre, Julie cf. *P. L.*, t. LVIII, col. 378.

ton dans la direction de Naples où ils abordèrent, on ne sait comment et après quelles péripéties ¹. Ceux qui étaient demeurés dans la ville furent exilés et c'était grand pitié, dit Victor de Vite, de voir les enterrements des catholiques sans l'accompagnement des chants funèbres. Un groupe de prélats et d'hommes de la première condition des diverses provinces tenta une démarche et réclama la liberté de vaquer à l'administration de la religion aux fidèles. Geiserich fit répondre : « J'ai résolu votre complète disparition et vous osez me faire pareille demande », et il s'en fallut de peu qu'il les fit jeter tous à la mer. Les dernières illusions avaient dû faire place à la réalité. On s'arrangea pour vivre comme on put et, faute d'églises, célébrer la liturgie en cachette ². Cette interdiction du culte public faisait partie d'une série de vexations dont le détail nous entraînerait trop loin. Une parole sévère, l'épithète de Pharaon, de Nabuchodonosor, d'Holoferne appliquée au roi des Vandales était punie par l'exil ³. Des prêtres qui l'avaient ainsi désigné dans leurs sermons furent frappés de cette peine ⁴ qui pouvait paraître douce en comparaison de celles qui frappaient les catholiques. L'évêque d'Hadrumète fut exilé pour avoir reçu un moine étranger ⁵; d'autres évêques subirent la même peine et lorsqu'ils vinrent

1. Au sujet de Gaudiosus, un des clercs de Carthage qui abordèrent à Naples, cf. RUINART, *op. cit.*, p. 255, *P. L.*, t. LVIII, col. 405 sq.; *Ibid.*, pour Priscus, Rosius et les autres, p. 255-263, *P. L.*, t. LVIII, col. 405-413.

2. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 5.

3. Rapprocher de ces prédications une lampe en terre cuite publiée par TOULOTTE, *Nuovo bull. di arch. crist.*, représentant les trois jeunes Hébreux devant la statue de Nabuchodonosor.

4. *Ibid.*, I, 7.

5. *Ibid.*

à mourir il y eut défense de leur donner des successeurs.

Il semble que la persécution ait produit en Afrique quelques-uns de ces heureux effets dont Salvien déplorait l'absence en Italie, en Gaule et en Espagne. Suivant Victor de Vite qui a pu savoir quelque chose de précis, une sorte de renaissance de la vie chrétienne et de la vie morale se serait manifestée alors ; à tel point que la parole du livre des Actes semblait recevoir une fois de plus son application : Plus on les persécutait, plus leur nombre se multipliait.

Nous savons que les ariens, ne trouvant pas sans doute dans la persécution les recrues qu'ils souhaitaient, se livrèrent au prosélytisme. Le roi lui-même s'y efforçait non sans s'attirer, dans son nouveau métier de convertisseur de plaisantes mésaventures ¹. Toutefois il est probable que Geiserich laissa plus ordinairement le soin de traiter les questions théologiques aux évêques ariens de son entourage. Dès l'année 440, il recommença la guerre contre l'Empire et dirigea une expédition contre la Sicile, où il mit le siège devant Palerme ².

On voit que le voisinage des Vandales avait enfin secoué un peu la torpeur dans laquelle les empereurs s'endormaient. Une Nouvelle, datée du 23 février 440, frappe d'une contribution d'un douzième prélevée sur l'exercice de l'année suivante toutes les terres de la couronne, les terres d'Église et les biens-fonds des

1. *Ibid.*, I, 6. Épisode du comte Sébastien, gendre de l'ancien comte d'Afrique, Boniface, vers 440. Cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 71.

2. PROSPER, *Chronicon*. C'est par erreur que la chronique d'Alexandrie place cette expédition en 439. Pour l'expédition de Majorien, cf. BURY, *History of the later roman Empire*, London, 1889, I, 240.

particuliers¹; une autre Nouvelle, datée du 24 juin, autorise chaque individu à se pourvoir d'armes et l'exhorte à courir sus à l'ennemi partout où il se présentera; en outre chaque particulier demeurera maître du butin qu'il aura fait². L'expédition eut de médiocres résultats³ et le défi jeté parut avoir été relevé lorsque, en 441, une flotte envoyée de Constantinople par Théodose II vint faire relâche en Sicile, à destination de l'Afrique. Geiserich eut l'habileté d'obtenir des généraux commandant les troupes impériales qu'ils consentissent à attendre le retour des députés qu'il allait envoyer à Constantinople pour traiter de la paix. Sur ces entrefaites, on apprit qu'Attila, de connivence peut-être avec Geiserich, menaçait la Thrace et l'Illyrie; sur-le-champ on rappela la flotte⁴. Théodose ayant fait sa paix avec Geiserich, Valentinien III n'avait d'autre conduite à tenir que d'en faire autant; il conclut la sienne en 442 et, aux termes du traité, l'Afrique fut partagée entre les deux princes⁵. Il n'est pas possible de dire avec précision quelle fut la part de chacun, cepen-

1. Nouvelle 21.

2. Nouvelle 20. On voit par cette Nouvelle que Valentinien était averti qu'une flotte d'une certaine importance (*haud parva*) était sortie du port de Carthage, mais il ignorait encore sa destination.

3. CASSIODORE, *Variarum*, I, 4; PASCHASIUS LILYBITANUS, *Epist. ad Leonem papam*.

4. PROSPER, *Chronicon*, cf. JORNANDES, *De rebus Geticis*, c. 36. Le projet d'expédition de 441 comportait l'envoi d'une flotte de 1.100 bâtiments; sur cette intervention d'Attila et l'alliance qui a pu exister entre lui et Geiserich, cf. GULDENPENNING, *Geschichte de Oströmischen Reiches unter den Kaisern Arcadius und Theodosius II*, in-8°, Halle, 1885, p. 338 sq.; WIETERSHEIM, *Gesch. d. Völkerwanderung*, in-8°, Leipzig, 1880, t. II, p. 223.

5. PROSPER, *Ibid.*, *Dioscoro et Eudoxio cons. eum Gensericō a Valentiniano Augusto pax confirmata, et certis spatiis Africa inter utrumque divisa est.*

dant une Nouvelle de 445¹ montre que l'empereur avait tout ou partie de la Numidie et la Maurétanie Sitifienne, d'où l'on conclut qu'il avait aussi les deux autres Maurétanies, ce qui est d'autant plus vraisemblable que dans une autre Nouvelle, datée de 451², il parle de la Maurétanie Césarienne comme étant sous sa dépendance et que Victor de Vite nous apprend que dans un partage de l'Afrique fait entre Geiserich et ses Vandales, le roi se réservait la Byzacène, l'Abaritane³, la Gétulie et une partie de la Numidie pendant qu'il abandonnait à ses soldats, comme à titre d'héritage, la Zeugitane ou Proconsulaire⁴. Valentinien conservait encore l'espoir de reconquérir ce qu'il avait perdu⁵, c'était une illusion qu'il put garder jusqu'à sa mort (455).

A partir de la conclusion du traité de 442, Geiserich vécut sur le pied de paix avec la Cour de Rome, tout occupé de la consolidation de son nouveau royaume. Cette œuvre semble avoir entraîné à bien des sévérités et dans beaucoup d'erreurs. L'étendue du territoire du premier royaume vandale (442-455) était assez limitée, mais elle comprenait les parties les plus fertiles de l'Afrique septentrionale. Geiserich paraît, dans son œuvre d'organisation, avoir montré

1. *Novelle*, n. 23, 21 juin 445; *Code Théod. Novell.*, l. 1, tit. 23.

2. *Novelle*, n. 40, 13 juillet 451; *Code Théod. Novell.*, l. 1, tit. 40.

3. D'AVEZAC, *L'Afrique ancienne*, p. 240, note**, et II. FOURNEL, *Les Berbers*, t. I, p. 82, note °, pensent qu'il s'agit de Sabratana; MARCUS, *op. cit.*, p. 168 sq., propose *Abbir Germanicia*. L. SCHMIDT, p. 72, identifie avec la Tingitane. Ce nom ne se lit que dans l'anonyme de Ravenne, *Cosmographia*, l. 3; III, 1 (édit. PINDER et PARTHEY), p. 8, 162, 164 : *quæ Gaditana barbaro modo Abridia dicitur*. La *Notitia* de 484 porte *Aboritanus*; cf. la liste épiscopale du VII^e siècle dans GELZER, *Byzant. Zeitschrift*, 1893, t. II, p. 31; MILLER, *Pappæ mundi*, VI (1898), p. 32.

4. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, l. 4. La Gétulie est au sud de la Byzacène.

5. *Code Théod.*, l. 1, tit. 40 : *hæc humanitas permanebit, donec, auspice Deo, Africam redire contingat*.

peu d'habileté et nul souci de s'attacher les anciens propriétaires du sol pas plus que ses compagnons envahisseurs ¹. Procope ² nous a décrit en quelques mots le sort des Africains résidant dans les provinces vandales : « Geiserich donna à ses fils Hunérich et Genzon les nobles et les plus riches d'entre les Africains, avec leurs terres et leurs richesses, pour qu'ils devinssent ses esclaves. Théodore, fils puiné de Geiserich, étant mort à cette époque et n'ayant eu ni fils ni fille. Le roi vandale dépouilla les autres Africains de presque toutes les bonnes terres, et les distribua entre les Vandales. Aussi, aujourd'hui encore, on appelle ces terres *lots des Vandales*. Quant aux anciens propriétaires de ces terres, ils devinrent tous très pauvres, mais ils restèrent libres, et purent aller où bon leur semblait. Les terres que Geiserich abandonna à ses fils et aux Vandales étaient exemptes de tout impôt ; mais les terres qu'on laissa aux anciens propriétaires, parce qu'on ne les trouva pas assez bonnes pour être données aux Vandales, furent chargées de tant de tributs, que, tout en restant possesseurs de leurs biens-fonds, les Africains n'en retirèrent rien pour eux-mêmes. »

A l'issue des deux combats avec le comte Boniface, Geiserich avait réparti les prisonniers entre les Vandales. Ceux d'un grade élevé reçurent les plus distingués ou les plus riches parmi les vaincus, les officiers des grades inférieurs durent se satisfaire

1. PROSPER, *Chronicon*, parle d'une conspiration des principaux Vandales en 443 ou 444 ; elle fut étouffée dans le sang, mais il en coûta les hommes les plus qualifiés et les plus capables à la nation. Il se peut que la politique extérieure de Geiserich n'ait pas non plus satisfait son entourage. Cf. MARCUS, *op. cit.*, p. 171-173.

2. *De bello Vandatico*, 1, 5.

avec des prises moins avantageuses. La répartition, nous apprend Procope ¹, s'inspirait d'une double préoccupation qui était de tenir compte à la fois de la qualité du maître et de la considération dont avait jadis été entouré son nouvel esclave. Il en fut de même lorsqu'il s'agit du partage des biens-fonds, nous savons ainsi que le grand-père de saint Fulgence, qui appartenait à la classe la plus distinguée de Carthage, vit ses biens confisqués et attribués à des prêtres ariens ². Quant aux Romains de la première condition qui ne purent se résoudre à un état de dépendance si nouveau pour eux à l'égard des maîtres qu'on leur donnait, il fut loisible à certains de s'y refuser, mais on les dépouilla absolument de tout ce qu'ils possédaient et on les contraignit à quitter le sol vandale.

Nous savons si peu de chose touchant le régime établi en Afrique pendant la période qui nous occupe qu'il serait hasardeux d'essayer d'éclaircir quelques obscurités en invoquant les coutumes d'origine germanique dont les Vandales avaient pu conserver plusieurs dispositions. Il est cependant assez probable que la répartition territoriale faite par eux et les conditions qu'ils y mirent gardèrent la trace de l'influence des codes germains. Marcus a donné dans le commentaire d'un trait rapporté par Victor de Vite ³ une interprétation qui nous semble fort satisfaisante de l'état où se trouvait la classe noble de la Proconsulaire. « Elle ne perdit pas tous ses biens, d'un autre côté elle ne se regarda pas non plus comme esclave des Vandales, mais comme

1. PROCOPE, *De bello Vandalico*, I, 4.

2. *Vita sancti Fulgentii*, 1.

3. *Op. cit.*, I, 16.

tout à fait libre. « Aie pitié de moi et de toi, dit la femme de Saturus à son mari, habitant de la Proconsulaire, lorsque Hunérieh, fils de Geiserieh, et dont Saturus administrait les terres, voulait le forcer à se faire arien; aie pitié de nos enfants que tu vois là devant toi; ne fais pas qu'on les réduise en esclavage, eux que notre sang ennoblit; ne me laisse pas, du vivant de mon mari, devenir l'épouse d'un homme de basse extraction et d'un état déshonorant. » Mais le mari lui répond : « Qu'ils dégradent mes enfants, qu'ils me séparent de ma femme, qu'ils m'ôtent toute ma fortune. Dieu a dit : Si tu ne renonces pas à ta femme, à tes enfants, à tes champs et à ta maison, tu n'es pas digne d'être mon disciple. » Et pourtant l'expression de Proeope : ἐν μοίρα ἀνδραπόδων ¹ pour qu'ils fussent leurs esclaves, et dont le sens littéral est en qualité d'esclaves, indique bien une servitude personnelle quelconque. L'historien grec se sert des mots : ἐν δμήρου μοίρα, « en qualité d'otage », lorsqu'il raconte que Geiserich donna à Valentinien son fils Hunérieh en otage ²; et il oppose, dans le passage dont nous parlons ici, le mot ἀνδράποδοι, esclaves, à celui d'ἐλεύθεροι, libres. On ne saurait donc concilier le texte de Proeope avec celui des autres historiens

1. De bello Vandatico, 1, 5. Voir plus haut.

2. Ibid., 1, 3. Sur les établissements des Vandales et les « sortes Vandalorum », cf. GAUPP, Die Germanischen Ansiedelungen und Landtheilungen in den Provinzen des römischen Westreiches in ihrer Völkerrechtlichen Eigenthümlichkeit und mit Rücksicht auf verwandte Erscheinungen der alten Welt und des spätern Mittelalters dargestellt, in-8°, Breslau, 1844, p. 205. Tout ce qu'on sait avec assurance sur l'État vandale a été présenté par L. SCHMIDT, op. cit., p. 160-164; pour les finances, ibid, p. 187 sq.; il faut comparer ce qui a trait à la propriété territoriale avec SCHULTEN, Die römische Grundherrschaften, in-8°, Weimar, 1896, et HILS, Die Domänen des römisch. Kaiserzeit, in-8°, Leipzig, 1896.

anciens, qu'en admettant que les grandes familles romaines de la Proconsulaire restèrent propriétaires de leurs terres; mais elles furent astreintes à pourvoir chacune à l'entretien d'une famille vandale, en abandonnant à celle-ci une certaine portion du produit de ses biens-fonds. Dès précautions furent prises en même temps pour que la quote-part des familles vandales ne fût sujette ni à être diminuée, ni à perdre ses garanties de stabilité par les changements survenant dans l'intérieur des familles romaines. Quant aux terres qui servaient à la nourriture des Romains et des Vandales, c'étaient probablement les premiers qui les faisaient valoir. Toutes les personnes mentionnées par Victor de Vite pour avoir été revêtues dans les grandes maisons vandales, de l'emploi d'intendants ou d'administrateurs de leurs biens, sont d'origine romaine; et Victor de Carthage raconte que les habitants riches de Maxula furent forcés par les Vandales, à leur entrée dans cette localité, de leur abandonner la troisième partie de leurs esclaves, et la septième partie de leurs bestiaux ¹. Il se pourrait que, aux yeux des envahisseurs, la condition faite aux vaincus ait paru fort douce; elle ressemblait à une « tenure » alors qu'ils auraient pu se montrer plus exigeants et il devait leur paraître fort naturel de se montrer un peu brutal à l'égard des récalcitrants ².

1. MARCUS, *op. cit.*, I, 179 sq. cf., C. MANNERT, *Geographie der Griechen und Römer aus ihren Schriften dargestellt*, in-8°, Nürnberg, 1788, t. X, sect. II, p. 259.

2. PROCOPE se contredit lorsqu'il avance que les terres destinées à nourrir les grandes familles vandales et romaines étaient exemptes d'impôt et qu'il ajoute ailleurs que les terres laissées par les Vandales à leurs anciens propriétaires furent tellement grevées qu'on n'en pouvait tirer rien au delà du tribut auquel on les avait marquées.

Quant aux propriétaires de condition plus modeste dont les biens-fonds furent confisqués purement et simplement lors de la distribution des terres de la Proconsulaire entre les Vandales, ils furent ruinés, mais on peut se demander dans quelle mesure ils n'eurent pas lieu de s'en réjouir, eux que les lois impériales avaient non seulement ruinés au profit du fisc mais auxquels elles avaient enlevé jusqu'à la liberté de refuser les charges municipales.

Il semble que malgré des brutalités et des violences impardonnables, les Vandales valurent mieux que leur réputation proverbiale ¹. Ils furent assurément des maîtres sévères jusqu'à la cruauté, mais peut-être les mœurs de l'Empire à l'époque où ils parurent n'étaient-elles pas très éloignées des leurs. Leur infériorité a été de n'avoir pas une littérature à eux, des historiens, des poètes, des rhéteurs préoccupés de relever les moindres bienfaits de leur administration, et on a pris l'habitude de ne maltraiter pas moins leur mémoire que ne le firent les épigrammes, les petits vers et les pamphlets des écrivains byzantins et latins. L'administration impériale fut en partie maintenue et il en résulta une sorte de continuité dans les institutions, seulement la destination des impôts fut changée, ce qui, somme toute, importe assez peu à celui qui les paie, à condition qu'ils ne soient pas notablement augmentés; et ils ne pouvaient guère l'être ². Il semble même qu'il y ait eu un dégrèvement ³. C'était une chose trop

1. KLEINSCHMIDT. *Ueber den sogenannten Wandalismus; Program*, in-8°, Torgau, 1875.

2. Quand Justinien aura reconquis une partie de l'Afrique, on s'y plaindra du fisc, plus exigeant que ne l'étaient les barbares.

3. MARCUS, *op. cit.*, p. 185.

nouvelle pour les envahisseurs que la science administrative pour qu'ils ne fussent pas obligés de s'en remettre à ceux qu'ils avaient trouvés en fonctions; aussi rencontrons-nous un peu partout des Romains revêtus de fonctions publiques: receveurs d'impôts ¹, intendants et fermiers des domaines royaux ²; maîtres de poste ⁴; intendants des mines ³; directeurs des fabriques de pourpre ⁵. Nous trouvons encore des Romains à la Cour ⁶ où l'habillement à la Vandale était de rigueur ⁷. La population romaine garda le droit de choisir plusieurs fonctionnaires, quoique ici le *veto* royal paraisse s'être exercé à tort et à travers, principalement lorsqu'il s'agissait des élections épiscopales; mais les professeurs publics ⁸, les directeurs des jeux ⁹, les médecins des villes ¹⁰ et les employés du service hydraulique étaient désignés ou présentés par la population ¹¹. La magistrature et la législation en ce qui concernait les affaires entre Romains semblent également demeurées ce qu'elles étaient avant l'invasion vandale ¹² et, en définitive, on croit apercevoir qu'entre l'Afrique

1. *Vita Fulgentii*, 1, 2, 17; VICTOR DE VITE, *op. cit.*, IV, 2.

2. *Ibid.*

3. *De bello Vandatico*, I, 16. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, II, 13.

4. VICTOR DE CARTENNA, p. 15.

5. *Ibid.*, p. 19.

6. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 13; II, 6; IV, 2; V, 8.

7. *Ibid.* II, 3, 4.

8. VICTOR DE CARTENNA, p. 23, 29.

9. *Ibid.*, p. 23.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*, p. 27.

12. MARCUS, *op. cit.*, p. 187 sq. Dans le seul procès que nous connaissions entre Romains et Vandales, les documents ne nous apprennent rien sur la composition de la juridiction, mais nous voyons les Romains, demandeurs, obtenir gain de cause, *Vita Sancti Fulgentii*, 1, cf. MARCUS, *op. cit.*, p. 197.

vandale et l'Afrique romaine le changement est moins profond et plus superficiel qu'on serait tenté de se l'imaginer. Les deux innovations principales furent la translation de la petite propriété et le désarmement des anciens habitants.

Parmi les mesures de police prises par Geiserich quelques-unes lui font grand honneur. A leur arrivée en Afrique, les Vandales avaient été frappés de la dépravation profonde des mœurs. Ils virent des faits qui ne surprenaient plus dans les provinces romaines, mais qui les choquèrent au plus haut point. A Carthage, se trouvait une population d'efféminés se montrant dans la ville avec la coiffure et les habillements féminins et ne bornant pas sa ressemblance avec le sexe à ce premier degré d'ignominie. On rassembla toute cette corruption humaine et on l'envoya dans des lieux déserts d'où elle ne devait jamais revenir. Les maisons de prostitution furent fermées, les courtisanes licenciées et mariées de force; afin de les contenir dans leur nouvelle existence, et beaucoup d'autres avec elles, on porta la peine de mort contre l'adultère, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Les rixes incessantes qui éclataient dans les villes à l'époque des jeux entre les partisans des cochers de la faction des « verts » et des cochers de la faction des « bleus » furent réprimées par la loi suivante : « Les villes où l'ordre public aura été troublé trois fois de suite dans le courant de la même année, seront privées à tout jamais du droit d'avoir des cirques et des théâtres. Le directeur des jeux sera cité en justice pour y justifier de sa conduite pendant les troubles; et, s'il était convaincu, soit de négligence, soit de manque de prévoyance ou de vigueur dans

l'exercice de ses fonctions, il pourra être condamné à travailler sa vie durant dans les mines de l'État, à avoir les oreilles coupées, ou à être brûlé. »

Aussi longtemps que vécut Geiserich, les Vandales conservèrent leur caractère rude et cruel; ils s'y entretenaient par calcul autant que par développement de nature, se rendant compte que le plus sûr garant de leur établissement était leur esprit militaire; néanmoins, la séduction de l'Afrique s'exerçait sur eux et malgré eux. Si frustes qu'ils fussent, ils commençaient, au contact de la civilisation la plus fine, à se découvrir des goûts, à connaître des plaisirs qu'ils n'avaient jamais soupçonnés auparavant. Enlacés par les usages et les institutions qu'ils avaient laissés subsister en conquérant le sol, ils subissaient l'ambiance de conditions nouvelles et flatteuses. Entre Vandales on se servait du jargon national, mais s'il est possible de conquérir une province, il ne l'est plus de faire apprendre une langue rauque, disgracieuse, incomplète et, somme toute, d'un médiocre usage au peuple conquis. Sauf ceux que les nécessités de la polémique avec les ariens contraignaient à apprendre la langue des hérétiques, les Romains ne se souciaient pas de s'embarrasser d'un langage différent du leur. Il fallait que l'un des deux cédât. Ce fut le vandale. Celui-ci était un peu désemparé dans sa conquête; il y était en l'air, et il y a un moment où, de gré ou de force, on éprouve le besoin de prendre pied. Toute la vie matérielle et les plaisirs de l'existence acculaient à la nécessité de parler la langue d'une civilisation complète dans laquelle on était venu se loger. Qu'on se figure les circonstances quotidiennes où le Vandale était à la merci du Romain. La nourriture qu'il s'agit d'ache-

ter tout d'abord (il est vrai qu'on la prend parfois), mais il faut l'accommoder, et si on ne veut le faire soi-même, il faut pouvoir expliquer ses goûts, sa volonté à son cuisinier. La même chose avec le fermier qui devra cultiver telle plante, avec le tailleur qui devra broder votre habit, avec l'esclave qui devra préparer votre bain; enfin, les conquérants, les envahisseurs se marient et puis, la conquête achevée, chacun, dans sa terre, fonde une famille, ainsi partout et toujours il est ramené à savoir la langue ou du moins à en savoir ce qu'il faut pour les besoins journaliers de la vie; sans le vouloir, sans s'y appliquer, sans s'en apercevoir, il écoute, retient et reproduit ces sons nouveaux et ainsi s'infiltré en lui quelque chose de la civilisation romaine.

Victor de Vite parle d'un neveu de Geiserich qui savait fort correctement le latin et se montrait curieux des sciences qu'on cultivait dans l'empire romain ¹. Le roi Thrasamund était, de l'aveu de plusieurs contemporains ², l'homme le plus lettré de l'Afrique : il aimait à discuter en latin avec les membres du clergé catholique sur les questions de théologie; il composa même un traité pour l'arianisme dans un style élégant. Ainsi cette race brusque et hautaine subissait progressivement l'influence qui devait venir à bout de l'énerver. Procope, dans un passage souvent cité, nous montre à quel point était déchue la nation vandale après moins d'un siècle d'occupation de sa conquête : « Parmi les peuples dont nous avons entendu parler, dit-il, il n'y en a pas de plus sensuel que les Vandales.

1. *Op. cit.*, II, 5.

2. *Vita sancti Fulgentii*, 21-23; S. FRUMENCE, *Ad Trasimenum regem*, I, 1-3.

Depuis qu'ils ont occupé l'Afrique, ils prennent des bains tous les jours, et garnissent leurs tables de ce que la terre et la mer produisent de plus délicat et de plus recherché; l'or brille sur leurs habits tissus de soie et qu'on nomme *sériques*, ils passent leur temps aux théâtres, aux cirques, à d'autres divertissements, et surtout à la chasse; on trouve aussi chez eux force danseurs, force mimes et tout ce qu'il peut y avoir chez les hommes de flatteur pour les oreilles et les yeux; la plupart d'entre eux demeurent dans des jardins bien arrosés et bien plantés; ils se traitent souvent les uns les autres, ils ont des intrigues d'amour, voilà leur grande affaire¹. »

Sidoine Apollinaire a heureusement saisi ce trait de l'influence délétère exercée par la civilisation africaine sur les conquérants. Il met les paroles suivantes sur les lèvres de Carthage s'adressant à Rome : « Ne crains pas que la bravoure du brigand — Geiserich — m'ait rendue inaccessible : la vie voluptueuse de son peuple a tué toute sa vigueur; il voudrait bien encore avoir sa férocité scythique, mais il n'est plus fait pour elle. Le luxe lui ayant enlevé la force dont il était doué tant qu'il fut pauvre, il s'arme maintenant de mes entrailles contre moi; et depuis ce grand nombre d'années que

1. PROCOPE, *De bello Fandalico*, I, 5; I, 16; *De aedificiis*, VI, 6. On continua à s'amuser à la romaine, même à l'époque vandale. *L'Anthologie* nous montre qu'on parlait encore à cette époque des « verts » et des « bleus », n. 293, 306, 312, 324, 327, 328, 336; on y trouve mentionnés l'amphithéâtre, n. 346, 373; une pantomime, 310; une mime, 386; une *psaltria*, 361, 362. Cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 195, *Die Kultur im afrikanischen Wandalenreiche*; pour les châtimens à la romaine, *ibid.*, p. 178. Les changements de noms de villes; ainsi Hadrumète s'appela *Honoriotopolis* en l'honneur de Hunérich, cf. MANSI, VIII, 618, concile de 525.

je suis sa prisonnière, il me déchire en maître, mais c'est avec mes propres vertus. Ingénieuse à me créer des peines, j'enfante moi-même ceux qui me font souffrir. Il ne fait plus rien par ses propres armes ; mais, tout lâche qu'il est, et quoiqu'il ne se connaisse plus au fer à cause de ses richesses en or, les Gétules le craignent, de même que les Numides, les Garamantes, les Autololes, les Arzuges, les Marmarides, les Pyslles et les Nasamons ». ¹ Ces paroles furent écrites en 458, c'est-à-dire lorsqu'on ne faisait encore que pressentir la dissolution morale qui viendrait à bout de la force des compagnons de Geiserich. Dans les derniers mois de sa vie, celui-ci, soit fatigue, soit pressentiment de sa fin prochaine et désir de laisser son royaume en paix, fit cession de presque toute la Sicile à Odoacre moyennant le paiement d'un tribut annuel ².

Sous le règne de Hunérich, son fils (476-484), nous voyons l'affaiblissement devenir assez sensible pour entraîner le roi vandale à des protestations et des concessions bien inattendues : « Une ambassade amenée par Alexandre avait été envoyée en Afrique avec l'approbation de Placidie ; elle arriva à Carthage l'an 479. Les ambassadeurs déclarèrent, dit Malchus ³, que leur roi Hunérich désirait, sans arrière-

1. SIDOINE APOLLINAIRE, *In paneg. Majoriani*, vs., 327 sq. cf. L. MARCUS, *op. cit.*, p. 222 sq., : c. IV : *État social et politique des Maures lors de l'arrivée des Vandales en Afrique, relations de ces deux nations entre elles*.

2. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 4. Il ne s'était réservé que le promontoire et le fort de Lilybée qu'il occupait depuis 443, cf. *Paschasinus Lilybaeus ad Leonem papam* (entre janvier-juin 443). KRUSCH, *Studien zur christlich-mittelalterlichen Chronologie*, 1880, p. 100, 247 sq. Sur ces possessions de Sicile, cf. *C. I. L.*, t. X, n. 7022, 7233, et L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 118, note 2.

3. MALCHUS, *Excerpta a legationibus*, p. 95.

pensée, devenir l'ami de l'empereur (Zénon), qu'il aimait beaucoup les Romains, et qu'il renonçait à ses réclamations de rentes et autres biens que Léon avait retenus à sa femme ¹; qu'il ne serait même plus question des biens qu'on avait enlevés dans la dernière guerre à des marchands de Carthage, ni de tout ce qui avait fait élever à son père des plaintes contre les Romains; qu'Hunérich voulait conclure une paix durable avec les Romains, et ne pas même laisser subsister dans leur esprit le soupçon qu'il pourrait ne pas fidèlement exécuter les traités à intervenir et les arrangements déjà faits! qu'il avait de grandes obligations à l'empereur de ce qu'il témoignait tant de respect à Placidie, femme d'Olybrius ²; qu'aussi était-il prêt à consentir à tout ce que l'empereur demanderait. Ce n'était pourtant que l'exorde d'une harangue décente que tout cela; la vérité est que les Vandales furent alors fortement soupçonnés d'avoir voulu faire la guerre à l'Empire; mais ils s'étaient tellement amollis depuis la mort de Geiserich, qu'ils ne portaient plus la même vigueur que jadis aux affaires; ils n'entretenaient même plus ces armées et ces flottes que Geiserich avait toujours tenues prêtes dans les ports de mer, afin de pouvoir déjouer les projets de ses ennemis. »

Un des derniers actes de l'empereur Valentinien III fut son intervention auprès de Geiserich en faveur de l'Église de Carthage. Le roi vandale autorisa l'élection d'un évêque et Deogratias fut choisi et ordonné (454) ³. De graves événements se prépa-

1. Il avait épousé Eudoxie, fille de Valentinien III. Sur ce que Théophraste rapporte de cette princesse, cf. L. MARCUS, *op. cit.*, p. 251.

2. Deuxième fille de Valentinien III.

3. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 8. Le 25 ou le 26 octobre. *Carthagine*

raient. Théodose le Jeune était mort le 28 juillet 450¹, Placidie le 27 novembre de la même année². Valentinien, livré à lui-même, tuait de sa propre main, à la fin de 454, Aétius, son seul soutien³, et lui-même périssait assassiné le 16 mars 455⁴. L'instigateur de ce meurtre, Maxime, épousait Eudoxie, veuve de l'empereur assassiné⁵; mais celle-ci aurait, dit-on, fait appel à Geiserich, lui demandant de venger le meurtre de Valentinien⁶. Geiserich accourut et Maxime fut massacré le 12 juin 455, le 15 juin le roi vandale entra dans Rome sans coup férir. Après quatorze jours passés dans la ville et employés à piller et à emballer très soigneusement les richesses de Rome, Geiserich regagna Carthage où il aborda au mois d'août⁷, ramenant le trésor impérial, les vases d'or et d'argent des églises, le toit doré du temple de Jupiter Capitolin, les statues des dieux⁸ et même l'impératrice Eudoxie et ses deux filles Eudoxie⁹ et Placidie.

ordinatur episcopus Deogratias in basilica Fausti, die dominico. Cf. HOLDER EGGER, dans *Neues Archiv.*, I, 279.

1. THÉODORE LE LECTEUR, *Hist. eccl.*, in-fol., Paris, 1673, t. II, p. 568.

2. PROSPER, *Chronicon*, p. 54.

3. VICTOR DE TUNNENSIS, *Chronicon*.

4. TILLEMONT, *Hist. des Emper.*, t. VI, p. 253; H. FOURNEL, *Les Berbers*, t. I, p. 83; L. MARCUS, *op. cit.*, p. 245 et notes, p. 46, note 2.

5. PROCOPE, *De bello Vandalico*, I, 4.

6. Le fait est affirmé par IDACE, *Chronicon*, p. 26; MARCELLIN, *Chronicon*, p. 42; *epistolis [Eudoxiae] invitatus*; PROCOPE, *De bello Vandalico*, I, 4; JORNANDES, *De regno. et temp. success.*, dans MURATORI, *Rev. ital. script.*, t. I, p. 239; EVAGRE, *Hist. eccl.*, t. II, c. 7; THÉOPHANE, *Chronographia*, t. I, p. 168; mais ce fait est mis en doute par MURATORI, *Annali d'Italia*, in-8°, Milano, 1819, t. IV, p. 594.

7. Le mois de juillet avait été employé à piller l'Italie méridionale, PAUL DIACRE, *Hist. rom.*, XIV, 17-18; GRÉGOIRE I^{er}, *Dialogi*, III, 1.

8. Plusieurs chroniqueurs disent que le vaisseau qui les portait se perdit. GREGOROVIVS, *Gesch. der Stadt Rom*, t. I, p. 205.

9. Cette Eudoxie la jeune est nommée Honoria par la *Chronique pascale*, cela revient à vouloir dire : femme de Hunérich, Ὁνάρηχος.

On partagea le butin et les prisonniers entre les Vandales et le corps auxiliaire de Maures qui avait fait l'expédition ¹. L'évêque de Carthage n'hésita pas à vendre les vases sacrés de son église afin de racheter ceux que le sort avait attribués aux Maures, mais quand il les eut achetés l'embarras fut de trouver une place pour abriter ces malheureux. L'évêque les établit dans la *basilica Fausti* et dans la *basilica Novarum*, assignant à chacun sa place, son lit, ses vivres. La nouveauté d'une telle misère et la fatigue de la traversée avaient fait beaucoup de malades, l'évêque visita tout le monde, fit venir des médecins; sa charité le tenait sur pied nuit et jour malgré sa décrépitude, il s'y épuisa rapidement et mourut, ce qui redoubla le chagrin des captifs ². Son successeur, Thomas, un vieillard, fut massacré par les ariens ³, vers le temps peut-être où l'annonce d'une expédition de l'empereur Majorien (458-459) échauffa fort les esprits en Afrique. La persécution reprit alors contre les catholiques. Geiserich interdit aux évêques de la Proconsulaire et de la Zeugitane de pourvoir de titulaires les sièges épiscopaux qui deviendraient vacants. Cette persécution ne s'arrêtait plus maintenant au territoire assez limité du premier

1. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 8, cf. II. FOURNEL, *op. cit.*, p. 84-85. Pour l'entrée à Rome, 2 juin, cf. *Neues Archiv.*, I, p. 285, note 3; S. LÉON, *Sermo LXXXIV, P. L.*, t. LIV, col. 433; LANGEN, *Gesch. der römischen Kirche von Leo I bis Nikolaus I*, 1885, p. 87 sq.; voir l'énumération des sources dans L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 79. Pour le pillage de la ville, cf. MALALAS, *Chronicon* (édit. de Bonn), XIV, p. 366; *πραιδεύσας πάντα τὰ τοῦ παλατίου ἕως τῶν γαλκουρημάτων*. Cf. PATZIG, *Progr. des Leipz. Thomasschule*, 1892, p. 30; *Code Justinien*, I, XXVII, 1; MOMMSEN, dans *Neues Archiv.*, XIV, p. 537, n. 2.

2. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 8.

3. *Ibid.*, I, 9.

royaume vandale. Depuis son retour de Rome, Geiserich s'était emparé des parties de l'Afrique qui étaient demeurées à l'empire lors du traité de 442 ; son empire s'étendait maintenant de la Cyrénaïque au détroit de Gibraltar ¹. Il est probable que les violences dont parle Victor de Vite s'appliquent à toute cette contrée ; peut-être aussi, écrivant assez longtemps après les événements, aura-t-il confondu ou groupé à dessein tout ce qui lui était parvenu des persécutions exercées en différents lieux par Geiserich ². Nous ne pouvons que renvoyer au récit de cette persécution que nous a laissé Victor de Vite ³. Quelques faits méritent d'être relevés. Nous voyons des confesseurs de la foi exilés chez une tribu maure y opérer quelques conversions et demander à l'évêque de Rome d'envoyer des prêtres continuer ce qu'ils avaient commencé ⁴. Ceci s'accorde bien avec le récit de la persécution de Geiserich, qui n'avait dû épargner que bien peu d'églises. Dans la Zeugitane on se fit livrer les vases sacrés et les livres, les vêtements sacerdotaux furent profanés par les gens du roi qui s'y taillèrent des chemises et des chausses ; un vieil évêque de 80 ans, qui se refusa à faciliter ces

1. *Ibid.*, I, 4. *Post cujus [Valentiniani] mortem totius Africae ambitum obtinuit, nec non et insulas maximas, Sardiniam, Siciliam, Corsicam, Ebusum (= Iviça) Majoricam, Minoricam et alias multas.*

2. Le sac de Rome fut comme le signal d'incessantes attaques contre les possessions de l'empire : l'Espagne, l'Italie, la Dalmatie, la Campanie, la Calabre, l'Apulie, la Sicile, la Sardaigne, cf. PROCOPE, *De bello Vandal.*, I, 5 ; VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 17. Ces ravages durèrent jusqu'en 475, date du traité conclu avec Zénon. PROCOPE, *De bello Vandal.*, I, 7 ; L. MARCUS, *op. cit.*, p. 282-283 et *notes*, p. 53, date ce traité de 476. D'après la conclusion du I, 1, 17, il semblerait cependant que Victor s'est exclusivement occupé de l'Afrique.

3. *Op. cit.*, I, 9-17.

4. *Ibid.*, I, 11.

outrages, fut chassé de sa ville n'ayant, dit Victor de Vite, ni abri, ni nourriture. La fête de Pâques tombant au milieu de toutes ces tristesses, les fidèles ne purent se résoudre à ne pas la célébrer. A Regia, ils s'enfermèrent dans l'église, non sans que les ariens l'apprirent. Le prêtre de ces hérétiques, nommé Anduit, ameuta les gens de sa secte et les conduisit à l'assaut de l'église. Tandis qu'on essayait de l'effraction, les plus agiles escaladèrent les bas-côtés et, atteignant les fenêtres de la nef, commencèrent de là à tirer leurs flèches sur les fidèles. A ce moment le lecteur, debout au pupitre, chantait l'Alleluia pascal. Une flèche lui coupa la gorge, laissant tomber le livre qu'il tenait dans ses mains, il s'affaissa et mourut aussitôt. D'autres tombèrent devant et sur les côtés de l'autel ; ceux qu'on épargna alors ne le furent que pour peu de temps, un ordre de Geiserich les fit mettre à mort ¹.

Pendant l'année 475, Geiserich fit fermer l'église de Carthage, elle n'avait plus d'évêque, on dispersa les prêtres auxquels on attribua des lieux d'exil déterminés, mais l'année suivante, 476, pendant les négociations de paix poursuivies par Sévère au nom de l'empereur Zénon, le roi des Vandales fit rouvrir les églises et rappela dans leurs sièges les évêques exilés ². Au mois d'août de cette année 476, Geiserich eut une dernière joie, la plus vive peut-être de toute son existence. Il vit l'empire d'Occident disparaître avec Romulus Augustule et l'on peut dire qu'il était au comble de ses désirs et de la gloire quand,

1. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, I, 43.

2. Le siège de Carthage ne fut toutefois pourvu qu'en 481. Cf. GÜNTHER, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, Philol. Histor. Klasse, t. CXXXIV, v, 27; L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 193.

le 25 janvier 477, il mourut¹. Son fils Hunérich lui succéda².

Les débuts du règne de Hunérich furent pleins de promesses. Le prince se montrait doux, modéré, principalement à l'égard de ses sujets catholiques auxquels il rendit le droit de réunion que l'édit de Geiserich leur avait enlevé. Il lui prit fantaisie de persécuter un peu dès ce début de son règne. Par ses ordres on arrêta tout ce qu'on put découvrir de manichéens, on brûla les uns et on exila les autres. Il se trouva que ces manichéens faisaient partie en grand nombre du clergé arien. Tout ce mouvement n'était, en définitive, qu'une manière de battre monnaie; les persécutions précédentes avaient dû tellement appauvrir les catholiques qu'Hunérich, ne sachant que leur prendre, calcula de les laisser recouvrer quelque bien. Cela leur valut quelques années de répit. Ils les mirent à profit, lorsque, en 381, sur les instances de l'empereur Zénon et de l'impératrice Placidie, belle-sœur de Hunérich, le roi vandale accorda aux catholiques de Carthage congé d'élire un évêque (481)³. Il fit à cette occasion promulguer par Witarit l'édit suivant :

1. *Laterculus regum Vandalarum et Alanorum*, dans les *Monum. Germ. hist., Chron. min.*, t. III, p. 458 : qui regnavit... ann. XXXVII, m. III, d. VI; c'est compté depuis la prise de Carthage, cf. VICTOR DE VITE, I, 51; PROCOPE, V, 1, 7. VICTOR DE TONN., ann. 464. Pour la date initiale du règne de Geiserich, cf. MOMMSEN, *Neues Archiv.*, XIV, 1891; p. 62, L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 76-77.

2. PROCOPE, *De bello Vandaliæ*, I, 7. Quoique la succession des rois vandales n'offre pas de difficultés, on peut consulter J. FRIEDLAENDER, *Die Münzen der Vandalen*, in-8°, Leipzig, 1849; MOMMSEN, *Gesch. der röm. Münzwesen*, 1869, p. 749-787 sq., 841-843; FRIEDLAENDER, *Repertorium des antiken Numismatik*, 1885, p. 425; A. SALLET, *Handbuch der Königl. Museum zu Berlin, Münzen und Medaillen*, in-8°, Berlin, 1898, n. 102.

3. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, II, 1.

« Le roi m'ordonne de vous apprendre ce qui suit. L'empereur Zénon et très noble Placidie nous ont éerit par Alexandre, *vir illustris*, qu'ils souhaitaient de nous voir accorder un évêque à l'Église de Carthage. Sa Majesté y consent, l'ordonne et le mande à l'empereur par l'ambassade. Suivant leur désir, vous choisirez tel évêque qui vous plaira, à condition que l'empereur autorise que les évêques de la religion du roi soient ordonnés en terre d'empire. Sa Majesté veut que les évêques de sa religion résidant à Constantinople et dans les autres pays d'Orient, aient liberté de prêcher en telle langue que bon leur semblera dans les églises, et d'y représenter les mystères du christianisme comme ils l'entendront. Telle est en effet la licence qu'il vous accorde pour l'Afrique, où vous pourrez avoir des oratoires, célébrer la messe et faire toutes choses comme vous l'entendrez. Si l'empereur refuse cette liberté en Orient à ceux de notre religion, Sa Majesté songe à exiler chez les Maures non seulement l'évêque de Carthage qui va être élu, mais tout le clergé d'Afrique sans exception ». Les gens de sens rassis voyant le piège eussent voulu qu'on maintint le *statu quo*, mais le peuple, tout à la nouveauté d'avoir un évêque et de procéder à une élection, hurlait de joie; il fallut en passer par son caprice et un saint homme, nommé Eugène, fut élu ¹. Quand on vit enfin un évêque, et un évêque sur son trône, jeunes et vieux furent pris d'une sorte de délire, raconte Victor de Vite ² : jeunes gens et jeunes filles n'avaient jamais vu rien de pareil et les vieillards bénissaient Dieu de leur

1. *Ibid.*, II, 2. Il mourut en 505 à Albi : Cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Francorum*, II, 3.

2. VICTOR DE VITE. *Ibid.*, II, 3.

rendre ce spectacle avant de mourir. Le zèle apostolique du nouvel évêque provoqua la persécution une fois encore. L'intarissable charité des catholiques lui permettant de faire d'abondantes aumônes, les ariens, et particulièrement le patriarche Cyrila, qui en pareille matière ne souhaitait pas qu'on instituât un parallèle d'eux à lui, obtinrent de Hunérich l'interdiction pour l'évêque de Carthage de monter sur son siège et de prêcher, et même on lui enjoignit d'interdire l'entrée de son église à tous ceux qui ne seraient pas habillés à la mode vandale¹. Eugène répondit : « La maison de Dieu est ouverte à tout le monde, on ne peut en chasser ceux qui s'y présentent². » Alors commencèrent les voies de fait, les

1. Les mosaïques découvertes dans les cimetières chrétiens de Lamta et de Tabarka sont de précieux documents pour l'histoire du costume, en particulier pour l'histoire du costume en Afrique à l'époque vandale puisque la majeure partie de ces mosaïques date du v^e siècle, cf. SALADIN, *1^{er} Rapport sur une mission en Tunisie*, dans les *Archiv. des miss. scient.*, 3^e série, t. XIII, 1887, p. 11-20; R. CAGNAT, même recueil, t. XIII, p. 113-114; *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1883, p. 189 sq. *Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 121 sq.; 1885, p. 7 sq. *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1890, p. 330-331; *Bull. du Comité*, 1892, p. 193-196; P. GAUCKLER, *Guide du visiteur au musée du Bardo*, p. 315-316. Les hommes portent la dalmatique talaire, verte ou blanche, ornée de laticlaves brodés, avec le manteau triangulaire de laine brune enveloppant le buste et l'orarium passé autour du cou; femmes en étroites robes collantes brodées au cou et aux poignets, serrées à la taille par une ceinture rouge et que recouvre une ample tunique aux larges manches de couleur éclatante, avec les bijoux sur la poitrine, l'écharpe claire flottant sur les épaules et parfois encadrant le visage; enfants en culottes collantes alternées de jaune et de rouge, en courtes tuniques blanches à bandes de couleur. Cf. R. DE LA BLANCHÈRE, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, dans les *Collections du musée Alaoui*, in-4°, Paris, 1890; HÉRON DE VILLEFOSSE, dans la *Revue de l'Afrique française*, 1887, fasc. 32. Voir pour la bibliographie, H. LECLERCQ, dans D. CABROL, *Diet. d'archéol. de liturg.*, p. I, col. 715 sq.

2. F. DAHN, *Die Könige der Germanen*, t. I, p. 228; BAUSTEINE, *Gesammelte kleine Schriften*, in-8°, Berlin, 1880, t. II, p. 214 sq.; PFLUGK-HARTUNG, dans *Zeitschrift für Savigny Stift. für Rechtsgesch.*, German Ab-

abus de pouvoir, les dénis de justice impudents dont il faut lire le récit dans Victor de Vite, contemporain de tant de misères.

Hunérich n'avait pas l'unique préoccupation des catholiques. D'après les clauses du testament de Geiseric, le trône devait revenir au plus âgé de tous ses descendants mâles au moment où chaque prince régnant venait à mourir⁵. Ceci éloignait fort les chances de succession d'un fils de Hunérich, nommé Hilderich. Afin de le rapprocher du trône, son père résolut de faire périr tous ceux d'entre ses parents qui avaient des droits primant le sien. Une série de meurtres, telle qu'il s'en trouve dans la plupart des histoires de ce temps et dont le détail n'offre guère d'intérêt, commença. Les individus dont on ne craignait rien ou peu de chose pour la succession royale n'étaient pas mis à mort aussi rapidement, Hunérich cherchait à tirer d'eux le plus de profit qu'il pouvait. Un décret avait exigé des fonctionnaires de l'État et des catholiques revêtus de charges de Cour la profession de l'arianisme ; l'immense majorité refusa. Aux termes du décret, tous devaient être privés de leur charge, mais il en fût résulté une perturbation considérable parce que les ariens n'étaient ni assez nombreux ni assez compétents pour assurer tous les services brusquement interrompus, force fut donc de ne pas se montrer trop exigeant. Toutefois, on ne laissait pas en paix les catholiques ; ceux qui après un certain temps ne venaient pas à résipiscence étaient privés de tous leurs biens et déportés en Corse ou en Sicile. A la mort d'un évêque catholique, on réunissait au fisc les terres qui le fai-

theil., 1890, t. XI, p. 182 ; L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 165 ; H. SCHULZE, *De testamento Geiserici*, in-8°, Ienae, 1859 et *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, t. VII, 1868, p. 341 sq.

saient vivre lui et son clergé, et son successeur ne pouvait être ordonné avant d'avoir versé au trésor cinq cents *solidi*. Toutefois cette mesure fut abandonnée crainte de représailles de l'empereur sur les ariens répandus dans la Thrace et les pays limitrophes.

Pour discréditer les ministres du culte on recourut au moyen suivant. On obligea des vierges consacrées à Dieu de subir la visite corporelle la plus révoltante. On leur donna l'estrapade et on les suspendit en attachant à leurs pieds de lourds fardeaux, alors on leur appliqua des lames rougies au feu sur le dos, sur le ventre, sur les côtes et sur les seins, les pressant d'avouer des crimes imaginaires. Plusieurs moururent pendant ce supplice, d'autres restèrent estropiées pour toujours¹.

Les plus optimistes devaient se rendre à l'évidence, la persécution était ouverte. Hunérich, dont les dispositions hostiles ne se dissimulaient plus guère, ne cherchait qu'un prétexte pour éclater. Il le prit assez maladroitement lorsqu'il chercha dans la situation des ariens en Orient une raison de sévir contre les catholiques de son propre pays. On frappa d'abord un groupe de 4.970 fidèles, clercs ou laïques, la plupart domiciliés dans la Proconsulaire, qu'on relégua dans le pays des Maures. Victor de Vite a raconté quelques-uns des incidents de cette route suivie par les exilés qu'on rassembla tous à Sicca Veneria (= le

¹ VICTOR DE VITE, *op. cit.*, II, 7. *Præcepit deinde sacras virgines congregari, dirigens Iandalos, cum suae gentis obstreticibus ad inspicienda et contractanda contra jura verecundiae verecunda pudoris, ubi nec matres aderant, nec aliqua catholicarum matronarum. Quas tormentis gravi suspendio, atque ingentia pondera pedibus colligantes, laminasque ferri ignitas dorso, ventri, mamillis et lateribus apponebant. Quibus inter supplicia dicebatur : Dicite quoniam episcopi vobiscum concumbunt et clerici vestri. Quarum acerbitate poenarum plurimas tunc scimus extinctas.*

Kef) et à Lares (= *Lorba*) où les Maures venaient les prendre pour les conduire en caravane de Sicca par la route de Cirta et Sétif à Macri et à Tubuna; une autre bande fut emmenée de Lares à Théveste, Capsa et de là s'enfonça dans le pays des Gétules. Les exilés s'édifièrent de voir la constance d'une troupe de jeunes enfants qui ne se laissèrent pas entamer par les larmes de leurs mères moins courageuses et moins attachées qu'eux à leur foi. Après bien des années, Victor de Vite ne se rappelait pas sans admiration, le trait héroïque d'une vieille femme qui faisait l'étape avec les confesseurs, une besace sur l'épaule et tenant par la main un petit garçon, à qui elle répétait de temps en temps : « Cheminez, mon petit seigneur¹, ne voyez-vous pas cette gaieté des serviteurs de Dieu et combien ils se hâtent vers la couronne du martyre. » Les confesseurs qui s'imaginaient que la vieille cherchait à se mêler à la troupe des hommes l'ayant gourmandée un peu rudement, elle leur dit : « Bénissez-moi, bénissez-moi, priez pour moi et pour ce petit enfant qui est mon petit-fils; car si grande pécheresse que je sois, mon feu père était évêque de Zuccaritana. » On lui dit : « Mais pourquoi faites-vous pareil voyage et en tel équipage. » — « Je me rends en exil, répondit-elle, avec ce petit enfant, de peur que le diable le trouvant tout seul ne le fasse choir de la vie en la mort. » « Nous ne pûmes l'entendre sans pleurer, dit Victor, et ne souhaitâmes rien d'autre sinon l'accomplissement de la volonté de Dieu². »

Il semble que tout le pays que traversaient les con-

1. *Ibid.*, II, 9 : *Domne meus*. Sur ce terme de respect appliqué aux enfants, cf. H. LECLERCQ, art. *Accusations contre les chrétiens*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturgie*, t. I, col. 299.

2. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, II, 9. Sur les fidèles envoyés *in locis squa-*

fesseurs fût rempli de catholiques, car, au témoignage de Victor de Vite, l'affluence du peuple sympathique aux exilés était si considérable que les chemins étaient rompus et ne suffisaient plus aux multitudes qui s'en allaient jusque dans les montagnes, et le long de la route par laquelle passeraient les confesseurs, afin de les voir, de les approcher, de leur faire toucher les petits enfants; mais les Maures ne permettaient rien de pareil.

Tandis que ces malheureux mouraient de misère le long des chemins, Hunérich s'occupait de venir à bout de ce qui restait de catholiques dans son royaume. L'empereur Zénon lui ayant délégué Regino en faveur des persécutés, le roi des Vandales accorda à l'ambassadeur grec la convocation à Carthage, le 1^{er} février 484, de tous les évêques orthodoxes du royaume. L'édit de convocation, rendu le jour de l'Ascension, 19 mai de l'année 483, s'adressait à l'évêque de Carthage, Eugène, et devait être lu à l'assemblée des fidèles. Il était ainsi conçu ¹ :

« *Hunérich, roi des Vandales et des Alains,*
à tous les évêques homousiens.

« Ce n'est pas qu'une seule fois, mais à plusieurs

lidis metallorum, cf. Notitia provinc., num. 76 : *metallo*, et VICTOR DE VITE, *op. cit.*, III, 6, 8. La liste épiscopale de 484 présente, à la suite des noms de 88 évêques, le sigle *prbt* que Tillemont et Schönfelder expliquent par *perit*. L. SCHMIDT, p. 109, donne *peribat* et tous ils entendent ce terme d'une apostasie. Cette opinion n'est pas fondée, cf. *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 318, n. 1; il faut lire sans hésitation *probat* comme le prouve cette note qui termine la liste : *ex quibus perierunt octoginta duo*; cf. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, in-8°, Montreuil, 1894. Byzacène, p. 33, Numidie, p. 38, Maurétanies, p. 31; S. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1901, t. XXI, p. 200. Sur la persécution d'Hunérich, cf. PÉLAGE PP., *Epist. ad episcopos Dardaniae*, 1 févr. 496 (édit. GUNTRER); *Corp. script. eccl. latin.*, t. XXXV, p. 391, cf. p. 328; PROCOPE, *De bell. Vand.*, I, 8; GÖRRES, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichte*, t. X, p. 53, note 2.

1. Sur la date, 17, 19 ou 20 mai, cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 106, note 4.

reprises que vos prêtres ont reçu défense de tenir des assemblées dans le royaume, afin de ne pas dévoyer les âmes chrétiennes. Plusieurs ont méprisé ces ordres et célébré la messe malgré la défense portée, se vantant d'observer la vraie règle de foi chrétienne. Afin d'obvier à tout scandale sur les terres que Dieu nous a confiées, nous vous faisons savoir que du consentement de nos évêques et par la miséricorde divine nous avons décrété que vous vinssiez tous à Carthage le premier jour de février, sans qu'il vous soit loisible de vous y soustraire en raison de ce qui pourrait vous arriver de fâcheux. Vous pourrez disputer de votre foi avec nos évêques, défendre par l'Écriture votre croyance homousienne, afin qu'on sache si vous êtes dans la foi véritable. Copie du présent édit a été envoyé à tous vos collègues d'Afrique. Le XIII des calendes de juin dans la septième année de notre règne ».

L'évêque de Carthage eût désiré que, pour assurer la liberté des conférences, on lui permit de convoquer les évêques d'Italie, de Gaule et d'Espagne, mais il ne put l'obtenir. Les évêques catholiques furent donc contraints de se rendre à la convocation; ils y vinrent au nombre de 466 ¹. La Proconsulaire en envoyait 54; la Numidie, 125; la Byzacène, 107, en outre cinq Églises y étaient dépourvues d'évêques; la Maurétanie Césarienne, 120 et trois sièges vacants; la Maurétanie Sitifiennne, 44; la Tripolitaine, 5; la Sardaigne et les îles Baléares, 8. Afin d'intimider ceux qui pourraient être tentés de croire à la liberté des débats, Hunérich fit disparaître un des plus qua-

1. Voir la *Notitia*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. VII, p. 117-134.

lifiés parmi les évêques ¹, Laetus de Nepte, et fit bâtonner et fustiger plusieurs autres prélats. Les catholiques qui gardaient le souvenir des conférences contradictoires tenues à l'époque de la querelle avec les donatistes avaient l'illusion tenace. Ils délèguèrent dix d'entre eux pour porter la parole au nom de tous. Ces dix évêques ne cachèrent pas leur surprise et leur mécontentement de se voir contraints de demeurer debout tandis que le patriarche arien, Cyrila, était assis sur un trône élevé. Après quelques discussions, les évêques catholiques demandèrent à Cyrila de leur poser des questions, mais l'arien déclara qu'il ne savait pas le latin. « Comment, lui dit-on, mais tu parles latin, nous le savons; allons, pas de subterfuges, toi surtout qui as allumé l'incendie. » La conférence se passa en chicanes; mais les catholiques qui s'y attendaient avaient rédigé un traité contenant l'exposition de leur foi, ils le présentèrent à l'assemblée ².

Les ariens, confus, n'avaient qu'un faible effort à faire pour pousser le roi aux mesures de rigueur. Le 25 février 484, fut promulgué un édit qui mérite attention ³.

Nous l'allons transcrire, car sa longueur même est instructive. L'édit montre qu'il s'agissait moins encore de croyance que de vengeance. Avec une érudition assez rare chez les Vandales, il rappelle les lois

1. VICTOR DE VITE, II, 18, donnerait lieu de croire que Laetus fut brûlé avant la conférence, mais à lire le texte de plus près on voit qu'il ne contredit pas l'affirmation de VICTOR TONNONENSIS qui place la mort de Laetus au 20 septembre 484, cf. L. SCHMIDT, p. 107.

2. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, II, 18. Eugène de Carthage était l'auteur du *Libellus fidei catholicae*, cf. L. SCHMIDT, p. 108, note 1.

3. Le *Laterculus reg. Wand*; place le début de la persécution en 483. MARCELLINUS, en févr. 484; cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 108, note 2.

portées par les empereurs contre les sectes dissidentes du catholicisme. Outre le fait à noter et que nous prenons sur le vif du maintien de la législation impériale en Afrique après la conquête vandale, nous voyons que pendant les cinquante premières années de cette conquête, le parti donatiste, détruit en apparence, a survécu et s'est assez rapproché du parti arien pour que celui-ci consentît à se faire l'instrument de la haine dont nous avons marqué jadis un premier éclat dans le procès du comte Marcellin. Si le roi vandale traitait indistinctement d'homousiens tous les évêques non ariens, catholiques ou donatistes, ce n'était là qu'une parole et les donatistes s'étaient mis en mesure de supporter les paroles mais d'échapper aux actes.

ÉDIT DU ROI HUNÉRICH CONTRE LES CATHOLIQUES

*« Hunérich, roi des Vandales et des Alains,
à tous les sujets de son empire.*

« Il appartient à la majesté triomphale et au pouvoir royal de faire tourner les mauvaises actions contre leurs auteurs. Celui qui fait mal ne doit s'en prendre à personne qu'à lui-même de ce qu'il lui en coûte. Notre Clémence se conforme sur ce point aux voies de la justice divine qui distribue le bonheur et l'adversité à chacun en raison de ses actes. Nous allons donc procéder sévèrement contre ces mutins, qui ont cru pouvoir résister aux ordres de notre père de glorieuse mémoire, et à ceux de notre mansuétude. Nous avons fait savoir à tous nos sujets par qui de droit que les prêtres homousiens ne pourraient tenir de conciliabules dans les terres des Vandales, ni y célébrer leurs mystères qui sont une pro-

fanation. Mais on n'a pas tenu compte de notre avertissement, et nous avons appris depuis qu'il existait un grand nombre d'individus se prétendant en possession des véritables articles de la foi. Nous fîmes sommer ces gens de se rendre à Carthage, sans défiance, à neuf mois de là, et pour le premier jour de février de la huitième année de notre règne, afin d'examiner dans une nouvelle conférence, si l'on pouvait se rapprocher de leurs doctrines. Les catholiques vinrent de tous côtés dans cette ville; on leur accorda un nouveau délai de plusieurs jours après le temps prescrit; et, lorsqu'ils se montraient enfin prêts à conférer, nos vénérables évêques les invitèrent le premier jour à démontrer clairement leur *homousion*, rejeté par l'Écriture, ou de condamner ce qui avait été rejeté à Rimini et à Séleucie par plus de mille évêques. Ils s'y refusèrent, non sans avoir excité une sédition populaire. Le deuxième jour, lorsque nous leur eûmes enjoint de rendre raison de leur foi en répondant aux questions qu'on leur posait, ils poussèrent la témérité jusqu'à mettre partout le désordre par leur mutinerie et leurs cris, et à faire en sorte que la discussion ne pût être ouverte.

« Puisqu'ils ne demandaient pas mieux, nous ordonnâmes que leurs églises restassent fermées tant qu'ils ne viendraient pas à la conférence prescrite, mais ils persistèrent dans les mauvais desseins qu'ils avaient formés dès le commencement. Il est donc juste et nécessaire de rétorquer contre eux ce qui est contenu dans les lois ¹ qu'ils ont fait promulguer à différentes époques par les empereurs qui parta-

1. Cf. *Code Théod.*, XVI, tit. v, l. XXI (ann. 392); l. XXXIX (ann. 405), l. XL (ann. 407); l. LII (ann. 412); l. LIV (ann. 414); l. XLVI (ann. 409).

geaient leurs erreurs. Voici la teneur de ces lois. Il n'y aura point d'autres églises que celles où les prêtres catholiques font l'office ; il ne sera pas permis à d'autres personnes de former des associations cénobitiques, ni de tenir des conciliabules, ni de recevoir ou de faire bâtir des églises dans une ville et dans les moindres localités ; les terres contre lesquelles sera invoquée la prescription seront dévolues au fisc ; les biens ecclésiastiques de tous les schismatiques seront attribués au clergé orthodoxe ; les hérétiques n'auront nulle part libre entrée dans une place ; on les chassera des villes et de tout lieu où ils se présenteraient ; ils n'auront aucun pouvoir de baptiser ni de discourir sur des matières religieuses ou d'ordonner des évêques, des prêtres ou d'autres dignitaires ecclésiastiques. Ceux qui se laisseront revêtir de ces titres, et ceux qui les donneront, paieront chacun une amende de dix livres pesant d'or, on n'écouterà pas leurs demandes et pourvois ; et, s'ils ont mérité une distinction quelconque, on ne leur en tiendra pas compte ; enfin, dans le cas où ils s'obstineraient, on les arrachera à leur terre et domicile et on les enverra en exil sous bonne et sûre garde.

« Les susdits empereurs ont aussi sévi contre les laïques, les privant du droit de donner, de tester, de recevoir une donation ou une succession, soit à titre de fidéi-commis, de legs ou de donations, soit en qualité d'héritiers légitimes, soit enfin par un codicille ou par un autre écrit quelconque. Les gens de la cour étaient assujettis à des peines fort graves : on les privait de leurs dignités, on les marquait du sceau de l'infamie, et on les assimilait aux grands criminels d'État. Les fonctionnaires civils de tout rang qui relèvent des gouverneurs civils des provinces étaient

passibles d'une amende de trente livres pesant d'argent; s'ils persistaient dans leur erreur et que la loi leur avait été appliquée cinq fois, ils étaient, en cas de récidive, flagellés et exilés. Les empereurs avaient ordonné de brûler tous les livres des hérésiarques et de leurs partisans : nous ordonnons qu'on en fasse autant des livres dans lesquels l'iniquité prêche les fausses doctrines du catholicisme. Voici ce que les empereurs avaient prescrit de faire à l'égard des personnes prises individuellement chacune d'après son rang :

Les <i>illustres</i>	paieront	50	livres	pesant	d'or;
» <i>spectabiles</i>	»	40	»	»	»
» <i>senatores</i>	»	30	»	»	»
» <i>populares</i>	»	20	»	»	»
» <i>sacerdotes</i>	»	30	»	»	»
» <i>decuriones</i>	»	5	»	»	»
» <i>circumcelliones</i>	»	6	livres	pesant	d'argent.

« Ceux qui s'obstinaient étaient exilés et leurs biens confisqués. Si les habitants de tout rang, dans les villes, les intendants des immeubles d'autrui et les fermiers essayaient de cacher un délinquant, s'ils ne le dénonçaient pas, ou s'ils tentaient de soustraire un prévenu au jugement, ils encouraient la même amende que les coupables. Les fermiers des biens-fonds du roi devaient verser dans la caisse du fisc une somme égale à celle qu'ils payaient pour leur ferme; on procédait à peu près de même à l'égard des fermiers des particuliers et contre les propriétaires fonciers. Les gouverneurs civils des provinces qui ne tenaient pas la main à l'exécution de ces lois encouraient ou la peine de la proscription ou celle de mort; il en était de même des trois employés su-

périeurs de bureau du gouverneur civil; quant aux autres employés de ce bureau, ils étaient condamnés chacun à une amende de vingt livres d'or.

« Telles sont les lois que nous allons faire appliquer aux homousiens convaincus d'avoir été ou d'être attachés à cette fausse croyance. Qu'ils renoncent à tout ce que nous venons d'interdire, sinon on instruira contre eux et contre les juges suspects de négligence dans la condamnation des coupables. L'*homousion* a été condamné à l'unanimité par une nombreuse assemblée d'évêques, aussi nous voulons que les tenants de cette erreur renoncent à leurs actes et pratiques. Qu'ils sachent bien qu'on ne peut les tolérer, et que, si, avant le 1^{er} juin de cette huitième année de notre règne, ils ne se convertissent pas à la vraie religion, qui nous est sainte et sacrée, ils seront tous sujets aux peines qui les attendent. Notre piété a daigné fixer ce terme, pour laisser une voie ouverte à l'indulgence en faveur de ceux qui condamneront leur erreur et afin que les autres soient dûment châtiés de leur obstination. En conséquence, les gens de notre Maison et les fonctionnaires de l'État qui persisteront dans leur égarement, seront passibles, chacun d'après son rang, de l'amende portée par la loi, et il ne servira de rien d'avoir en apparence droit à une distinction. Nous prescrivons en outre par le présent édit de se rapporter aux lois citées pour ce qui a trait aux peines à infliger aux particuliers dans toutes les localités. Quant aux gouverneurs civils des provinces qui négligeront d'exécuter nos ordres, nous entendons qu'on leur applique la peine portée contre eux par la loi.

« Nous voulons que les vrais serviteurs de la majesté divine, ou nos prêtres, deviennent possesseurs

de toutes les églises catholiques situées dans l'empire et de leurs appartenances ; car c'est faire beaucoup de bien aux indigents que de laisser jouir nos saints pontifes de ce qui leur revient de droit. Que l'on porte donc cette loi à la connaissance de tous : elle est basée sur les principes mêmes de la justice et nous voulons que personne ne puisse exciper d'ignorance de son contenu.

« A tous ceux qui le présent verront, salut.

« Fait à Carthage, le 25 février. »

On ne se borna pas à confisquer les biens des Églises, on dévalisa les évêques dans les chambres et hôtelleries où ils s'étaient logés, ne leur laissant que le vêtement qu'ils avaient sur le corps, intimant défense de les recevoir en aucune maison privée sous peine pour le propriétaire d'être brûlé, lui, ses biens et sa maison. Cependant les évêques ne quittèrent pas la ville et s'arrangèrent de façon à camper à la belle étoile le long du rempart. Un jour que le roi allait à la promenade, tous se groupèrent sur son passage et commencèrent à le haranguer. Huné- rich, ne les laissant pas poursuivre, les fit charger par les cavaliers de l'escorte, et plusieurs d'entre eux demeurèrent estropiés pour jamais.

A partir du 1^{er} juin l'édit entra en vigueur, les ariens tinrent la main à son exécution ; on trouva plus rapide de confier à des bourreaux le soin de parcourir les villes et de se livrer à tous les excès d'une férocité lubrique et sanglante. Le récit de ces atrocités a été conservé par Victor de Vite, nul épisode ne fut plus célèbre que celui des « langues

coupées de Tipasa »¹. Parmi ceux qui furent gratifiés de ce miracle, un survivait à qui Victor de Vite

1. La ville de Tipasa est une des plus intéressantes de l'Afrique du nord à cause des découvertes archéologiques qui y ont été faites. La ville a fourni la plus ancienne inscription chrétienne datée, en Afrique. *C. I. L.*, n. 9289, cf. S. GSELL, *Tipasa, ville de la Maurétanie Césarienne*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, p. 291-450, p. 313, note 4. Au commencement du IV^e siècle et vers le temps de la paix de l'Église, il n'y avait que peu de chrétiens, *rara fides*, cf. *Passio sanctae Salsae*, § 3; mais bientôt ils devinrent la majorité ainsi qu'en témoigne la table de patronat en bronze, trouvée à Cordoue, *C. I. L.*, t. II, n. 2210, envoyée au IV^e siècle par l'*ordo Tipasensium* ou conseil municipal à un ancien gouverneur de Maurétanie. Deux milliaires du second mille de la route d'Icosium où se lisent les noms de Constance II et des empereurs Valentinien et Valens, et un autre milliaire de la route de Mouzaïville portent des signes de christianisme. Cf. S. GSELL, *op. cit.*, p. 411, cf. p. 315. Sous Julien, saint Optat nous apprend que les Tipasiens restèrent inébranlablement attachés à leur foi malgré les violences de deux évêques donatistes, appuyés par le gouverneur de la province. *De schismate Donatistarum*, II, 18-19 (édit. ZIWSA, p. 53). L'échec subi par Firmus, l'allié des donatistes, ne put qu'exalter le catholicisme des Tipasiens, cf. S. GSELL, *op. cit.*, p. 316. Pour la mission de l'évêque Potentius, *ibid.* et S. GSELL, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 24-25. Sous les rois vandales, à partir de 455, la persécution affligea la ville. A la suite de la Conférence de février 484, à Carthage, l'évêque de Tipasa, Reparatus, fut exilé et mourut peu de temps après. Un secrétaire de Cyrila, le patriarche des ariens, fut envoyé à Tipasa comme évêque; quand il rejoignit son siège la population avait disparu, elle était passée en Espagne. A peine restait-il quelques personnes qui tinrent bon contre les flatteries et les menaces. Elles furent envoyées à Carthage où on leur coupa la langue et la main droite, ce qui ne les empêcha pas de parler. Ce miracle des langues coupées de Tipasa est fort célèbre et a donné lieu à d'interminables discussions. Nous en avons donné une bibliographie assez complète dans II. LECLERCQ, *Julien l'Apostat, Sapor, Genserie*, in-8°, Paris, 1904. A partir de cette persécution de Genserie, il n'est plus fait mention de Tipasa; ses destinées ultérieures sont conjecturées par S. GSELL, *Recherches*, p. 40 sq. et *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, p. 320 sq. L'histoire de Tipasa évoque nécessairement le souvenir de Firmus et du soutien que lui donnèrent les donatistes; il se pourrait que leur conduite ait été en partie inspirée par la haine qu'ils portaient à l'adversaire de Firmus, le comte Romanus, dont les manœuvres hâtèrent la révolte du chef maure. A l'époque de la Conférence de 411, les donatistes, dans leur lettre à Marcellinus, classaient Romanus au nombre de leurs persécuteurs. S. OPTAT, *Opera*, 1700, p. 315; voir ce qu'en dit S. AUGUSTIN, *Contra litteras Petilianæ*, III, 29. Le sobriquet de *Firmiani* qu'on

renvoyait ses lecteurs incrédules. C'était Reparatus, sous-diacre de l'Église de Constantinople, qui malgré l'ablation de la langue ne laissait pas de parler avec clarté et élégance. La famine et la peste survinrent vers ce temps et ajoutèrent encore à l'horreur de ces tristes jours. Victor de Vite a laissé de l'Afrique une description qui nous montre vers quel abîme tendait cette terre privilégiée à qui le malheur paraissait ne plus vouloir donner aucun répit :

« Cette triste époque, dit-il, fut éprouvée par une épouvantable famine, qui répandit la désolation sur toute la terre d'Afrique. Point de pluie, pas la moindre goutte d'eau ne tomba du ciel. Mais cela n'était point fortuit; c'était l'effet d'un juste jugement de Dieu. Là où la méchanceté des Ariens avait fait couler les flots fangeux d'une eau mêlée de feu et de soufre, il était bien juste que la source de la miséricorde divine, jusque-là si abondante, fût désormais tarie. La face de la terre prit une teinte livide. L'été, la vigne ne se couvrait plus de ses pampres légers, les semences desséchées ne couvraient pas de leur tapis verdoyant la surface du sol, l'olivier ne revêtait plus sa parure habituelle de feuilles élégantes et toujours vertes, les jeunes arbres fruitiers, que ne fécondait plus la terre, ne s'émaillaient pas des fleurs éclatantes qui d'ordinaire se changeaient en fruits.

donna aux donatistes, cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* 87, 10, a pu contribuer à attirer sur eux les mesures coercitives auxquelles correspondent les lois du 23 février 373, *Code Théod.*, XVI, 1, 1, *Ne sanctum baptisma*, et du 27 octobre 377, *Code Théod.*, XVI, 1, 2. Il est possible qu'il faille aussi rapporter au temps de l'insurrection : *Code Théod.*, VII, 1, 6, *De re militari* et *Cod. Théod.*, XII, 1, 64, *De decurionibus* adressées, le 24 avril 373, *Mauris Sitifensibus*. Outre cet évêque arien de Tipasa, il y en eut un en Byzacène, cf. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, III, 42, et le patriarche Cyrila, cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 192. Sur l'*Ordo Tipasensium*, cf. PALLU DE LESSERT, *Fastes*, t. II, p. 352.

Partout la tristesse et le deuil; de plus, la peste avait envahi l'Afrique de toute part. Désormais la terre refusait aux hommes et aux animaux de faire germer les semences. Les fleuves qui roulaient jadis leurs eaux rapides étaient à sec, leurs sources abondantes étaient complètement taries. Les brebis et les bestiaux, les troupeaux des champs et les bêtes des forêts étaient atteints du mal commun et disparaissaient graduellement. Une touffe de gazon était-elle parvenue, grâce à un sol encore humide, à germer et à se parer d'une couleur plus pâle que verte, aussitôt un souffle embrasé la desséchait et la consumait : en effet, un tourbillon de poussière entraîné dans un ciel sans eau s'était abattu sur la contrée, brûlant tout sur son passage. Tout commerce était alors arrêté, on ne prenait plus la peine d'atteler les jeunes bœufs à la charrue pour ouvrir le sillon et retourner les mottes de terre; car on n'avait plus de bœufs et les marchés publics n'existaient plus. D'ailleurs, les cultivateurs étaient morts en grand nombre; le peu qui restait marchait à grands pas vers la tombe. Grâce à la famine, le commerce avait été interrompu et la terre ne payait plus son tribut de moissons : aussi voyait-on errer çà et là, pêle-mêle sur tous les chemins, semblables à des convois funèbres, des troupes de jeunes gens et de vieillards, d'adolescents et de jeunes filles, d'enfants de l'un et de l'autre sexe : ces malheureux se traînaient aux alentours des places fortes, des bourgs et des villes. Disséminés dans les champs ou les forêts profondes, ils se disputaient les touffes d'herbe desséchées et les feuilles mortes. Beaucoup tombaient morts sur le seuil de leur demeure et venaient augmenter ainsi le nombre des victimes de la famine; de plus, les cadavres amoncelés dans les rues

et sur les grandes routes répandaient de telles exhalaisons qu'ils causaient la mort des vivants qui les approchaient. Chaque jour e'étaient de nouveaux convois funèbres, et à la fin on perdit le courage de remplir ce devoir de charité : du reste, les vivants ne suffisaient plus à enterrer les morts, et, la famine les pressant, ils n'avaient plus eux-mêmes que peu de temps à vivre. Tous cherchaient à l'envi à se mettre avec leurs enfants en servitude ; ils ne trouvaient personne qui voulût les acheter. Montagnes et collines, places, rues et voies publiques n'offraient plus qu'un immense charnier de victimes de la faim. »

Hunérieh disparut en pleine persécution, le 13 décembre 484, et aussitôt les rigueurs commencèrent à se relâcher. Le nouveau roi était Guntamund, neveu de Hunérieh. Dès son avènement il se montra bienveillant ; l'évêque de Carthage put rentrer dans sa ville épiscopale et les autres évêques catholiques suivirent peu à peu son exemple. Cette fois encore la persécution n'avait pas fait que des martyrs, elle avait eu ses apostats dont la situation fut réglée à Rome, pour ceux du moins qui souhaitaient rentrer dans l'Église¹. Cette même année, Guntamund concéda à l'évêque de Carthage le cimetière de Saint-Agileus et l'y laissa célébrer les cérémonies du culte catholique.

Ce n'était que par le maintien de l'ancienne discipline que l'Église d'Afrique pouvait retrouver quelque chose de sa vigueur passée. On le comprenait et les décisions prises à l'égard des clercs de tout rang qui avaient pactisé avec l'arianisme étaient fort

1. BINI, *Concilia generalia et provincialia*, in-fol., Parisiis, 1636, t. III, p. 604, 616. Synode de Latran, 13 mars 487 ou 488. HÉFÉLÉ, *Conciliengesch.*, II, 614 sq. ; LANGEN, *Gesch. der röm. Kirche*, t. II, p. 149 sq.

rigoureuses. Les évêques, prêtres et diacres qui avaient accepté le baptême arien ne pouvaient être réconciliés qu'au lit de mort, les autres clercs, les moines, les nonnes et les laïques adultes devaient faire une pénitence de dix années; les enfants seraient exclus de tout emploi ecclésiastique¹. On relève encore par intermittence quelques rigueurs persécutrices à l'égard des catholiques. Le règne des quatre derniers rois vandales est presque complètement dépourvu d'intérêt, Guntamund meurt le 3 septembre 496 et Trasamund le 6 mai 523. Outre quelques meurtres de famille, il faut rappeler l'exil de l'évêque de Carthage, Eugène (496 ou 497)², et l'interdiction de donner des successeurs aux évêques défunts. Les évêques africains ne tinrent aucun compte de l'édit et nommèrent des titulaires à tous les sièges vacants³. Trasamund se voyant bravé fit saisir les évêques nouvellement ordonnés et ceux qui les avaient sacrés et les reléqua en Sardaigne. On en comptait soixante, tous de la province de Byzacène, mais leur nombre s'accrut jusqu'à cent vingt selon les uns⁴, deux cent vingt selon les autres⁵. Parmi eux se trouvaient des Numides qui emportaient dans leur exil les ossements de saint Augustin. Trasamund, qui répugnait aux violences sanglantes, n'en était pas moins désireux de procurer l'accroissement de l'arianisme⁶. Dans ce but il se montrait

1. *Ibid.*, p. 652.

2. Il se réfugia à Albi, cf. RIVET, *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 38.

3. *Vita Fulgentii*, c. 16-20.

4. VICTOR TONNONENSIS, p. 5 et ISIDORE; cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 117.

5. PAUL DIACRE et l'auteur du *Chronicon breve* publié par RUINART, p. 115.

6. Cf. FLORENTINUS, *In laudem regis*, v. 6 sq.; *Anthologia latina* (édit.

d'une partialité sans mesure, accordant tout aux ariens, rien aux catholiques, auxquels il promettait d'ailleurs sa bienveillance s'ils se convertissaient à l'arianisme. Il affectait néanmoins de se montrer libéral et répétait qu'il ne souhaitait rien tant que d'être convaincu de son erreur, mais que les adversaires ne parvenaient pas à la lui démontrer. On lui indiqua un personnage qui aurait quelque chance d'y réussir, c'était saint Fulgence, évêque de Ruspe, alors déporté en Sardaigne. Le roi le fit mander aussitôt et leurs discussions théologiques furent sans résultat, néanmoins Trasamund trouvait un si grand charme dans la conversation de l'évêque de Ruspe que les ariens alarmés durent s'agiter beaucoup afin d'obtenir son renvoi en exil¹.

Après la disparition de saint Augustin, l'Afrique, semblant avoir conscience de ce qu'elle avait donné au monde, ne produisit plus rien qui sortit de l'ordinaire. Ses littérateurs, ses philosophes, ses théo-

RIESE), t. I, v. 376; PROCOPE, I, 8. CASSIODORE, *Variar.*, V, 43; FULGENCE, *Ad Thrasim.*, I, 2 : «... hoc ingenii studii que tui sagacitas recognoscit.... Per te.... disciplinæ studia moluntur jura barbaricæ gentis invadere ». Sous Geiserich, il n'y avait guère paru d'écrivains, cf. cependant GENNADIUS, *De script.*, n. 74, 78, 79. Le réveil d'attention pour les choses de l'esprit sous les Vandales n'a pas eu son retentissement dans les arts du dessin. Il suffit pour s'en convaincre de voir où en est l'architecture dans la basilique de Bénian, cf. S. GSELL, *Les monum. antiq.*, t. II, p. 175 sq. et dans la chapelle vandale d'Ammaedera, cf. S. GSELL, *Édifices chrétiens d'Ammaedera*, dans *Atti del II^o Congresso internazionale de archeol. crist.*, 1900; in-4^o, Roma, 1902, p. 229.

1. *Vita Fulgentii*, 22. On lit dans la notice de Symmaque († 514) au *Liber Pontificalis* : *Symmachus omni anno per Africam vel (= et) Sardiniam ad episcopos qui exilio erant retrusi, pecunias et vestes ministrabat*. En 517-520, nous trouvons un évêque africain, nommé Possessor, réfugié à Constantinople. Cf. GÜNTHER, *Epistolæ Pontificum*, n. 131, 230, 231; LANGEN, *Geschichte der römischen Kirche bis zum Pontifikat Leo's I*, in-8^o, Bonn, 1881, t. II, p. 265 sq., 286 sq. Sur la persécution de 499 et l'évêque Rufinianus, cf. HASENSTAR, *Studien zur Ennodius*, in-8, München, 1890, p. 35 sq.

logiens n'offrent rien de particulièrement original; cependant il se trouva que pendant les règnes des derniers souverains vandales la réunion de plusieurs esprits distingués et exercés donna l'illusion d'un mouvement littéraire de quelque importance¹. Les emprunts que nous avons faits à Victor de Vite ont suffi à faire connaître son œuvre et sa manière comme littérateur et comme historien. On ne sait, à vrai dire, si l'un ou l'autre titre lui conviennent. On ignore de quelles sources il a tiré le fond de son histoire ayant rapport au règne de Geiserich, peut-être de récits qui lui furent faits par les contemporains, peut-être un peu aussi de son imagination, car on ne peut s'interdire de remarquer que la quantité des faits précis est très différente dans cette partie et dans la suivante où l'auteur rapporte des événements dont il a été personnellement témoin. Ici les documents sont insérés dans le texte, les récits sont d'une vérité évidente, les personnages sont désignés par leur nom, les localités également. Tout ce qui a trait à la persécution de Hunérich est un document historique du meilleur aloi². Le style présente quelque intérêt parce que la violence calculée du langage n'a pas rompu avec le classicisme sinon comme préoccupation du moins comme ordonnance habituelle et en quelque sorte instinctive. C'est,

1. MANITIUS, *Geschichte der christlich-lateinischen Poesie*, p. 327-344.

2. Cf. A. AULER, *Fiktor von Vita. Historische Untersuchungen*, A. Schäfer..... gewidmet, in-8°, Bonn, 1882, p. 253-275; W. PLÖTZ, *Fiktor von Vita und die Kirchenverfolgung im Wandalenreiche*, in-4°, Döbeln, 1887; F. GÖRRES, *Kirche und Staat im Wandalenreich*, 429-534, dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1893, t. II, p. 1, p. 14-70; LE MÊME, *Beiträge zur Kirchengeschichte des Wandalenreiches*, dans la *Zeitschrift für wissenschaftl. Theologie*, 1893, t. 1, p. 494-500; SCHÖNFELDER, *De Victore Vitensi episcopo*, in-8°, Breslau, 1899.

comme chez saint Augustin, un abus ordinaire de locutions archaïques à tel point que la langue qui sort de là diffère assez peu des plus anciens documents du latin populaire. La confusion introduite aboutit à l'altération de la langue et à une transformation parfois radicale du sens des mots. On voit s'exercer l'influence des événements de l'heure présente sur ce style tout « de circonstance ». Les Vandales ont pénétré en Afrique moins en armée qu'en peuple, ils demeurent tels et, à la bataille suprême de Tricamarum, Gélimer traînera avec lui non seulement les guerriers, mais les femmes, les enfants, les chariots de chaque famille. Cette circonstance a fait dévier le sens d'un mot cependant bien fixé depuis longtemps et lorsque Victor de Vite emploie *exercitus* ce n'est pas « armée », mais « nation » qu'il faut entendre¹.

Un autre évêque africain, Vigile de Thapsus, après avoir assisté à la Conférence du 1^{er} février 484, fut banni et se réfugia à Constantinople. Son œuvre est peu considérable et paraît se réduire à deux ouvrages : *Contra Arianos et Sabellianos dialogus* et *Contra Eutychem libri V*. Ces ouvrages ont traité de controverses théologiques et on peut attribuer au même écrivain quelques écrits perdus qui, comme ceux que nous possédons, alimentèrent d'arguments les controversistes de l'époque².

Les deux écrivains les plus remarquables à tous points de vue de ce mince groupe littéraire sont Fulgence, évêque de Ruspe, et le poète Dracontius.

1. F. FERRÈRE, *La langue et le style de Victor de Vite*, dans la *Revue de philologie*, 1901, p. 121 sq.

2. G. FICKER, *Studien zur Vigilien von Thapsa*, in-8°, Leipzig, 1897; G. MORIN, dans la *Revue bénédictine*, 1898.

Bossuet a qualifié Fulgence de Ruspe d'un titre qui les résume tous ; c'était, a-t-il dit, « le plus grand théologien et le plus saint évêque de son temps ¹ » (468-533).

La vie de saint Fulgence écrite par un anonyme contemporain ² — peut-être un moine de Ruspe — est un des écrits les plus importants pour l'histoire de l'Église d'Afrique pendant la dernière période de la domination vandale. Né à Thelepte, l'enfant n'apprit d'abord que le grec, afin de n'en pas gâter la prononciation, et on lui fit retenir de mémoire tout son Homère et un grand nombre de passages de Ménandre. Le biographe nous dit que beaucoup plus tard, l'évêque pouvait parler en grec avec l'élocution d'un hellène. Après avoir administré quelque temps sa fortune, il se sentit le désir de suivre la vie monastique. Il avait étudié ce genre de vie dans ses visites aux monastères des environs et il semble, à ce propos, que la persécution vandale se soit plutôt acharnée à la ruine du clergé séculier qu'à celle du clergé régulier. Nous voyons en effet que l'évêque auquel il va demander son admission est un exilé de la persécution de Hunérich qui a pu néanmoins fonder un

1. BOSSUET, *Défense de la Tradition et des Saints Pères*, I, I, c. 14.

2. A. MALLY, *Das Leben des heil. Fulgentius, Bischofs von Ruspo, von seinem Schüler und der fortgesetzte Kulturkampf der Vandalen*, in-8°, Wien, 1885. Sur les écrits de la jeunesse de Fulgence, cf. HELM, dans le *Rheinisches Museum*, neue Folge, t. LI, 1897, p. 177 sq.; t. LIV, 1899, p. 111 sq.-134, qui identifie Fulgence de Ruspe, Fulgence le mythographe et Fulgence abrégiateur de l'histoire universelle; cf. LE MÊME, *Planciadis Fulgentii v. e. opera*, in-12, Leipzig, 1898; FICKER, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1900, t. XXI, p. 9-42, montre l'intérêt que présente, surtout pour l'histoire du monachisme en Afrique, la curieuse vie de S. Fulgence de Ruspe, écrite par un compagnon de cet évêque, peut-être par un moine du monastère de Ruspe; rien ne prouve en effet que cette biographie soit, comme on l'a cru, l'œuvre du diacre Ferrand.

monastère au lieu même de sa relégation. Dès que les rigueurs de Hunérich reprennent, l'évêque est obligé de se séparer de son monastère qui cependant ne paraît pas inquiété et Fulgence va s'établir dans un monastère voisin dont l'abbé le fait son collègue. Cette situation est assurément notable et ne ressemble à rien de ce qui se passe à l'ordinaire. Il faut l'imminence d'une invasion de tribus Berbères pour décider les moines à la fuite et ils vont s'établir dans la région de Sicca. La malveillance d'un prêtre arien devient la cause de violences et de pérégrinations qui n'ont pas de rapports avec notre sujet. Enfin, Fulgence revient en Afrique et construit un monastère en Byzacène. Dès qu'il y a groupé un nombre assez considérable de disciples, il le quitte et va se faire simple moine dans un autre couvent; mais l'évêque dans le diocèse duquel il avait fondé un monastère lui impose le retour et lui confère la prêtrise; peu après il est élevé à l'épiscopat sur le siège de Ruspe qu'il devait rendre illustre, et, ici encore, il construit un monastère. Exilé en Sardaigne, il en revient, remonte sur son siège de Ruspe et prend sa demeure dans le monastère. Quoique l'auteur de cette vie soit un moine évidemment préoccupé de ce qui a trait aux choses monastiques plus que de tout le reste, on ne peut manquer de constater l'importance prise par le monachisme dans l'Afrique vandale.

L'œuvre théologique de saint Fulgence est presque entièrement consacrée à la polémique avec les ariens et les semi-pélagiens. Il semble que de son vivant son autorité dans l'Église d'Afrique ait été telle que son talent la lui méritait. Néanmoins, si on ne lui trouve pas de pareil à son époque, il faut se garder de relever son mérite à la haute me-

sure de ces grands hommes qui n'ont point d'égaux en leur temps, ni en aucun temps et qui n'en sauraient avoir. Tout son génie allait à être un disciple excellent de saint Augustin qu'il savait à merveille; il ne pensait qu'en second. Dans l'immense pénurie du vi^e siècle, il fait illusion, et comme dans ces associations ingénieuses où les vieillards qui survivent héritent de tout le bien de leurs confrères morts, les contemporains se sont plu à accumuler sur sa tête l'admiration et la reconnaissance que l'on avait un peu trop ménagées de leur vivant aux grands maîtres disparus. Il était, suivant un joli mot, un homme de génie par survivance.

Son style est moins pur et moins châtié que celui de saint Augustin; mais il est net et facile. Il montre partout beaucoup de vigueur et de force d'esprit, soit dans ses expressions, soit dans ses raisonnements, et met les matières les plus abstraites dans un si beau jour qu'il les rend intelligibles aux esprits les moins pénétrants. Toutefois, soit dans la crainte de ne les avoir pas assez développés, soit je ne sais par quel autre motif, il les explique souvent de différentes manières, ce qui lui occasionne des redites et le rend trop diffus et trop abondant. On voit par plusieurs de ses écrits, surtout par ce qui nous reste des livres contre Fabien, qu'il se plaisait dans les questions épineuses et qu'il les traitait avec beaucoup de subtilité. Quand il décide, c'est toujours en s'appuyant sur l'autorité des divines Écritures dont il était très instruit. Il allègue aussi les témoignages des Pères, particulièrement de saint Augustin. Il donne pour maxime, et il la suivait lui-même, que dans toutes les questions qui forment quelque doute par leur obscurité, il faut s'en tenir à leurs définitions.

L'Afrique ne nous a jusqu'ici montré aucun poète ; car il n'est pas possible de donner ce titre au rude ouvrier de vers du III^e siècle, Commodien, dont nous avons rappelé les productions. Soudain, en plein règne vandale, apparaît un poète, — le seul, — mais un poète véritable, Dracontius. C'était un homme très rangé, né dans une famille employée à l'administration du pays et destiné, semblait-il, à la suivre dans cette voie pacifique et ignorée. Il prit fantaisie à ce malheureux d'écrire des vers et d'y célébrer le *basileus* de Byzance. C'était un sujet sur lequel les rois vandales ne plaisantaient pas. Le poète fut battu, enfermé, dépouillé de ses charges et de ses biens. Pendant qu'il se trouvait en prison, la réflexion lui vint et il fit promettre à Guntamund de ne célébrer désormais que les Vandales ; mais le roi demeura inflexible et Dracontius misérable, abandonné, se trouva plus malheureux que jamais. Ce qu'il dit de son état nous laisse voir quelque chose du régime des prisons : « Les chaînes me serrent, les tortures m'accablent, l'indigence me consume. Je ne suis plus couvert que de haillons. Connus et inconnus, tous se détournent de moi. Ceux à qui j'ai consacré ma vie me délaissent ; mes parents ne me connaissent plus ; mes nombreux esclaves ont fui ; mes clients me méprisent. » Ce fut alors que la veine poétique se déclara et que Dracontius composa un poème en trois chants intitulé : *Carmen de Deo*.

Cet unique poète africain mérite qu'on s'arrête quelques instants à son ouvrage. Il a eu la fortune d'attirer de nos jours l'attention d'un lettré délicat, M. Gaston Boissier, qui l'a jugé avec autant de goût que de mesure. « Dracontius, dit-il, a voulu célébrer la miséricorde divine, et comme la première et la

plus grande marque d'affection que Dieu ait donnée à l'homme est de le créer, le premier chant est consacré à raconter la création. Ce chant a été, pendant le moyen âge, séparé du reste de l'ouvrage et fort admiré sous le titre d'*Œuvre des six jours* (*Hexameron*). Il est certain qu'il soutient la comparaison avec le poème de Marius Victorinus de Marseille et celui de saint Avit. Si Dracontius est moins correct, il a par moments plus d'éclat et un sentiment plus vif des beautés de la nature. Il a su mieux décrire qu'eux la vie nouvelle qui circule dans le monde naissant, la terre qui devient féconde et se couvre d'herbes, les forêts « vêtues de leur chevelure de feuilles et habitées par des nids bavards » ; puis tous les animaux de la terre et de la mer qui s'élancent à la vie, les oiseaux qui ébranlent l'air de leur vol haletant et qui chantent pour remercier le Seigneur qui vient de leur donner l'être :

*Exilit inde volans gens plumbea laeta per auras,
Aera concutiens pennis crepitante volatu
Ac varias fundunt voces modulamine blando.
Et, puto, collaudant Dominum meruisse creari.*

« Pour représenter l'homme qui vient de naître et le distinguer, dès le début, par son attribut particulier, Dracontius a trouvé une invention ingénieuse : non seulement il le montre qui regarde avec admiration le beau spectacle du monde, mais il suppose qu'il pense, qu'il réfléchit ; tandis que les animaux se laissent tranquillement vivre, lui veut savoir ce qu'il est, pourquoi il a été créé, et il cherche autour de lui qui pourra le lui dire. Quand il voit les bêtes se sauver à son approche, il s'inquiète, il a le sentiment de sa solitude : c'est alors que Dieu lui donne une com-

pagne. Les auteurs ecclésiastiques glissent généralement sur la création de la femme : Dracontius, qui est un laïque, se sent plus à son aise; il décrit Ève avec complaisance quand elle se montre à celui qui va devenir son époux : « Elle parut devant lui sans
« voiles, avec son corps blanc comme la neige, sem-
« blable à une nymphe qui sort des eaux. Sa cheve-
« lure, que le fer n'avait pas touchée, flottait sur ses
« épaules; la rougeur parait sa joue, tout était beau
« en elle, et l'on voyait bien qu'elle sortait des mains
« du Tout-Puissant » :

*Constitit ante oculos nullo velamine tecta
Corpore nuda simul niveo, quasi nympa profundi.*

« Puis il est heureux de les suivre dans ces bosquets en fleur et ces parterres de roses où ils vont se cacher.

*Ibant per flores et tota rosaria bini,
Inter odoratas messes lucosque virentes.*

« On trouverait encore de beaux vers dans les deux autres livres, quoiqu'ils y soient plus rares. L'auteur y insiste toujours sur la miséricorde divine; il a besoin d'y croire pour espérer qu'elle amènera la fin de ses maux. Dieu est bon, il écoute toutes les prières, il soulage toutes les infortunes. On n'a qu'à s'adresser à lui pour être exaucé : « Judas lui-même, « le misérable Judas, s'il avait eu confiance, pouvait « être sauvé. » Rien ne trouble cet optimisme tranquille; il ne peut pas imaginer que Dieu condamne quelqu'un qui s'est accusé de ses fautes, et il lui semble que le repentir crée une sorte de droit au pardon. [Son Dieu] est doux, tendre, compatissant, et ne se résout à punir que ceux qui ne se décident

pas à se corriger. Aussi éprouve-t-il pour lui des élans d'amour et de reconnaissance qui se traduisent par de belles tirades, ou plutôt par des hymnes pleins d'effusions lyriques. J'en veux citer un, quoiqu'il soit long, pour montrer quelle inspiration puissante anime par moments cette poésie : « La troupe des
 « astres, lui dit-il, les planètes et les étoiles célè-
 « brent leur créateur; la foudre t'adore, le tonnerre
 « et la tempête tremblent devant toi. Les lacs et
 « les fleuves et chantent en leur langue; les nuages
 « épars s'éclairent de ta lumière. Par toi la terre
 « est féconde, l'herbe verdit, les forêts poussent
 « leurs feuilles, la feuille respire, l'arbre se couvre
 « de fruits. C'est toi que louent la bête sauvage, les
 « poissons, les grands troupeaux, les oiseaux de
 « l'air, la race des vipères et les bêtes venimeuses
 « qui sifflent en agitant leur langue à trois dards;
 « tous ces monstres qui donnent la mort, se plaisent
 « à célébrer l'auteur de la vie. »

« Il n'y a pas à en douter, celui qui était capable de porter sans faiblir une période si large, si ample, d'un si grand souffle, — et je l'ai fort abrégé; — celui qui a écrit ces vers élégants que je citais tout à l'heure, qui a su retrouver par intervalles la vigueur ou la grâce du vieil hexamètre latin, était vraiment un poète ¹. »

« Nous savons peu de choses, dit M. P. Monceaux, sur la situation du judaïsme africain au temps des Vandales et sous la domination byzantine. Les polémistes du v^e et du vi^e siècle, Victor de Vite, Fulgence de Ruspe, Facundus, Primarius d'Hadrumète, Juni-

1. G. BOISSIER, *L'Afrique romaine*, in-12, Paris, 1901, p. 309 sq. Cf. MANITIUS, *op. cit.*, p. 330.

lius, Ferrandus, Victor de Tunnuna, Liberatus et d'autres, mentionnent assez fréquemment les Juifs, mais presque toujours en termes généraux, pour traiter des lieux communs de l'apologétique ou de l'exégèse chrétiennes sur les rapports du christianisme et du judaïsme. A peine relève-t-on quelques traits qui visent plus particulièrement les Israélites du temps, Victor de Vite écrit par exemple : « Ne nous
« laissons pas émouvoir par le scandale des Juifs qui
« nient le Fils de Dieu, qui n'adorent pas l'Esprit
« Saint ¹. » Voconius, évêque de Castellum en Maurétanie avait, écrit « Contre les Juifs ². »

« De la fin du v^e siècle date l'opuscule intitulé : *Ad Vigilium episcopum de judaica incredulitate*, et dédié à Vigile, évêque de Thapsus, par certain Celsus ³. C'est une lettre assez longue qui servait de préface à une traduction latine du *Dialogue entre Jason et Papiskos sur le Christ*, composé en grec par Aristos de Pella, vers le milieu du 11^e siècle ⁴. Ces rares témoignages prouvent seulement que les Israélites étaient encore en nombre dans l'Afrique des Vandales ⁵. »

Le successeur de Trasamund (6 mai 523) était Hildérich, fils de Hunérich et petit-fils par sa mère Eudoxie de Valentinien III. Ce prince avait vécu depuis une quarantaine d'années à la cour de Constantinople et s'y était lié avec l'empereur Justinien

1. VICTOR DE VITE, *op. cit.*, II, 23, 400 (édit. HALM). Cf. *ibid.*, II, 17, 51; III, 20, 70.

2. GENNADIUS, *De viris illustribus*, 78.

3. *Ad Vigilium episcopum de judaica incredulitate*, 10, en *Appendice* du CYPRIEN de HARTEL, p. 149 sq.

4. *Ibid.*, 8.

5. P. MONCEAUX, *Les colonies juives dans l'Afrique romaine*, dans la *Rev. des Études juives*, t. XLV, 1902, p. 25 sq.

d'une étroite amitié ¹. Le début de son règne fut un peu troublé, mais, vainqueur, Hildéric fit tuer beaucoup de monde; ce qui paraît avoir été le principal moyen de gouvernement parmi les rois vandales. Après sa victoire sur les rebelles, Hildéric fit rouvrir les églises catholiques ²; Carthage revit un métropolitain qui eut pour cathédrale la basilique de Saint-Agiléus. Après tant de persécutions on put voir fonctionner de nouveau une antique institution dont le souvenir même semblait devoir se perdre, et le 5 février 524, Boniface réunissait à Carthage un concile dans lequel on délibéra en toute liberté sur les intérêts du culte catholique ³.

En 531, à la suite d'un succès militaire remporté sur les tribus maures occupées au pillage des villes

1. Hildéric faisait frapper l'effigie de Justinien sur ses propres monnaies. DAHN, *Die Könige der Germanen*, t. I, p. 166.

2. VICTOR TONNONENSIS rapporte que Trasamund sur son lit de mort s'était fait promettre par Hildéric de ne rendre jamais aux catholiques, durant son règne, les églises qu'on leur avait enlevées. Hildéric s'en tira avec habileté, il rappela tous les évêques exilés avant de prendre possession du royaume. Cf. SCHUCKING, *Die Regierungsantritt*, in-8°, Leipzig, 1899, t. I, p. 28 sq. Sur les dispositions véritables de Hildéric, cf. PAUL DIACRE, *Hist. rom.*, XVI, 7. Il avait 66 ans lors de son avènement, cf. *Lactantius*, 12; CORIPPUS, *Johann.*, III, 262 : *regem... amorum fessum numero*.

3. HARDOUIN, *Acta conciliorum*, t. II, col. 1071, s'accorde avec RUINART pour rapporter ce concile à l'an 525; mais on lit au début du texte que la réunion se fit dans la seconde année du règne d'Hildéric; or ce prince commença son règne en 523. Il y avait 60 évêques présents. Cf. HÉFÉLÉ, *op. cit.*, t. II, p. 710; FICKER, dans *Zeitschrift f. Kircheng.*, t. XXI, p. 32; MANSI, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 636. Le concile avait pour but de fixer le rang des primats provinciaux et de régler les questions de préséance épiscopale. La *Vita Fulgentii*, c. 30, parle de deux assemblées des évêques de la Byzacène, en 523, l'une à Junca, l'autre à Suffetula; leurs actes ne sont pas connus; celle de Junca défendit aux évêques de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques de leurs collègues. Cf. FERRAND, *Breviatio canonum*, n. 26, dans les *Opera* (édit. CHIFFLET), in-4°, Divioni, 1649, p. 5. *Vita s. Fulgentii*, c. 29; HÉFÉLÉ, *Conciliengeschichte*, t. II, p. 702; FICKER, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXI, p. 19.

de la Byzacène ¹, le vainqueur, Gélimer ², fut proclamé roi sur le champ de bataille. Il accepta la couronne, marcha sur Carthage et détrôna Hildéric. En 533, après échange de lettres menaçantes entre Justinien et Gélimer, l'empereur se prépara à une descente en Afrique.

1. Pour apprécier la décadence du tempérament vandale il suffit de rappeler que Hildéric, petit-fils de Geiserich, avait une antipathie si profonde pour le métier des armes qu'il ne voulait pas entendre parler de choses militaires en sa présence et il avait remis à un de ses neveux, Hoamer, surnommé l'Achille des Vandales, le gouvernement des troupes.

2. Le *Laterculus* donne Geilamer et Gheilamir; VICTOR DE TONN., Geilimer; *C. I. L.*, n. 10682 : Geilimer; n. 17412 : Geilamir.

CHAPITRE VIII

JUSTINIEN (533-565)

Dessein de Justinien. — Désaffection générale de la domination vandale. — Expédition de Bélisaire (533). Decimum et Tricamarum. — Empiètement des tribus Berbères sous les derniers rois vandales. — Étendue de l'Afrique byzantine. — Réaction politique et religieuse. — Situation du pays et prospérité générale. — Extensions et circoncriptions de l'Église chrétienne. — Conditions faites aux dissidents et aux orthodoxes. — Les auteurs ecclésiastiques de cette période. — L'affaire des *Trois Chapitres*.

L'expédition tentée par l'empereur Justinien contre le royaume vandale d'Afrique occupait depuis longtemps la pensée des Byzantins et des occidentaux. Tour à tour les uns et les autres s'étaient essayés à la difficile entreprise de reconquérir la province perdue, ils n'avaient guère éprouvé que des échecs retentissants. En 460, la flotte rassemblée dans les ports d'Espagne n'avait pas même mis à la voile¹; l'*armada* de 468 avait disparu dans les eaux de Carthage sous le coup d'un désastre sans précédent², qui n'avait pas été pour peu de chose dans la décision prise par Zénon de signer, vers 476, un traité de

1. PROCOPE, *De bello Vandatico* (édit. de Bonn), p. 340-342; cf. BURY, *History of the later roman Empire*, in-8°, London, 1889, t. I, p. 240.

2. PROCOPE, *ibid.*, p. 335-340; cf. BURY, *op. cit.*, t. I, p. 244-246.

paix perpétuelle avec Geiserich. Ce traité fut respecté pendant soixante ans, mais les souverains de Constantinople gardaient l'espoir d'un retour de fortune ¹. Ils ne se faisaient pas illusion, la fortune revint, et, comme pour récompenser cette longue confiance, mit sur le trône des Byzantins dégénérés un prince d'un rare mérite et sur le trône des farouches Vandales un prince qui n'eût pas déparé dans la série lamentable des Byzantins : Justinien et Hildérich.

Hildérich était petit-fils de Geiserich et de Valentinien III, mais il semblait n'avoir reçu que le sang de ce dernier. Pendant un long séjour à Constantinople il avait formé une étroite amitié avec Justinien et, monté sur le trône, ce pauvre Vandale ne songeait qu'à l'éclat que faisait rejaillir sur lui la bienveillance de son ami. Tandis qu'il faisait remplacer sur ses monnaies sa propre image par celle de Justinien, celui-ci ne songeait qu'à rétablir l'antique grandeur romaine. Il ne cachait pas son ambition qui était de reconstituer l'empire dans son intégrité et pour cela de revendiquer tous les droits que, timidement, ses prédécesseurs avaient réservés ². « Empereur romain, dit à son sujet M. Ch. Diehl, dont nous n'aurons pour être exact et complet qu'à suivre de près le travail, il voulait faire rentrer au sein de l'unité romaine ces provinces depuis tant d'années captives des barbares ³ ; prince catholique, il souffrait impatiemment de voir les chrétiens orthodoxes soumis aux hérétiques ariens, « persécuteurs des corps et des âmes, et de même qu'au dedans il

1. *Novelle* XII, 2; *Novelle* XXXIII, 4.

2. *Code Justinien*, I, XXVII, 2, præf.

3. *Code Just.*, I, XXVII, 4.

revendiquait pour la couronne tout le pouvoir que la *lex Regia* avait jadis conféré aux anciens empereurs ¹, ainsi il prétendait au dehors dominer, comme autrefois le peuple romain, sur toutes les nations humaines ². Confiant au reste dans la protection divine, se considérant tout ensemble comme le restaurateur des droits de l'empire et le champion de Dieu ³, il n'attendait qu'un prétexte pour traduire en actes ses rêves ambitieux : et parmi tant de nations barbares dont il préparait la perte, ses regards se tournaient naturellement vers l'Afrique, où, à tant d'autres torts, les Vandales ajoutaient cette injure, insupportable pour l'orgueil de Justinien, de conserver comme un trophée, au trésor de Carthage, les ornements impériaux symbole de l'autorité suprême, jadis ramassés dans le pillage de Rome par la main de Geiseric ⁴ ».

Nous avons dit comment Gélimer supplanta Hildéric (546). L'occasion était belle, pour Justinien, d'intervenir ; il n'y manqua pas. Il réclama le rétablissement du roi déchu, on ne l'écouta pas, il se rabattit sur la mise en liberté, sans doute avec le secret espoir d'être repoussé. Gélimer refusa tout. Justinien avait sa guerre. Ce n'était pas sans peine, car à Constantinople, où l'on n'oubliait rien, la seule pensée d'une nouvelle expédition de 468 avait jeté l'alarme ; l'empereur avait rencontré une certaine opposition, mais il avait tout surmonté ⁵.

1. *De Concept. Digestorum*, 7.

2. *De Cod. Just., confirmando*, 1.

3. *De concept. Digestorum*, 1, 2.

4. *Code Just.*, XXVII, 1, 7. Cf. CH. DIEHL, *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709), in-8°, Paris, 1896, p. 5.

5. Il crut même avoir une vision qui le poussait à faire la guerre

Les circonstances étaient singulièrement favorables. Les excès auxquels les conquérants vandales s'étaient livrés dans leur conquête avaient tari la sève de ce peuple. Entrés 80.000 hommes environ dans le pays, au lieu de croître ils s'étaient réduits, et Gélimer ne paraît pas avoir eu plus de 30 ou 40.000 hommes à mettre en ligne, ce qui représente une population d'environ 200.000 individus ¹. Amollie, épuisée, cette population se trouvait encore scindée en deux partis politiques, les partisans de Hildérich et ceux de Gélimer. La population conquise détestait sincèrement ces maîtres quels qu'ils fussent ? Les catholiques, qui avaient eu tant à souffrir, sentaient que l'instabilité d'un pouvoir livré à la merci d'une révolution de palais ou de soldats les mettait à la discrétion tantôt d'un catholique, tantôt d'un arien ; et précisément, la chute de Hildérich avait, par le jeu régulier de la réaction, ramené les ariens au pouvoir. Dès l'avènement de Gélimer on s'en était aperçu ² ; il était évident, pour qui savait prévoir, que des jours sombres menaçaient de nouveau l'Église d'Afrique, à peine reconstituée grâce à la tolérance du règne précédent ³. Allait-on laisser périr ce qui venait de ressusciter ? Le gouvernement impérial avait tout lieu de compter sur l'appui de la population catholique et, en effet, sous l'influence de son

l'évêque Laetus de Nepte lui serait apparu. PROCOPE, I, 40, cf. H. BRAUN, *Die Nachahmung Herodots durch Procop.*, 1894, p. 46.

1. PFLUGK-HARTUNG, *Belisar's Vandalenkrieg*, dans *Historische Zeitschrift*, 1889, t. LXI, p. 72 ; BENJAMIN, *De Justinianis imperatoris aetate quaestiones militares*, in-8°, Berolini, 1892. SEECK, dans *Zeitschrift der Savignystiftung*, Germ. Abtheil., 1896, t. XVII, p. 97 sq ; et dans PAULY-WISSOWA, *Realencyclopädie*, t. III, p. 934 sq ; L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 130.

2. VICTOR TONNONENSIS, *Chron.*, ann. 531, 533.

3. LABEE, *Concilia* (édit. 1671), t. IV, *Concil.* ann. 525.

clergé, celle-ci se montra plus que bienveillante pour l'armée libératrice de Bélisaire¹. Procope nous apprend que la seule nouvelle de l'expédition byzantine amena le soulèvement de la Tripolitaine qui, à l'appel de l'un des chefs de l'aristocratie locale, se donna à l'empereur, sans qu'il fût au pouvoir de Gélimer de rien faire pour s'y opposer. « Dans le reste du pays une sourde agitation régnait : on se contait, sous le manteau, des prophéties et des visions mystérieuses, annonçant que les temps étaient proches où les grands saints de l'Église africaine viendraient eux-mêmes punir les insultes faites à leurs sanctuaires ; et tous, dit Procope, attendaient impatiemment l'accomplissement de la vengeance promise². » Si on ne pouvait compter positivement sur l'alliance des tribus berbères, on savait qu'avec quelque habileté on pourrait se procurer leur neutralité, sauf à les avoir pour ennemies du jour où l'on aurait supplanté les maîtres actuels du territoire.

Le 22 juin de l'année 533, l'expédition mit à la voile pour quitter Constantinople ; elle comptait 10.000 hommes de pied et 5 à 6.000 cavaliers, tous choisis dans l'élite de l'armée, sous le commandement du premier homme de guerre de ce temps, Bélisaire. Cinq cents transports, manœuvrés par 20.000 hommes, portaient l'armée, et une escadre de 92 vaisseaux de guerre montés par 2.000 rameurs convoyait l'expédition.

Vers la mi-septembre, on mouilla sur la côte d'Afrique, à Caput-Vada, et le 13 septembre 533³, veille

1. PFLUGK-HARTUNG, *op. cit.*, p. 73-74.

2. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 10 sq.

3. PAPENCORDT, *Geschichte der Vandalen Herrschaft in Africa*, in-8°, Berlin, 1837, p. 152, note 1.

de la fête de saint Cyprien, fut livrée la bataille de Decimum qui décida du sort de l'Afrique. Bélisaire, sans s'attarder à la poursuite de Gélimer qui fuyait par la route de Numidie, marcha droit sur Carthage. On y vit apparaître en même temps les têtes de colonnes de l'armée de terre et la flotte byzantine qui, après avoir doublé le promontoire d'Hermès, entra dans le golfe de Tunis. La ville ne pouvait se défendre, elle n'y songeait même pas, impatiente d'accueillir le vainqueur. Bélisaire, comprenant que l'attitude de la population valait plus qu'une armée, avait imposé à toutes les troupes une discipline sévère, bien faite pour se concilier un peuple foulé depuis un siècle. Dès le débarquement, cette conduite avait porté ses fruits : à Sullectum, c'était le clergé et l'aristocratie locale qui avaient fait accueil à l'armée ; à mesure qu'on se rapprochait de la capitale, les Romains d'Afrique se chargeaient, sous les yeux de leurs maîtres vandales, du ravitaillement de l'armée de Bélisaire. « Celui-ci, dit Procope, s'était si fort concilié les Africains par sa douceur et son honnêteté qu'il semblait, durant toute la route, qu'on marchât en pays ami ; les habitants ne s'enfuyaient point à l'approche des troupes, ils ne cachaient point ce qu'ils possédaient, au contraire, ils apportaient des vivres, fournissaient à discrétion aux soldats tout ce qu'ils souhaitaient ¹. » L'occupation de Carthage parut un prodige aux habitants. Bélisaire maintint si bien ses soldats dans le devoir qu'on ne constata aucune menace, aucun acte de violence, et que la vie habituelle de la cité poursuivit son cours sans être troublée : dans cette ville prise, qui venait de changer de régime

1. PROCOPE, *De bello Vandalico*, p. 382.

et de maître, les boutiques restèrent ouvertes comme à l'ordinaire, et les soldats, achetant au marché les vivres dont ils avaient besoin, demeurèrent en absolue tranquillité ¹. » Bélisaire entra dans le palais de Gélimer et, au nom de l'empereur, s'assit sur le trône du roi vandale; le soir, il invita l'état-major à manger le dîner d'apparat préparé par les cuisiniers de Gélimer pour célébrer le retour triomphant de leur maître ².

L'effet moral de la prise et de l'occupation de Carthage était considérable, ses conséquences stratégiques ne l'étaient pas moins. On travailla à mettre la ville en état de défense et bientôt elle offrit un aspect qui parut aux tribus Berbères assez imposant pour les décider à se séparer des Vandales. C'était leur politique traditionnelle de se déclarer pour l'envahisseur jusqu'au moment où la situation de celui-ci devenue redoutable, ils commençaient à l'attaquer. Bélisaire, qui ne pouvait pas ignorer cette politique d'une naïveté enfantine, ne laissa pas de tirer parti de l'appoint que lui apportait l'alliance des tribus dont les représentants lui arrivaient de la Byzacène, de la Numidie et même des Maurétanies. Il se montra extrêmement conciliant et d'une munificence séduisante; il s'assura ainsi sinon du concours du moins de la neutralité des indigènes.

Pendant ce temps Gélimer avait reconstitué une sorte d'armée et repris la route de Carthage. Bélisaire prit son temps et le battit à Tricamarum, à 30 kilomètres de Carthage (mi-décembre 533). Ce fut une déroute et la débâcle finale. Le royaume vandale n'existait plus, l'Afrique byzantine commençait.

1. *Ibid.*, p. 396.

2. *Ibid.*, p. 395-396.

Du moins le croyait-on et le disait-on. Dès le mois de décembre 533, Justinien proclamait que « toute la Libye était réunie à l'Empire ¹ », et en avril 534, après la victoire de Tricamarum, il annonçait que « Dieu, par sa miséricorde, venait de remettre entre ses mains l'Afrique et toutes ses provinces ² ». Dès cette époque l'empereur prenait une série de mesures tendant à la réorganisation complète, administrative, financière, militaire de ses nouvelles provinces. Le récit en a été fait avec une précision et une exactitude qui ne laissent rien à ajouter ³; nous n'avons d'ailleurs à nous préoccuper de cette réorganisation que dans la mesure où elle peut nous éclairer sur l'état de l'Afrique chrétienne.

Et tout d'abord il importe de se rappeler que la transmission du royaume vandale aux Byzantins n'atteignait pas, il s'en faut de beaucoup, toutes les Églises africaines. Pendant le règne des successeurs de Geiserich les tribus Berbères, principalement les indigènes du nord de l'Aurès, étaient parvenues à s'affranchir complètement de la domination des rois vandales et s'étaient empressées d'effacer partout où ils l'avaient pu toute trace de la civilisation romaine. Thamugadi fut détruite, Bagaï était déserte quand s'y présentèrent les soldats de Justinien.

Ce qui appartenait aux Byzantins était donc bien loin d'être « l'Afrique et toutes ses provinces ». La campagne de Bélisaire avait entraîné l'occupation de la Proconsulaire tout entière et d'une grande partie de la Byzacène; il semble que l'occupation se soit étendue jusqu'à Thelepte et Capsa et aux fron-

1. *De confect. Digest.*, 23; *Code Justin.*, I, XVII, 2, 1, 24.

2. *Code Justin.*, I, XXVII, 1, 7.

3. CH. DIEHL, *op. cit.*

tières de la Tripolitaine, province qui vint également sous l'autorité impériale. Nous venons de voir que dès qu'on entrait en Numidie on rencontrait à peu de distance du mont Pappua et du massif de l'Edough les premiers postes Berbères. L'empereur ne possédait qu'un tiers environ de la Numidie, avec Constantine pour limite à l'ouest et les hauts plateaux au sud. « De ce côté, la ligne des places fortes qui, entre le Kef et la vallée du Roummel, protègent la grande route de Carthage à Cirta — nous voulons dire les citadelles de Tagoura, de Madaure, de Tipasa, de Gadiaufala, d'Ad Centenarium, de Tigisis, — cette ligne détermine assez exactement la première étape de l'occupation byzantine, et l'on voit pour quelles raisons Justinien, malgré ses déclarations magnifiques, s'est contenté de fixer à Constantine la résidence du duc de Numidie; les progrès de la conquête étaient encore à ce moment fort limités dans cette partie de l'Afrique¹. Quant aux trois Maurétanies, Sitifiennne, Césarienne, Tingitane, elles n'existaient pour ainsi dire que sur le papier et restaient tout entières à soumettre. A la vérité, la flotte byzantine avait occupé sans peine un certain nombre de places de la côte, probablement Igililis (= *Djidjelli*) et Saldae (= *Bougie*)² dans la Maurétanie Sitifiennne, et certainement Caesarea (= *Cherchel*) dans la Césarienne³; poussant même jusqu'aux colonnes d'Hercule, les Grecs avaient délogé les Wisigoths de la ville de Septem en Tingitane et jeté une garnison dans cette impor-

1. Voir la démonstration de ce fait, tirée de la date de ces diverses forteresses, dans C. DIEHL, *Rapport sur deux missions en Afrique*, dans les *Nouvelles archiv. des miss. scientif.*, t. IV, p. 65-66.

2. *C. I. L.*, p. XVII.

3. PROCOPE, *De bello Vand.*, p. 430; *Code Justin.*, I, XXVII, 2, 1 a.

tante forteresse¹ ; mais tous ces postes étaient comme isolés au milieu d'un pays pleinement insoumis et ne communiquant que par mer avec les possessions proprement byzantines². Sans doute encore, la supériorité de la marine impériale avait permis la prompte occupation de la Corse, de la Sardaigne, des îles Baléares³ ; et, en fait, au mois d'avril 534, Bélisaire pouvait se flatter d'avoir, comme il le souhaitait, réoccupé au nom de l'Empire tout le territoire jadis possédé par les rois vandales⁴, mais depuis longtemps le royaume fondé par Geiserich ne comprenait plus qu'une portion de l'Afrique⁵. »

1. PROCOPE, *op. cit.*, p. 430 ; ISIDORE, *Hist. Gothorum* (édit. MOMMSEN), p. 284.

2. PROCOPE, *op. cit.*, p. 501.

3. *Ibid.*, p. 430-431.

4. *Ibid.*, p. 429-430.

5. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 35-36 ; cf. S. GSELL et GRAILLOT, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. XIII, p. 473 sq. ; 1894, t. XIV, p. 44. Solomon conduisit deux expéditions dans l'Aurès et, à la seconde fois, il laissa des garnisons. Toutefois les Byzantins finirent par renoncer à contenir les peuplades de ce massif dans la soumission, ils se contentèrent d'établir un vaste camp retranché tourné vers le sud. Une ligne de forts et de postes de surveillance fut établie de Mascula à Thamugadi ; elle couvrait les importantes forteresses de Ilenchir-Guessis et de Bagaï. H. FOURNEL, *Les Berbers*, p. 91, démontre par un fait irrécusable « à quel point les possessions vandales étaient réduites au moment de l'expédition byzantine ». Dans sa *Richesse minérale de l'Algérie*, in-4°, Paris, 1849, p. 31, il avait déjà identifié le *mons Pappua* avec le massif de l'*Edough*. Il y est revenu, et a reconnu que Gélimer réfugié chez une tribu amie fut comme bloqué pendant tout un hiver et réduit finalement à se livrer à l'ennemi parce qu'« il se trouvait à l'extrême limite des possessions réelles des Vandales ; évidemment il ne pouvait faire un pas vers l'ouest sans tomber au milieu de tribus hostiles, et il n'avait que le choix des ennemis auxquels il se livrerait ». En effet, s'il n'en eût pas été ainsi, Bélisaire eût été bien ignorant de la topographie du *mons Pappua* « pour avoir chargé un officier avec une petite troupe de cerner le fugitif, car pour celui qui a parcouru en tous sens le massif de l'*Edough*, qui connaît son étendue vers l'Ouest, les vallées par lesquelles il est découpé, les nombreuses anses qui forment comme autant de mouillages au pied de son versant septentrional, la vaste plaine qui l'enveloppe au

Ce qui suivit la conquête byzantine fut moins odieux et moins arbitraire que ce qui s'était vu après la conquête vandale et, si l'on tient compte de l'époque et de la difficulté de la situation créée au vainqueur, on ne pourra s'empêcher de lui reconnaître quelque modération. Tout d'abord les Vandales disparurent en tant que nation. Tous ceux d'entre eux qui s'étaient soumis eurent la vie sauve, on les envoya à Constantinople d'où on les achemina sur la frontière de Perse; les prisonniers de la bataille de Tricamarum furent réduits en esclavage; quant aux femmes et aux filles, elles furent réparties entre les vainqueurs qui en épousèrent un grand nombre. Les individus ainsi supprimés, les propriétés n'attendaient que la confiscation. Le domaine royal fut attribué à l'empereur,

Sud-Ouest, et par suite toutes les facilités qu'il offre à une évasion et au commode approvisionnement d'une famille », il ne peut faire de doute que Gélimer ait été acculé à ses frontières. Sur l'Édough, cf. TISSOT, *Géogr. comp.*, t. I, p. 36; t. II, p. 785; DE POUDRAYGUIN, dans le *Rec. de Constantinople*, 1898, t. XXXII, p. 155 sq. Les *Djedjar*, situés sur la commune limite du Sersou, des Hauts-Plateaux et du Tell, au S.-S.-O de Tiaret et au N.-E. de Freuda, sont, à ce qu'il paraît, « les tombeaux d'une dynastie catholique indigène, puissante dans la Maurétanie Césarienne vers le v^e et le vi^e siècle. On ne saurait fixer l'époque de son avènement ni de sa chute. Elle a pu, vassale des Romains, régner avant l'invasion vandale, et, alliée des Byzantins, durer jusqu'à la venue des Arabes. Les *Djedjar* auront été bâtis successivement pendant cette période. Deux princes mentionnés par Procope sont très probablement de cette famille, Mephanias et son fils Masionas. Ce dernier est vraisemblablement le même qu'un Massuua connu d'autre part. C'est tout ce que j'ose conclure. Mais c'est beaucoup d'avoir pu entrevoir dans la Maurétanie Césarienne un grand îlot catholique et romain entre les Vandales ariens et les nomades païens de Gétulie ». R. DE LA BLANCHÈRE, *Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie Césarienne*, dans les *Archives des Miss. scientif.*, 3^e série, t. X, 1883, p. 99. Il faut rapprocher ce fait de cet autre, à savoir que pendant une période de temps qui ne s'étend pas au delà de 455, le pape Léon I^{er} prit la direction des Églises de Maurétanie, cf. S. LÉON, *Epist.* XII, *ad episc. Mauret.*, et y introduisit le comput romain de 447, cf. L. DUCHESNE, *Note sur une inscription maurétanienne de l'année 480*, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 314-316.

les anciens propriétaires spoliés furent admis à faire revivre leurs droits ¹. On ne voit pas quelle raison on eût pu avoir de le leur interdire, puisque les Empereurs eux-mêmes avaient toujours gardé l'espoir de revendiquer la province. Les Églises furent autorisées comme les individus à établir leurs droits ², toutefois on marqua une limite de prescription pour toutes les usurpations remontant à la troisième génération ³. Il n'est pas possible que de pareilles mesures n'entraînent à quelques rigueurs, toutefois il semble que si les restes des Vandales furent l'objet d'un traitement sévère, ils l'avaient provoqué non à titre de revanche, mais à titre de châtement. La mesure avec laquelle Geiserich et Justinien réglèrent réciproquement leur conduite à l'égard des vaincus a été définie par eux-mêmes. A un groupe de notables et d'évêques qui réclamaient la liberté du culte pour les sujets catholiques, Geiserich avait fait répondre : « J'ai résolu votre disparition. » Justinien, laisse du moins la vie, « attendu, dit-il en parlant des Vandales ariens, que c'est bien assez pour eux de vivre ² ». Ceci peut paraître dur, mais « ces brusqueries, ces duretés, qui choquent à si bon droit, chez l'empereur chrétien, étaient une partie de sa force. Bien élevé, poli, modeste, il n'eût pas réussi ³ ». A ce régime, les Vandales durèrent peu, presque aussitôt après leur défaite ils disparurent sans presque laisser de traces ⁴.

Ceci était le beau côté, il y avait un revers. Tout un monde de convoitises, de rancunes, de calomnies sortait, comme sortent les miasmes de la vase remuée,

1. *Novelle XXXVI.*

2. *Novelle XXXVII, 6.*

3. Cf. RENAN, *Hist. du peuple d'Israël*, in-8°, Paris, 1887, t. I, p. XII.

4. Cf. DIEHL, *op. cit.*, p. 38, pour les derniers vestiges.

de ce retour dans le passé. C'était l'évocation de toutes les vilénies, les imputations les plus justes et les plus fausses. Contrairement à ce qui s'est vu à une époque plus récente, le vainqueur ne consentait pas à coucher dans le lit du vaincu, Justinien prétendait *abolir* un siècle d'histoire; une ère nouvelle recommençait comme pour permettre de mieux effacer les quatre-vingt-quinze années de la persécution et du royaume vandale¹. Une pragmatique sanction promulguée en 534, autorisait les Africains à revendiquer, pendant un délai de cinq années, toutes les terres qui leur avaient été injustement enlevées². En même temps, et pour ne rien faire à demi, on rétablissait tous les impôts jadis établis sur l'Afrique romaine; immédiatement des agents de finances s'occupèrent à dresser le rôle des contributions « et ces charges, dit Procope, parurent aux Africains fort pesantes et intolérables³ ». L'intolérance religieuse, et l'empressement peut-être trop marqué que mit le clergé ca-

1. Une épitaphe d'Hippone donne lieu de penser qu'on essaya d'introduire une ère dont la supputation partirait de l'année 534. Cf. DUREAU DE LA MALLE, cité par HASE, dans le *Journal des Savants*, 1837, p. 705; L. RENIER, dans la *Revue archéol.*, 1850, t. VIII, p. 372; LE MÊME, *Recueil des inscript. rom. de l'Algérie*, in-fol., Paris, 1855, n. 2895; *C. I. L.* n. 5262. Il y a lieu de rapprocher cette nouvelle ère de celle d'une pierre de Lepti Minus dans laquelle la supputation, suivant MOMMSEN, dans *Ephemeris epigraphica*, t. V, n. 1166, se rapporterait à l'année 24^e d'un règne dont l'éponyme serait Valentinien III, ce qui nous reporte en 452. Valentinien a été en effet le dernier empereur maître de l'Afrique, cf. HÉRON DE VILLESOSSE, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1883, p. 189; R. CAGNAT, *III^e Rapport*, dans les *Archiv. des miss. scient.*, 1885, t. XII, p. 113, n. 6; O. D'ESPINA, dans la *Revue africaine*, 1885, t. XXIX, p. 377, n. 3; *C. I. L.*, n. 11128. Les monnaies frappées à Carthage après la bataille de Decimum adoptent une chronologie basée sur l'année 534 comme point de départ, cf. SABATIER, *Description générale des monnaies byzantines*, in-8^o, Paris, 1862, t. 1, p. 190.

2. *Novelle XXXVI*, praef. et 5.

3. PROCOPE, *De bello Vandalico*, p. 444-445.

tholique à affirmer son accord avec le pouvoir était plus qu'une maladresse à une époque où l'arianisme était loin d'avoir abdicé. Tout ce qui concernait l'œuvre de la reconstruction de l'Afrique, œuvre aggravée à plaisir, fut remis aux mains d'un homme qui, sous le titre de préfet du prétoire d'Afrique, devait témoigner de rares qualités de gouvernement, e'était le patrie Solomon ¹.

L'année 534 fut marquée par une insurrection dont on vint à bout sans grande difficulté; elle n'était que le prélude d'un formidable soulèvement des tribus Berbères qui éclata dans les premiers mois de 535 et dont on ne put voir l'achèvement en une seule campagne. Après divers incidents qui faillirent ruiner la domination byzantine et amenèrent l'interruption des projets de conquête pendant trois années (536-539), on put enfin, en 539, reprendre l'exécution du projet de l'occupation totale de l'Afrique romaine. Une nouvelle armée commandée par Solomon, reformée et disciplinée par lui, autorisa des succès auxquels on ne pouvait prétendre avec les vétérans amollis d'autrefois. En quelques mois, les tribus maures étaient ruinées, poussées, coupées et prises. Un réseau stratégique de forteresses, de fortins et de postes devait désormais tenir en respect les indigènes et garantir la paix à toute la région.

Au moment où les événements de 536 étaient venus suspendre l'exécution des grands desseins de Justinien, celui-ci disait : « Nous avons bon espoir que Dieu nous accordera de conquérir les pays [d'Afrique] que les anciens Romains ont possédés jusqu'aux li-

1. Pour l'œuvre militaire et administrative de ce magistrat, cf. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 51 sq.

mites des deux océans, et que leur négligence a plus tard laissé perdre ; et, avec l'appui céleste, nous nous efforcerons d'en améliorer la condition ¹. » Les résultats obtenus par la campagne de 539 assuraient la pacification de l'Afrique et permettaient l'achèvement de la réorganisation administrative. « Solomon, dit Procope, gouverna avec modération et assura en Afrique une entière sécurité ; il entoura chaque ville de remparts, il fit observer les lois avec exactitude, il fut vraiment le défenseur de l'ordre : sous son autorité, la Libye, comblée de richesses, fut puissante et parfaitement heureuse... Tous les Africains soumis à l'autorité impériale goûtèrent une paix durable ; et sous le gouvernement sage et modéré de Solomon, n'ayant pour l'avenir plus aucune crainte de guerre, ils se considérèrent justement comme les plus heureux des hommes ². » Le poète Corippus, témoin d'une époque moins prospère, traçait des dix premières années de la domination byzantine une description qui, malgré l'excès de l'hyperbole, garde une partie de sa valeur historique et nous aide à comprendre au milieu de quelles circonstances l'Église d'Afrique se releva et vécut la dernière phase de son existence. « Alors, dit Corippus, la tranquillité la plus profonde régnait dans notre pays ; ni la guerre, ni les ravages des pillards, ni l'avidité des soldats ne venaient s'abattre sur le toit du paysan ; les propriétés étaient respectées, la Libye regorgeait de richesses, la paix était assurée dans le monde. Alors Cérès prodiguait ses dons, alors les pampres étaient chargés de grappes et les arbres verts s'émaillaient

1. *Novelle* XXX, 11, 2.

2. PROCOPE, *op. cit.*, p. 493, 501.

d'olives brillantes comme des pierreries. Le soldat vivait heureux et paisible sur ses terres; partout le cultivateur avait commencé à planter ses vignes, et, liant sous le joug ses tauraux dociles, il jetait gaïement la semence en faisant sur la montagne résonner son joyeux refrain. La paix était féconde et prospère; sur la terre apaisée s'élevaient les douces chansons et les voix légères: partout le marchand chantait, le laboureur était plein de joie, le voyageur était tranquille et les Muses venaient adoucir et charmer les travaux des hommes. La liberté était entière¹. »

Que l'on compare à cette églogue la description de Procope, non plus du Procope à visage découvert, mais du Procope de l'*Histoire secrète*, et on verra combien il est malaisé de faire le départ entre les faits, qui doivent compter seuls pour l'historien digne de ce nom, et leur interprétation dans laquelle l'imagination se donne pleine carrière.

L'Afrique, dit Procope, fut si complètement ruinée que le voyageur, sur de longs parcours, s'étonne de rencontrer un homme. Cependant les Vandales en état de porter les armes étaient environ quatre-vingt mille, sans compter les femmes, les enfants, les serviteurs; les Africains qui habitaient dans les villes, qui cultivaient la terre, y faisaient le commerce de mer, formaient, je l'ai vu de mes yeux, une telle multitude qu'à peine pouvait-on l'évaluer; plus nombreux encore étaient les Maures, et tous ont péri avec leurs femmes et leurs enfants. Le même pays a dévoré bien des soldats romains, et beaucoup de ceux qui,

1. CORIPPUS, *Johannide*, III, 320-336. Comparez l'état matériel de l'Afrique byzantine dans C. DIEHL, *op. cit.*, p. 382-408.

de Byzance, avaient suivi l'armée : en sorte qu'en estimant à cinq millions d'hommes le nombre de ceux qui sont morts en Afrique on demeurerait, je crois, encore au-dessous de la réalité. C'est que Justinien, après la défaite des Vandales, ne s'inquiéta point d'assurer la solide possession du pays ; il ne comprit point que la meilleure garantie de l'autorité réside dans la bonne volonté des sujets : mais il se hâta de rappeler Bélisaire qu'il soupçonnait injustement d'aspirer à l'empire, et lui-même administrant l'Afrique à distance, il l'épuisa, la pilla à plaisir. Il envoya des agents pour estimer les terres, il établit des impôts très lourds qui n'existaient point auparavant, il s'adjugea la meilleure partie du sol, il interdit aux ariens la célébration de leurs mystères, il différa les envois de renforts et en toute circonstance se montra dur au soldat : et de là naquirent des troubles qui aboutirent à de grands désastres. L'empereur, en effet, ne sut jamais conserver les choses en l'état, mais il se plaisait naturellement à tout rompre et à tout bouleverser¹. »

Le réquisitoire de Procope comme le panégyrique de Corippus contient une part de vérité et tous deux s'accordent à montrer l'état déplorable auquel était réduite l'Afrique après les bouleversements sans nombre qu'elle avait eu à subir. Mais l'histoire ne peut mettre à profit ce que nous apprennent ces écrivains prévenus qu'avec la plus extrême réserve. Les descriptions qu'ils tracent offrent cette particularité qu'elles visent une seule province, la Byzacène, et ce qui n'est pas moins piquant, elles prétendent nous la représenter à la même époque. Cette tendance à

1. PROCOPE, *Historia arcana* (édit. de Bonn), p. 106-107.

généraliser aboutit ainsi à introduire l'erreur totale à la place de la vérité. Il n'est pas contestable que le gouvernement byzantin ait grevé d'impôts sa nouvelle province, mais il ne pouvait en être autrement. La libération de l'Afrique avait coûté des sommes considérables au trésor de Constantinople et l'établissement d'une administration régulière et généralement équitable devait être payée par la province qui en recevait le bénéfice. La solde de l'armée était également à sa charge, mais il ne faut pas oublier que cette armée, avec ses places de guerre, était la garantie des conditions nouvelles de prospérité. L'intolérance religieuse était peut-être plus une question politique qu'une question théologique. Il n'était pas possible à un homme de ce temps d'ignorer qu'arianisme et donatisme n'étaient que les formes officieuses sous lesquelles se cachaient les revendications et les espérances des tribus Berbères et de la nation vandale. Si on se tient strictement à l'écart des préoccupations confessionnelles de notre temps, il est difficile de ne pas rendre pleine justice à Justinien et de ne pas reconnaître que la part de rudesse que comporte son œuvre si vaste est le fait des circonstances et de la nécessité plus que d'un dessein prémédité. La période vandale avait vu faire peu de chose, même sous les derniers souverains, vraiment éclairés, en faveur des arts et de la prospérité du pays¹. A ce point de vue, la domination byzan-

1. Pour les *Thermae Thrasamundicae*, cf. *Anthologia* (édit. RIESE), 210 sq.; TISSOT, *Géogr. comp.*, t. I, p. 661. Pour la Sylloge épigraphique dont la pièce la plus récente est employée à louer Trasamund et Hildérich, cf. DE ROSSI, *Inscript. christ. Urb. Romae*, in-fol., Romae, 1888, t. II; A. RIESE, *Anthologia latina. Carmina in codd. scripta*, in-8°, Leipzig, 1869, t. I, p. XII-XXXIII. Voir encore les inscriptions de Ammaedera, R. CAGNAT, dans les *Archiv. des miss. scientifi.*, 3^e série, t. XII,

tine marqua relativement une Renaissance. « Justinien, dit Evagrius, releva en Afrique cent cinquante villes; les unes furent rebâties complètement, les autres, en grande partie ruinées, furent restaurées avec plus de magnificence. Dans toutes il prodigua tous les genres de parure, les constructions publiques et privées, les ceintures de murailles et les superbes édifices, qui font la splendeur des cités en même temps qu'ils plaisent à Dieu. Il multiplia les travaux hydrauliques autant pour l'agrément que pour l'utilité, créant les uns de toutes pièces pour les villes qui en étaient dépourvues auparavant, réparant les autres de manière à leur rendre leur aspect d'autrefois¹. » Les travaux entrepris par ordre de Justinien furent, en effet, considérables. Les édifices civils et des villes entières furent restaurés ou créés par la volonté de l'empereur. Il donna son nom à d'anciennes cités telles que Justiniana Capsa, Hadrumetum Justiniana, Carthago Justiniana²; il en faisait sortir de terre plusieurs autres telles que Justiniana Zabi ou Justinianopolis³. Des travaux considérables furent entrepris à Leptis Magna, à Sabrata, à Carthage et partout la préoccupation de l'utilité paraît avoir marché de pair avec la magnificence.

1885, p. 231, n. 257; SALADIN, *ibid.*, t. XIII, 1887, p. 181; F. X. KRAUS, *Gesch. der christl. Kunst.*, t. I, p. 276; SCHWARZE, *op. cit.*, p. 49. Pour l'église d'Ala Miliara (= Bénian) élevée entre 434 et 439, cf. S. GSELL, *Fouilles de Bénian*, dans les *Publications de l'Association historique de l'Afrique du Nord*, Paris, 1899, fasc. I, p. 17-50; LE MÊME, *Monum. antiques de l'Algérie*, t. II, p. 175-179.

1. EVAGRIUS, *Hist. eccl.*, IV, cf. R. DE LA BLANCHÈRE, *L'aménagement de l'eau dans l'Afrique ancienne*, dans les *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. VII, p. 58-59.

2. *C. I. L.*, n. 101-102; PROCOPE, *De aedificiis Justinian.* (édit. de BORD), p. 340; LABBE, *Concilia*, t. V, p. 376; CORIPPUS, *Johannide*, VI, 59; *Novelle XXXVII*.

3. *C. I. L.*, n. 8805.

« Mais l'exemple le plus caractéristique peut-être de ce que fut l'œuvre de réparation entreprise en Afrique par le gouvernement impérial, dit M. Diehl, est fourni par les récentes fouilles poursuivies à Timgad ¹. Thamugadi, on le sait, avait été trouvée par les troupes de Solomon absolument ruinée et déserte; située d'autre part à la frontière même du territoire byzantin, elle n'offrait, ni par l'éclat d'un nom jadis illustre, ni par une importance urbaine bien considérable, des raisons d'attirer particulièrement l'attention des administrateurs grecs. Pourtant les lieutenants de Justinien ne se contentèrent point, comme on l'a cru longtemps, d'élever sur cet emplacement désert la grande forteresse qui se dresse au sud de la ville; pour ramener la vie dans la cité abandonnée, ils s'appliquèrent à réparer les ravages causés par les Maures ². » Les maisons détruites par l'incendie furent reconstruites « au moyen de fragments de colonnes ou d'autres débris enlevés aux ruines d'alentour » ³ : le marché fut remis en état, et de nouveau servit aux échanges : les édifices religieux furent restaurés, en particulier la grande basilique à trois nefs située au nord-ouest de l'arc de Trajan, et où apparaissent les traces non équivoques de

1. BOESWILLWALD, CAGNAT et BALLU, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain*, in-fol., Paris, 1891 sq.; BALLU, *Tébessa, Lambèse, Timgad*, Paris, 1894; LE MÊME, *Les ruines de Timgad*, Paris, 1897; S. GSELL, *Momum. antiq. de l'Algérie*, t. I, p. 112, 121, 137, 162, 163, 169, 174, 185, 197, 206, 220, 245, 246, 259; t. II, p. 16, 110, 309, 370. Parmi les travaux anciens, MASQUERAY, dans la *Revue africaine*, 1876, t. XX, p. 166-172, 257-266, 352-366, 456-459; [DUTHOIT] dans le *Rec. de Constantine*, 1882, t. XXII, p. 334-346; 1883-84, t. XXIII, plan. G. BOISSIER, *L'Afrique romaine*, in-12, Paris, 1901, p. 175-220.

2. BALLU, *Rapport sur les travaux de fouilles et de consolidation des ruines de Timgad, exécutés en 1895 par le Service des monuments historiques*, dans le *Journal officiel* du 4 juin 1896.

3. *Ibid.*, p. 3122.

remaniements accomplis au vi^e siècle. Plusieurs chapelles nouvelles furent construites, et, à l'abri de la citadelle qui la protégeait, Thamugadi recommença à vivre, et jusque vers le milieu du vii^e siècle elle demeura un centre d'habitations¹. On admettra sans peine que l'exemple de Timgad n'est pas un cas isolé, qu'en bien d'autres points de l'Afrique l'administration impériale ne fut ni moins attentive ni moins réparatrice que dans la ville assez obscure perdue au pied du massif de l'Aurès; on l'admettra surtout, si l'on considère en quelle harmonie les fouilles se trouvent ici avec les indications des textes et par quel éclatant témoignage elles montrent réalisées les intentions qu'exprimait Justinien, lorsque derrière les citadelles du *limes* reconstruites, il ordonnait² de pousser du même pas l'agriculture et la colonisation³ ».

La perturbation apportée au régime de la propriété par la domination vandale avait été générale et profonde. Nous avons montré les individus et les personnes morales spoliés et réduits de l'état de propriétaire à l'état de colon. La ruine subite et la suppression des Vandales avait permis à Justinien de revenir sur le passé et d'essayer de découvrir dans les apanages barbares les domaines romains. Grâce aux dispositions nouvelles, un grand nombre d'habitants allaient pouvoir jouir du même régime rural que le reste de l'Empire⁴. En Afrique comme dans tout le monde occidental au vi^e siècle,

1. *Ibid.*, p. 3121-3123.

2. *Code Justin.*, I, XXVII, 2, 8.

3. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 389 sq.

4. ZACHARIE VON LINGENTHAL, *Geschichte des griechisch-römischen Rechts*, in-8°, Berlin, 1892, p. 218-228.

le régime du colonat tend à devenir la règle de l'exploitation agricole¹. Nous commençons à rencontrer dans les documents des paysans vivant libres sur leurs terres², de grands domaines reconstitués³, des cultivateurs qualifiés de *coloni*, d'*adscriptitii*, de *servi rustici*⁴, qui, pourvus de droits et d'aptitudes différentes, ne laissent pas de rappeler les classes agricoles telles que nous les voyons établies en Gaule, attachées au sol, établies dans leur terre à titre héréditaire, cultivant pour le compte du maître auquel elles doivent une redevance et des prestations en nature. Le caractère de leur établissement n'offre rien que de tolérable, il n'y a en somme, quoi qu'on en ait pu dire ou penser, ni tyrannie, ni esclavage, mais exploitation d'un côté et de l'autre sujétion.

La propriété agricole était maintenant mise à l'abri des incursions et de *razzias* par le réseau stratégique des forts byzantins, mais il lui fallait d'autres garanties.

A la faveur du désordre que le gouvernement vandale avait introduit, un grand nombre de serfs que leur condition attachait à la terre l'avaient quittée et avaient vécu hors du domaine en hommes libres, d'autres étaient entrés dans les ordres. C'était toute une population que les mesures rétroactives de Justinien avaient grandement inquiétée et qui se savait réclamée avec une logique irréfutable

1. *Ibid.*, p. 223-224.

2. *Novelle* XXXVI.

3. *Novelle* XXXVI, 7, 1.

4. Sur la différence entre les *coloni* et les *adscriptitii*, *Novelle* CLXII, 2 ; ZACHARIE VON LINGENTHAL, *op. cit.*, p. 221-226. Sur la différence entre les *adscriptitii* et les *servi rustici*, *Code Justin.*, XI, XLVIII, 21 ; ZACHARIE VON LINGENTHAL, *op. cit.*, p. 226-227.

par ses anciens propriétaires. Ceux-ci faisaient observer que les serfs et leurs enfants nés postérieurement à l'abandon du domaine lui appartenaient et devaient lui être rendus par la loi. Justinien s'opposa à ce que la loi eût en Afrique son plein effet et à ce que l'apparition de son armée devînt pour une population considérable le signal de la servitude; de plus il interdit de rechercher les colons qui antérieurement à une date donnée étaient entrés dans l'Église. Diverses autres dispositions furent prises par les successeurs de Justinien touchant la condition de plusieurs catégories d'individus, car l'agriculture africaine traversait alors une crise que la richesse du sol dans certaines régions ne suffisait pas à résoudre. A s'en tenir au témoignage des documents limité à une province qui, plus que les autres, eut à souffrir de la guerre continuelle pendant vingt années, la province de Byzacène, on voit que, parmi les alternatives, elle peut être présentée comme prospère. S'il en est ainsi pour elle, à plus forte raison les autres régions de l'Afrique byzantine ont-elles dû conserver beaucoup de leur richesse passée.

Le commerce fut encore un élément de prospérité pour l'Afrique byzantine. Les relations existantes entre Carthage et l'Orient à l'époque de la domination vandale furent développées. « Corippus signale les objets que l'Afrique exportait à Constantinople ¹, et Procope parle de l'activité du commerce des mers qui se faisait entre la capitale et l'Occident ². D'autres indices encore laissent entrevoir la fréquence de ces relations : à partir du vi^e siècle en effet, on

1. *In laudem Justiniani*, III, 80.

2. *Hist. arcana*, p. 139-140.

voit se développer en Afrique le culte rendu aux saints d'Orient et à leurs reliques. C'est ainsi que de Syrie vient la dévotion à saint Julien d'Antioche ¹, en l'honneur duquel une église est élevée à Carthage ², et celle de saint Romain d'Antioche; l'Égypte, avec laquelle l'Afrique entretient par Alexandrie des rapports très étroits, y introduit le culte et les reliques des trois jeunes Hébreux, et celui de saint Isidore de Chio ³. Un autre saint d'Orient, saint Léontius, a une église à Tripoli ⁴. » Cette influence orientale se retrouve jusque dans les formes architectoniques et les morceaux de style ornemental. Des fragments d'architecture, principalement des chapiteaux, trouvés à Sfax, à Lamta, à Sousse, à Kairouan, semblent être l'œuvre d'artistes grecs ⁵. La sculpture est représentée par deux beaux bas-reliefs, découverts à Carthage parmi les ruines de la basilique de Damoussel-Karita et qui ont pour sujets l'*Adoration des mages* et l'*Apparition de l'ange aux bergers*; « malgré quelque maniérisme dans le style et quelque maladresse dans les attitudes, les deux morceaux peuvent compter parmi les meilleurs que nous ait laissés l'art byzantin du vi^e siècle ⁶ ». La mosaïque,

1. *Vita Gregorii Agrigent.*, c. x, P. G., t. XCVIII, col. 563.

2. *Bull. du Comité*, 1889, p. 137.

3. *Bull. de l'acad. d'Hippone*, 1893, p. XXXII; L. DUCHESNE, dans le *Bull. de la soc. des Antiq.*, 1893, p. 238-241.

4. *Vita Gregorii Agrigent.*, c. XI, P. G., t. XCVIII, col. 566. Cf. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 407.

5. H. SALADIN, *Rapport sur une mission en Tunisie*, dans *Archives des miss. scientif.*, 3^e série, t. XIII, 1887, p. 4, 10, 21, 29-31, 224.

6. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 391. Cf. *Bull. du Comité*, 1885, p. 190; 1886 p. 220-223; DELATTRE, *Archéologie chrétienne de Carthage*, dans le *Cosmos*, 1889-1893, p. 17. M. C. Diehl et S. Gsell font remarquer des analogies frappantes entre ces deux morceaux de sculpture et les ouvrages byzantins du vi^e siècle, l'ambon de Salonique par exemple.

jadis répandue en Afrique, essaie de produire quelques ouvrages, mais la distance avec les ouvrages anciens est bien grande et la comparaison qu'on peut faire des uns et des autres bien désavantageuse¹.

La ferveur chrétienne très sincère de Justinien allait trouver dans l'Église d'Afrique un champ digne de retenir son attention. Depuis l'invasion des Vandales, le catholicisme n'avait connu quelque tolérance que sous le règne d'Hildérich; mais l'avènement de Gélimer montra combien cette situation était précaire. Le règne de ce dernier prince fut trop court et trop troublé pour que la réaction religieuse eût le temps de se montrer ouvertement persécutrice et l'on put, jusqu'à l'arrivée de l'armée de Bélisaire, continuer à jouir du bénéfice de quelques essais de réorganisation datant des années d'Hildérich. Nous avons mentionné la tenue des conciles de Junca et de Sufès, en 524², de Carthage, en 525³. Ce dernier concile peut donner quelque idée des ravages produits et des besoins à pourvoir; sur cent quatre-vingts sièges épiscopaux que comptait la Proconsulaire on ne vit paraître au concile que quarante-huit titulaires⁴, et presque tous venaient de la même

1. On peut s'en convaincre en comparant les pavements des salles de la maison du *Laberii*, à Uthina, cf. R. DE LA BLANCHÈRE, et la mosaïque de Gafsa représentant les jeux du cirque. Cf. P. GAUCKLER, *Guide du visiteur au musée du Bardo*, in-8°, Tunis, 1896, p. 315. Comparez cette mosaïque avec la description du grand cirque de Carthage au VII^e siècle par PROCOPE, *De bello Vandalico*, p. 473-492.

2. *Vita Fulgentii*, 60, P. L., t. LXV, LABBE, *Concilia* (1671), t. IV, col. 1627-1628.

3. LABBE, *op. cit.*, t. IV, 1628 sq.

4. *Ibid.*, t. IV, col. 1640 sq. Cf. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique chrétienne. Proconsulaire*; L. DE MAS-LATRIE, *Anciens évêchés de l'Afrique septentrionale*, dans le *Bull. de corresp. afric.*, 1886, p. 85-89.

région, celle de la presqu'île du cap Bon et de ses environs; tout le reste du pays était presque délaissé et trop souvent les rares prélats se trouvaient divisés entre eux sur des questions de préséance et de juridiction ¹, lorsque de plus graves divergences ne les séparaient pas. Un grand nombre de paroisses étaient abandonnées ²; quant à la partie matérielle, on sait que les confiscations et les désaffectations avaient privé les églises de leurs domaines, de leur mobilier, et souvent même les avait soustraits aux catholiques pour les transmettre aux ariens.

C'était de cette désorganisation et de cette humiliation qu'il fallait relever l'Église d'Afrique. Mais nous ne savons pas avec exactitude tout ce qui était à faire, ni tout ce qui fut fait. Une comparaison des listes des évêques présents aux conciles de 525 et de 646 permettrait de juger de l'œuvre accomplie, malheureusement la liste de 525 est partielle, la Byzacène n'y est pas représentée ³, la Numidie n'a que des délégués ⁴ ainsi que la Tripolitaine ⁵; quant aux Maurétanies Sitifiennne et Césarienne, elles sont moins bien partagées encore. Un document dont la perte est irréparable, les actes du concile de Carthage de 534 auquel prirent part 220 évêques, aurait pu nous renseigner avec exactitude sur la situation de l'Église d'Afrique à l'heure où commençait pour elle une époque nouvelle.

1. LABBE, *op. cit.*, t. IV, col. 1630-1632, 1642, 1644.

2. *Ibid.*, t. IV, col. 1756.

3. *Ibid.*, t. IV, col. 1633.

4. *Ibid.*, t. IV, col. 1640; t. V, col. 417-418, 581-583; même situation en 553.

5. *Ibid.*, t. IV, col. 1640-1646.

6. *Ibid.*, t. IV, col. 1755, Cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. II, p. 26, 31-32, fragments d'une liste conciliaire.

Au concile de 525 nous voyons encore en vigueur la division en six provinces ecclésiastiques, division datant du iv^e siècle; ce sont : Tripolitaine, Byzacène, Proconsulaire, Numidie, Maurétanie Sitifienne et Maurétanie Césarienne¹. La hiérarchie, malgré les vides faits dans ses cadres, était également immuable et, au début de la domination byzantine, le pape n'eut qu'à confirmer les privilèges anciens du siège métropolitain de Carthage². La seule innovation introduite alors pourrait avoir été la réunion de la Tingitane³, qui aurait suivi au point de vue ecclésiastique la même destinée qu'au point de vue administratif puisqu'elle fut rattachée vers ce temps au reste de l'Afrique⁴. La situation du christianisme africain pendant la dernière période de son histoire est plus précaire qu'on ne serait tenté de le croire et porte déjà les germes de décadence. « En fait, dit M. Ch. Diehl⁵, l'étendue du pays chrétien diminue sensiblement; les deux cent vingt évêques qui, en 534, vinrent siéger au concile de Carthage, paraissent avoir appartenu aux trois seules provinces de Proconsulaire, Byzacène et Numidie⁶; et on conçoit en effet qu'à cette date, comme d'ailleurs durant les guerres qui si longtemps troublèrent au vi^e siècle l'Afrique byzantine, les prélats des régions

1. MORCELLI, *Africa christiana*, t. 1, p. 33, cf. LABBE, *op. cit.*, t. IV, col. 1640-1641, 1633. Les évêques de la Tingitane ne figurent ni sur la *Notitia* de 484, ni au concile de 525.

2. *P. L.*, t. LXVI, col. 45; *Novelle XXXVII*, 9.

3. *Byzantinische Zeitschrift*, *loc. cit.*

4. *Ibid.*, p. 33-34.

5. Nous ne devons pas nous excuser de cette longue citation, sa longueur même démontre l'impossibilité de l'omettre.

6. Du moins les primats de ces trois provinces sont seuls nommés dans l'intitulé de la lettre au pape.

où ne parvenait point la domination grecque aient pu malaisément quitter leurs diocèses pour se rendre à Carthage. Certes on peut admettre, comme une hypothèse très vraisemblable, que le clergé de la Tripolitaine, où le nombre des sièges épiscopaux était peu considérable, s'est réuni en général à celui de la province voisine de Byzacène ¹, les évêques de la côte des Syrtes siègent en effet à Carthage au commencement du VII^e siècle encore ²; mais pour les Maurétanies on ne saurait se contenter d'une telle explication. Sous le règne de Justinien, pas une mention n'est faite du clergé de ces provinces; elles ne figurent point aux assemblées de 534 ni de 550; elles ne sont point représentées au concile œcuménique de 553, l'empereur ne semble pas même se douter de leur existence ³. Assurément des communautés chrétiennes subsistaient dans ces contrées, soit dans les villes de la côte soumise aux Byzantins, soit même dans l'intérieur du pays ⁴; mais probablement elles étaient d'une part beaucoup moins nombreuses maintenant qu'au temps peu éloigné encore où, en 484, la Sitifienne comptait quarante-quatre sièges épiscopaux et la Césarienne cent vingt-six ⁵. D'autre part, dès 525 « la dure nécessité de la guerre » les empêchait d'envoyer au concile de Carthage plus d'un représentant ⁶; à plus forte raison doivent-elles, pendant le règne de Justinien, avoir

1. C'est l'hypothèse de MORCELLI, *op. cit.*, t. I, p. 44-45; cf. TOULOTTE, *op. cit.*, p. 61-62.

2. *Byzantinische Zeitschrift*, *loc. cit.*

3. Dans le rescrit de 542, il ne parle que des trois provinces de Proconsulaire, Byzacène, Numidie, *Novelles* (édit. SCHŒEL), *App.* III.

4. *Byzant. Zeitschr.*, l. c.

5. *Notitia episcoporum*, l. c.

6. LABBE, *op. cit.*, t. IV, col. 1633.

vécu fort repliées sur elles-mêmes; en tout cas nous n'avons pour cette époque gardé nul souvenir de relations entretenues par elles avec l'Église africaine. En fait, l'Afrique chrétienne que nous connaissons à ce moment se limite aux trois provinces de Proconsulaire, Numidie et Byzacène, cette dernière probablement s'accroissant de la Tripolitaine. A la vérité, vers le milieu du vi^e siècle, ce domaine paraît s'être un peu étendu, et la propagande chrétienne a atteint les oasis situées au sud de la région des Syrtes¹; sans doute aussi, un peu plus tard, la Césarienne a été entamée²; des conversions importantes y ont rétabli ou accru le prestige de l'Église, et, au commencement du vii^e siècle, les évêques des trois Maurétanies sont revenus prendre place aux conciles de Carthage³. Néanmoins dans ces régions lointaines les circonstances ont fini par modifier les divisions ecclésiastiques; en 646, il n'y a plus qu'une province unique de Maurétanie, ayant, suivant les anciennes traditions de l'Église africaine, le plus ancien de ses évêques pour chef et pour primat⁴.

Quoi qu'il en soit, sous le règne de Justinien, l'Église africaine semble avoir compris les provinces suivantes :

1^o La Tripolitaine, où nous trouvons, comme en 484, cinq sièges épiscopaux seulement : Leptis Magna, Oea, Sabrata, Girba (dans l'île de Djerba) et Tacape⁵.

2^o La Byzacène qui, en 484, avait cent quinze

1. PROCOPE, *De aedificiis* (édit. de Bonn), p. 333, 334, 335, 337.

2. JEAN DE BICLAR, *Chronicon*, ann. 569, 573.

3. *Byzant. Zeitschr.*, t. c.

4. LABBE, *op. cit.*, t. VI, col. 133.

5. *Ibid.*, t. IV, col. 1627, 1640-1641; *Byzant. Zeitschr.*, t. II, p. 26, 31.

sièges épiscopaux, paraît en avoir beaucoup perdu à l'époque byzantine; du moins quarante-trois prélats seulement assistèrent au concile de 646¹. Il est aisé de comprendre les causes de cette diminution : dans cette province, particulièrement exposée aux invasions berbères, les ravages des indigènes avaient plus que partout ailleurs dépeuplé le pays. Malheureusement il est impossible de dire dans quelle proportion cette décroissance doit être attribuée à l'époque de Justinien; il est évident que dès ce moment la guerre qui n'épargna, on le sait, pas plus le clergé que la population civile, a dû faire disparaître un certain nombre de sièges épiscopaux; toutefois, durant tout le cours du vi^e siècle, la vie religieuse paraît avoir gardé assez d'activité en Byzacène² pour qu'on soit autorisé à croire que beaucoup de diocèses disparurent seulement plus tard. Quoi qu'il en soit, nous trouvons au temps de Justinien des évêques dans les villes suivantes : sur la côte à Iunca³, Tenae⁴, Ruspe⁵, Sullectum⁶, Leptis Minor⁷, Hadrumète⁸; dans l'intérieur du pays, à Hermiane, à Maktar, à Sufetula, à Thélepte⁹; on rencontre également, sans pouvoir préciser d'ailleurs l'emplacement de leur siège, les évêques de Baga-

1. LABBE, *op. cit.*, t. VI, col. 135 sq.

2. Conciles de 541 (BARONIUS, ad ann. 541) et de 550 (VICTOR TONNONENSIS, ann. 550 et 552), *Novelles* de Justin II (568). ZACHARIAE VON LINGENTHAL, *Jus graeco-romanum*, t. III. Nouvelle Constit., p. 9-10.

3. VICTOR TONNONENSIS, ann. 552.

4. *Vita Fulgentii*, P. L., t. XXV, col. 150.

5. *Ibid*, 1; P. L., t. LXV, col. 117; cf. LABBE, *op. cit.*, t. IV, col. 1785.

6. *Bell. Vaudal.*, p. 380.

7. LABBE, *op. cit.*, t. IV, col. 1646.

8. VICTOR TONNONENSIS, ann. 552; LABBE, *op. cit.*, t. V, col. 376.

9. *Byzant. Zeitsch.*, t. II, p. 56, 31.

valiana¹, Cabarsussa², Gratiana³, Maximiana⁴, Victoriana⁵, enfin, s'il faut vraiment admettre l'identification proposée pour l'*episcopus Tamallumensis*⁶, un siège épiscopal aurait subsisté à Telmin, au sud des Chotts. Il va de soi que la Byzacène comptait bien d'autres diocèses que les seize que nous venons d'énumérer; sur les deux cent vingt évêques présents à Carthage en 534, on peut admettre sans invraisemblance que la province en avait fourni au moins quatre-vingt-dix ou cent⁷. Malheureusement la plupart des noms inscrits sur la liste de 646 appartiennent à des villes obscures ou parfaitement inconnues; j'y note seulement, sur la côte, Leptis, Acholia (= *El-Alia*, au sud de Thapsus), Ruspae, Thenae, Horrea Caelia (= *Hergla*, au nord de Sousse), Usilla (= *Inchilla*, en face des îles de Kerkenna), et dans l'intérieur, Autenti (à l'est de Sbeitla), Mazaranae (à l'ouest de Kairouan), Thysdrus (= *El-Djem*)⁸, Hermiane et Thélepte. Sans doute on peut raisonnablement admettre que dans les villes de la Byzacène solidement occupées par les impériaux se conservaient, au temps de Justinien, les évêchés qu'on y trouvait en 484; c'était le cas assurément à Capsa, à Cillium, à Sufès, à Kouloulis, et sur la côte à

1. LABBE, *op. cit.*, t. IV, col. 1647.

2. VICT. TONN., ann. 55b.

3. LABBE, t. IV, col. 1644.

4. *Ibid.*, t. IV, col. 1646; cf. t. IV, col. 1627.

5. *Ibid.*, t. V, col. 416, 581.

6. MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 84.

7. La Numidie, qui en 484 avait 125 évêques, a dû, comme en 525, être représentée par un petit nombre de délégués. Toute la Proconsulaire qui, en 525, a 48 évêques, n'a guère pu en fournir plus de 75 à 80.

8. LABBE, t. VI, col. 129, et MAS-LATRIE, p. 82-85.

Thapsus¹; un fait néanmoins demeure, c'est qu'à l'époque byzantine, le christianisme a en Byzacène perdu finalement une partie du terrain gagné par lui au iv^e et au v^e siècle.

3^o La Proconsulaire au contraire paraît avoir augmenté le nombre de ses diocèses². En 525, quarante-huit évêques seulement étaient rassemblés à Carthage; en 646, au contraire, soixante-dix y sont réunis. En somme dans les deux listes, vingt et un noms seulement sont communs, nous pouvons sans invraisemblance ajouter à l'énumération de 646 quelques-uns des vingt-sept autres sièges connus par celle de 525. Il y aurait peu d'intérêt, je pense, à dresser ici la longue liste de ces villes épiscopales, dont beaucoup ne sont que de simples bourgades; il suffira d'indiquer les principales régions où elles sont réparties. En 525, comme en 646, un grand nombre d'évêchés étaient établis sur les côtes de la presqu'île du cap Bon, à Pupput, Neapolis, Curubi, Clypea, Carpi, et dans les villes situées sur la côte au nord de Carthage, telles qu'Utique et Hippone-Diarrhyte. Dans l'intérieur du pays, au contraire, le nombre des communautés s'était augmenté; dans la vallée de la Medjerda, en 525, on ne citait que Vallis, Membressa, Abitina, Tichilla, Thubursicum Bure et Bulla Regia³; voici en outre en 646 Thuburbo⁴,

1. Toutes ont des évêques dans la *Notitia* de 484.

2. Cf. les deux listes de 525 (LABBE, t. IV, col. 1640-1641) et 646 (*Ibid*, t. VI, col. 135-136); MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 85-89 et TOULOTTE, *op. cit.*, avec la carte annexée au volume.

3. On y peut joindre *Vicus Haterianus*, que les listes épiscopales appellent *Vicus Ateriensis* et attribuent à tort à la Byzacène : la ville se trouvait dans la plaine de Fahs, et cf. *Bull. du Comité*, 1893, p. 235-236.

4. *Byzant. Zeitschr.*, t. II, p. 26, 31.

Thisiduo, Tuccabor, Vaga, Numlulis, Simitthu et Thuburnica; dans la région de la Tunisie centrale, la liste de 525 donnait seulement Simingi, Abtughi, Furni, Uzappa; en 646 on y trouve Zama, Sua, Giufi, Abbir Major, Bisica. Dans la vallée de l'Oued Tessa, et de l'Oued Mellègue, on ne mentionnait en 525 que Thacia, Lares et Naraqgara; en 626, voici Musti, Thimbure, Uci Majus, Ucubi, Sicca, Obba¹, Althiburos, Assuras². Dans cette province plus voisine de Carthage, mieux abritée que toute autre contre les invasions, le catholicisme sous la protection du gouvernement byzantin avait donc repris sans peine possession des diocèses qu'il occupait jadis, et ce fait seul suffirait à attester quelle sollicitude l'autorité impériale apporta en Afrique à favoriser les intérêts de l'Église.

4° De la quatrième province ecclésiastique de l'Afrique byzantine nous savons fort peu de chose. Nous trouvons en Numidie, sous le règne de Justinien, les diocèses de Zattara, Tipasa, Cuicul et Mileu³; vers la fin du vi^e siècle et au commencement du vii^e, on nomme les évêques de Tigisis⁴, d'Aquae Thibilitanae, de Calama, de Casae Nigrae, de Thagaste, de Cirta⁵; sur la côte on cite ceux d'Hippone et de Fussala⁶; dans le sud du pays, celui de Lamiggiga⁷. Jadis en 484, la Numidie comptait cent vingt-cinq sièges, et quoique les renseignements précis nous fassent absolument défaut, cependant on

1. LABBE, t. V, col. 417, 282.

2. *Byzant. Zeitschr.*, t. II, p. 26, 31.

3. LABBE, t. V, col. 417-418, 582-583.

4. S. GRÉGOIRE, *Epist.*, XII, 28, 29.

5. *Byzant. Zeitschr.*, t. II, p. 26, 31.

6. *Ibid.*

7. S. GRÉGOIRE, *Epist.* I, 82.

peut affirmer sans hésiter qu'ici comme en Byzacène, une partie des diocèses numides disparut à l'époque byzantine, principalement dans les parties méridionales du pays, où à la fin du vi^e siècle les donatistes donnaient fort à faire aux évêques de la région.

5^o Enfin, dans les Maurétanies, on signale quelques sièges épiscopaux peu nombreux; pour les raisons indiquées plus haut, il n'y a point lieu, je pense, de tenir compte, à l'époque de Justinien, de ceux de la Césarienne et de la Tingitane; mais il faut admettre les diocèses mentionnés en Sitifiennne. Ce sont ceux de Sétif¹ et de Tuca; avec d'autres que nous ignorons, ils formaient peut-être la province ecclésiastique de Maurétanie et préparaient ainsi la circonscription nouvelle où viendront se ranger plus tard tous les évêchés des trois provinces de l'Afrique occidentale².

Il était devenu de style dans le clergé catholique de qualifier la situation de l'Église d'Afrique sous la domination vandale de « captivité des cent années³ », ce qui donne la mesure des sentiments que l'on éprouvait — que l'on manifestait du moins — à l'égard du libérateur orthodoxe. En 534, les Pères du concile de Carthage ne peuvent se tenir d'exprimer au *basileus* de Constantinople leur reconnaissance, leur tendresse et leurs espoirs⁴. En cette même année Justinien ordonnait⁵ la restitution aux établissements

1. *Byzant. Zeitschr.*, t. II, 26-31; cf. LABBE, t. IV, col. 1633.

2. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 412-418.

3. LABBE, t. IV, col. 1755.

4. *Ibid.*

5. *Novelle XXXVII, praeef.* La Nouvelle de 535 vise et confirme une Nouvelle antérieure. A propos des Nouvelles de cette année 535, cf. F. CUMONT, *Nouvelles inscriptions du Pont*, dans la *Revue des études grecques*, 1902, p. 321, n. 23.

religieux des domaines qui leur avaient été injustement enlevés, des édifices confisqués ou désaffectés, du matériel du culte, et les autorisait à la revendication en justice de tous leurs biens usurpés par des particuliers ¹. La même Nouvelle conférait à l'évêque de Carthage tous les privilèges accordés par le code aux églises métropolitaines ², elle concédait à toutes les églises de son diocèse le droit d'asile et l'aptitude à recevoir les legs et donations ³. Justinien ne se préoccupait pas seulement de faire à l'Église orthodoxe la part que la spoliation de son ancien état et son loyalisme politique à l'égard des empereurs justifiait, il comprit la force dont elle disposait au profit de la domination impériale en s'attachant à maintenir le peuple dans une fidélité qui était son premier intérêt. Il fut en conséquence amené à prendre des mesures d'exclusion à l'égard des dissidents religieux, nous pourrions dire des partis politiques d'opposition : ariens, juifs, donatistes, païens. Poursuivant son système d'abolition de tout ce que les rois vandales avaient fondé, il retira les édifices et les titres usurpés, interdit l'exercice de tout culte hérétique, fit restituer aux catholiques leurs églises et transformer les temples ariens et les synagogues en églises orthodoxes. Nous rencontrerons encore à plusieurs reprises les hérétiques, mais nous pouvons dès maintenant nous séparer des Juifs. La domination byzantine devait leur être inclémente. Justinien avait trop grande envie de faire en Afrique un établissement durable pour qu'il pût songer à s'accommoder d'un groupe important de la fidélité duquel il ne pouvait

1. *Novelle XXXVII, 1, 3-4.*

2. *Novelle XXXVII, 9.*

3. *Novelle XXXVII, 10, 11.*

rien attendre. L'édit de 535 déclarait les Juifs, au même titre que les Ariens, les Païens et les Donatistes, inhabiles aux fonctions publiques et leur interdisait la possession d'esclaves chrétiens. On tenta, paraît-il, de procurer la conversion des Juifs de Botion¹ par des moyens qui n'avaient rien d'apostolique ; on a d'autant plus lieu d'en être surpris que ces procédés, que rien n'excuse, étaient mis en œuvre pour procurer de tels néophytes. Peu de temps après, le diacre Ferrand, de Carthage, insérait dans sa collection canonique plusieurs décrets des conciles ayant rapport aux Juifs et Judaïsants². Constatant l'inutilité de tous les efforts, l'empereur Maurice se relâchera un peu de la sévérité des lois, interdira les conversions forcées et l'érection de nouvelles synagogues tout en restituant les anciennes³. La rigueur avait produit toutefois un effet utile. Les Juifs, ne pouvant s'accommoder de la situation amoindrie qui leur était faite, quittaient peu à peu l'Afrique pour se répandre parmi les tribus indigènes. Leur départ avait pour conséquence la disparition d'un élément de corruption morale et de dissolution sociale dans la province impériale d'Afrique.

L'intervention de Justinien dans les affaires de l'Église en Afrique comme dans le reste de l'empire était le résultat d'un dessein prémédité de reconsti-

1. PROCOPE, *De aedificiis*, VI, 2.

2. FERRAND, *Breviatio canonum*, n. 69, 185, 186, 196, P. L., t. LXXXVIII, col. 822, 827, 828.

3. Cf. S. GRÉGOIRE, *Epist.* IX, 195, dans les *Monum. German. histor.*, in-4°, Berlin, 1891 : *Sicut legalis definitio Judaeos novas non patitur erigere synagogas, ita quoque eos sine inquietudine veteres habere permittit.* LE MÊME, *ibid.*, VIII, 25 : *Sicut Judaeis non debet esse licentia quicquam in synagogis suis ultra quam permissum lege praesumere, ita in his quae eis concessa sunt nullum debent praejudicium sustinere.*

tuer tout le passé, y compris sans doute le rôle d'évêque du dehors qu'avait exercé Constantin. Le *basileus* déclarait au primat de Byzacène son dessein d' « être le tuteur et défenseur des antiques traditions ¹ ». C'est ainsi qu'on le voit faire métier de chef du protocole ecclésiastique et régler les rangs et dignités hiérarchiques du métropolitain de Carthage, des primats provinciaux de Numidie et de Byzacène ², il autorisait ce dernier à s'affranchir de son métropolitain de Carthage et à adresser directement ses requêtes au *basileus* ³. Le bas clergé devenait uniquement justiciable des tribunaux ecclésiastiques ⁴.

La longue interruption des réunions conciliaires avait eu pour résultat d'éparpiller les forces et de stériliser les tentatives d'union et de résistance en corps. Dès qu'on en avait trouvé l'occasion on avait tenté de rétablir ces assemblées pendant le règne de Hildérick, mais dès 534 on reprit en toute sécurité et solennité l'institution déjà ancienne des conciles africains qu'on avait vue fonctionner avec une régularité presque imperturbable dès le temps de l'évêque Agrippinus. Ces convocations annuelles des évêques des trois provinces à Carthage avaient lieu, tantôt après Pâques ⁵, tantôt à l'automne ⁶. Un fait mérite d'être remarqué dans les divers procès-ver-

1. ZACHARIE VON LINGENTHAL, *Justiniani Novellae*. Nouvelle CXL (II, p. 209.)

2. *Ibid.*, Nouvelle CXXXII, CXL.

3. ZACHARIE VON LINGENTHAL, *Jus graeco-romanum*, t. III, p. 10.

4. *Ibid.*, p. 9-10.

5. S. CYPRIEN, *Epist.* 56, 59.

6. *Sententiae episcoporum, prooem.* On se demande même si les évêques africains n'ont pas tenu en 251, comme en 256, deux conciles, l'un au printemps, l'autre en automne. Cf. P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. II, p. 41 sq.

baux de conciles africains que nous possédons, c'est l'absence de tout protocole réglant le rang des évêques entre eux. Si on compare les signatures qui composent les différentes listes, on constate qu'il n'y a pas trace de classement méthodique par provinces ou par régions; on n'aperçoit rien qui ressemble à une hiérarchie, à des préséances, sinon que la première place est toujours réservée à l'évêque de Carthage. On a pensé et on s'est hâté d'affirmer que les évêques exprimaient leur suffrage d'après une sorte de hiérarchie fondée sur l'âge ou sur l'ancienneté de la consécration épiscopale. La comparaison des listes contredit cette affirmation, car elle montre que le plus souvent les noms communs à plusieurs documents ne se suivent pas dans le même ordre...

Après le concile de 534 auquel toutes les Églises d'Afrique envoient leurs représentants¹, nous relevons le concile provincial de Byzacène, en 541; le concile d'Afrique, en 550, sur l'affaire des trois chapitres; le concile de 554, en Proconsulaire; celui de 555, en Numidie². Les nombreux souvenirs archéologiques de l'époque byzantine nous permettent de prendre une idée un peu étendue de l'expansion progressive du catholicisme. On observe alors un grand mouvement de constructions religieuses³. Aujourd'hui encore, il est aisé de relever un peu partout les traces de cette activité due principalement à l'impulsion du *basileus*. A Carthage, il fit bâtir les basiliques de Sainte-Prime et de la Théotokos, tandis

1. LABBE, *op. cit.*, t. IV, col. 1755, 1784-1785.

2. VICT. TONN., ann. 550, 554, 555.

3. DE ROSSI, *La capsella argentea africana*, in-fol., Roma, 1889, p. 12, 13-14, 32; cf. *C. I. L.*, n. 10706, 17609; C. DIEHL, *op. cit.*, p. 420; R. DE LA BLANCHÈRE, dans les *Archivés des miss. scientif.*, 1883, p. 84.

qu'on remaniait et ornait d'après le goût de l'époque la basilique plus ancienne de Damous-el-Karita¹. Procope rapporte que Justinien fit élever à Leptis Magna, en Tripolitaine, cinq églises, dont une fut dédiée à la Théotokos²; une autre fut construite à Septem³, une à Sabrata⁴. A Thélepte⁵, à Kasrin⁶, à Haïdra⁷, on a relevé des débris ou bien signalé d'anciens édifices chrétiens. Nous avons à plusieurs reprises signalé l'influence orientale en Afrique, elle s'explique aisément lorsque nous la rencontrons parmi les monuments et les ouvrages de l'époque byzantine. On signale à Sfax, à Mahedia, à Lamta, à Monastir, surtout à Sousse, les traces de cette influence byzantine sur des débris qui ne peuvent provenir que d'édifices chrétiens construits au VI^e siècle⁸. « A Bordj-Massaoudi (= *Thacia*) un chapiteau et de beaux fragments de sculpture ont été retrouvés, appartenant évidemment à un monument religieux de l'époque byzantine⁹; de même à la Kessera¹⁰, à Hadjeb-el-Aïoun au sud-ouest de Kairouan, à Bou-Ficha, à

1. *Bull. du Comité*, 1886, p. 224-237; A. L. DELATTRE, *Archéologie chrétienne à Carthage*, in-8°, Paris, 1886, p. 15-16; P. GAUCKLER, *L'archéologie de la Tunisie*, in-8°, Paris, 1876, p. 48-49.

2. *De aedificiis*, p. 336.

3. *Ibid.*, p. 343.

4. *Ibid.*, p. 337.

5. C. DIEHL, *Rapport sur deux missions dans l'Afrique du Nord*, dans les *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. IV, p. 342 sq.

6. H. SALADIN, *Premier rapport sur une mission en Tunisie*, dans les *Arch. des miss. scient.*, III^e série, 1887, t. XIII, p. 160.

7. *Ibid.*, p. 174-175.

8. *Ibid.*, p. 4, 10, 21, 29-31, 224; *Instructions du Comité*, p. 160-162, cf. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 421.

9. H. SALADIN, *op. cit.*, LE MÊME, II^e *Rapport sur une mission en Tunisie*, dans les *Nouv. arch. des miss.*, 1897, t. 1, p. 552-553.

10. C. I. L., n. 706; L. DUCHESNE, dans R. DE LA BLANCHÈRE, *Collections du musée Alaoui*, in-4°, Paris, 1890, t. I, c. IV.

Lorbeuss ¹, à Henchir-Maatria ², à Sidi-Abdallah-Melliti ³, à Tabarka ⁴, des inscriptions ou des ruines attestent la construction d'édifices sacrés datant du temps de Justinien. En Numidie, Thibilis (= *Announa*) a une curieuse église ⁵; à Timgad, une chapelle s'élève au milieu de l'enceinte de la forteresse byzantine ⁶; Bagaï conserve les débris d'une église et des fragments de sculpture appartenant au vi^e siècle ⁷. Ailleurs, à El-Hassi, près d'Aïn-Beida, à Guelma, à Testour, des édifices religieux s'élèvent pour abriter les reliques des martyrs ⁸; et jusque dans les villages perdus dans les déchirures du plateau des Nememchas, à Aïn-Ghorab, à Aïn-Seggar, à Aïn-Sultan ⁹, ailleurs encore ¹⁰, des inscriptions et des monuments nous prouvent l'ardeur qu'apportèrent les fidèles à restaurer ou à bâtir les sanctuaires de la religion.

Le même zèle se retrouve dans les rares cités que Byzance occupait sur les côtes de la Maurétanie Césarienne; la basilique de Sainte-Salsa, à Tipasa ¹¹,

1. *Bull. du Comité*, 1884, p. 160.

2. *Archiv. des miss. scientif.*, t. XIV, p. 97.

3. CARTON, *Découvertes archéol. et épigr. faites en Tunisie*, in-8°, Paris, 1895, p. 281-284.

4. *Archiv. des miss. scient.*, t. IX, p. 162, 167.

5. *Bull. du comité*, 1892, p. 521; C. DIEHL, *Rapport sur deux missions*, dans les *Nouv. archiv. des miss. scient.*, t. IV, p. 368-370.

6. A. BALLU, *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidation des ruines de Timgad*, dans le *Journal officiel* du 4 juin 1896, p. 3121.

7. C. DIEHL, *Rapport*, p. 322-323.

8. *C. I. L.*, n. 18656, 14902; L. DUCHESNE, dans le *Bull. de la soc. des antiq. de France*, 1893, p. 238-241; DE ROSSI, *La capsella*, p. 16-31; *Bull. du comité*, 1889, p. 136-137.

9. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 19-20, 22-24, 117.

10. L. DUCHESNE, *op. cit.*; *C. I. L.*, n. 10642.

11. *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1892, p. 246-247; S. GSELL, *Recherches archéol. en Algérie*, in-8°, Paris, 1883, p. 66-72.

paraît avoir été reconstruite à l'époque de la domination grecque ¹. Ces basiliques ont presque toutes conservé intacte l'influence latine dans leur plan général, mais les modes byzantines se font jour dans la disposition de l'abside. Dans les basiliques de Haïdra et de Dar-el-Kous, au Kef, nous voyons une abside dans laquelle des niches ont été entaillées ². Il n'est pas aisé de savoir la composition du mobilier et la décoration des églises à l'époque romaine et à l'époque byzantine. Nous avons constaté déjà la décadence de la mosaïque; un autre motif décoratif, l'« ornement à relief plat » dont la vogue était générale au iv^e siècle, a fait place, semble-t-il, au revêtement des murailles avec des carreaux de terre-cuite, produits dans lesquels la grossièreté n'exclut pas toujours de réelles qualités techniques ³.

Il ne faut pas se hâter de croire, d'après ces témoi-

1. C. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 422 sq.

2. H. SALADIN, *Rapport*, dans les *Archiv. des miss. scient.*, 1887, 3^e série, t. XIII, p. 206-207. Sur cette basilique de Dar-el-Kous, cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1896, p. 588; GIUDICELLI, *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar-el-Kous, au Kef*, in-8°, Tunis, 1897; P. GAUCKLER, *L'archéol. de la Tunisie*, p. 49; *Revue générale des sciences*, 30 novembre 1896, p. 967; H. SALADIN, dans les *Nouv. archiv. des miss. scient.*, t. II, p. 556-558; C. DIEHL, *op. cit.*, p. 422 sq. Cf. S. GSELL, *Édifices chrétiens d'Ammaedera*, dans *Atti del II^o congresso internazionale di arch. crist.*, in-4°, Roma, 1902, p. 231 : *Basilique n^o III*. On pourrait pousser plus loin cette énumération; nous nous bornerons à indiquer une source qui semble devoir marquer une nouvelle direction de recherches. Nous voulons parler des vestiges d'édifices chrétiens reconnaissables dans les constructions arabes. Sur cette question, cf. R. BASSET, *Les sanctuaires du Djebel-Néfousa*, dans le *Journal asiatique*, 1899, IX^e série, t. XIII, p. 423 sq.; t. XIV, p. 88-120; cf. S. GSELL, *Chronique archéol. africaine*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, t. XX, p. 110; H. LECLERQ, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturgie*, t. I, col. 680 sq.

3. *Dict. d'arch.*, t. I, col. 726 sq., nous avons essayé de résumer dans ce paragraphe ce qu'il y a d'essentiel sur les carreaux de terre-cuite; nous renvoyons, ainsi que pour les spécimens et la bibliographie du sujet.

gnages, que la protection accordée par Justinien à l'Église d'Afrique eût désarmé toutes les oppositions et les convoitises. L'Afrique ne fut pas si complètement dépourvue d'écrivains que nous dussions ignorer les événements de son existence pendant la réaction byzantine, mais il semble qu'après le superbe effort de génie de saint Augustin la décadence se poursuivait lente et sûre tellement que les générations ne se distinguent plus les unes des autres que par leur médiocrité croissante.

Après Dracontius, la poésie est réduite à Corippus, qui n'est plus qu'un centoniste avisé, au courant du métier et doué de mémoire et de goût. Dans l'Église, nous rencontrons quelques théologiens plus diserts que profonds. Fulgence, Ferrand, diacre de Carthage († avant 546), jouit d'une sorte de célébrité qu'on a peine à s'expliquer par la lecture de ses écrits. Le plus connu et le plus utile de ceux-ci est un recueil canonique « *Breviatio canonum* », la première collection systématique que l'Afrique ait vue ¹. L'auteur y emprunte ses textes à la *Versio Hispana* des conciles grecs, et aux conciles d'Afrique, dont quelques-uns ne nous sont pas autrement connus. Ces textes sont rangés méthodiquement sous 232 titres traitant de l'évêque (c. 1-84), du prêtre (c. 85-103), du diacre (c. 104-120), des clercs en général (c. 121-142), des conciles (c. 143-165), de la procédure et notamment de la procédure contre les hérétiques, les juifs, les païens (c. 165-198), du baptême (c. 199-205), du

1. Analyse détaillée, description des manuscrits et des éditions, dans F. MAASSEN, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts in Abendlande bis zum Ausgange des Mittelalters*, in-8°, Grätz, 1870, t. I, p. 799-802; P. L., t. LXVII, LXVIII. Les œuvres théologiques se trouvent indiquées par O. BARDENHEWER. *Patrologic*, in-8°, Freiburg, 1894, p. 576.

carême (c. 206-210), et enfin se lisent quelques prescriptions sur divers sujets (c. 211-232). Parmi les évêques, on rencontre Facundus d'Hermiane, bon théologien, écrivain virulent et d'une lecture fatigante¹. Primasius d'Hadrumète a pris parti dans l'affaire célèbre des *Trois Chapitres* que nous aurons à raconter, instruit, curieux et appliqué, ne concevant pas les choses sous l'aspect de la brièveté et bornant son goût à choisir ce qui lui semblait excellent dans l'œuvre d'autrui²; chez lui le caractère vaut mieux que la formation littéraire; il paraît avoir provoqué les *Instituta regularia divinae legis* de Junilius, africain de naissance, mais établi à Constantinople avec la charge de *quaestor sacri palatii* et appartenant à peine à l'Afrique³. Verecundus de Junca, dans la Byzacène, semble avoir été, au jugement d'un contemporain, un homme fort pieux et fort versé dans les Écritures⁴, il était moins avancé comme littérateur et comme versificateur⁵. Un diacre de Carthage, Liberatus, a laissé sur l'affaire des *Trois Chapitres*

1. A. DOBROKLONSKJI, *L'ouvrage de Facundus, évêque d'Hermiane, Pro defensione Trium Capitulorum*, in-8°, Moscou, 1880 (en russe). Cf. A. HARNACK, dans *Theologische Literaturzeitung*, 18 déc. 1880, col. 632-635.

2. J. HAUSSELEITER, *Leben und Werke des Bischofs Primasius von Hadrumetum*, in-8°, Erlangen, 1887. LE MÊME, *Die lateinische Apokalypse der alten afrikanischen Kirche*, dans *Forschungen zur Gesch. des neutestamentl. Kanons und der altkirchl. Literatur*, in-8°, Erlangen, 1891, p. 1-224.

3. H. KIHN, *Theodor von Mopsuestia und Junilius Africanus als Exegeten*, in-8°, Freiburg, 1880; A. RAHLFS, *Lehrer und Schüler bei Junilius Africanus*, dans les *Nachrichten von der k. Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen*, 1891, p. 242-246.

4. P. L., t. LXIX, col. 116; S. ISIDORE, *De viris illustribus*, 7.

5. MANITIUS, *Geschichte der christliche-lateinische Poësie*, in-8°, Stuttgart, 1891, p. 403 sq.; L. VERNIER, *La versification latine populaire en Afrique: Commodien et Verecundus*, dans la *Revue de Philologie*, 1891, t. XV, p. 14, 117-130; O. BARDENHEWER, *Patrologie*, 1894, p. 596.

un *Breviarium* dans lequel se trouve ramassée toute l'histoire du nestorianisme et du monophysisme depuis le sacre de Nestorius, en 428, jusqu'au concile de Constantinople en 553. Un autre chroniqueur, Victor, évêque de Tunnunum ou Tunnuna, se laissa détourner de son dessein qui était d'écrire une Chronique universelle par l'intérêt passionnant des affaires d'Afrique qui l'ont absorbé entièrement; son ouvrage trahit visiblement l'imitation de saint Prosper; citons encore Cresconius à qui on doit un recueil de canons et de décrétales ¹. Nous en pourrions ajouter « bien d'autres, tous prélats instruits, ayant, chose déjà rare dans l'Occident au vi^e siècle, une connaissance assez approfondie du grec, et qui joignent à ces mérites littéraires, d'autres qualités plus rares encore dans une partie de l'Église du temps, — une fermeté de caractère, une inflexibilité de doctrine, un courage digne d'estime à résister aux volontés de l'empereur ² ».

Car un jour vint, et qui ne se fit pas longtemps attendre, où cette résistance s'imposa. On sait que, pour un ensemble de causes dont le détail n'appartient pas à notre sujet ³, l'Église chrétienne avait laissé prendre sur elle une autorité qui ne fut presque jamais sans inconvénients graves, soit qu'elle fût exercée par des hommes distingués mais despotiques comme Constantin, Théodose, Justinien, soit qu'elle reposât entre les mains d'esprits débiles et corrompus comme Constance, Valens, Honorius.

1. F. MAASSEN, *op. cit.*, p. 806-813; A. TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique*, in-8°, Paris, 1881, p. 114.

2. C. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 432 sq.

3. Cf. GASQUET, *De l'autorité impériale en matière de religion*, in-8°, Paris, 1879.

Vers l'année 544, l'empereur Justinien promulgua un édit portant condamnation de trois textes ecclésiastiques jadis approuvés par le concile de Chalcedoine ¹. Dans la pensée de l'évêque de Césarée, Théodore Askidas, qui avait obtenu cette condamnation, il s'agissait de créer une diversion immédiate à d'autres polémiques théologiques. Justinien, dans son édit, se défendait expressément de vouloir rien entreprendre contre le quatrième concile général. La souscription des évêques donnerait seule à l'édit l'autorité d'un jugement émané de l'Église universelle. On s'adressa donc aux patriarches à qui l'on demanda de signer la condamnation des *Trois Chapitres* ². Ceux-ci soulevèrent quelques objections; il fallut y répondre, les tranquilliser, ce qui n'était pas facile. Ils avaient pleine confiance dans l'orthodoxie de l'empereur, mais il n'en était pas de même pour Askidas. Ce qu'ils pensaient, ils crurent pouvoir le dire et les évêques de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie, de Carthage, pour une fois s'entendirent. « Mais les ordres de l'empereur étaient précis et, les menaces les suivant à peu de distance, les scrupules qui s'étaient aventurés sur les lèvres remontèrent vite jusqu'au fond des consciences. Les quatre patriarches grecs s'exécutèrent l'un après l'autre ³. » L'immense majorité des évêques suivit ses chefs.

L'Occident fit meilleure contenance et refusa tout net. L'édit avait été envoyé à Carthage. « Les Afri-

1. Ces articles étaient : 1^o la personne et les écrits de Théodore de Mop-sueste ; 2^o les écrits de Théodore, de Cyr, contre saint Cyrille ; 3^o la lettre d'Ibas à Maris.

2. L. DUCHESNE, *Vigile et Pélage*, dans la *Revue des Quest. hist.*, 1884, t. XXXVI, p. 395 sq.

3. *Ibid.*, p. 396, cf. FACUNDUS, *Defensio*, IV, 4.

cains ne se pressèrent pas d'y obtempérer. La guerre, qui renaissait de temps en temps dans ce malheureux pays, rattaché depuis quelques années seulement à l'Empire, ne permettait pas de réunir le grand concile national dans lequel l'Église africaine avait coutume de se prononcer sur les questions importantes. L'évêque de Carthage fit sans doute une réponse dilatoire, qui se sera perdue. Un autre évêque, Pontianus, écrivit de son côté à l'empereur une lettre que nous avons encore¹; il approuve Justinien d'avoir conformé sa foi à l'enseignement du siège apostolique : c'est ainsi, dit-il, que l'on parvient à ne pas s'égarer; mais il blâme l'idée de condamner des morts et il exprime la crainte que cette condamnation ne profite aux hérétiques eutychéens. Cette lettre nous donne déjà une idée de ce que l'on pensait en Afrique. L'édit impérial était rejeté, et, pour ainsi faire, on était heureux de se ranger derrière le pape². »

Pontianus avait eu comme le pressentiment des malheurs que l'édit des *Trois Chapitres* allait précipiter sur l'Afrique, lorsque dans sa lettre à l'empereur il lui disait « qu'en voulant condamner les morts on pourrait être entraîné à faire périr bien des vivants³ ». Le clergé romain, en l'absence du pape Vigile, n'avait pas laissé passer la réponse de l'évêque Pontianus sans comprendre l'appoint

1. HARDOUIN, *Concilia*, t. III, p. 4. Peut-être ce Pontianus doit-il être identifié avec l'évêque de Thenae du même nom dans la *Vita Fulgentii*, 66.

2. L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 397 sq. *Ibid.*, p. 377 : « En Afrique, bien qu'on n'y eût pris qu'une part indirecte aux controverses sur l'Incarnation, dans toute l'Italie, en Gaule, en Espagne, l'œuvre de Chalcedoine était considérée comme sacrée. »

3. *P. L.*, t. LXVII, col. 998.

qu'elle lui valait; aussi le célèbre diacre Pélage et son collègue Anatole résolurent de brusquer l'alliance qu'on leur laissait espérer. Ils écrivirent au diacre Ferrand de Carthage. « Ferrand était un saint homme et un théologien consommé; il avait, en particulier, beaucoup médité sur le problème de l'Incarnation, si souvent agité depuis deux siècles. On le consultait de tous côtés, comme l'oracle de la science et de la tradition. Pélage, bien entendu, avait sa conviction faite, et les arguments de Ferrand lui étaient connus d'avance. Mais il était habile d'obtenir d'un tel homme une déclaration publique et motivée. Ferrand ne se fit pas trop prier. Nous avons encore sa réponse ¹, empreinte des mêmes sentiments que celle de Pontianus ². » Toutefois, il spécifiait qu'il parlait en son nom personnel; mais la restriction était de pure forme, car Ferrand était, qu'il le voulût ou non, le porte-parole de l'épiscopat africain lequel profita du séjour du pape Vigile en Sicile pendant l'hiver de 545-546, pour le supplier de ne point se prêter à la condamnation des *Trois Chapitres* ³. Ces démarches n'avaient rien de clandestin et l'on savait à Rome comme à Constantinople à quoi s'en tenir sur les sentiments de l'Église d'Afrique.

Celle-ci était, au moment où la dispute entrait dans la période aiguë, représentée à Constantinople par quelques prélats parmi lesquels Facundus, évêque d'Hermiane, en Byzacène, en qui semblait revivre quelque chose des passions intellectuelles et de la fougue littéraire du Tertullien des meilleurs

1. *P. L.*, t. LXVII, col. 921.

2. L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 398.

3. FACUNDUS, *Defensio*, IV, 3.

jours. « C'était, dit M. Diehl ¹, un fort savant homme, d'une redoutable érudition théologique; il connaissait assez le grec pour saisir tous les détails du problème qui se posait, et il était assez intelligent pour en comprendre toute la portée. Il avait vu par quelles surprises et sous quelles pressions les patriarches orientaux avaient été amenés à mettre leurs noms au bas de l'édit impérial ², et sa foi intransigeante s'indignait de leur faiblesse. Défenseur passionné de la tradition catholique, il n'admettait point qu'on touchât, si peu que ce fût, au concile de Chalcédoine, et son inquiète ardeur, sa violence presque fanatique ne pouvaient excuser une transaction ni en admettre l'utilité. Pamphlétaire hardi, vigoureux, habile, sans crainte pour lui-même et sans ménagements pour ses adversaires, il n'hésita pas à se jeter dans la lutte; et comme il connaissait admirablement tous les côtés, grands ou petits, religieux ou politiques, de l'affaire, il se mit à préparer à l'intention de Justinien un traité considérable en douze livres, où il devait défendre les *Trois Chapitres* incriminés, et venger l'œuvre de Chalcédoine de ses impies blasphémateurs ³; et, en attendant, pour bien marquer son attitude, il rompit toute relation avec le patriarche Ménas et les autres partisans de l'édit impérial ⁴. Lorsque, le 25 janvier 547, Vigile débarqua à Constantinople, Facundus était tout prêt à soutenir énergiquement les résistances du pape; et quoiqu'il n'eût point encore achevé son grand ouvrage, il était trop versé

1. G. DIERL, *op. cit.*, p. 436.

2. *Defensio*, IV, 4. P. L., t. LXVII, col. 624.

3. *Ibid.*, præf., col. 527.

4. *Adv. Mocianum*, col. 859.

dans la question pour n'être point d'utile conseil ¹. »

On sait les incidents qui signalèrent la présence du pape Vigile à Constantinople et l'on devine le désappointement et l'irritation de Facundus et de son groupe lorsque dans les conférences préliminaires réunies pour l'examen des textes en litige, Facundus ayant tenté de traiter la question suivant les idées qui prévalaient dans tout l'Occident ¹, se vit retirer la parole par le pape qui déclara n'avoir besoin que de l'opinion écrite des évêques. On leur laissait sept jours pour exposer ce qu'ils croyaient devoir dire. Facundus n'avait pas dans ce court délai le temps matériel nécessaire pour terminer son grand ouvrage; il se contenta de le résumer en insérant dans son exposition les passages les plus décisifs. Cependant le délai fut mis à profit, on travailla les prélats et Vigile les vit arriver, un à un, gardés à vue, tenant en main leurs cédules, libellées, bien entendu, en conformité avec la sentence que le pape avait promis de rendre. Enfin, la veille de Pâques de l'an 548, on publia la sentence du pape, son *Judicatum*, adressé au patriarche Ménas, portant condamnation des *Trois Chapitres*. « Des réserves très fortes, il est vrai, sur l'autorité du concile de Chalcédoine, étaient jointes à cet arrêt;

1. *Ibid.*, col. 859-861: *Defensio*, col. 527-528; L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 405: « Deux séances avaient déjà été employées à l'examen des livres incriminés, quand on donna la parole à Facundus. Négligeant pour le moment la question de savoir si l'on devait le blâme ou l'éloge aux textes incriminés, Facundus transporta résolument le débat sur un autre terrain et demanda aux juges s'ils ne craignaient pas que la condamnation projetée compromît l'autorité du concile de Chalcédoine. Vigile vit l'effacement se peindre sur les visages des prélats. Le coup était bien porté. Facundus, poussant son avantage, allait démontrer qu'une fois la condamnation prononcée, c'en était fait de Chalcédoine, mais le président l'interrompit. »

elles étaient même si claires et si précises que nul monophysite n'aurait pu les signer sans faire ainsi une abjuration complète. Aussi personne d'entre eux ne fit-il mine de se rallier à l'orthodoxie. Askidas et Justinien avaient en somme fait buisson creux après avoir bien troublé l'Église et bien tourmenté le malheureux pape ¹. »

Les Africains s'étaient engagés trop à fond pour ne pas garder la position prise, ils se fussent plutôt compromis une fois de plus ; leur tournure d'esprit comme leur caractère manquaient de la finesse nécessaire pour saisir l'élégance de la *combinazione*. A la lecture du *Judicatum*, Facundus éclata ; ne pouvant excommunier le pape, lui et ses amis s'excommunièrent eux-mêmes et rompirent tout rapport avec le pape et le patriarche. Sans se décourager il mit la dernière main à son ouvrage et le publia (550). ² Ce fut au tour de l'empereur de s'emporter et Facundus jugea prudent de se cacher.

Aujourd'hui encore le livre de Facundus se lit avec profit et même, on peut le dire, avec entrain, comme il fut écrit. A vrai dire, on s'étonne que Suarez, Du Perron et Bellarmin dans leurs polémiques contre le roi Jacques Stuart n'en aient pas tiré plus de fruit pour leur thèse. Avec une belle audace, l'Africain s'attaquait à l'empereur auquel il faisait entendre, pour la première fois probablement, quelques belles vérités que l'on n'a coutume de dire que trop tard, après qu'on a été poussé à bout. Quoi qu'il en soit, il lui apprenait qu'il eût à bien s'instruire des cas dans lesquels il avait à « employer les pouvoirs du prince », et de ceux où il avait à « montrer l'obéis-

1. L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 406.

2. VICTOR TONN., ann. 550.

sance du chrétien » ; enfin il terminait en l'avertissant que toute sa charge allait à exécuter les canons de l'Eglise, non point à les fixer ou à les transgresser¹.

Tout ceci n'était qu'un prélude. Quand on reçut à Carthage communication du *Judicatum*, l'indignation fut à son comble, on se prépara à la résistance en dépit de tous les ordres impériaux². La surexcitation était telle que, sans plus attendre, un groupe de moines se transporta à Constantinople, décidé à faire quelque esclandre. L'un des meneurs était un certain Félix, abbé du monastère de Gillitanus³, qui, arrivé à Constantinople, s'aboucha avec Facundus. Ils s'employèrent aussitôt à soulever contre le pape un mouvement d'opposition⁴. Le succès ne se fit pas attendre, en Occident une réprobation universelle frappait le *Judicatum*. Dans l'entourage immédiat et jusque dans la famille du pape les défections retentissantes se produisaient⁵; on luttait à coups d'anathèmes, et dans ce désordre à peine savait-on à qui et à quoi s'attacher. Les Africains devaient être des premiers frappés. Félix de Gillitanus et tous ses

1. FACUNDUS, *Defensio*, XII, 3; *P. L.*, t. LXVII, col. 838.

2. VICTOR TONNONENSIS, *Chronicon*, ann. 548.

3. Localité enfin identifiée. VICTOR TONN., ann. 553; MOMMSEN croit pouvoir lire : *Cillensis* ou *Cillitanum*. Cf. *P. L.*, t. LXIX, col. 50. A. L. DELATTRE, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1899, p. 16, a pu identifier cette localité grâce à la découverte faite à Henchir-el-Fras, dans la Proconsulaire, d'une pierre qui nous donne en même temps l'ethnique GILLITANVS. Après l'invasion arabe, les moines de cette maison, venus de Saint-Sabas de Palestine depuis la domination byzantine, passèrent à Rome et se fixèrent au Palatin où leur nom de Saint-Sabas est demeuré jusqu'aujourd'hui.

4. *P. L.*, t. LXIX, col. 47-48.

5. *Epistola Vigilii ad Rusticum et Sebastianum*, *P. L.*, t. LXIX, col. 45.

adhérents furent excommuniés ¹. Pendant ce temps, les évêques d'Afrique s'étaient réunis à Carthage (550) pour le concile. Ils se proclamèrent défenseurs des *Trois Chapitres*, exclurent le pape de leur communion jusqu'à résipiscence et adressèrent à l'empereur une protestation solennelle contre le *Judicatum* ². Le pape avait tenté de faire bonne contenance au début, mais la réprobation était trop générale et trop vive pour ne pas l'émouvoir; il proposa donc à l'empereur le retrait du *Judicatum* et la convocation d'un concile œcuménique. Justinien accorda tout, se réservant la préparation du concile. Les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem qui avaient retiré leur adhésion à l'édit et blâmé le *Judicatum* furent déposés et remplacés; avec les Africains on devait avoir affaire à l'épiscopat entier, ce qui promettait d'être moins rapide et surtout moins aisé. Justinien rusa pour commencer et manda à Constantinople les chefs de l'épiscopat africain : Reparatus, évêque de Carthage; Firmus, évêque de Tipasa en Numidie et primat de cette province; Primasius, évêque d'Hadrumète, et Verecundus, évêque de Junca, sièges de la Byzacène dont le primat Boethus était hors d'état d'entreprendre un long voyage sur mer ³.

Arrivés à Constantinople vers le milieu de l'année 551, les prélats africains furent circonvenus afin d'en obtenir la condamnation des *Trois-Chapitres*. Un peu dépayés parmi tous ces Byzantins ⁴, ils résis-

1. P. L., t. LXIX, col. 50.

2. VICTOR TONN., ann. 550, cf. *Monum Germ. historica*, t. III Epistolarum, p. 438-442.

3. VICTOR TONN., ann. 551.

4. JUNILIUS, *Praef.*, P. L., t. LXVIII, col. 15.

tèrent néanmoins à tout ce qu'on tenta contre leurs consciences ¹. Voyant cela, on s'attaqua à leurs personnes. L'évêque de Carthage fut accusé d'avoir été mêlé aux négociations qui précédèrent l'assassinat d'Aréobinde, en 546. Le prélat, inculpé de complicité avec Guntharit, fut déposé et exilé à Euchaïta, dans le Pont. Firmus de Tipasa, pris de peur, signa tout ce qu'on voulut ²; Facundus quitta Constantinople pour une retraite plus sûre ³. Primasius d'Hadrumète et Verecundus de Junca, voyant qu'à l'entente entre le pape et l'empereur avait succédé une situation qui devait aboutir à une rupture, se rapprochèrent du pape redevenu défenseur du texte intégral de Chalcédoine; ils se joignirent à lui, participèrent à la sentence d'excommunication rendue contre le patriarche Ménas et, toujours intrépides, accompagnèrent le pape dans sa fuite nocturne à Chalcédoine (23 décembre 551). Verecundus, presque mourant, s'enferma avec les autres dans l'église Sainte-Euphémie; il y mourut peu après ⁴.

Tandis que l'évêque Reparatus se trouvait confiné dans un monastère du Pont, un de ses diacres, Primosus, avait pris sa place et malgré le clergé, malgré le peuple, avait été installé sur son siège par des soldats; ceux-ci, trouvant même plus d'opposition qu'il ne leur convenait d'en tolérer, ne s'étaient pas fait faute de verser le sang dans l'église ⁵.

Primosus n'avait été imposé par l'autorité civile qu'à la condition de soutenir la théologie du *basileus*.

1. *P. L.*, t. LXIX, col. 116.

2. VICTOR TONN., ann. 552.

3. *Adv. Mocianum*, col. 853-855.

4. *P. L.*, t. LXIX, col. 62, 69, 116.

5. *Id.*, col. 116.

Il y fut fidèle et favorisa les agents impériaux qui s'efforçaient de convertir les Églises de la province aux vues de l'empereur. Le plus remuant de ces agents était un certain Mocianus, jadis arien militant, dont la conversion et la ferveur catholique avaient coïncidé avec la chute des Vandales et l'établissement des Byzantins. Sa propagande en Afrique paraît commencer en 551 et nous savons qu'elle joignit aux arguments des séductions d'une nature moins impondérable. Aux uns on faisait valoir les bienfaits de la paix ¹, aux autres la colère de l'empereur, prélude des châtimens éternels ², enfin on paya en argent ou en honneurs certaines adhésions ³. Dès les premiers mois de 552 ⁴, Facundus d'Hermiane lançait contre le Byzantin un pamphlet violent, tel qu'on pouvait l'attendre de lui et de la circonstance qui le provoquait. Nous apprenons par cet écrit que l'auteur avait omis d'inscrire en tête de son livre les noms de ses correspondants dans la crainte de les compromettre et d'attirer sur eux la persécution ⁵, ce qui n'empêcha pas l'ouvrage de produire quelque effet et de contrebalancer les conversions opérées par Mocianus comme de neutraliser le mal qu'eussent pu faire les évêques africains ralliés.

Au commencement de l'année 553, l'empereur lança les lettres de convocation au concile œcuménique dont le lieu de réunion était, malgré le désir du pape, fixé à Constantinople. La Gaule et l'Espagne, pour des raisons politiques, n'y envoyèrent

1. FACUNDUS, *Adv. Mocianum*, col. 854-868.

2. *Ibid.*, col. 867.

3. *Ibid.*, col. 868.

4. Sur cette date, cf. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 442, note 7.

5. *Adv. Mocianum*, col. 853.

personne. L'Italie avait été à tel point foulée qu'elle ne comptait plus guère d'évêques, car l'éloignement du pape et de l'archevêque de Milan avait empêché de pourvoir aux sièges vacants; dans la province d'Aquilée, un grand nombre de villes étaient tombées aux mains des Franks et ne faisaient plus partie de l'empire. Les évêques d'Illyrie et de Dalmatie, comprenant que tout ce qu'ils pourraient tenter serait inutile, refusèrent de se rendre à la convocation. Restait l'Afrique, dont les prélats énergiques et fidèles rencontrèrent mille obstacles dès qu'il s'agit pour eux de gagner Constantinople. Cependant, les évêques venus dans cette ville en 551 s'y trouvaient encore, quoique leur nombre eût été réduit. Parmi eux se trouvaient le primat de Numidie, Firmus de Tipasa, et les évêques de Cuicul, Zattara et Mileu. La Byzacène était représentée par l'évêque de Victoriana; la Proconsulaire par Victor de Sinna, Valerianus d'Obba, et Sextilianus de Tunis. Ce dernier représentait l'évêque intrus de Carthage Primosus ¹. Cependant il restait sur place un irréconciliable qui représentait mieux que ses collègues l'épiscopat africain. Primasius d'Hadrumète, réfugié au palais de Marina, refusait de siéger au concile tant que le pape en serait absent ². Le 14 mai, il souscrivait au *Constitutum* de Vigile ³. Justinien n'en tint aucun compte, pas plus que du *Constitutum* et du pape lui-

1. LABBE, *Concilia*, t. V, col. 417-418, 582-583, 417, 581-583, 416. « On trouve encore, dans la liste des souscriptions (t. V, col. 584), la mention de Cresciturus, évêque de Bossa (*sic*), dans la Proconsulaire; l'emplacement de la ville est inconnu, et son nom ne figure dans aucun autre document. Cet évêque semble au reste, comme Victor de Sinna, n'avoir point assisté aux premières séances. » C. DIEHL, *op. cit.*, p. 444, note 5.

2. LABBE, t. V, col. 432-433.

3. *P. L.*, t. LXIX, col. 413; cf. L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 420.

même, ou plutôt il songea, sitôt la dernière session (2 juin), à régler avec ces obstinés les arriérés de son mécontentement à leur égard. « Parmi les dissidents, rapporte Liberatus, diacre de Carthage, les uns furent déposés et exilés ; les autres, réduits à se cacher, moururent dans la misère ¹. » Justinien se prodigua dès qu'il s'agit des Africains dont la clairvoyance et la vaillance lui avaient infligé le seul échec qu'il eût reçu pendant tout le cours de la discussion. Primasius fut interné au couvent de Stoudion ² ; le diacre Liberatus fut envoyé rejoindre à Euchaïta son ancien évêque Reparatus ; l'abbé de Gillitanus, Félix, toujours intraitable et plus remuant que jamais, fut exilé en Thébaïde avec le diacre Rusticus et plusieurs autres ³.

« Des ordres sévères, écrit M. Diehl, furent donnés pour venir à bout de l'Afrique : dès avant la fin du concile, Firmus de Tipasa avait été renvoyé dans sa province, probablement pour lui arracher la soumission tant souhaitée ; mais il était mort misérablement pendant la traversée, et sa fin avait paru une punition du ciel à tous les défenseurs de l'orthodoxie ⁴. Aussi les Africains s'entêtaient dans l'opposition ; soutenus par les exhortations que du fond de leurs retraites ou de leurs prisons leur adressaient les victimes du despotisme impérial, ils refusaient d'obéir au concile ; le pape avait beau céder et par un second *Constitutum* (févr. 554) adhérer aux décisions de l'assemblée, l'Afrique répondait à cette faiblesse

1. *Breviarum*, c. 24 ; *P. L.*, t. LXVIII, col. 1049.

2. VICTOR TONN., ann. 552.

3. *Ibid.*, ann. 553.

4. VICTOR TONN., ann. 552. Son nom manque dans les souscriptions de l'acte final du Concile.

en excommuniant solennellement « le prévaricateur ¹ ». Primasius d'Hadrumète, suivant l'exemple du pontife, avait beau fléchir à son tour, et, par ambition terrestre, accepter des mains de l'empereur la place, devenue vacante par la mort de Boethus, de primat de Byzacène, les évêques de sa province refusaient de le reconnaître, et dans un concile solennel condamnaient sa lâche capitulation ². La Proconsulaire, la Numidie rompaient toute relation avec Primosus, l'évêque imposé de Carthage, et tant que Reparatus vivait, ne voyait dans son successeur qu'un usurpateur. Bref la province entière était profondément troublée; et il semblait qu'on n'eût rétabli la paix sur les frontières que pour laisser plus libre cours aux discordes civiles ³. « On se décida à agir énergiquement. Les châtimens corporels, la prison, l'exil devinrent entre les mains des agents impériaux des moyens efficaces de persuasion ⁴. En même temps, on négociait adroitement avec une partie des prélats, et deux évêques parvenaient, en justifiant la condamnation de Reparatus, à décider la plupart de leurs collègues de Proconsulaire à renouer avec Primosus les relations ecclésiastiques ⁵. C'était en 554. L'année suivante, le concile de Numidie venait à son tour faire soumission entre les mains de l'évêque de Carthage ⁶, et pour assurer

1. VICTOR TONN., ann. 557.

2. *Ibid.*, ann. 552.

3. Cf. la lettre de Nicetius de Trèves à Justinien (*Monum. Germ. hist., Epist.* III, p. 119) : *integra Africa... nomen tuum cum deperditione tua plorat, anathematizat.*

4. VICTOR TONN., ann. 552, 556; cf. la lettre du pape Pélage (*Monum. Germ. hist., Epist.* III, p. 443) : *mori se etiam pro hac causa in inscientiae suae tenebris voluerunt.*

5. VICTOR TONN., ann. 554.

6. *Ibid.*, ann. 555.

ces résultats, on multipliait les rigueurs contre les dissidents, et on tâchait de chasser d'Afrique les agitateurs les plus redoutables. Parmi eux l'un des plus actifs était Victor, évêque de Tonnenna, en Proconsulaire, auquel nous devons le récit d'une partie de ces événements. A plusieurs reprises déjà, il avait fallu soit l'emprisonner au monastère du Mandrakion, soit l'exiler aux Baléares ¹; toujours l'incorrigible défenseur des *Trois Chapitres* avait recommencé son opposition. Cette fois, pour en finir, on le relégua, en même temps qu'un autre évêque, au fond de l'Égypte. Il n'en devait plus revenir. En Byzacène enfin, Primasius faisait rude guerre aux dissidents, multipliant contre eux les rigueurs et les confiscations, et ternissant, s'il faut en croire Victor de Tonnenna, par une basse et honteuse rapacité, sa glorieuse conduite d'autrefois ². Grâce à ces mesures pourtant, peu à peu le calme se faisait; sans doute de loin en loin le feu couvant sous la cendre semblait se ranimer; du fond de sa retraite Facundus ne désarmait pas, et il confondait dans une commune haine et Vigile et Pélage, son successeur, et Primasius d'Hadrumète, le principal docteur des Acéphales ³; dans son monastère de Canope, le fanatique Victor de Tonnenna s'agitait sans paix ni trêve, et ses exhortations rallumaient encore des résistances en Afrique ⁴. En 564, il fut avec son compagnon

1. *Ibid.*, ann. 555.

2. *Ibid.*, ann. 552.

3. *P. L.*, t. LXVII, col. 869, 873-874.

4. L. DUCHESNE, p. 430 : « Du fond de leurs retraites, le fanatique Victor de Tunnunum et son collègue Facundus lui lancèrent [au pape Pélage] de sanglantes épigrammes. Facundus, en particulier, en fit le chef d'une secte, pour laquelle son érudition hellénique lui fournit une dénomination un peu baroque, celle des Nécrodiocetes, autrement dit *les Croquemorts* », dans FACUNDUS, *Epistola fidei catholicae*, dans *P. L.*,

d'exil, Théodore, et quatre prélats africains, cité à Constantinople devant le patriarche et l'empereur; et comme tous six refusaient de céder, on les enferma dans divers monastères de la capitale¹. Au fond ce n'étaient plus là que des manifestations sans conséquence; dès avant 560 le pape Pélage pouvait déclarer que « l'Afrique, l'Illyrie, l'Orient avaient condamné les *Trois Chapitres* » et que « c'était folie de s'écarter d'une telle sentence pour suivre quelques colporteurs de fausses nouvelles² ». Aussi bien les principaux acteurs que l'Afrique avait fournis à ce grand drame disparaissaient l'un après l'autre : en 557, l'abbé Félix mourait dans sa prison de Sinope³; en 558, Primasius d'Hadrumète périssait misérablement⁴; en 563, Reparatus finissait à Euchaïta ses jours dans l'exil⁵; en 565, les derniers défenseurs des *Trois Chapitres* suivaient de près dans la tombe Justinien, leur persécuteur⁶. Après avoir pris à cette lutte tragique une part éminente, fourni à la cause de l'orthodoxie quelques-uns de ses plus vigoureux défenseurs; après avoir, pour garder son opinion, résisté aux persécutions impériales et affronté même sans hésiter une douloureuse rupture avec Rome, l'Afrique

t. LXVII, col. 867 sq.; VICTOR TONN., ann. 558. Sur Victor, cf. HOLDER-EGGER, *Victor von Tumuna*, dans *Neues Archiv. des Gesells. für alt. deuts. Gesch.*, 1876, t. I, p. 298 sq.; H. HERTZBERG, *Die Historien und Chroniken des Isidorus von Sevilla*, in-8°, Göttingen, 1874; P. WESSE-LING, *Diatribè de Judaeorum archontibus ad inscriptionem Bercnicensem et dissert. de evangelii jussu Anastasii non emendatis in Vict. Tunnunensem*, in-8°, Trajecti ad Rhenum, 1738.

1. VICTOR TONN., ann. 565.

2. *Monum. Germ. hist.*, *Epist.* III, p. 443-444.

3. VICTOR TONN., ann. 557.

4. *Ibid.*, ann. 552.

5. *Ibid.*, ann. 563.

6. *Ibid.*, ann. 563.

retrouvait enfin à l'aurore du nouveau règne le calme intérieur. L'édit de Justin II, en proclamant la pacification religieuse, en recommandant aux évêques d'éviter toute nouveauté ¹, rendait l'Église africaine à sa véritable vocation : pendant plus de quatre-vingts ans elle allait avoir pour principal souci d'étendre dans l'Afrique byzantine le domaine du christianisme. Traitée d'ailleurs avec une extrême faveur par les successeurs de Justinien, protégée par leurs édits contre toute ingérence abusive des administrateurs civils et militaires ², investie du droit de porter directement aux pieds du prince ses réclamations et ses conseils ³, sûre de voir ses privilèges respectés et ses demandes exaucées ⁴, l'Église sentait croître dans les provinces son influence puissante ; le moment était proche où, par son sévère et incessant contrôle, elle allait conquérir jusque dans l'administration publique une place chaque jour plus éminente ⁵. »

1. EVAGRIUS, *Hist. eccl.*, V, 1.

2. ZACHARIE VON LINGENTHAL, *Jus graeco-romanum*, III, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 10.

4. *Ibid.*, p. 10, 30.

5. C. DIEHL, *op. cit.*, 445-449.

CHAPITRE IX

DÉCADENCE ET DÉSASTRE FINAL (565-709)

Situation de l'Afrique à la fin du règne de Justinien. — Règne de Justin II. — La nouvelle division territoriale de l'Afrique. — Le règne de Maurice et la nouvelle organisation administrative. — Gouvernement des exarques Solomon et Gennadius. — Abus des fonctionnaires. — L'Église et l'Empire. — Le clergé africain. — Le pape Grégoire I^{er} et la réforme du clergé en Afrique. — Situation légale de l'épiscopat. — Sa médiocrité, son effacement, ruines des dernières traces de l'esprit municipal et provincial. — La querelle du monothélisme et l'abbé Maxime. — Menaces d'invasions arabes. — La razzia de 647 et celle de 665. — Le Khalife Moavia érige la province d'Ifrikiya, 669. — Okba, Hassan, prise de Carthage (695). — Perte de Carthage (697). — Occupation définitive de Carthage (698). — Défaite et mort de la reine de l'Aurès. — Chute de Septem (709). — Ruine du catholicisme. — Survivance de quelques chrétientés. — En-Nacir et le pape. — Les chrétientés de Tlemcen et des Nefzaoua.

Il semble que dès que nous arrivons aux dernières années du règne de Justinien le pamphlétaire Procope s'élève à l'impartialité de l'histoire ¹. Ce n'est pas qu'il change de ton, mais c'est qu'il ne peut plus guère dénaturer la vérité devenue aussi lamentable qu'elle

1. F. DAHN, *Procopius von Caesarea. Ein Beitrag zur Historiographie der Völkerwanderung und des sinkenden Romerthum*, in-8°, Berlin, 1865; HAURY, *Zur Beurtheilung des Geschichtschreibers Prokopius von Caesarea*, in-8°, München, 1896.

avait été glorieuse trente années auparavant. L'Afrique subissait le contre-coup de cette décadence, lorsque l'avènement de Justin II sembla lui laisser entrevoir un retour de sécurité et de prospérité ¹. L'attention du prince était particulièrement attirée sur la situation de l'Afrique par l'un des ministres de Justin II, le questeur du palais Anastase ². Un nouveau préfet d'Afrique, Thomas, fut nommé ³, et, suivant le mot de Corippus, « l'Afrique épuisée retrouva un espoir de vie ⁴ ». Tout reprit un air de courage et d'ordre, la défense militaire fut complétée, des places nouvelles furent construites ⁵. L'influence byzantine dépassa même les frontières de sa domination politique et à la faveur des missionnaires et des fondations d'Églises nouvelles, trouva des entrées dans les peuplades jusque-là réfractaires à toute entente; on s'avança ainsi jusque chez les Garamantes du Fezzan et jusque chez les Berbères de la Maurétanie Césarienne ⁶. A l'intérieur, la réorganisation s'introduisait dans les finances ⁷, et l'obtention des magistratures devenait irréprochable ⁸, tandis qu'on attribuait au corps épiscopal, dont les privilèges avaient été confirmés, une sorte de surveillance suprême sur les fonctionnaires civils et militaires;

1. GROH, *Geschichte des oströmischen Kaisers Justin II*, in-8°, Leipzig, 1889.

2. CORIPPUS, *In laudem Anastasii*, 36-40. Sur ce personnage, cf. JEAN D'ÉPIHÈSE (édit. SCHÖNFELDER), II, 29.

3. *C. I. L.*, n. 1434.

4. CORIPPUS, *In laudem Justinii*, I, 18-21.

5. *C. I. L.*, n. 1434; C. DIEHL, *Rapport cité*, p. 433; SALADIN, *II^e Rapport*, p. 545.

6. JEAN DE BICLAR, *Chronicon*, ann. 569; CORIPPUS, *In laudem Justinii*, I, 21.

7. *Novelle CXLIX*, 2 (ann. 569).

8. *Novelle CXLIX*.

il semblait que dans le clergé seulement se trouvait encore la conscience nécessaire pour exposer l'état des choses à l'empereur « afin que, disait celui-ci dans son rescrit, connaissant la vérité, nous décidions ce qu'il convient de faire ¹ ».

Il était écrit que l'Afrique ne serait jamais plus prospère. Tandis qu'on se livrait à la joie de cette renaissance ², l'Empereur attaqué par les Avars, par les Lombards, par les Perses, ne pouvait plus accorder qu'une attention insignifiante aux travaux de la paix. L'Afrique n'étant pas attaquée, on la négligea, on allait l'oublier peut-être quand on apprit, en 569, que le préfet Théodore venait d'être tué par les Maures ³. En 570, Theoctistos, *magister militum* de la province d'Afrique, fut battu par les Maures et tué ⁴. En 571, Amabilis, *magister militum* d'Afrique, fut tué par les Maures ⁵. On ne sait rien de plus que ces noms, ces dates et ces violences. Quelles causes provoquèrent ces désastres successifs? Nous l'ignorons. Il est certain que pendant ces années, l'influence byzantine s'était étendue dans la direction de la Maurétanie Césarienne, mais ici encore, la diplomatie suivait le sillon tracé par les missionnaires. Vers 569, se place la conversion au catholicisme de la puissante tribu des Maccuritae, établie dans la Césarienne. Peut-être voulut-on aller trop vite en besogne, toujours est-il que ce ne fut qu'en 573 que la tribu renouvela solennellement sa

1. ZACHARIE VON LINGENTHAL, *Jus graeco-romanum*, t. III, p. 9-10 (ann. 568).

2. *C. I. L.*, n. 1020.

3. JEAN DE BICLAR, ann. 569.

4. *Ibid.*, ann. 570.

5. *Ibid.*, ann. 571.

soumission à l'Empire ¹, et tout l'intervalle entre ces deux dates avait été troublé par les combats et les exécutions de 570, 571 et 572. Probablement, les tribus, inquiètes des progrès trop rapides des Byzantins vers l'ouest, se soulevèrent sous le commandement de Garmul, le grand chef indigène. Alors recommencèrent, comme en 546, les dévastations, les massacres. Des populations entières s'enfuirent, dans la crainte des Berbères, jusqu'en Espagne ², le pays redevint désert ³. Après un court réveil, tout périclita de nouveau, les abus reparurent dans l'administration et dans l'armée, la force et la bonne volonté de l'empereur succombèrent, et découragé, malade, sentant sa raison lui échapper ⁴, il appela à lui un régent de l'empire (574), Tibère Constantin, et l'associa à son dur labeur.

Le nouveau règne marqua un retour aux bonnes traditions de gouvernement. Le préfet Thomas fut replacé à la tête de l'administration africaine et le commandement de l'armée fut remis à Gennadius, officier instruit et énergique. Celui-ci attaqua vers 578 ou 579 le vieux chef maure, Garmul, qu'il battit et tua de sa propre main ⁵. La disparition de Garmul découragea les indigènes, et un auteur nous apprend, à la date de 584 ⁶, que les Maures ne songeaient plus alors qu'à vivre tranquilles et soumis. L'empereur Ti-

1. *Ibid.*, ann. 573.

2. MORCELLI, t. III, p. 325, 328; *Vitae patrum Emeritensium*, 3, P. L., t. LXXX, col. 126; HILDEFONSUS, *De viris illustr*, 4, P. L., t. XCVI, col. 200.

3. Const. III (ann. 570); ZACHARIE VON LINGENTHAL, *Jus graeco-romanum*, III, p. 13-14.

4. GROH, *op. cit.*, p. 54-59; BURY, *op. cit.*, t. II, p. 76, 79.

5. JEAN DE BICLAR, ann. 572.

6. THEOPHYLACTE SIMOCATTA (édit. DE BOOR), III, 4, 9.

bère en profitait pour entreprendre et poursuivre la réforme de l'administration byzantine en Afrique ; il était parvenu à des résultats assez positifs pour qu'il lui fût possible de prendre dès 582 les mesures nécessaires à la restauration de l'agriculture et à la sécurité de la frontière. Néanmoins cette demi-prospérité garde je ne sais quoi d'artificiel, de transitoire. On sent que quelque chose manque à ce qui fait les époques puissantes et heureuses. Trop souvent les mêmes lois reparaissent, prescrivant, insistant, réitérant ce qu'elles ont déjà édicté, imposé sans résultat ou bien avec un résultat qui ne dure pas. La frontière est intacte, mais on a dressé une seconde ligne de places fortes en arrière ; bien plus, l'intérieur du pays montre maintenant des forteresses et même des redoutes, des réduits construits aux frais des populations et destinés à les abriter à la première alerte. Sans doute, les vingt années du règne de l'empereur Maurice (582-602) vont réparer bien des désordres, bien des maux, mais imposer aussi des transformations bien graves et bien profondes à un pays qui, depuis l'invasion vandale, semblait n'avoir que la force fléchissante d'un malade et, depuis la domination byzantine, la faiblesse persistante d'un convalescent.

A la fin du vi^e siècle, les divisions territoriales de l'Afrique avaient subi de profondes modifications ¹. La Tripolitaine était désormais détachée de l'Afrique et relevait de la province d'Égypte ² ; la Maurétanie Césarienne était rayée du nombre des possessions

1. GEORGES DE CHYPRE, *Descriptio orbis romani* (édit. GELZER), p. VI-VIII. Cette liste géographique représente les divisions de l'Afrique sous le règne de l'empereur Maurice.

2. *Descript. orb. rom.*, p. LI, LXIV.

byzantines et les quelques places qu'on y conservait étaient réunies à la Sitifiennne pour former avec elle la province de Maurétanie première ¹. A l'extrémité de l'Afrique, la citadelle de Septem formait le centre d'un gouvernement nouveau comprenant les îles Baléares, les villes d'Espagne demeurées la possession de l'empire, et administré, sous le nom de Maurétanie seconde, par le préfet d'Afrique. A la fin du VI^e siècle, le pays byzantin était donc divisé en six provinces : 1^o la province Proconsulaire²; 2^o la Byzacène; 3^o la Numidie; 4^o La Maurétanie première (Sitifiennne et débris de la Césariennne); 5^o la Maurétanie seconde (Septem, Baléares, villes grecques d'Espagne); 6^o la Sardaigne, à laquelle il faut sans doute rattacher la Corse ³.

Cette répartition nouvelle laissait subsister en grande partie les dispositions anciennes; les cadres — et certains cadres seulement — étaient changés. « Dans la Byzacène, les limites de la province étaient demeurées ce qu'elles étaient au temps de Justinien : si, parmi les villes énumérées par Georges de Chypre, nous cherchons les plus méridionales, nous trouvons, en effet, sur la côte, Junca, dans l'intérieur du pays, Madarsuma, Capsa et Thé-

1. *Ibid.*, p. 34. « A la vérité, Sétif est mis par Georges de Chypre en Numidie et Rusuccuru seul figure en Maurétanie première. Mais la Maurétanie première étant au temps de Procope identique à la Sitifiennne, et Sétif étant resté byzantin, il serait étrange que ce nom eût été entièrement détourné de sa signification primitive pour être uniquement appliqué aux débris de la Césariennne. Il vaut donc mieux, avec Gelzer (p. XXXI), admettre une transposition dans le manuscrit ». C. DIEHL, *op. cit.*, p. 467, note 4.

2. Le nom se rencontre dans un rescrit de 582. Cf. ZACHARIE VON LINGENTHAL, *Jus graeco-romanum*, III, p. 30.

3. Cf. S. GRÉGOIRE, *Epist.* VII, 3; GELZER (*op. cit.*, p. XLIV) y met à tort un duc : on n'y trouve qu'un tribun.

lepte, et vers l'ouest, Cillium; en seconde ligne, c'est sur le littoral, Thapsus et Hadrumète, dans l'intérieur Kouloulis, Mamma, Sufetula et Sufès qui déjà porte son nom actuel de Sbiba¹. La Numidie avait aussi sensiblement la même extension qu'autrefois : au pied de l'Aurès, les Byzantins occupent toujours Théveste, Bagaï, et d'autres témoignages nous permettent d'ajouter à ces villes celles de Thamugadi, de Lambèse et de Diana²; à l'intérieur, ils tiennent, comme jadis, la seconde ligne que formaient Laribus³, Tigisis, Calama; du côté de l'ouest, ils possèdent Mileu et Constantine⁴. La Maurétanie première paraît avoir été plus sérieusement diminuée : on y rencontre seulement Sitifis et Rusuccuru, cette dernière place provenant de l'ancienne Césarienne⁵; la région de Hodna, si du moins il n'y a ici nulle lacune dans la liste, semble à ce moment avoir été abandonnée. Enfin, dans la Maurétanie seconde, la notice place Septem, les îles de Majorque et de Minorque, et les villes que les impériaux conservaient en Espagne à la fin du vi^e siècle : C'était, depuis que le roi Leovigild avait définitivement reconquis Corduba, les cités de Carthago Spartaria (= Carthagène), Malaca, Assidona et Sagontia (= Gisgonza)⁶. Il reste à nommer en Sardaigne les villes de Caralis, métropole de l'île, de Turrus, Fausiana, Sulci, Chry-

1. GEORGE CYPR., *op. cit.*, p. 33.

2. Cf. *C. I. L.*, n. 2389; FOURNEL, *Les Berbers*, t. I, p. 166-167.

3. GELZER, note 606, hésite à reconnaître cette ville, parce que la liste la place en Numidie. PROCOPE fait de même dans un passage encore inédit du *De Aedif.*, c. VI, n. 7.

4. GEORGE CYPR., p. 33-34.

5. *Ibid.*, p. 34.

6. Sur ces possessions et leur histoire, GELZER, p. XXXII-XLIII et surtout XXXIV-XXXVI.

sopolis, Oristanum, Tharros¹; en Corse, la correspondance de saint Grégoire² mentionne Aleria, Saone, Adjacium³.

Le règne de Maurice fut marqué par de profondes modifications dans l'organisation administrative de l'Afrique. Mais le temps manqua pour que l'évolution commencée s'achevât et l'exarchat africain, bien qu'il ait subsisté avec tout l'ensemble qui dépendait de lui jusqu'aux derniers jours de la domination byzantine en Afrique, ne put complètement transformer l'Afrique en un véritable *thème* byzantin. Il faut néanmoins savoir gré au prince énergique et intelligent qui sut rendre à l'Afrique un commencement de vigueur. Grâce à ses choix heureux, on vit succéder aux patrices Solomon et Gennadius des exarques qui ne le cédaient en rien à ces gouverneurs tels que le pays en avait trop peu connu.

Gennadius pourrait avoir été le premier exarque d'Afrique; en tout cas nous savons qu'à la suite d'invasions maures, en 587, invasions qui entraînèrent beaucoup de ruines⁴, Maurice fit appel à Gennadius que ses victoires d'autrefois et le prestige de la ruine de Garmul ainsi que sa connaissance approfondie du pays désignaient pour le poste de gouverneur; il l'exerça avec le titre d'exarque. Après huit ans de gouvernement il fut remplacé par Héraclius. Ce long gouvernement n'avait pas été stérile. Le chroniqueur Jean de Nikiou fait mention de plusieurs victoires remportées sous le règne de l'empereur Maurice sur

1. GEORGE CYPR., p. 35.

2. S. GRÉGOIRE, *Epist.* I, 76-77; XI, 77.

3. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 470 sq.

4. THÉOPHANE (édit. DE BOOR), p. 261.

les Maurétaniens et les Maures ¹. Gennadius dut à ces victoires d'étendre la domination byzantine. Nous avons dit que les missionnaires catholiques avaient facilité les voies à la civilisation impériale qui s'introduisait à leur suite dans les tribus indigènes. Cette fois l'exarque avait tenu à ouvrir les voies. Une lettre du pape Grégoire I^{er}, datée de 591, le félicite de ses victoires ², de ses succès militaires ³, de la soumission des ennemis ⁴ et des tentatives qu'il a faites pour propager la foi catholique à la suite de ces campagnes glorieuses dans lesquelles il a plutôt en vue le progrès de la foi que l'extension des frontières ⁵. Cette période de félicité relative fut cependant entrecoupée de terribles inquiétudes. En 595 ou 596, un soulèvement indigène menaça la ville même de Carthage. Gennadius, n'ayant pas les forces nécessaires pour engager une affaire, négocia et, au moment où l'ennemi enivré d'orgueil et de vin célébrait les étonnantes prouesses qui avaient réduit l'exarque à traiter, celui-ci tomba avec ses troupes sur les rebelles, et tua tout ce qui n'eut pas la force de s'échapper. A peine était-il délivré des tribus qu'un autre fléau apparut : la peste (599) ; mais il semble qu'à partir de cette époque on n'ait plus à signaler aucune révolte des tribus épuisées.

Tandis que la sécurité reparaisait, une administration compliquée, mais puissante et devenue honnête grâce à la surveillance rigoureuse ainsi qu'à la

1. *Chronique de JEAN, évêque de Nikiou*, édit. H. ZOTENBERG, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nationale*, 1883, t. XXIV, p. 524.

2. S. GRÉGOIRE, *Epist.* I, 72.

3. *Ibid.*, I, 73.

4. *Ibid.*, I, 59.

5. *Ibid.*, I, 73.

probité de l'exarque, restaurait ce qui pouvait l'être encore. Mais un pays ne traverse pas impunément deux siècles environ de troubles et de révolutions sans qu'un relâchement presque sans remède ne s'empare des âmes et ne les amoindrisse dans toutes leurs puissances. On ne s'aperçoit pas que les Africains, jadis si entreprenants, si alertes, aient apporté un concours bien appréciable à l'administration byzantine. Celle-ci se sentait parfois impuissante à appliquer à l'Afrique les édits envoyés de Constantinople. De là cette initiative qui ne s'arrêtait pas toujours au seuil des abus. Le gouvernement central, disposé à juger de l'état des provinces lointaines d'après la rentrée des impôts, pouvait être aisément abusé et les fonctionnaires y apportaient tous leurs soins. La rigueur calculée avec laquelle ils opéraient rendait leur action inexorable à ceux qui ne pouvaient s'acquitter des charges multiples et écrasantes qui tombaient sur le petit propriétaire. La correspondance de saint Grégoire I^{er} a conservé l'écho des excès provoqués par le souci de satisfaire aux demandes du trésor. En Corse, on vit des hommes libres vendre leurs fils comme esclaves afin de se procurer le numéraire indispensable à l'acquittement des impôts : d'autres propriétaires quittèrent leur domaine et vinrent s'établir chez les barbares. La Sardaigne et la Corse, rattachées alors à l'Afrique, furent le théâtre d'un véritable brigandage administratif. Tous les prétextes étaient bons dès qu'ils servaient à extorquer des contributions. L'Église elle-même, malgré les immunités dont les empereurs l'avaient comblée dès cette époque, n'était pas épargnée.

Les petites gens étaient soumis à toutes les brutali-

tés que la rapacité inspire et que l'indiscipline permet. Les clercs étaient eux aussi mal traités, battus, mis en prison; l'évêque devenu, par la multiplication des sièges épiscopaux et l'appauvrissement du domaine, un assez mince personnage, n'est guère ménagé; le duc de Sardaigne va jusqu'à l'empêcher d'exercer la juridiction que la loi lui confère. A cette date tardive, grâce à la tolérance qu'on lui témoigna, le Donatisme eut un retour de prospérité. On accorda à ce parti l'autorisation de posséder des églises, d'élire des évêques, à la condition que ces prélats n'ambitionneraient pas le titre de primat; cela suffit à aider la reconstitution d'un groupe donatiste dans son ancien foyer, la Numidie. Les fonctionnaires byzantins témoignèrent aux hérétiques une extrême bienveillance. « Sans intervenir, ils laissèrent persécuter les évêques catholiques; malgré les instructions formelles du prince, malgré les objurgations pressantes du pape, ils traînèrent des années entières avant d'accorder satisfaction aux victimes, ils s'efforcèrent d'étouffer leurs plaintes sous les accusations et les calomnies; bref, suivant l'expression de saint Grégoire, ils vendirent ouvertement la foi catholique¹. »

Celle-ci demeurait néanmoins la foi de la majorité des Africains et, en dépit de la malveillance des fonctionnaires, l'Église prenait de plus en plus ostensiblement l'attitude nouvelle due au moins autant aux circonstances qu'au dévouement très réel et à l'intelligence politique très aiguë de plusieurs papes de ce temps. Ceux-ci n'avaient pu s'interdire d'observer les signes d'irréremédiable décadence de l'Empire byzantin dans ses dernières provinces occidentales;

1. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 505 sq.

ils comprirent que le rôle et la popularité qu'avaient su obtenir les évêques dans la Gaule mérovingienne ¹, il dépendait d'eux de l'obtenir dans les provinces grecques d'Europe. La communauté de malheurs tendait déjà à rapprocher le petit peuple du clergé, en outre les lois donnaient aux évêques le pouvoir de surveiller les fonctionnaires; ces causes réunies établirent l'Église dans une situation à laquelle elle semblait avoir répugné longtemps mais que, convaincue par l'expérience de trois siècles, elle se décidait enfin à accepter et, dans une certaine mesure, à hâter. Jadis satisfaite de conseiller un Constantin, un Gracien, un Théodose, elle paraissait n'avoir pas songé à exercer directement la suprématie politique; mais les retours de fortune sous Constance, Julien, Valens, d'autres encore et tout récemment sous Justinien l'avaient convaincue de l'impossibilité de faire durer le régime hybride d'une sorte d' « entente cordiale ». En outre il était manifeste que le problème loyaliste qui s'était posé à saint Augustin au début des invasions barbares était aujourd'hui plus qu'à moitié résolu.

L'Europe changeait, l'Empire disparaissait, une société nouvelle s'élaborait dans laquelle il parut légitime à l'Église et avantageux aux peuples de substituer, à l'autorité impériale, l'autorité ecclésiastique. L'habitude s'était introduite de recourir aux évêques

1. GUÉRARD, *Mémoires sur les causes principales de la popularité du clergé en France sous les deux premières races*, in-4°, Paris, 1835; A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, in-8°, 1902, t. I, p. 94: « On ne saurait trop grandir le rôle joué par l'Église à l'époque mérovingienne; la plupart des évêques s'acquittent dignement de leur charge de défenseurs naturels des pauvres et des humbles; les moines évangélisent les nations païennes, mettent en culture les terres abandonnées et donnent l'exemple de toutes les vertus. »

généralement désintéressés, accueillants, secourables et désireux d'être utiles autant que d'être forts, ce qui leur paraissait le moyen d'être plus efficacement et plus longtemps utiles. Ainsi s'opérait la substitution du prestige papal au prestige impérial.

Et cependant épiscopat et clergé n'offraient pas toutes les garanties que l'on s'attend à leur voir fournir pour justifier ces hautes prétentions. A la fin du VII^e siècle l'organisation ecclésiastique contemporaine de Justinien subsistait encore en Afrique et en apparence tout continuait du même train que par le passé. Les conciles se réunissaient fréquemment, nous en relevons en Numidie, en 591, 592, 593; à Carthage, en 594; en Numidie encore et en Byzacène, deux fois par an. Mais ces conciles nous apprennent que la discipline était alors bien déçue. Les évêques de Byzacène se mettaient en opposition ouverte avec leur primat ¹, des situations analogues se rencontraient dans les monastères entre moines et abbés ². « En Numidie, d'interminables conflits éclataient entre les chefs des diocèses pour quelques paroisses enlevées ou quelques redevances indûment perçues ³; ailleurs, les évêques ne craignaient point d'infliger à leurs clercs des châtimens corporels ⁴. La simonie surtout et la corruption faisaient des progrès inquiétants : l'évêque de Tigisis vendait les charges ecclésiastiques ⁵, celui de Lamiggiga se laissait corrompre par les hérétiques ⁶; le primat de Byzacène faisait mieux encore : pour se soustraire à la condamnation

1. GRÉGOIRE, *Epist*, IX, 24.

2. *Ibid.*, VII, 32.

3. *Ibid.*, VIII, 14.

4. *Ibid.*, XII, 28, 29.

5. *Ibid.*, XII, 28, 29. Cf. III, 47, 48.

6. *Ibid.*, I, 82. Cf. II, 46.

qui le menaçait, il achetait, moyennant dix livres d'or, la protection du gouverneur de la province ¹. Ce n'est pas tout. En Numidie l'hérésie donatiste relevait la tête ² : grâce à la tolérance du gouvernement, les dissidents, on l'a vu, avaient conservé leurs églises, leurs évêques; maintenant ils se flattaient d'ébranler le catholicisme lui-même. Des diocèses où ils dominaient, ils expulsaient violemment le clergé orthodoxe ³; dans les autres, ils tâchaient de s'insinuer en se ménageant à prix d'or la bienveillance des évêques ⁴, et, devenus de la sorte maîtres de positions importantes, ils en profitaient pour faire parmi les fidèles une active et souvent heureuse propagande. Beaucoup de gens, séduits par les promesses, consentaient à se faire rebaptiser selon le rite donatiste ⁵; les hautes classes de la société elle-même étaient gagnées par la contagion, et de grands propriétaires, non contents de passer avec toute leur famille au parti de l'hérésie, usaient de leur influence pour entraîner à leur suite les personnes qui dépendaient de leur autorité ⁶. Pendant six années entières, de 591 à 596, sans cesse, il est question, dans la correspondance de Grégoire le Grand, de l'audace croissante des donatistes : devant leurs progrès et leurs intrigues, les conciles eux-mêmes hésitaient et laissaient fléchir la rigueur du dogme ⁷. Vainement, en 594, un édit impérial essayait d'enrayer le mal ⁸;

1. *Ibid.*, XI, 27.

2. *Ibid.*, I, 72.

3. *Ibid.*, IV, 32, 35.

4. *Ibid.*, I, 82; II 46.

5. *Ibid.*, II, 46 IV, 32, 35.

6. *Ibid.*, IV, 41; VI, 34.

7. *Ibid.*, IV, 7.

8. *Ibid.*, V, 3; VI, 61.

grâce à la complicité de l'administration ¹, les ordres du prince demeuraient lettre morte; et les évêques qui tentaient de faire leur devoir se voyaient exposés à la fois aux persécutions de leurs adversaires, aux calomnies et aux rigueurs de l'autorité ². Enfin dans certaines portions de l'exarchat d'Afrique, l'œuvre de la conversion demeurait stationnaire; en Corse, beaucoup de diocèses restaient sans évêques pendant plusieurs années de suite et retournaient lentement à la barbarie ³. En Sardaigne, en Afrique même, nombre de prélats étaient négligents ou indifférents ⁴: et malgré les efforts que faisait sur ce point l'administration impériale, toujours prête à imposer par les armes la religion orthodoxe ⁵, beaucoup de païens continuaient à adorer les arbres et les pierres ⁶. Jusque sur les domaines des propriétaires chrétiens, jusque dans les patrimoines de l'Église ⁷ subsistaient un grand nombre de cultivateurs idolâtres ⁸ ».

Il se trouvait heureusement à la fin du VII^e siècle sur le siège de Rome un pape d'une haute valeur intellectuelle et morale. C'était un pur Romain, organisateur et administrateur à la manière de ses ancêtres des plus grands jours de Rome. Pouvant embrasser sans trop d'effort le gouvernement de l'Église entière il ne trouvait pas de raison de borner son attention et son activité à des limites plus restreintes. Il était

1. *Ibid.*, IV, 32; VI, 61.

2. *Ibid.*, IV, 32; VI, 59, 61; VIII, 15.

3. *Ibid.*, I, 76, 77; VIII, 1.

4. *Ibid.*, I, 72; IV, 26.

5. *Ibid.*, I, 72; IV, 25; XI, 22.

6. *Ibid.*, IV, 23, 27; VIII, 1.

7. *Ibid.*, IV, 23, 26, et en général, pour la Sardaigne, IV, 25, 27, 29; V, 38; IX, 204; XI, 22; pour la Corse, VIII, 1; pour l'Afrique, I, 72.

8. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 507 sq.

de ces hommes qui engagent les situations ; après eux et pendant longtemps il suffit de suivre. Mais pour leurs successeurs c'est parfois tout ce qu'ils peuvent faire et plus qu'ils ne peuvent faire.

Comme tous les esprits tournés vers la pratique, le pape saint Grégoire I^{er} se connaissait admirablement en hommes. Il découvrit, pour l'aider dans l'œuvre de la restauration de la discipline ecclésiastique en Afrique, des auxiliaires qui furent tout à la fois des hommes d'initiative et des coopérateurs modestes. L'un d'eux était le notaire Hilarus, chargé de l'administration des patrimoines de l'Église romaine en Afrique. Les attributions de ce personnage étaient plus étendues que son titre ne porterait à le penser ; il importe de rappeler que Hilarus avait, à peu de chose près, les droits d'un légat pontifical. Il lui incombait de surveiller la conduite des prélats, de faire sur leurs actes les enquêtes nécessaires, de réprimander leurs fautes, de leur transmettre les instructions du pape, de provoquer pour les juger la réunion des conciles ¹. Avec lui, deux évêques travaillèrent à assurer le triomphe des réformes conçues par le pape, ce furent l'évêque de Carthage, Dominique ², et un évêque de Numidie, Colombus, dont le siège n'est pas connu, qui, de 592 à 602, se fit dans sa province une situation prépondérante. La faveur du pape égalait sa confiance ; sachant la rectitude d'esprit de Dominique, il n'avait pas craint de lui laisser voir ³ qu'il faisait plus de cas de son suffragant que de lui primat, et Dominique eut assez de modestie, ce qui est louable, et assez d'esprit, ce qui est hors ligne, pour le trou-

1. S. GRÉGOIRE, *Epist.* I, 82; II, 46; XII, 28.

2. *Ibid.*, II, 52 à XII, 1; VI, 19, 60; VIII, 31; XII, 1.

3. *Ibid.*, III, 47, 48; XII, 28, 29.

ver bon. Lui-même Dominique prenait conseil de Colombus, et s'en trouvait bien. « Par ces hommes, écrit M. C. Diehl, qu'il faut citer sans cesse puisqu'il a dit tout ce qu'on pouvait savoir de cette époque, par ces hommes, Grégoire rétablit en Afrique l'unité, la concorde, la discipline ecclésiastique : tandis que, en 594, dans la Proconsulaire, le concile de Carthage combattait vigoureusement l'hérésie donatiste et menaçait même de la déposition les évêques qui négligeraient de poursuivre les dissidents ¹, en Numidie, grâce aux exhortations du pontife, on engageait contre les ennemis de l'Église une lutte courageuse, où les efforts de la prédication se mêlèrent aux condamnations conciliaires pour ramener les schismatiques repentants, pour punir les obstinés et les coupables ². Aussi bien, de toutes parts, les Églises d'Afrique se tournaient vers Rome; entre les évêques du diocèse africain et la cour pontificale c'était un constant échange de lettres et de mandataires : c'est au pape que s'adressait quiconque avait une plainte à faire, une injustice à dénoncer ³; c'est à son tribunal qu'étaient cités les évêques accusés ou coupables ⁴ : bref, aucune décision importante ne se prenait sans son assentiment, et Grégoire félicitait ⁵ à juste titre Dominique de Carthage du soin qu'il apportait en toute circonstance à consulter respectueusement le siège apostolique ⁶. »

On ne peut manquer de reconnaître que l'on était assez loin alors de l'antique Église d'Afrique avec ses

1. *Ibid.*, 3, .V Grégoire d'ailleurs blâmait cet excès de zèle.

2. *Ibid.*, I, 75; II, 46; IV, 35.

3. *Ibid.*, I, 82; II, 46; VIII, 14; IV, 13.

4. *Ibid.*, IV, 32; VI, 59; IX, 27.

5. *Ibid.*, VIII, 31.

6. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 510.

allures un peu glorieuses et cassantes. Ce n'est pas dès l'édit de Milan, en 313, mais seulement vers le temps de Justinien et les dernières années du vi^e siècle que l'on s'aperçoit aux résultats de la gravité des causes posées par le régime inauguré par l'union du sacerdoce et de l'empire. Au moment où la victoire du christianisme est définitive, sous Théodose, se conclut une sorte d'alliance qui ne donnera son plein effet qu'au temps où l'empire de Byzance aura pris son caractère essentiel de monarchie chrétienne. A partir de ce moment l'autorité impériale ne peut plus se désintéresser des affaires religieuses, elle a ses préférences théologiques, elle aura même sa théologie¹. En même temps la puissance ecclésiastique a des vues politiques arrêtées, elle aura même, un jour, son plan politique et sa méthode de gouvernement.

Pour le moment on n'en est pas là et l'Afrique aura disparu de l'histoire au moment où s'ouvrira le conflit. Mais dès le temps de saint Grégoire l'autorité du patrice d'Afrique, véritable empereur au sens du pouvoir civil et militaire, n'est nullement limitée au sens du pouvoir religieux. Nous voyons intervenir Gennadius et Héraclius dans les affaires purement ecclésiastiques. Deux Églises sont-elles en conflit, elles recourent à lui²; les dissidents prennent-ils une attitude hostile, le patrice les gourmande³; c'est même lui qui juge de l'opportunité des *campagnes apostoliques* à entreprendre⁴. S'agit-il de tenir la main à l'observation des canons des conciles⁵, de présider les dis-

1. Se rappeler l'*Ectèse*, le *Type*, etc.

2. S. GRÉGOIRE, *Epist.* I, 72.

3. *Ibid.*, I, 72.

4. *Ibid.*, IV, 7.

5. *Ibid.*, I, 72; IV, 7.

putes religieuses ¹, de veiller à la résidence des évêques ² et à la régularité des choix épiscopaux ³, c'est toujours prérogatives du patrice. Toutes ces choses nous semblent excessives, mais le pape ne s'en étonne pas, car il reconnaît au chef de l'administration civile le droit de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques ⁴. Il y a toutefois une mesure et c'est ici que les difficultés commencent pour ne plus finir entre le pape et son primat casqué. Il est douteux, en effet, que les qualités assignées à ce personnage se rencontrent au degré où on les réclame de lui. Le premier souci de l'exarque devra être la crainte de Dieu ⁵; il devra ensuite se rappeler sans cesse que sa charge l'a établi protecteur-né de la religion et qu'il lui incombe d'étendre son domaine au dehors tandis qu'il le défend au dedans contre les envahissements de l'hérésie ⁶. Il faut lire dans la correspondance de saint Grégoire cet idéal du chef d'État qui n'a que le défaut de ne pouvoir sortir de l'idéal, non qu'il soit pure fantaisie mais parce qu'il est trop excellent et qu'à ce titre il appartient à la galerie de ces Salentes où, de Méliton à Fénelon, aboutit plus d'une fois un rêve épiscopal.

Plus le patrice était arrogant, plus le pape se fit intraitable. L'affaire de l'évêque Paul de Numidie leur donna l'occasion de se mesurer. Ce fut à qui ferait assaut de hardiesse. Pour finir, le pape l'emporta. Il avait revendiqué l'affaire pour lui seul et écarté toute juridiction civile, toute intervention administrative. C'est

1. *P. G.*, t. XCI, col. 287, 354.

2. GRÉGOIRE, *Epist.* I, 72; VI, 59.

3. *Ibid.*, I, 72.

4. *Ibid.*, IV, 7.

5. *Ibid.*, I, 59.

6. *Ibid.*, I, 72.

ainsi que s'affirmait l'indépendance et la prépotence ecclésiastique. Il se trouva que le rôle que les circonstances préparaient à qui saurait le prendre ne se trouva pas disproportionné à la taille du grand pape. L'épiscopat d'Afrique était devenu si médiocre vers ce temps qu'il se tournait comme instinctivement vers l'évêque de Rome, de même que jadis il s'adressait au métropolitain de Carthage. Grégoire recevait les plaintes et faisait la police. « Tantôt il réprimandait directement le gouverneur coupable ¹; plus souvent il s'adressait au chef hiérarchique du personnage, se plaignant des *praesides* au préfet ², des ducs à l'exarque ³, d'eux tous à l'empereur ⁴. Parlant tout ensemble au nom de la loi et de la religion, il distribuait, suivant les cas, l'éloge ou le blâme, promettant au duc de Sardaigne de rendre à Constantinople bon témoignage de sa conduite ⁵, dénonçant au prince les calomnies du patrice Gennadius ⁶. De ce droit de contrôle à une intervention directe dans les affaires proprement administratives, il n'y avait qu'un pas; les nécessités d'une époque pleine de troubles amenèrent souvent Grégoire à le franchir. Pour sauver ce peuple chrétien dont le salut spirituel et temporel lui est commis, le pape avertit l'exarque des dangers qui menacent ses provinces, et lui suggère les mesures — même celles d'ordre militaire — qui pourront écarter ce péril ⁷. Par ses ordres, l'évêque de Caralis veille à l'approvisionnement de la ville, à

1. *Ibid.*, I, 46.

2. *Ibid.*, XI, 5.

3. *Ibid.*, I, 59.

4. *Ibid.*, I, 47; VI, 61.

5. *Ibid.*, IV, 25.

6. *Ibid.*, VI, 61.

7. *Ibid.*, IX, 11; VII, 3.

l'entretien des murailles, à la garde des remparts ¹ : ainsi l'Eglise pénètre dans l'administration et parfois même se substitue à elle ². » Suivant le personnage qui détient la première charge, les relations sont plus ou moins cordiales, mais il semble que l'exarque Gennadius, malgré quelques rodomontades, se montra très déférent puisque « nous avons, lui écrivait le pape, d'autant plus de plaisir à vous confier la surveillance des affaires ecclésiastiques que nous connaissons pleinement les pieuses dispositions de votre cœur ³ ». Le préfet Innocent fut encore plus complètement dévoué, c'est presque un surveillant, une sorte de vidame. On devine d'après l'attitude des chefs ce que doit être celle des fonctionnaires ; c'est à qui fera assaut de dévouement et de servilité.

Ceci précipita la décadence.

On se tournait vers la puissance ecclésiastique avec une confiance et une insistance qui faisaient entrevoir à quel point le gouvernement impérial était dédaigné, déconsidéré. Or, au jour prochain des insurrections et des invasions, l'administration byzantine et l'armée grecque seront isolées, découragées, l'empereur ne pourra rien lui non plus contre cet état de choses, et ni le clergé ni le pape ne seront alors d'aucun secours. Le peuple est allé chercher conseil et secours hors de l'Afrique, et tout le monde a paru croire que ce qui se fait impunément pendant la paix n'engage aucunement l'avenir. Ajoutez à cela qu'en se détachant du pouvoir politique central on a fait plus que d'aller

1. S. GRÉGOIRE, *Epist.* IX, 11, 195.

2. C. DIEHL. *op. cit.*, p. 513 sq.

3. S. GRÉGOIRE, *Epist.* IV, 7.

des fonctionnaires byzantins aux évêques africains. Ce pauvre épiscopat s'était attaché à s'effacer avec tant de persévérance et tant de succès que l'on ne songea pas à faire fond sur lui un seul instant, on s'adressa comme instinctivement à Rome. Or, quand il s'agissait des destinées politiques du pays c'était aux seuls évêques africains qu'il appartenait de conduire les esprits et les partis; ils n'en étaient plus capables, peut-être même n'en étaient-ils plus dignes. Il en résulta la disparition de ce qui avait pu persister de l'esprit municipal. Désormais il n'en reste plus trace, et on va voir les ruines se précipiter.

Le 5 octobre 610, l'empereur Héraclius fut couronné à Constantinople. Il arrivait d'Afrique dont son père était gouverneur et venait de renverser Phocas. La flotte qui le portait, lui et son armée, avait mis à la voile à Carthage et le pays avait rempli ses vaisseaux de volontaires ¹, y compris les indigènes, qui au jour du triomphe ne manquaient pas de lui rappeler ce que la province attendait du victorieux. Les fatalités qui se succédaient pendant les premières années du règne d'Héraclius faillirent l'amener à une décision qui eût gravement modifié les destinées de l'Afrique. En 619, découragé, l'empereur donna ordre d'embarquer les richesses du trésor impérial à destination de l'Occident, il se préparait à les suivre et à transporter le siège de l'empire à Carthage. Quand son projet fut connu, la ville de Constantinople députa à l'empereur le patriarche Sergius pour lui rappeler les devoirs qu'il avait contractés envers sa capitale et lui faire jurer solennellement, dans l'église Sainte-Sophie, de ne l'abandonner

1. JEAN DE NIKIOU, *Chronique* (édit. ZOTENBERG), p. 553.

jamais, Héraclius céda et vers le même temps la fortune sembla revenir vers lui ¹.

Les cinquante premières années du VII^e siècle furent pour l'Afrique comme cet éclat fugitif qui précède l'instant où une lumière va s'éteindre. La tranquillité et la sécurité avaient reparu. En 610, l'exarque Héraclius n'hésite pas à dégarnir de troupes la province et à faire appel aux tribus indigènes pour grossir les recrues de l'expédition tentée contre Phocas; en 619, l'empereur songe à porter à Carthage la capitale de l'empire. Ce que nous savons de l'influence byzantine à cette date confirme toutes les conjectures. Les fonctionnaires byzantins s'étaient fait un devoir de faire marcher du même pas la conversion et la conquête et dès la première moitié du VII^e siècle, « dans toute la Byzacène, de nombreuses populations chrétiennes habitent les oasis du Djerid ²; la religion catholique pénètre parmi les tribus de l'Aurès et du Zab ³; dans la Maurétanie Césarienne, les Zenata qui peuplent la région au sud de Tlemcen professent le christianisme ⁴; la puissante confédération des Auraba est convertie à l'orthodoxie ⁵; un grand État indigène et catholique existe aux environs de Tiaret ⁶. Et non seulement des chrétientés se rencontrent dans l'intérieur de la Maurétanie Césarienne et de la Tingitane, mais — et voilà qui est vraiment significatif — les évêques de ces diocèses

1. L. DRAPEYRON, *L'empereur Héraclius*, in-8°, Paris, 1869, p. 107-110, 114-118.

2. IBN-KHALDOUN, *Histoire des Berbères* (trad. DE SLANE), t. 1, p. 231.

3. *Ibid.*, III, p. 191; *Recueil de Constantine*, 1873-1874, p. 226.

4. IBN-KHALDOUN, *op. cit.*, t. I, p. 212; t. III, p. 191.

5. *Ibid.*, t. 1, p. 211.

6. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. 1, p. 167-168.

lointains viennent assister aux conciles de Carthage¹. Or ce fait demeure inexplicable, si l'on n'admet deux choses : d'une part, qu'une paix profonde, sans laquelle les communications eussent été promptement impossibles, régnait alors en Afrique; de l'autre, qu'entre les princes berbères de la Césarienne et l'autorité impériale existaient des relations cordiales, sans lesquelles les évêques n'auraient pu entretenir nul rapport avec les prélats des pays byzantins² ».

A cette expansion correspondait la sécurité et la prospérité de la province. Pendant le règne d'Héraclius l'Afrique reprit son aspect enchanteur. « Depuis Tripoli jusqu'à Tanger, dit En-Noveiri, tout le pays n'est qu'un seul bocage et une succession continue de villages³. » Les explorations archéologiques ont montré que les régions aujourd'hui désertes avaient connu alors une population nombreuse et active. Des habitations, des bourgades, des villages et de vastes exploitations agricoles ont laissé à la surface du sol des traces faciles à reconstituer de la population disparue. On ne s'était pas encore déshabitué du goût des constructions et des édifices, « et cela jusque dans les villes situées bien loin de la côte, dans les parties les plus méridionales du haut plateau numide. Les deux seules inscriptions à date certaine que nous possédions pour cette époque proviennent, l'une de la banlieue de Tébessa, l'autre des ruines de Timgad⁴; toutes deux rappellent la

1. *Byzantinische Zeitschrift*, t. II, p. 26, 30-34.

2. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 527 sq. : « Sur ces relations qui semblent avoir parfois abouti à une véritable suzeraineté byzantine, voir les textes précédemment cités d'IBN-KHALDOUN, t. I, p. 208; t. III, p. 191-192, parlant d'un impôt payé par les tribus au gouvernement impérial. »

3. EN-NOVEIRI (trad. DE SLANE), dans le *Journal asiatique*, 1841, p. 559.

4. *C. I. L.*, n. 10681, 2389.

construction de quelques monuments, et ces monuments ne sont point, comme on pourrait le croire, des ouvrages de fortification; à la veille même de l'invasion arabe un fonctionnaire byzantin trouvait le temps de réparer une église dans la cité de Thaumagadi ¹. On constate par la date à laquelle furent élevés les fortins byzantins que la population des régions qui s'étendent au sud de Kairouan et des plaines qui bordent les versants septentrionaux de l'Aurès jouit sans inquiétudes de ses biens et de ses travaux jusque vers le milieu du VII^e siècle. Cependant les esprits clairvoyants remarquaient que l'Afrique paraissait depuis quelque temps comme saisie entre les pinces d'un étau. Les villes grecques d'Espagne qui appartenaient à la Maurétanie seconde avaient été perdues et cédées par Héraclius (616, 621-631) ²; un peu plus tard (640) l'Égypte fut envahie par les Arabes et peut-être à cette époque la Tripolitaine fit-elle retour à l'Afrique.

En apparence, cependant, rien n'était changé et la domination byzantine gardait ses positions militaires les plus avancées. Les fonctionnaires étaient d'autant plus dévoués qu'on les laissait se montrer plus indociles, parfois même jusqu'à l'indiscipline. Quant aux chefs de tribus, ils demeuraient en paix, mais il est tout à fait probable que, ne recevant plus les subsides accoutumés ³, leur attitude n'était qu'un

1. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 530 sq.

2. Toutes les villes grecques d'Espagne ne furent pas conquises. A la fin du VII^e siècle il existait encore un territoire byzantin en Espagne. P. G., t. XCVIII, col. 686, 698; JAFFÉ, *Regesta pontificum*, in-8°, Leipzig, 1881, n. 2121; L. DUCHESNE, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1891, p. 49.

3. D'après Théophane, on dut cesser, vers la fin du règne d'Héraclius, de payer, faute d'argent, les subsides accordés aux nomades qui gardaient la frontière de Syrie.

calcul. Ils savaient que la paix leur était plus favorable que la guerre parce qu'elle leur permettait d'acquérir une situation plus solidement établie. L'Afrique byzantine était dès lors bordée non plus de tribus nomades mais d'États indigènes ayant leurs lois, leur religion, leurs souverains presque indépendants. Les Laouta établis en Tripolitaine, sur le littoral, depuis la Cyrénaïque jusque vers Gabès, ayant avec eux les Hooura et les Nefouça. La puissante tribu des Nefzaoua s'étendant dans le Djerid actuel et dans les plaines qui couvrent le sud-ouest de la Byzacène, ce sont les espaces jadis parcourus par les Maures d'Autalas. Les Djeraoua, les Ifren, les Magraoua répandus en Numidie, dans le massif de l'Aurès, jusqu'au Hodna, au Zab et en Maurétanie. Dans la Césarienne, la tribu des Auraba obtenait la prépondérance sur le reste des Berbères. Sur les hauts plateaux on rencontrait les tribus des Zenata, parmi lesquelles les Berghouata dominaient sur le Maghreb-el-Aksa.

Ces populations étaient chrétiennes pour la plupart, cependant quelques-unes demeuraient païennes, et, d'après Ibn-Khaldoun, les Djeraoua de l'Aurès, les Nefouça de la Tripolitaine et quelques tribus de la Maurétanie étaient juifs. Mais quelle que fût la différence de religion, la politique était la même. Ibn-Khaldoun laisse entendre que vers la fin du règne d'Héraclius les indigènes cessèrent de payer l'impôt au gouvernement grec et arrachèrent à sa faiblesse toutes sortes de privilèges. Vers le même temps la poussée des indigènes devient si irrésistible que les Byzantins commencent un mouvement de recul plus ou moins marqué; les garnisons évacuent les fortins et abandonnent le plat pays pour se concentrer dans

les places qui formaient auparavant la deuxième ligne.

Tandis que les Byzantins reculaient sur la frontière, ils achevaient de s'aliéner la population africaine. L'apparition de l'*Ecthèse* publiée par Héraclius avait blessé profondément l'épiscopat, le clergé et les fidèles. Cette hérésie orientale était trop subtile pour les Africains qui ne se passionnaient vraiment que pour des questions très simples, comme l'affaire des *lapsi*, des *traditores*, le Donatisme et la rebaptisation. Mais le monothélisme pas plus que l'arianisme ne les captivaient, ces subtilités étaient si menues qu'elles leur échappaient, d'ailleurs elles n'étaient pas africaines d'origine et c'était une mauvaise note. Comme il était arrivé au peuple juif dans les derniers temps de sa nationalité, la nation africaine lassée de schismes et d'infidélités était devenue d'une orthodoxie si délicate qu'elle « ne pouvait, suivant l'expression d'un contemporain, supporter d'entendre le seul nom d'hérésie ¹ ». L'épiscopat déclarait avec impatience « que toutes ces nouveautés naissaient d'un amour malsain de la gloire, et que leurs auteurs les imaginaient uniquement pour paraître plus subtils, plus perspicaces, plus sages que le commun de leurs frères ² ». Les fidèles professaient un égal dédain pour tout ce qui ne venait pas de l'Église de Rome et tous se préoccupaient de l'attitude à prendre dans le cas où l'on en viendrait à mettre en question l'orthodoxie ; la solution à laquelle on s'arrêtait de préférence tendait à la rupture ouverte avec l'empereur.

1. P. G., t. XCI, col. 464.

2. LABBE, *Concilia*, t. VI, col. 129.

Une circonstance étrangère à la théologie contribua à faire entrer l'Afrique dans la voie des résolutions irréparables. Vers 640 l'invasion de l'Égypte par les Arabes refoula vers l'Afrique des populations chrétiennes très nombreuses, parmi lesquelles se trouvaient des prêtres, des moines et des nonnes¹. Ils furent accueillis avec la charité la plus magnifique et la plus délicate par le préfet d'Afrique, nommé Georges. C'était un homme pieux et compatissant qui dépensa sans compter afin de procurer aux fugitifs les moyens de reconstituer les congrégations dans de nouveaux monastères². Parmi ce flot de moines et de nonnes il se trouva que beaucoup étaient Syriens, d'autres Égyptiens sortis des couvents d'Alexandrie et de Libye dans lesquels on professait l'hérésie monophysite. A peine installés en Afrique, ils se livrèrent — principalement les nonnes — à une active propagande. Elle eut un succès trop bruyant ; bientôt il ne fut bruit que de jeunes filles passées à l'hérésie contre le gré de leurs familles et soustraites ensuite à toutes les recherches ; on parlait encore de baptêmes sacrilèges, de cérémonies expiatoires. Les esprits étaient surexcités au plus haut point et ne songeaient, suivant la méthode africaine, qu'à mettre fin à tout ce trouble par une émeute. Le préfet, d'accord avec l'évêque de Carthage, fit un rapport à l'empereur et manda l'affaire au patriarche de Constantinople et au pape de Rome. L'empereur était alors Constantin III, fils d'Héraclius, prince d'une orthodoxie non douteuse ; il donna ordre de disperser les hérétiques et de les interner dans des monas-

1. *P. G.*, t. XCI, col. 459 sqq.

2. *Ibid.*, col. 464, 391.

tères catholiques ; cette mesure procura la paix, mais pour peu de temps. Les monophysites reprirent leurs agissements et, soutenus cette fois par l'influence de l'impératrice douairière Martine devenue toute-puissante par la mort de Constantin III (641), ils obtinrent d'agir en toute liberté et ne s'en cachèrent pas. C'était demander beaucoup que demander aux Africains la patience. Quand ceux-ci virent les étrangers prêcher l'erreur au nom de l'empereur et de l'impératrice dont ils montraient les lettres, l'indignation fut à son comble. Le préfet, sentant où les choses allaient en venir, n'hésita plus et déclara les lettres apocryphes¹, produisit des témoins qui proclamèrent la parfaite orthodoxie de l'impératrice² et fit battre de verges tous les dissidents sur lesquels on put mettre la main³. Mandé peu après à Constantinople, son départ fut marqué par ces manifestations exubérantes dont les populations méridionales sont prodigues⁴.

Le principal personnage de cette nouvelle querelle religieuse fut, en Afrique, un moine arrivé d'Orient peu auparavant⁵ et nommé Maxime. C'était un homme d'une soixantaine d'années⁶, ayant jadis occupé de grands emplois à la cour d'Héraclius. A une date qui paraît antérieure à 626 il avait embrassé la vie monastique et dès lors dévoué sa vie à la défense de la plus rigoureuse orthodoxie⁷. Il s'était constitué

1. *P. G.*, t. XCI, col. 460.

2. *Ibid.*, col. 462.

3. *Ibid.*, col. 460, 461.

4. *Ibid.*, col. 646.

5. Il se trouvait en Afrique dès le commencement de 640, *Vita*, c. 14; *P. G.*, t. XC, col. 83.

6. Né à Constantinople en 580; cf. *P. G.*, t. XC, col. 127.

7. *P. G.*, t. XCI, col. 50, 142.

comme le gonfalonier de la foi romaine et on l'avait déjà vu lutter pour elle en Orient, à Alexandrie, en Italie. A son arrivée en Afrique il se lia avec l'abbé Thalassius, alors en grande réputation de vertu et à qui on attribuait même des miracles ¹. Le préfet Georges l'accueillit avec faveur et s'habituait bientôt à faire de Maxime, dans les questions religieuses, son conseiller de prédilection². Le moine vit de bonne heure à quel point l'épiscopat africain avait besoin d'être soulevé et replacé au niveau des difficiles circonstances et des obscurités théologiques du moment. Il y réussit. « Non seulement, dit son biographe, les clercs et les évêques, mais encore le peuple et les magistrats étaient suspendus à ses lèvres et s'attachaient au saint comme le fer s'attache à l'aimant, ou comme les navigateurs se laissent entraîner aux chants des sirènes de la fable ³. » Maxime s'était trouvé au diapason du tempérament africain et des passions de l'heure présente. On savait que le patriarche de Constantinople Pyrrhus s'efforçait de détacher de l'orthodoxie l'abbé Maxime et cette circonstance ajoutait encore à son illustration. « On juge, dit à son sujet M. Diehl, quelle influence un tel homme devait acquérir dans la province, quelle agitation aussi il y entretenait. Parmi les paroles en effet que prononçait le moine, quelques-unes étaient sin-

1. Thalassius était abbé d'un monastère voisin de Carthage, cf. Διήγησις ψυχωφελής, p. 325. Le texte lui décerne le titre de ὁ μέγας Θαλάσσιος ὁ θεόσοφος et ajoute qu'il était « l'ornement de toute l'Afrique », πᾶσαν τὴν Ἀφρικὴν κατακοσμήσαντα. Maxime fait de lui cet éloge qu'il est « selon la parole du Seigneur, le sel de la terre et la lumière du monde, par l'éclat de ses vertus et l'abondance de sa science. » *P. G.*, t. XC, col. 247.

2. *P. G.*, t. XCI, col. 130-132, 589 sq.

3. *Ibid.*, col. 464.

gulièrement graves : non seulement il déclarait nettement aux familiers du prince qui gouvernait à Byzance, que protéger ou même tolérer l'hérésie était un scandale véritable et une offense à Dieu; mais il lui arrivait de dire que, tant que régneraient Héraclius et sa race, le Seigneur demeurerait hostile à l'empire romain¹, et on l'accusait d'user de son influence pour détourner de leur devoir d'obéissance les fonctionnaires publics. En tout cas, il entretenait en Afrique le mécontentement qu'avait créé le conflit religieux, et il exaspérait les tendances déjà trop manifestes à résister au despotisme impérial². »

C'était beaucoup déjà que ce moine pour le repos des esprits, lorsque l'on vit arriver en exil à Carthage son principal adversaire, le patriarche Pyrrhus. Maxime, nous l'avons dit, s'était mis au diapason de l'Afrique, il en donna une nouvelle preuve. A peine Pyrrhus était-il arrivé que le moine le provoqua à une conférence contradictoire sur la doctrine monothélite. Elle eut lieu au mois de juillet de l'an 645, en présence du patrice Grégoire, exarque d'Afrique, des évêques et des principaux personnages de la province. La discussion cette fois aboutit à un heureux résultat, Pyrrhus se déclara vaincu et convaincu; il promit en outre d'aller faire pénitence au tombeau des apôtres et de remettre au pape l'abjuration de ses erreurs³. Un tel succès était fait pour enflammer les évêques d'Afrique. Eux si calmes auparavant, ne rêvaient plus que triomphes.

Impatients de procurer la paix, mais une paix

1. *Ibid.*, t. XC, col. 111.

2. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 549.

3. *P. G.*, t. XCI, col. 287-354.

glorieuse, à leurs Églises, ils croyaient devoir user sans retard des avantages de leur récente victoire; ils se réunirent donc, au commencement de 646, en trois synodes provinciaux groupant les évêques de Numidie, de Byzacène et de Maurétanie ¹; la Proconsulaire, dont le siège métropolitain de Carthage était vacant, tarda un peu pour son synode particulier, mais le tint néanmoins et s'associa aux décisions prises par le reste de l'épiscopat africain ². Ces décisions avaient été prises à l'unanimité. Elles réprouvaient comme inutiles et dangereuses les nouveautés imaginées à Constantinople et protestaient de l'attachement à la foi orthodoxe traditionnelle; enfin elles condamnaient et anathématisaient quiconque oserait toucher au dogme fixé par les Pères et par les conciles ³.

Les synodes avaient rédigé deux lettres, la première à l'adresse du patriarche Paul, successeur de Pyrrhus, que l'on poussait à abandonner une erreur que son auteur lui-même venait de condamner; la seconde, adressée à l'empereur Constant II, le conjurait en sa qualité de *basileus* de mettre fin à l'hérésie et de contraindre le patriarche à rentrer dans l'orthodoxie ⁴. On avait pu faire signer ces documents par quarante-trois évêques de la Byzacène et soixante-neuf de la Proconsulaire; nous ignorons le nombre et les noms des évêques de Numidie et de Maurétanie. On préférerait ne pas trouver dans la lettre à l'empereur des formules d'un loyalisme très clair et qui serait compromettant si on ne savait

1. LABBÉ, *Concilia*, VI, 128.

2. *Ibid.*, t. VI, col. 137.

3. *Ibid.*, t. VI, col. 140.

4. *Ibid.*, t. VI, col. 133.

que les protestations de ces sortes d'écrits sont, paraît-il, de nulle valeur. Tandis que les prélats d'Afrique confondaient leurs vœux en des souhaits de prospérité et de long règne à l'adresse du prince, ils gardaient leurs préoccupations tournées vers le pape de Rome auquel ils faisaient connaître les résolutions prises par les quatre conciles, protestant de leur inaltérable fidélité à la foi orthodoxe. Pour ceux qui savaient comprendre le sens de ces formules, il n'y avait pas à s'y méprendre et les protestations d'attachement inébranlable devaient s'expliquer dans le sens du détachement absolu du régime politique. Assurément rien n'était plus légitime, mais rien aussi n'était plus imprudent.

En face du péril de l'invasion musulmane, que les événements survenus en Égypte en 640 ne permettaient plus de ne pas regarder en face, la monarchie était sans forces. La querelle théologique avait créé des rivalités ardentes entre tous les citoyens et la maladresse du gouvernement central en s'attirant l'hostilité des uns n'avait pas su s'attacher le dévouement des autres. Ce n'était partout que division, indiscipline et impuissance.

Les passions religieuses avaient amené la perte de l'Égypte où la victoire des musulmans avait été assurée par la défection des Coptes monophysites persécutés¹, il allait en être de même en Afrique. Depuis six années on assistait à la disparition de l'Empire. Les musulmans avaient successivement conquis la Syrie, la Palestine, l'Égypte, la Cyré-

1. WEIL, *Geschichte der Khatifen*, in-8°, Mannheim, 1846, t. 1, p. 105. Il faut ajouter à ces causes de ruine que les Byzantins, n'ayant guère existé en Afrique qu'à l'état de « corps d'occupation », s'affaiblissaient en s'éloignant de la mère patrie.

naïque et la Tripolitaine. Les empereurs n'étaient plus que des noms variables comme les formes diverses de la débilité et l'isolement des provinces devenait plus grand chaque jour. Le préfet d'Afrique, Grégoire, sentait cet abandon et il semble qu'il ait dû s'en accommoder assez facilement. Sa ferveur orthodoxe et sa valeur administrative y trouvaient l'occasion de s'affranchir plus complètement de toute surveillance et toute direction venue de Constantinople. Vers 646, on apprit que le jeune empereur Constant II penchait vers le monothélisme. Le patrice Grégoire en prit son parti et se proclama empereur. Fut-il poussé par l'ambition personnelle, par la foi religieuse ou par les conseils du pape Théodore? Les documents dont nous disposons ne permettent aucune affirmation. On sait que Grégoire était intimement lié à l'abbé Maxime, fort populaire à ce titre dans les Églises africaines et dans le peuple et assez bien vu par le pape ¹, qui aurait, a-t-on dit, fait mander à l'exarque qu'il pouvait en sûreté de conscience se soulever contre le *basileus*, Dieu lui-même approuvant la révolte et lui assurant le succès. L'abbé Maxime, qui dut être pressenti sur cette grave décision, fit un rêve d'une clarté qui ne laissait rien à désirer. Il vit des chœurs d'anges planant dans le ciel du côté de l'Orient et du côté de l'Occident; les premiers criaient : « Victoire à Constantin Auguste » ; les autres répondaient : « Victoire à Grégoire Auguste », mais les premiers se fatiguèrent et bientôt on n'entendit plus que les voix qui acclamaient le patrice.

Maintenant que le sort en était jeté, l'épiscopat

1. P. G., t. XC, col. 111.

africain semblait avoir conscience que tout ce qui s'était fait depuis un demi-siècle n'était pas au mieux des intérêts du pays ; on s'attendrait à le voir se précipiter avec enthousiasme dans l'indépendance et l'alliance romaine, il n'en est rien. Dans une lettre adressée au pape en 646, les prélats témoignent quelque embarras des mauvais bruits qui ont rendu suspecte à Constantinople la province d'Afrique ¹. La population africaine n'éprouva pas ce léger remords et, avec son impétuosité ordinaire, se jeta dans l'aventure à laquelle son nouvel empereur la conviait, les tribus berbères avaient pris parti pour lui et ce n'était pas trop pour faire face à l'ennemi qui s'avancait.

En 642, les Arabes occupèrent Barca et la Cyrénaïque ; en 643 « ils avaient soumis la portion orientale de la Tripolitaine, emporté Tripoli d'assaut, pillé Sabrata ², et peut-être poussé leurs ravages jusqu'à la partie orientale du Fezzan ³, sans que d'ailleurs l'exarque d'Afrique, dès ce moment à demi brouillé avec Constantinople, paraisse avoir fait aucun effort sérieux pour repousser les envahisseurs ⁴ ; sauf à Tripoli, c'étaient les tribus berbères des Laouta et des Nefouça qui seules avaient supporté le choc des musulmans ⁵. Aussi, dès 643, Amrou songeait à pous-

1. LABBE, *Concilia*, t. VI, col. 129 : *Quia vero in quamdam suspectiorem nostra Africana a malignis hominibus apud regiam civitatem recitata est provincia.*

2. WEIL, *op. cit.*, p. 123-124.

3. IBN ABD-EL-HAKEM (trad. DE SLANE), dans le *Journal asiatique*. 1844 et *Hist. des Berbères*, t. I, p. 302 ; ROTH, *Oqba ibn Nafi*, in-8°, Göttingen, 1859, p. 7-8 ; A. MUELLER, *Der Islam im Morgen und Abendland*, in-8°, Berlin, 1885-1886, t. I, p. 268-269.

4. On accusait plus tard Maxime d'avoir par ses fâcheux conseils laissé perdre *et Pentapolim et Tripolim*. *P. G.*, t. XC, col. 111.

5. H. FOURNEL, *Les Berbères*, t. I, p. 20-22.

ser plus loin ses avantages, et il fallut l'ordre formel du khalife Omar pour empêcher le général vainqueur de s'engager dans « le lointain et perfide Maghreb »¹. Mais après la mort d'Omar (644), son successeur Othman ne crut point nécessaire d'avoir tant de sagesse; en 647, il autorisa Abdallah ibn Saad, qui gouvernait l'Égypte, à aller avec une armée de 20.000 hommes attaquer l'Afrique byzantine². »

Grégoire avec les Grecs et les auxiliaires berbères se porta en avant de Sufetula et livra bataille dans la plaine de Sbeitla. Il fut vaincu et tué. Sa mort livrait l'Afrique aux Arabes qui assiégèrent, prirent et pillèrent Sufetula, le sud de la Byzacène, la région de Gafsa et les oasis du Djerid, mais ils furent arrêtés du côté du nord par la ligne de places fortes dans laquelle les Grecs s'étaient retranchés. On acheta la retraite des envahisseurs en leur payant une somme considérable. Ceux-ci retournèrent en Égypte « sans laisser de gouverneur, dit Abd-el-Hakem, et sans établir de *Cairewan* »³. C'était donc une simple *razzia*.

Cette invasion avait été comme une révélation de la terre promise aux pillards arabes. On croit s'apercevoir que, depuis les événements de 647, la sécurité redevint à peu près aussi précaire qu'un siècle auparavant. Dès ce moment commence un mouvement d'émigration qui va conduire en Espagne et en Italie les populations sobres et laborieuses, moines et gens des campagnes, dont la présence sur le sol africain

1. IBN ABD-EL-HAKEM, *op. cit.*, p. 359.

2. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 558.

3. *Op. cit.*, p. 361. HOLMES, *The Extinction of the Christianity of North Afrika*, in-8°, London, 1898. ROHRBACHER, *Histoire de l'Égypte*, t. XI, p. 183, mentionne la survivance de quelques débris jusqu'au XI^e siècle.

était l'indispensable condition de l'exploitation agricole ¹.

La période qui s'étend entre 647 et 709 nous est connue par des récits dont la portée historique est presque nulle ². La mort de Grégoire avait rétabli le lien qui attachait l'Afrique à l'Empire, mais le nouvel exarque ne nous est pas connu et on ne sait comment faire l'histoire des années troublées qui suivirent l'invasion de 647. Vers le milieu du vii^e siècle il est peu probable que l'empereur, qui se sentait incapable de s'opposer en Italie aux desseins de l'usurpateur Olympius (650-652), se soit trouvé en mesure d'affirmer son autorité en Afrique, pour peu qu'elle y fût contestée. Le conflit religieux, devenu plus aigu que par le passé, ajoutait aux difficultés de la situation. La promulgation du *Type* par Constant II avait décidé les papes dans une opposition irréconciliable et les populations se trouvaient prêtes à courir les chances d'une rupture ouverte. Le pape Martin I^{er} pouvait compter sur le dévouement passionné des évêques d'Afrique non moins que sur celui des évêques d'Italie. Ceux d'entre eux qui avaient pris part au concile de Latran signèrent la lettre qui sommait l'empereur d'abjurer l'hérésie ³; tous ratifièrent l'anathème lancé en 649 contre l'*Echtèse* d'Héraclius et le *Type* de Constant II, tous furent proclamés par le pape « les hérauts

1. LABBE, *Concilia*, t. VI, col. 112-113. Dès 649, on trouve des moines africains réfugiés à Rome.

2. DE SLANE, *Histoire des Berbères*, t. IV, p. 565 : « Pour ce qui regarde l'Afrique septentrionale, l'exposition des événements qui eurent lieu pendant cette époque ne peut soutenir un examen critique ». Sur le dernier patrice, en 647, cf. MERCIER, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, in-8°, Paris, 1888, t. I, p. 196 sq. En 647, la razzia imposa les habitants de 300 quintaux d'or, ce qui équivaut à 3.000.000 de francs.

3. LABBE, *Concilia*, t. VI, col. 78, 79, 97, 362.

de la vérité » et les gardiens de l'orthodoxie¹. Les violences exercées à peu de temps de là contre le pape Martin et l'abbé Maxime par ordre du Gouvernement de Byzance ne devaient pas rendre plus facile le rétablissement d'une autorité qui allait s'affaiblissant et se réduisant un peu plus chaque année. Dès 665, la Byzacène échappe au *basileus* et certains détails donnés par les historiens des campagnes des Arabes font voir que, dès cette époque, les Byzantins avaient cessé d'occuper la plupart des forteresses qui formaient jadis la première ligne de défense de la Byzacène. Cette année 665 vit se renouveler la *razia* de 647. Ces deux succès prouvaient aux Arabes qu'ils pouvaient songer désormais à fonder en Afrique un établissement durable. En 668, Okba soumettait les oasis de Ouaddan, du Fezzan, de Kaouar et imposait l'islam aux habitants de ces régions; en 669, Okba marchait sur Carthage tandis que le khalife Moavia, afin de ne laisser aucun doute sur ses desseins, constituait en un gouvernement indépendant de l'Égypte l'Ifrikiya dont il confiait à Okba l'administration. Les opérations militaires ne furent qu'une course à travers les oasis de la Tripolitaine et de Ghadamès; le pays de Kastilia fut occupé et la prise de Gafsa livra la Byzacène. Les chroniqueurs byzantins racontent que les Arabes firent 80.000 prisonniers. Okba voulant prendre définitivement possession de la Byzacène, y construisit au centre d'une vaste plaine marécageuse et déserte, à une journée de marche d'Hadrûmète, la ville de Kairouan dont il fit la place d'armes et la clé de son système d'occupation. Les Byzantins avaient assisté impassibles dans leurs

1. P. L., t. LXXXVII, col. 147, 150.

forteresses à l'expédition d'Okba et à la ruine du pays. Quant aux Berbères, Okba avait compris que, pour les vaincre, il fallait frapper fortement leur imagination superstitieuse : il avait en face d'eux joué le rôle d'un sorcier, d'un marabout, multiplié les miracles et les incidents surnaturels; et les indigènes, convaincus qu'il était impossible de résister à un tel homme, avaient déposé les armes pour se convertir en foule à l'islam.

Cependant les Byzantins n'avaient pas perdu tout espoir. La levée du siège de Constantinople (687) et le concile œcuménique (680) avaient contribué à rétablir la paix et l'union dans ce qui restait de l'Empire. On songea alors à tenter un suprême effort en Afrique pour rejeter les envahisseurs. Les Berbères avaient eu assez à souffrir pour qu'on pût espérer faire alliance avec eux et ils consentirent en effet à joindre leurs contingents aux troupes impériales. On put envoyer des garnisons jusqu'à Badis et Tchouda, dans l'Aurès, les populations du Zab vinrent d'elles-mêmes demander du secours à Carthage, enfin on fit des détachements pour aider les Berbères à défendre Tiaret, en Maurétanie, contre Okba. La campagne entreprise par celui-ci, en 683, fut fertile en difficultés. A Bagaï, à Lambèse, dans le Zab, devant Tiaret, la résistance avait été acharnée et l'expédition du chef arabe fut mise parfois en grand péril. Après être parvenu jusqu'en Tingitane, Okba reprit la route de Kairouan, mais il périt devant Tchouda (683). Sa mort faillit tout compromettre pour un temps. Kairouan fut évacuée et le chef berbère Koçéila paraît avoir constitué un grand État indigène; mais la domination byzantine ne s'étendit plus sur la Byzacène dont on occupa fortement la lisière septentrionale avec

toute la Proconsulaire et la plus grande partie de la Numidie. A la fin du VII^e siècle, les Grecs occupaient toutes les places fortes de la côte, Hadrumète, Carthage, Hippone Diarrhyte (= Bizerte), Hippone (= Bône); en outre ils possédaient un grand nombre de citadelles à l'intérieur du pays, la seconde ligne de défense était intacte, les forteresses qui bordaient l'Aurès avaient toutes leur garnison byzantine.

La mort du grand chef berbère Koçéila avait de nouveau délié le faisceau des tribus et les Byzantins profitèrent de l'amoindrissement de puissance qui résultait de l'isolement des cheikhs devenus indépendants, essayèrent de rétablir quelque chose de leur autorité dans la Byzacène. Ils y réussirent partiellement et eurent le bon sens de faire alliance avec la reine des tribus de l'Aurès, la Kehena, dont l'influence et la puissance étaient considérables. Ce fut sur cette Afrique nouvelle, réduite à deux puissances qui n'étaient pas méprisables, que Hassan ibn Noman précipita, en 693, une armée de 40.000 hommes, envahissant d'abord la Byzacène. En 695, il parut devant Carthage. L'exarque voulut livrer bataille devant les murailles de la ville; il fut écrasé et la ville prise. Une partie de la population eut le temps de s'embarquer, tout le reste fut tué ou emmené en esclavage; la garnison se concentra dans la région de Bizerte, dans la place de Vaga. Deux ans après, le patrice Jean, à la tête d'une armée byzantine, réoccupait la ville, puis « il arracha aux mains des infidèles, dit le patriarche Nicéphore, toutes forteresses du pays, il y installa pour les défendre des garnisons nombreuses » et ayant délivré l'Afrique, revint passer l'hiver à Carthage (697). La reine de l'Aurès avait de son côté infligé à Hassan une défaite complète et l'avait pour-

suivi l'épée dans les reins jusqu'aux environs de Gabbès. Hassan avait évacué l'Afrique, il y rentra dès l'année suivante et reprenait Carthage que les Byzantins quittaient pour toujours (698) ¹.

Hassan s'empara de toutes les forteresses de la Proconsulaire et pilla tout le pays. La lutte n'était cependant pas finie. La reine de l'Aurès avait appelé à elle tout ce qui pouvait porter les armes et les populations chrétiennes s'étaient rendues à son appel. Sur l'ordre de cette vaillante femme, les Berbères n'hésitèrent pas à entreprendre une guerre d'extermination, les villes furent détruites, les arbres coupés, les cultures incendiées. Il y eut des villes qui ne se trouvèrent pas à la hauteur de cet héroïsme et qui firent défection. La Kahena voulut néanmoins livrer bataille, elle périt glorieusement et la cause de l'indépendance berbère périt avec elle.

Les Arabes ne prétendaient pas seulement conquérir, ils voulaient convertir à l'islam les populations africaines. Les Berbères, certaines tribus du moins, offrirent d'abord quelque résistance et la conversion fut longtemps très incertaine. « Les Berbères, dit Ibn Abi Yezid, apostasièrent jusqu'à douze fois ², tant en Afrikia qu'au Maghreb, et ils n'adoptèrent définitivement l'islamisme que sous le gouvernement de Mouça ibn Noceir. »

1. La citadelle de Septem (= Ceuta) tint dix années de plus et, avec les quelques territoires conservés de la Tingitane, forma un *theme* byzantin pourvu, semble-t-il, d'un exarque. En 709, le comte Julian, gouverneur de Septem, livra sa ville aux musulmans.

2. H. GUYS, *Recherches sur la destruction du christianisme dans l'Afrique septentrionale*, in-8°, Paris, 1865, p. 5 : « Ce témoignage ne prouverait-il pas l'attachement des Berbères à la foi chrétienne, puisqu'ils y seraient revenus si souvent après avoir eu le malheur de s'en éloigner ». C'est se trouver facilement satisfait.

« Sous la domination des *basileis*, le christianisme s'était, de concert avec la civilisation, propagé parmi les tribus berbères. Bien peu d'années suffirent à faire passer les indigènes à l'islam. Sans doute, on peut croire qu'au début beaucoup de ces conversions furent obtenues par la force; les procédés durs et hautains d'un Okba ou d'un Hassan n'étaient point pour provoquer des enthousiasmes bien sincères¹. Pourtant, de très bonne heure, l'imagination superstitieuse des Berbères fut profondément frappée par les prestiges des conquérants arabes², et dès le temps de Mouça ibn Noceir, la plus grande partie des tribus étaient devenues familières avec le Coran et les rites de l'islam³. « La nouvelle profession de foi, dit Amari, était facile à faire; la participation au butin était un point que comprenaient vite les nouveaux convertis; les armes étaient toujours prêtes pour punir les apostats⁴. » Dès 719 l'œuvre de la propagande arabe avait fait de tels progrès, « le Maghreb, suivant l'expression d'El-Beladori, avait vu un nombre si considérable de conversions⁵ », que lorsque, peu d'années après, les indigènes se révoltèrent contre la domination des khalifes, c'est une hérésie musulmane, celle des kharedjites, qui donna au soulèvement son unité et sa force⁶. Il est

1. MASQUERAY, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1886, p. 183-184.

2. R. DOZY, *Histoire des musulmans d'Espagne*, in-8°. Leyde, 1861, t. I, p. 236-237.

3. IBN-KHALDOUN (trad. DE SLANE), *Hist. des Berbères*, t. I, p. 198, 215.

4. AMARI, *Storia dei musulmani di Sicilia*, in-8°, Firenze, 1856, t. I, p. 123.

5. H. FOURNEL, *Les Berbères*, t. I, p. 270.

6. MASQUERAY, *op. cit.*, p. 184-191; AMARI, *op. cit.*, t. I, p. 127-129; MER-

certain d'ailleurs que, dès le lendemain de la conquête, les Berbères ne firent point difficultés à combattre pour leurs nouveaux maîtres : ce sont leurs contingents qui, presque seuls, sous les ordres de chefs de leur race, ont renversé le royaume wisigoth et soumis l'Espagne à l'islam.

« Enfin, sous le gouvernement des souverains de Constantinople, l'Église catholique avait été florissante dans la province; pour elle aussi la décadence fut prompte. Tout d'abord les vainqueurs avaient permis aux populations chrétiennes de continuer à pratiquer leur culte sous condition de payer une taxe déterminée²; et pourtant dès ce moment, soit pour conserver la possession de leurs biens, soit pour échapper aux mauvais traitements, beaucoup de fidèles avait embrassé l'islamisme, et, comme le dit un historien, « une masse d'églises avaient été transformées en mosquées³ ». Vers 717, le khalife Omar II retira aux catholiques leurs privilèges; ils durent se convertir ou quitter le pays⁴. Beaucoup émigrèrent, s'en allèrent en Italie, en Gaule, jusqu'au fond de la Germanie⁵; un plus grand nombre encore abjura; et moins d'un demi-siècle après la conquête, l'Église d'Afrique, jadis si illustre, était pour ainsi dire réduite à rien⁶. »

CIER, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, in-8°, Paris, 1888, t. I, p. 229-231.

2. IBN-KHALDOUN, t. I, p. 215.

3. MERCIER, *op. cit.*, t. I, p. 225; cf. GSELL, *Les monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 114, note 1 : « On n'a aucune preuve que des églises d'Algérie aient été transformées en mosquées. A Alger l'abside d'une église en ruines indiquait seulement le côté de la prière. »

4. *Monum. Germ. hist., Epist.* III, 267.

5. AMARI, *op. cit.*, t. I, p. 157.

6. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 590 sq.; RACINE, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, in-12, Utrecht et Cologne, 1742, 1752, t. III, p. 222 : « Cette

Au commencement du VIII^e siècle on trouve un décret de Grégoire II prescrivant aux évêques d'Italie de ne pas ordonner les Africains qui se présentaient çà et là ¹. « De la teneur de ce décret, il est permis de déduire les deux faits suivants : 1^o L'existence en Afrique de chrétiens que la pénurie des évêques obligeait de se transporter en Europe pour y recevoir l'ordination; 2^o Le mauvais renom qui était attaché à ces mêmes chrétiens, et qui faisait qu'on suspectait leur orthodoxie et la régularité de leurs mœurs ². »

Ces groupes chrétiens devaient recevoir d'autres attestations, un peu vagues il est vrai, mais qui sont tout ce que nous pouvons produire sur eux et, tels quels, suffisent à témoigner de leur existence. Un écrivain arabe, Abou-Obéid-el-Békri, écrit dans son traité de géographie ³ que « la ville [de Tlemcen] renferme des ruines de monuments antiques et l'on y voit encore de nos jours des églises entretenues

illustre Église si fertile en grands hommes, si féconde en martyrs, que Dieu avait enrichie de ses précieux dons, où il avait répandu sa lumière avec le plus d'abondance, disparaît tout d'un coup à nos yeux. Les musulmans qui s'emparèrent vers la fin du VII^e siècle de l'Afrique et l'ont toujours possédée depuis y ont insensiblement éteint le christianisme. Quelle perte pour l'Église, quel avertissement pour tous les particuliers qui sont dans son sein. »

1. MORCELLI, *Africa christiana*, t. 1, p. 46 : *Afros passim ad ecclesiasticos ordines praetendentes suscipiendos non esse*. L. GODARD, *Observations critiques sur quelques points de l'histoire du christianisme en Afrique. I. Quels sont les Africains que le pape Grégoire II défendit en 723 d'élever au sacerdoce*, dans la *Revue africaine*, t. V, 1861, p. 48 sq.

2. L. BARGÈS, *Aperçu historique sur l'Église d'Afrique en général et en particulier sur l'Église épiscopale de Tlemcen*, in-8°, Paris, 1898, p. 6 sq.

3. EL-BEKRI, *Les Routes et les Empires*, cf. E. QUATREMÈRE, dans les *Notices et extraits de mss.*, t. XII.

par les chrétiens¹ ». El-Bekri écrivait à Cordoue en l'année 963 de notre ère.

En 1053, l'Église d'Afrique comptait cinq évêques, qui, en véritables africains, ne pouvaient s'accorder². Trois d'entre eux écrivirent au pape Léon IX pour se plaindre de leur collègue l'évêque de Gummi³, qui prétendait que la ville de Carthage ayant été détruite, la primatie devait revenir au siège le plus proche. Les évêques Thomas, Pierre et Jean présentaient au pape cette revendication et demandaient s'ils devaient s'y soumettre. Le pape répondit par deux lettres. L'une d'elles est adressée à Thomas (1054), que l'on suppose avoir été évêque de Carthage. Il lui fait connaître que nonobstant les ruines de la ville épiscopale, l'évêque titulaire de Carthage reste le primate de toute l'Afrique et que l'évêque Gummi ne peut, sans le consentement de celui de Carthage, consacrer ni déposer les évêques, pas plus que convoquer les conciles de la province et que ses droits ne dépassent pas les limites de son propre diocèse : Au reste, ajoute-t-il, « sachez que, sans l'ordre du pape, on ne peut tenir de concile général, ni porter un jugement définitif sur un évêque, ce que vous trouverez dans les canons⁴ ». La deuxième

1. Cité par IBN-KHALDOUN, *Histoire des Beni Abd-el-Wâdy*, fol. 4 recto du ms. cité par BARGÈS, p. 7, note 1. A Tlemcen, écrit M. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 114, note 1, il y avait au XI^e siècle une église fréquentée par les restes d'une population chrétienne. EL-BEKRI, *Descrip. de l'Afrique* (trad. DE SLANE), p. 179. Mais il n'est point certain que ce fût un sanctuaire fort ancien, pas plus que l'église de Notre-Dame qui existait vers le début du siècle suivant, à la Kalaa, au sud du Bordj ben-Arêridj (BLANCHET, dans *Rec. de Constantine* 1898, t. XXXII, p. 113-114).

2. LABBE, *Concilia*, t. IX, p. 972.

3. BARGÈS ne peut identifier ce titre.

4. Le 17 décembre 1053, cf. BARONIUS, *Annales eccles.*, ad ann. 1053. LABBE, *op. cit.*, t. IX, p. 971.

lettre est adressée aux évêques Pierre et Jean, elle contient la même décision.

En 1073, ou plus probablement en 1076, sous le règne de Temyn ben El-Moër, ce prince ayant repris la ville de Tunis sur En-Nâcir, Cyriaque, primat de Carthage, refusa d'admettre à l'ordination plusieurs sujets indignes. Ceux-ci formèrent une cabale dans laquelle entrèrent des ecclésiastiques et des laïques et tous ensemble s'adressèrent au prince musulman pour accuser auprès de lui le primat et lui faire intimer l'ordre de conférer l'ordination aux chrétiens en question. Le prince, satisfait de trouver une occasion d'humilier le chef de la religion chrétienne, profita de la circonstance pour intervenir dans une question qui lui était aussi manifestement étrangère. Cyriaque fut sommé de faire l'ordination, il refusa et fut, en conséquence, condamné par les cadis à être battu de verges et traité comme un malfaiteur de droit commun. A cette nouvelle, le pape Grégoire VII écrivit au clergé et aux fidèles de Carthage pour leur reprocher leur conduite et les exhorta à faire pénitence pour le scandale donné. En même temps il écrivait à Cyriaque et le louait de sa fermeté et poursuivait par les lieux communs ordinaires au style ecclésiastique en pareille circonstance ¹.

En l'année 1074 (467 de l'hégire), un traité intervint entre Temyn-El-Moër et En-Nâcir ben-Alanès ². Aux termes de ce traité, la partie orientale du nord de l'Afrique se trouvait partagée en deux prin-

1. L. 1, *epist.* 23.

2. ABOU-ABDALLAH-MOHAMMÈD BEN AB-IL-ROAÏNI-EL-KAÏROWANI, *Histoire de l'Afrique*, in-8°, Paris, 1845, l. v, p. 146.

cipautés : à l'orient, les Zéirites, occupant les anciennes provinces de Tripolitaine, Byzacène, Zeugitane ainsi qu'une portion de la Numidie jusqu'à Tuniza ou la Calle; à l'occident, les Beni-Hammad occupaient l'ancienne Maurétanie Sétifienne et une portion de la Césarienne jusqu'à Alger et Milianah. Dans les États d'En-Nâcir se trouvait comprise la ville d'Hippone où les chrétiens étaient alors très nombreux et protégés par le souverain musulman. L'Église d'Afrique n'avait plus à cette époque ses cinq évêques, elle était réduite à deux, dont le primat de Carthage; or il en fallait trois pour donner la consécration épiscopale à l'évêque que le clergé et les fidèles venaient d'élire au siège d'Hippone, Servandus. Le sultan En-Nâcir envoya l'évêque élu à Rome porteur d'une lettre adressée au pape dans laquelle il le priait de déférer au vœu des chrétiens d'Hippone. Il envoyait en outre des présents et des chrétiens qui avaient été enlevés et réduits en esclavage par les musulmans. Le pape ordonna lui-même l'évêque et lui donna trois lettres à son retour en Afrique. L'une est adressée à Cyriaque de Carthage. Le pape y déplore le triste état d'une Église qui ne peut plus faire la consécration de ses évêques. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous vous conseillons, à vous et à celui à qui nous venons de donner la consécration épiscopale, de choisir un prêtre digne de nous être présenté, afin que après l'avoir élevé à la dignité d'évêque, nous vous le renvoyions, et que vous puissiez faire les ordinations selon les canons ¹ ». La deuxième lettre était adressée aux fidèles de l'Église d'Hippone et n'offre rien de particu-

1. De l'année 1076.

lièrement digne d'attention ¹; la troisième lettre était destinée au sultan En-Nâcir. C'est une assez longue pièce toute pleine d'onction et de compliments qui se termine par un souhait de longue vie et de repos bienheureux dans le sein d'Abraham ².

En-Nâcir mourut en 1102 et il est probable que ses premiers successeurs respectèrent l'œuvre que sa tolérance avait laissée subsister. En 1114, nous voyons qu'il y avait encore des Églises dans cette partie de l'Afrique. Les Almohades ne montrèrent que fanatisme et, en 1160, les chrétiens africains furent contraints de fuir en Sicile. Pierre, moine du Mont-Cassin, rapporte qu'Azzon, supérieur de ce monastère, et quelques autres moines passant en cette année 1114 de l'île de Sardaigne en Italie furent pris par des pirates et amenés en Afrique, à El-Kala. Azzon mourut en captivité et fut enterré devant l'autel de l'église de Kala qui était érigée en l'honneur de la vierge Marie; or cette ville d'El-Kala était une ville créée depuis peu ³.

Morcelli conjecture que le christianisme fut anéanti et tout vestige de l'antique Église d'Afrique effacé au douzième siècle, sous la domination des Almohades ⁴. « Ce sentiment, dit fort justement M. Bar-

1. La suscription porte : *clero et populo hipponensi in Mauritania Sitifensi id est in Africa...*

2. LABBE, t. X, p. 146, et lib. III, *epist.* 21. Une traduction française par JAGER dans *L'Université catholique*, juillet 1845, n. 115, p. 17, reproduite par L. BARGÈS, *Aperçu*, etc., p. 18-21. Cette lettre explique par sa suscription ce qu'il y a de fautif dans la précédente; on lit donc : *regi Mauritanic Sitiphensis provinciae in Africa.*

3. PAGI, ad *Annales eccles.*, in-fol. Venetiis, ad ann. 1114.

4. *Africa christiana*, t. I, p. 47. PAGI, ad ann. 1149, n. 7, 8, avait ouvert l'avis et JAGER, dans *L'Université catholique*, t. XX, juillet 1845, n. 115, p. 19, l'a reproduit.

gès, ne repose que sur des données fort vagues et semble même être en contradiction avec les faits historiques. Nous voyons, en effet, des corps de troupes chrétiennes dans les armées des Almohades jusque vers la fin du XIII^e siècle de notre ère. Ces chrétiens n'étaient pas des renégats tels que ceux dont les shériffs du Maroc s'entourèrent plus tard pour leur servir de gardes du corps : les noms de Roum et de Noçâra que les écrivains arabes leur donnent, prouvent que ces chrétiens, pour prendre alors du service dans les armées musulmanes, n'étaient pas forcés de renier la foi de leurs pères.

« Ghamorâcen, premier roi de Tlemcen, qui a régné de 633 à 681 de l'hégire (1253-1301), avait à sa solde un grand nombre de chrétiens. Le fait suivant est rapporté par Yahia ben-Khaldoun dans son histoire des Beni-Abd-el-Wâdy : « Ghamorâcen, » dit cet auteur, « avait à sa solde un escadron de deux mille « cavaliers chrétiens (*Roum*) qu'il avait tiré des pays « soumis à l'empire des Almohades. Le destin voulut « qu'il passât un jour en revue toutes ses troupes « hors des murs de sa capitale : c'était un mercredi, « rebie second de l'année 652. Quand il fut arrivé « aux chrétiens (*Noçâra*) qui étaient aux derniers « rangs de l'armée, ceux-ci le trahirent et tuèrent « son frère Mohammed. Le chef de leurs officiers, « s'étant alors jeté sur le roi, le saisit par le corps ; « mais Ghamorâcen, plus vigoureux que son adver- « saire, parvint à se débarrasser de lui ; il appela à « son secours les gens de sa tribu, qui, dégainant « leurs épées, coururent attaquer les chrétiens « (*Roum*), et en firent un tel massacre, qu'il n'en « échappa pas un seul. C'est là, ajoute Yahia ben- « Khaldoun, la raison pour laquelle les rois de sa

« dynastie n'ont plus voulu depuis cette époque.
« prendre des chrétiens à leur solde ¹. »

Quelques îlots chrétiens continuèrent à subsister : au ^{xiv}^e siècle, dans les villages des Nefzaoua, on rencontrait quelques communautés chrétiennes, qui s'étaient maintenues depuis la conquête ².

1. L. BARGÈS, *Aperçu*, etc., p. 27-29.

2. IBN-KHALDOUN (trad. DE SLANE), *Hist. des Berbères*, t. I, p. 231. Une expédition des princes d'Italie provoquée par Victor III aboutit à la prise de Mehedia, cf. BERCASTEL, *Hist. de l'Église*, t. VII, p. 450. Pour l'Église d'Afrique au moyen âge, cf. RATTINGER, *Der Untergang der Kirchen Nord-Afrika's im Mittelalter*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1886, 3^e trim.

CONCLUSIONS

Les œuvres humaines n'ont pas l'homme seul pour père. Elles doivent leur production, leur développement et leur transformation à une série de causes dont il importe de tenir compte alors même qu'on n'a ni le loisir, ni l'occasion de les énumérer, de les classer. Parmi ces causes, il en est une qui paraît prépondérante et, à juste titre, retient particulièrement l'attention. C'est à savoir la part qui appartient à l'homme dans ses propres ouvrages et dans sa destinée. On se demandait au début de ce livre si l'étude d'une société à un moment donné de son existence nous révélerait le développement historique nécessaire de cette société dans l'avenir. La doctrine du déterminisme de l'individu, qui paraît bien définitivement compromise, trouvera-t-elle son application dans le déterminisme des groupes? On peut le soutenir, mais il paraît, à l'heure présente, impossible de le prouver. Prendre parti serait sortir de notre rôle d'historien et d'ailleurs toute solution serait hâtive, incomplète, déplacée. Il nous suffit d'avoir constaté, pendant cinq siècles d'histoire, la persistance d'une race de type caractérisé luttant sans relâche contre

toutes les causes naturelles et artificielles de dissolution. Soit vigueur de nature, soit bonheur singulier, soit dessein providentiel, cette race vient à bout de durer, mais elle s'altère. L'abus dans le plaisir, l'excès dans la violence, l'exagération de toutes les tendances parviennent à épuiser les artères et à appauvrir les cerveaux. L'Afrique chrétienne dégénère et périt comme l'Afrique punique et l'Afrique romaine ont dégénéré et péri et par les mêmes causes, dont la principale est l'action prépondérante du tempérament africain, c'est-à-dire de cette race qui ne semble née que pour travailler à sa propre ruine, sans pouvoir, tant elle a de ressources vitales, y parvenir jamais. L'inconduite d'esprit l'entraîne et la retient dans l'indiscipline chronique et l'action trop ardente. Elle s'est épuisée autant contre ses maîtres que contre elle-même. Rebelle à l'obéissance et impuissante au commandement, toute sa passion d'indépendance si profonde, si généreuse, si héroïque aboutit à une perpétuelle et stérile agitation et à l'oppression définitive.

Gardons-nous de croire que l'avortement successif de tous les établissements de la civilisation politique ou religieuse en Afrique soit due exclusivement au tempérament africain. Soyons justes et, en attribuant à la race une partie des malheurs qui l'ont accablée, sachons reconnaître la collaboration imprévue des événements les plus indépendants des causes internes que nous venons de signaler ¹.

1. Nous avons réuni dans un appendice (le 2^e) la série des révoltes, des invasions, des *razzias* qui sont venues périodiquement entraver le développement, déconcerter les efforts et compromettre l'établissement de la race. Nous entamons cette série à l'époque où l'Église d'Afrique entre dans l'histoire et nous l'arrêtons sous le règne d'Iléraclius, au moment du désastre final.

Ces événements se présentent sous l'aspect monotone d'un perpétuel désastre et l'histoire de l'Église d'Afrique pendant toute la durée de son existence tire de cette circonstance un intérêt particulier. Cette Église ne subsiste que grâce à des vertus singulières et par elles son histoire est ce qu'on peut appeler un grand sujet. Circonscrit à une seule province et à une durée assez brève, il tient de si près à l'histoire générale du temps et de tous les siècles qui ont suivi qu'on est sans cesse ramené vers cette période et vers ce pays éclairant soudain diverses périodes d'histoire de clartés profondes et imprévues. S'il en est ainsi, c'est que l'Église d'Afrique fut plus et autre chose qu'un essai isolé. Ce qui nous frappe, c'est l'élan dans l'action, la grandeur dans la volonté. Cela est fait pour toucher, assurément, mais cela devrait surtout instruire.

Toute l'histoire de la race africaine se résume dans une qualité exaspérée jusqu'à en faire un défaut, peut-être un vice : l'esprit d'indépendance poussé jusqu'à l'indiscipline.

L'Afrique des six premiers siècles de notre ère et l'Afrique d'aujourd'hui sont très différentes. Celle-ci somnolente et exploitée, celle-là débordante de vie expansive et d'activité intellectuelle. Nous ne nous occuperons que de la première, de l'Afrique ancienne. Nous aurions pu prendre du plaisir à rapprocher de l'histoire d'une ruine complète celle de la résurrection de l'Afrique chrétienne, cependant nous nous le sommes interdit. Goethe, cet adversaire déterminé du moyen âge, étant venu dans la ville d'Assise n'y voulut voir que les ruines fort médiocres d'un temple de Minerve. Ce n'était pas par mépris, mais pour ne s'occuper que du monde antique et par discipline de

l'esprit. Peut-être aussi songeait-il alors que plus le passé se fait lointain pour nous, plus il nous dérobe ses tristesses et sa misère, ne laissant apercevoir que ce qu'il eut d'aimable et de magnifique. L'histoire de ces temps éloignés est assez belle pour qu'on puisse se demander si les temps moins anciens et ceux où nous vivons sont dignes de provoquer au même degré l'attention et capables de la retenir.

Au commencement du III^e siècle, l'Afrique est une des contrées les plus industrielles. La balance de l'importation et de l'exportation ne peut être établie avec précision, mais il ne paraît pas douteux que l'Afrique exporte des matières premières et ne reçoit que les objets manufacturés. Culture du blé, exploitation des minerais, commerce actif et lointain; autant de sources presque intarissables de prospérité. Les Africains ne nous apparaissent point comme une société sédentaire, quoique attachée au sol par ses occupations pastorales et agricoles. A mesure que le progrès envahit les provinces, les besoins d'une civilisation exigeante et compliquée stimulent l'indolence et poussent à la fabrication de certains articles d'échange. Les relations avec les pays d'outre-mer deviennent plus fréquentes et plus fructueuses. Toute la partie de la côte depuis Alger se dirigeant vers l'Espagne paraît moins favorisée, mais les villes des Syrtes, Carthage, et toutes les cités situées à proximité de la Sardaigne, de la Sicile et de l'Italie en sont les pourvoyeuses attitrées. Les relations de Carthage avec le Levant et les ports de Phénicie et de Syrie sont ininterrompues et on peut dire que l'Afrique se trouve avoir dès lors une politique intérieure et une politique coloniale. On risque de pren-

dre le change lorsqu'on s'imagine que la révolte d'un proconsul retenant la flotte de l'*annone* à destination de Rome, n'est que le coup d'audace d'un ambitieux. Il est presque sans exemple que l'usurpation du pouvoir impérial par un magistrat ou par un soldat africain ne soit provoquée, soutenue et expiée par la population indigène. Celle-ci révèle ses aspirations politiques avec ses préoccupations commerciales. Les Africains de l'intérieur du pays n'ont guère d'influence sur la conduite des affaires en comparaison de celle dont disposent les créoles établis dans les villes où ils détiennent le commerce et la richesse publique. Une Afrique artificielle coexiste à l'Afrique véritable et la première annule la seconde sans l'absorber cependant. Les colons, quoiqu'ils en aient, subissent l'ambiance du milieu et de la race où ils vivent. A leur tour ils partagent les préventions et les antipathies des indigènes qu'ils refoulent sans les annihiler. Le sang berbère développe tous les germes qu'il renferme aussi bien dans le punique, que dans le romain et dans le byzantin qui ont mélangé ce sang à leur propre sang. De là l'unité et la continuité du type, sauf une lente déperdition des qualités de vivacité et de spontanéité du début. De ce mélange de ces races dans des conditions économiques constantes sort une population douée de qualités et de défauts mémorables. L'exclusivisme allant parfois jusqu'à l'étroitesse d'esprit et l'inintelligence du progrès, l'antipathie, voire l'hostilité pour les étrangers, la tendance et l'aptitude aux excès de toute sorte les plus opposés au développement matériel du pays et à l'évolution morale de l'individu.

Développement matériel et évolution morale sont cependant loin de périlcliter parmi des chances con-

traies si graves et si nombreuses. Celles-ci semblent même stimuler les volontés et les tendre violemment vers un but unique. Et ce but qui recule et qui échappe à mesure qu'on pense l'atteindre, c'est toujours l'indépendance, dût-elle être l'*isolement*. Pour l'obtenir on a tout compromis. Jamais, peut-être, on ne rencontrera en pleine période historique un peuple aussi imprévoyant de l'avenir, aussi inattentif au péril et au devoir présent. Il est vrai que cela nous vaut un exemplaire caractéristique d'une race se laissant aller sans résistance à sa tendance native, dépensant sa pleine énergie pour satisfaire cette tendance, ne donnant ni pensée ni effort pour refaire son tempérament et susciter la vocation absente. Comparez le point de départ et le point d'arrivée, la distance est immense. On l'a pu apprécier en suivant les relations entre l'Église d'Afrique et l'Église de Rome. A l'époque de saint Cyprien le conflit atteint le maximum d'acuité; cent cinquante ans plus tard l'affaire d'Apriarius se passe en disputes et en accommodements, mais l'obstination, le sentiment de la superbe est déjà moins vif. Lors de la querelle des *Trois Chapitres* et du *Constitutum* de Vigile, l'Église d'Afrique consent à combattre à côté de l'Église de Rome, enfin, sous Grégoire I^{er} elle lui demande non seulement la direction, mais l'inspiration. Il semble que l'ardeur excessive des débuts se soit progressivement épuisée, faisant place à la passivité. On cherchait l'indépendance au prix de l'isolement et on n'a rencontré que l'impuissance dans l'émiettement.

Il en est de même dans plusieurs autres directions. Dans la politique, dans les industries, le commerce et l'agriculture, on constate une sorte d'affaissement progressif, régulier et universel. L'impétuosité dans

l'action s'amortit, l'ingéniosité s'épousse, la finesse de l'esprit et du goût s'épuise. On peut se rendre compte du chemin parcouru en comparant Térence à Dracontius, Tertullien à Fulgence, Minucius à Facundus d'Hermiane. C'est que pendant quatre ou cinq siècles on s'est laissé aller sans résistance aux aptitudes et aux répugnances innées. Nulle idée et nul essai de réforme des défauts héréditaires. L'éducation civique ne semble pas même ébauchée, peut-être n'était-elle pas bien clairement entrevue. On veut l'indépendance à la manière dont un enfant veut un jouet. Pour la nouveauté. On ne sait ce qu'on en fera, on souhaite seulement l'avoir. D'éducation, à vrai dire, il n'y en a guère d'autre que l'éducation domestique et l'éducation morale que donnent les évêques et les prêtres. Qui songe à une formation politique analogue à celle des Romains? Toute la préoccupation se tourne vers l'instruction et cela explique le reste. Cette instruction n'est qu'une routine incapable de provoquer la fermentation d'une intelligence moyenne qu'elle laisse cultivée mais croupissante dans sa culture et impuissante à la dépasser. L'instruction manque donc à sa mission qui est de donner le branle à l'esprit. On ne lui demande autre chose que d'ouvrir l'accès aux honneurs que la rhétorique procure; il ne s'agit pas pour elle d'être solide, mais brillante. L'instruction est donc la grande affaire pour une vie qu'occuperont et que rempliront presque seules les questions et les succès d'école. L'éducation s'en trouve d'autant plus sacrifiée et la formation morale compromise que l'individu, quelle que soit sa condition, ignore la discipline volontaire. L'Africain vit pour la joie de vivre et de jouir. Cela peut faire des hommes brillants, cultivés, capables d'un effort

héroïque, mais cela ne peut façonner à l'effort soutenu d'hommes modestes et forts. On découvre partout l'esprit africain mais on ne rencontre qu'avec peine un esprit national.

Le jeune Africain en quittant l'école sait, ou peu s'en faut, tout ce qu'on peut savoir de son temps, et avec l'illusion de tout savoir il a perdu le goût et le désir d'apprendre. Sa culture est purement littéraire et encore plus verbale que littéraire. Parmi ceux dont le nom et l'œuvre nous sont parvenus, on ne rencontre guère le type de l'autodidacte, mais au contraire on retrouve très bien la trace des coteries et des cénacles. Là fut la grande et mortelle erreur qui tua les efforts tentés en vue d'acquérir l'indépendance. Les Africains n'ont pas voulu comprendre ou bien ils n'ont pas su pressentir que pour être vraiment libres il fallait d'abord apprendre, ensuite se spécialiser et s'imposer. Avec leur caractère fougueux ils ont pu voir quels résultats procure l'intensité de l'effort, mais avec l'inconstance de ce caractère ils n'ont pas su s'obliger à la durée de cet effort. Tout ce qui se prolonge les fatigue et les rebute. Romains, Vandales, Byzantins ont le tort de vouloir éterniser leur système, c'est ce qui cause en grande partie la désaffection à leur égard, au moins autant que les excès dont ils se rendent coupables dans leur gouvernement. De ces civilisations qui, successivement, se sont superposées au pays, on ne voit pas celle qui a laissé une empreinte. L'art, l'industrie, le commerce, la science ne sont à aucun degré l'expression des nuances d'une ou de plusieurs civilisations. La préoccupation unique, exclusive est la réduction à la pratique des éléments contenus dans les nouveautés introduites dans le pays et encore s'agit-il d'une pratique de simple

jouissance et non d'amélioration morale ou sociale. La plupart se contentent de vivre au jour le jour, la tâche quotidienne et le plaisir quotidien satisfont, comblent même les exigences. Voyons ce qu'est l'art et nous prendrons une certaine idée du reste. L'art africain n'est guère autre chose que la routine stupéfiante des procédés. On ne sait que dire de la peinture; la sculpture n'offre guère qu'un morceau hors ligne, la Vénus de Cherchel, et un autre excellent, l'Hermaphrodite du musée d'Alger; l'architecture nous est mieux connue. Les ruines découvertes et fouillées en grand nombre donnent une idée plus que médiocre de l'esthétique des Africains. Ce qui appartient à l'époque chrétienne n'offre aucun intérêt au point de vue de l'art proprement dit; la seule particularité notable, l'emploi des frontons, combinaison architectonique aussi disgracieuse qu'inexplicable, ne peut constituer une note d'art, digne d'être retenue. Ce n'est qu'à l'époque des Antonins et des empereurs syriens que l'architecture africaine témoigne de quelque indépendance et d'une réelle habileté technique; mais si l'inspiration est plus ou moins mélangée d'éléments disparates, les uns syriens, les autres helléniques, elle n'offre rien de typique, rien de durable, en un mot rien d'original, rien d'Africain.

Peut-être trouverions-nous une faillite semblable, s'il nous était donné d'approfondir tous les points de vue. Éducation politique, vie économique, culture intellectuelle, autant de directions qui nous révèlent un avortement. Quelle en peut être la cause? On n'en découvre pas de plus profonde qu'une disproportion constante entre le dedans et le dehors, entre la civilisation compliquée et la nature simple. Les Africains établis au sein d'une nature admirable ne

s'en soucient guère. Ils songent à récréer leur vie, non à l'améliorer, à l'embellir. Toujours hors d'eux-mêmes, avides de sensations, de nouveautés, ils n'ont ni le temps, ni le goût du recueillement. Ces expansifs ressemblent trop souvent à des agités, leur existence ne connaît ni le calme, ni l'harmonie, ils ont le secret de l'action à outrance, ils ignorent la vie intérieure.

La pierre de touche de la vie intérieure, c'est la religion. Écartons les cultes idolâtriques qui ne sont pas de notre sujet et qui d'ailleurs n'ont guère procuré à leurs fidèles l'émotion religieuse. Écartons aussi les controverses théologiques et les guerres religieuses et que reste-t-il? A part saint Augustin, qui parle pour l'Église toute entière, quel auteur nous offre le spectacle d'une formation et d'une tendance spéculative et contemplative comme nous la trouvons chez un Grégoire de Nysse ou chez un saint Bernard? La vie contemplative a eu ses fidèles en Afrique, elle n'y a pas trouvé ses docteurs, exception faite encore une fois de saint Augustin.

Puisque nous y sommes et que notre regard est en train de courir, il faut épuiser les points de vue. Religieusement donc, et au sens le plus précis du mot, n'a-t-il pas manqué quelque chose aux Africains? Sans doute le fond de l'âme est devenu chrétien, mais il est chrétien un peu de la même manière qu'il était païen et qu'il sera musulman. Le monothéisme sous ses formes variées suffit au plus grand nombre. Tout le reste du dogme importe moins et même assez peu. Rappelons-nous ce qui advient des hérésies spéculatives, elles végètent. Au contraire les schismes réussissent et enflamment tout le monde, car un schisme c'est encore un mouvement séparatiste et, en

religion comme en politique, les Africains sont sécessionnistes. Ce qui indispose la plupart des dissidents contre le christianisme c'est sa concrétisation en catholicisme et ses exigences d'ordre moral. Et en effet pour des prédicateurs comme Tertullien, Commodien, saint Augustin, l'Église n'est pas uniquement destinée au gouvernement des consciences et à l'enseignement des intelligences, elle est encore une entreprise d'assainissement moral. Si on lit les *orationes ad populum* on ne peut manquer de faire cette remarque que l'on y parle beaucoup moins des mystères que du devoir; la religion est présentée très souvent comme la règle de conduite de l'existence.

L'excellence de cette règle sera sa justification la plus sûre. Il s'agit de montrer que son application procure une félicité terrestre appréciable. De là la direction prise par les maîtres de la pensée chrétienne en Afrique; ils se font les amis, les soutiens, voire les défenseurs de l'ordre établi et de l'ordre en général. Cependant ils ne cessent pas de revendiquer le droit des misérables aux moyens d'améliorer leur sort. Les évêques font cause commune avec ceux qui trouvent à peine le nécessaire et leur font entrevoir moins les vérités dogmatiques que les espérances spirituelles. Là est une des originalités véritables de l'Église d'Afrique dans sa double alliance avec la haute société et avec les masses populaires. On n'aperçoit pas clairement qu'elle ait tenté de les rapprocher, du moins si elle l'a tenté elle n'y a pas réussi, mais elle a servi de trait d'union pour soulager les uns de l'abondance des autres et faciliter à tous l'oubli des dédains blessants et des convoitises haineuses.

Ainsi donc, point de morale utilitaire, un sentiment religieux assez vague quoique persistant, une activité intermittente et indisciplinée ; voilà les réalisations pratiques de l'idéal africain ou, si l'on le veut, la vie intérieure de l'Africain. Qui ne voit que ce peuple est venu trop tôt ou trop tard, mais qu'il n'est pas venu en son temps et qu'il lui a manqué un homme ? Lorsqu'il y eut une Afrique, le monde était entré dans une période de vie paisible et de mise en valeur. Les temps héroïques étaient passés, mais que l'on songe un instant à ce qu'eût été cette Afrique commandée un jour par Alexandre. Pour s'en faire une idée il faut se rappeler ce qu'elle faillit être, commandée un jour par Hannibal. Rome fut à l'instant de n'être plus Rome et Carthage eût pris sa place..., peut-être, si aux vertus de Carthage on eût ajouté les vertus de Rome.

Ramenons maintenant nos regards sur l'homme lui-même. Au premier abord et pour peu qu'on ait fréquenté les textes, on constate dans le caractère africain une lacune à l'endroit d'une qualité essentielle. L'Africain est, moins qu'un autre, homme social. En dehors de sa province un obstacle se dresse toujours entre sa sympathie et celle que lui adressent les autres hommes. Peu lui importe ce qu'ils pensent, il lui suffit de sentir vivement pour lui-même, il s'isole moralement et intellectuellement, il perd le contact avec les hautes spéculations de son temps, il ne paraît guère y prendre attention ou bien s'il s'en informe il n'en tient pas compte dans ses sentiments et dans ses actes. Voyez un des plus complets, un des mieux équilibrés parmi les Africains, un homme qu'on est tenté de prendre pour un pur Romain, saint Cyprien, il ne songe qu'à l'Afrique et ne voit

toutes choses qu'*en fonction* de l'Afrique. Voyez encore le Donatisme et rappelez-vous le reproche qu'on lui fait de vouloir réduire toute l'Église à un parti national confiné *in angulo Africae*. La conception catholique est trop vaste, elle échappe à cette race dont l'horizon intellectuel ne dépasse pas les frontières politiques ou naturelles de la province. Une des principales difficultés que l'on rencontre dans la psychologie des Africains c'est la communauté du tour d'esprit. Il semble que les intelligences ont, sur le point qui nous occupe en ce moment, reçu une frappe uniforme. Cela tient probablement à cette particularité essentielle que l'imagination se forme surtout au dehors et que le travail intérieur de transformation est nul ou superficiel. Donc point de raffinement et peu de finesse dans les idées, ce qu'on pourrait prendre pour raffinement ou délicatesse n'est qu'artifice de rhétorique. Tertullien, Commo-dien, Victor de Vite, Facundus, Victor de Tonnenna nous intéressent mais ne nous séduisent pas. Il leur manque cette ardente sympathie pour l'humanité toute entière que, à des siècles de distance, l'humanité reconnaît et qu'elle éprouve à son tour pour ses amis des plus lointains passés. Tous ces hommes sont décidément morts pour nous. Ces frénétiques n'ont point connu les impressions délicates, les sensations multiples et déliées, les appétits sobres et les divertissements légers qui sont non seulement le privilège des âmes très fines, mais une partie du plaisir même et comme son parfum pénétrant et durable, encore perceptible pour nous.

Comment s'expliquer qu'une race si impatiente de toute contrainte intérieure ou extérieure se convertisse à une religion dans laquelle la discipline est

inséparable du dogme ? Comment accorder cet orgueil et ce plaisir de vivre avec une morale toute d'humilité et de renoncement ? Rappelons-nous les faits qui ont passé sous nos yeux. Les conversions en foule, ou pour parler plus exactement, le passage en foule d'un monothéisme à un autre monothéisme ; puis les apostasies en foule — car c'est toujours par foules qu'on rencontre les Africains ; — les intérêts politiques et les revendications autochtones qui inspirent le mouvement donatiste ; l'indifférence qui accueille les hérésies asiatiques ou alexandrines atteignant l'essence même et la vérité du christianisme ; rappelons-nous ces faits et ne craignons pas de dire que le christianisme n'a été pour une grande partie de la race africaine qu'une empreinte à fleur de peau, capable de gêne plus que de trouble, entravant les démarches plus qu'elle ne lie les consciences.

Une des préoccupations constantes de l'Africain est de se mettre en scène, il aime mieux dire du mal de lui-même que de n'en pas parler. Ce qui nous a été conservé de la littérature de l'Afrique chrétienne est plus considérable que pour aucun autre pays. Tous ces Africains ont la passion de parler et d'écrire. Les martyrs en prison écrivent leur autobiographie, les évêques, les prêtres nous tiennent au courant des moindres détails de leurs occupations ou même de leur vie passée. Tertullien réclame l'excellence dans la corruption, saint Cyprien nous apprend qu'il s'est repu d'adultères, saint Augustin nous laisse ses *Confessions*. Pontius, Possidius et le biographe de saint Fulgence nous donnent des chapitres curieux, parfois même indiscrets, d'un Cours de physiologie morale. Grâce à ce souci, à cette

personnalité violente et à tout prix, la littérature africaine présente un intérêt psychologique qui ne se retrouve plus guère avant la Renaissance. Jamais peut-être l'abnégation n'a été plus rare que parmi ces hommes. On en trouve un singulier exemple dans l'œuvre de Tertullien. Tantôt, et pour que nul n'en ignore, il signe ses livres de son nom en toutes lettres, tantôt il nous apprend que l'auteur que nous lisons est celui de tels et tels ouvrages qui nous sont connus et qui ont établi sa réputation, ou bien encore il nous annonce avec une sorte de pressentiment de ce que nous appellerions aujourd'hui la réclame, il nous annonce les écrits qu'il achève, ceux qu'il médite et ceux auxquels il a simplement pensé. Un tel peuple ignore l'association et sa réalisation concrète qui est l'incognito. On ne voit nulle part l'exemple d'un Africain se sacrifiant au plaisir fécond d'être mêlé à une puissante action collective. C'est qu'il n'aime pas l'action pour elle-même et sa collaboration n'est jamais sans repentir. Aussitôt qu'il le pourra il fera retour sur lui-même. Le résultat se voit tout de suite. Le manque de cohésion et l'impuissance à l'action en masse, c'est-à-dire à l'action efficace et durable. Voilà bien la lacune que nous avons signalée, le manque d'esprit social.

Peut-être pourrions-nous aller plus avant ou du moins chercher le trait qui caractérise cette lacune et qui lui sert d'expression. Les Africains nous apparaissent comme un *peuple de bavards*. Ni recueillement, ni calme, ni discipline, ni abnégation, mais une exubérance, une exaltation, un emportement, une irréfexion ordinaires et universelles. Voilà ce qui nous apparaît incorrigible et irréductible dans le caractère et le tempérament africain.

Faisons le tour de nos Africains et regardons-les sous une autre perspective.

Ces indisciplinés se satisfont en paroles, et leurs actes valent mieux que leurs paroles. Si partisans qu'ils puissent être de l'Afrique indépendante, ils ne laissent pas de se montrer ordinairement sujets loyaux de l'empire. Tertullien tient la domination romaine pour légitime et saint Augustin ne survivra pas à la ruine de cette domination. L'accueil enthousiaste fait aux Byzantins n'est que l'écho de la fidélité persistante de la province à ses anciens maîtres. Faut-il en faire un mérite et n'est-ce pas plutôt une contradiction que cette fidélité en regard des revendications perpétuelles et des tentatives réitérées d'indépendance? La contradiction est réelle, mais excusable. Ne la nions pas, pas plus que nous ne pourrions la supprimer, expliquons-la par le bon sens robuste d'un peuple qui reconnaît les avantages d'un système et, doutant de pouvoir se les procurer par lui-même, se résout à recevoir d'autrui sa félicité plutôt que de n'en point jouir.

Est-ce bien là le bon sens? ne serait-ce pas plutôt le besoin de jouir quand même que nous avons signalé? Ce n'est pas impossible, mais sachons cependant reconnaître que voici un besoin qui sait imposer à l'existence une sagesse et une règle fort louables et très éloignées de l'agitation que nous avons eue à noter tout à l'heure. C'est encore le bon sens un peu vulgaire mais solide qui se retrouve dans la conduite de la province à l'égard de Rome dont elle accepte de se faire la pourvoyeuse. Chaque année la vie des Romains dépend de l'exactitude des proconsuls à envoyer la flotte portant l'*annone* et cette exactitude dépend elle-même le plus souvent de la disposition

des esprits. Or, chaque insurrection au lieu de procurer l'indépendance a seulement amené les sévices et les massacres et il est manifeste que l'Afrique ne peut, avec ses seules forces, secouer le joug de Rome, de même qu'avec ses seules capacités elle ne peut s'assurer les avantages économiques qu'elle tire de sa situation de vassale, il est donc raisonnable de subir la loi fâcheuse, mais loi bienfaisante, et cette résignation pratique paraît, somme toute, plus sage et non moins honorable au caractère national que l'attitude perpétuellement provocatrice d'une Pologne ou d'une Irlande qui semble n'avoir d'autre but, en proclamant son impatience de la servitude, que de faire constater son impuissance à reconquérir l'indépendance et son inaptitude à la conserver.

Ce n'est pas tout. A ce bon sens ajoutez la belle humeur que rien n'altère. Elle n'est pas toujours du goût le plus recherché, mais elle est franche, sincère et rappelle la plaisanterie bruyante et épicée de nos Français du xvi^e siècle. Il semble que cette gaîté soit si profondément entrée dans le tempérament qu'elle s'échappe à tout propos et hors de propos. Sainte Perpétue fait des plaisanteries en prison et saint Augustin fait des calembours dans la chaire. Ces esprits primesautiers vont droit à l'antithèse qui est la préparation presque inmanquable du paradoxe. Tout ce qui brille, tout ce qui éclate, tout ce qui frappe, les séduit et les entraîne. C'est la même chose dans l'ordre moral, tout ce qui est glorieux, magnifique, les conquiert. Ces hommes qui ignorent l'anonyme sont avides de réputation et pour la conquérir sont prêts à tout. La garde numide et les cavaliers maurétaniens sont plus que braves, sachant se montrer tour à tour, selon l'oc-

casion, emportés ou impassibles. Les martyrs d'Afrique comptent parmi les plus intrépides, les plus endurants et les plus joyeux.

Les maîtres de la pensée nous offrent le captivant spectacle d'hommes supérieurs s'inspirant des mêmes passions que la foule. C'est ce qui explique leur influence et les résultats qu'ils obtiennent. Peuple et conducteurs sont à l'unisson, ils vibrent avec la même intensité et ils sont dignes de s'appliquer le mot d'un des derniers Romains : « Prions Dieu qu'il nous accorde de faire de grandes choses. » En effet, ils subissent la séduction des choses grandes, et nobles, et difficiles. S'ils n'ont pas la constance de les achever, du moins ont-ils le mérite de les entreprendre.

Il ne faut pas s'en tenir aux résultats positifs pour juger équitablement les œuvres des hommes. Ils sont quelque chose, ils ne sont pas tout. L'Afrique comme l'Égypte ont péri, mais souvenons-nous que la Grèce avait péri et les cités italiennes, Florence, Sienne, Venise et bien d'autres périrent elles aussi d'avoir vécu trop fort et trop vite. Quelle que soit la responsabilité qui incombe à la race dans sa propre ruine et sa disparition, il ne convient pas — l'eût-on dégagée — de la proclamer trop haut. Le silence va mieux aux grands deuils ou du moins une parole un peu voilée et toute pleine d'indulgence. Il faut abaisser la voix si on veut être sévère à l'Afrique et parler bas, comme on parle dans la maison d'un mort. Pour ce qu'elle a fait et pour ce qu'elle a voulu faire, pour ce qu'elle a donné à l'humanité et à l'Église d'honneur et de force et de vertu, pour les hommes qu'elle a produits, les idées qu'elle a défendues, les vertus qu'elle a pratiquées, pour l'héroïsme de ses luttes et la tristesse de sa fin il faut être plus

qu'indulgent à l'Afrique, il lui faut être clément et reconnaissant comme on est clément à une belle vie et reconnaissant à un grand exemple.

13 mai 1904.

APPENDICES

APPENDICE I

Table Chronologique

NOTE. — La présente table n'est en aucune manière un abrégé des *Annales* rédigées par Morelli. On s'est borné à y relever tous les faits auxquels pouvait être assignée une date précise, on en a écarté tous ceux qui n'y eussent trouvé place qu'à l'aide d'approximations dépourvues du caractère historique. Un grand nombre d'événements, dont plusieurs d'une extrême importance, sont même passés sous silence, d'autres moins importants sont mentionnés, plusieurs sont rapportés sous une date à laquelle on n'avait pas l'habitude de les classer. On a pensé qu'il valait mieux s'exposer dans l'avenir à ajouter à cette table qu'à y retrancher; on souhaiterait par-dessus tout n'avoir rien à y changer, mais on n'y compte guère.

?...-180. — Période des origines sur laquelle nous ne savons rien de précis. Il semble que pendant cette phase quelques violences aient été exercées contre les chrétiens de la ville de Scillium (p. 121), sous le proconsulat de Vigellius Saturninus.

180. — 17 juillet. Un groupe de chrétiens, originaires de Scillium, est martyrisé à Carthage. Dans cette même année peut-être se place le martyr d'un esclave nommé Namphamo, à Madaure, la date est incertaine (4 juillet, 4 ou 5 décembre). Sur le martyr Miggin nous ne savons

rien de plus qu'un nom; en ce qui le concerne toute chronologie est conjecturale.

188-189. — Proconsulat de Pertinax.

189. Date probable de l'accession au siège de Rome du pape Victor 1^{er}. On lui a attribué un traité intitulé *De aleatoribus* qui appartient plus probablement à un Africain du III^e siècle.

189-190. — Proconsulat de Didius Julianus.

... — Pendant les années qui précèdent l'apparition du traité, *Adversus Judaeos*, de Tertullien (200?) le christianisme s'étend au delà des frontières de l'empire et pénètre chez les Gétules et chez les Maures.

190-191 (?). — Proconsulat de Cincius Severus, favorable aux chrétiens. Pendant la tenue des assises à Thysdrus (El-Djem) il leur fait dicter des réponses équivoques qui facilitent l'acquittement.

191-192. — Proconsulat de Vespronius Candidus qui, sous prétexte de légalité, refuse de juger un fidèle que la foule amenait devant son tribunal.

Avant 197. — *Liber ad amicum philosophum*, de Tertullien. (Perdu.)

197. — Agrippinus, évêque de Carthage. Tertullien écrit en janvier ou février : *Ad martyras*. Ce livre nous apprend que les prisons de Carthage renfermaient alors des fidèles poursuivis au nom de leur foi. Après le 19 février il publie les deux livres *Ad nationes*. Entre la fin de l'été et le début de l'année suivante il compose l'*Apologeticum*. Sur le développement du christianisme et les violences exercées contre les fidèles, voir p. 6, 7. A cette même année se rapporte probablement la calomnie de l'*onocoîtès* qui paraît toute récente dans l'*Ad nationes*.

198. — Nous croyons pouvoir avec plus de vraisemblance rapporter à cette année le concile tenu à Carthage par Agrippinus qui réunit autour de lui 70 évêques venus de la Proconsulaire et de la Numidie.

199. — Mort du pape africain Victor 1^{er}. La polémique pascalle excitée sous son pontificat provoqua un traité d'un évêque africain sur la question débattue. Son auteur était Archaeus, évêque de Leptis, en Tripolitaine.

Vers 200. — Tertullien est élevé au sacerdoce.

Peut-être vers 200. — Un peintre de Carthage, nommé Hermogènes, écrit sur l'éternité de la matière; livre que Tertullien réfutera entre 200 et 206.

Entre 197 et 200. — Tertullien compose le *De testimonio animae*, postérieurement à son « Apologétique ». Il semble (cf. *De praescrip. haeret.*, 32) que dès cette époque on tenait des listes épiscopales (cf. PONTIUS, *Vita Cypriani*, 19).

Vers 200. — Tertullien compose le *De spectaculis*; la date reste imprécise, elle est en tout cas postérieure à l'*Apologeticum*. A la même époque paraît la première édition du traité *Adversus Marcionem*, qui a toute une histoire littéraire. Ce travail parut bientôt insuffisant à l'auteur, qui en fit une refonte complète, mais pendant la préparation de cette édition révisée, un chrétien, depuis apostat, se procura une copie du nouveau travail et la publia, malgré tout ce qu'elle présentait d'incorrect et d'inachevé. Tertullien désavoua cette publication et prépara l'édition définitive que nous mentionnerons en 207-208.

Postérieurement à l'*Apologeticum* et à la première édition du traité *Adversus Marcionem*, Tertullien compose le *De praescriptione haereticorum*.

Entre 200 et 202. — Edit de Septime-Sévère, interdisant de se faire juif ou chrétien. La *Passion* de sainte Perpétue mentionne les dissentiments entre l'évêque Optatus (de Carthage? de Thùburbo?) et le prêtre Aspasius.

202-203. — Proconsulat de Minutius Timinianus. Ce magistrat étant mort pendant qu'il était en charge, le procureur Hilarianus remplit l'intérim. Son gouvernement est signalé par une ou plusieurs émeutes contre les cimetières chrétiens. L'application de l'édit amène le martyre de plusieurs fidèles dont les noms sont connus et de « beaucoup d'autres », dit Tertullien. Le 7 mars 203, martyre de sainte Perpétue et de ses compagnons; le 22 mai, martyre d'Emilius et de Castus; le 18 juillet, « sous le proconsulat de Rufinus », martyre de sainte Guddène. Cette année est marquée par une famine. On est autorisé, par divers passages des lettres de saint Cyprien, à faire remonter jusqu'aux persécutions de Com-

mode et de Septime-Sévère la pratique de l'Église de Carthage de rédiger le catalogue des anniversaires auxquels se célébrait la mémoire des martyrs. A ces persécutions remonte aussi la rédaction de *Passions* détaillées. (Cf. PONTIUS, *Vita Cypriani*, 1.)

204-205. — Proconsulat de C. Julius Asper sous lequel les chrétiens paraissent avoir obtenu quelque relâche. Un jour qu'un chrétien était traduit à son tribunal, il dit tout haut à ses assesseurs sa répugnance à juger ces sortes de causes, et renvoya le prévenu sans le sommer de sacrifier.

205-206. — Proconsulat de M. Ulpius Arabianus.

Entre 200-206. — Tertullien compose les traités suivants : *De oratione*, *De baptismo*, *De patientia*, *De paenitentia*, *Ad uxorem libri II*, *Adversus Judaeos*. A cette période se rapportent également les deux livres *De cultu feminarum* dont la composition est postérieure au *De spectaculis*, et *Adversus Hermogenem*, postérieur au *De praescriptionibus haereticorum*. Cinq écrits de cette période sont perdus ; ce sont : *De censu animae*, *Adversus Apelleiacos*, *De fato*, *De paradiso*, *De spe fidelium*. Dès le règne de Septime-Sévère, il paraît probable que Césarée de Maurétanie comptait une communauté chrétienne et celle-ci était en possession d'un cimetière.

206-207. — Proconsulat de M. Claudius Macrinus Vindex Hermogenianus.

207-208. — Proconsulat de M. Valerius Bradua Mauricius. Tertullien publie l'édition définitive de son traité *Adversus Marcionem libri I-IV*. Son adhésion au montanisme est alors toute récente.

En 209. — Proconsulat de T. Flavius Decimus. Tertullien publie le pamphlet *De pallio*.

Entre 209 et 211. — Proconsulat de Valerius Pudens. Ce magistrat annule une dénonciation portée contre un chrétien sous prétexte qu'on avait essayé d'intimider et d'exploiter le prévenu.

Entre 208 et 211. — Tertullien compose les traités suivants : *Adversus Valentinianos*, *De anima*, *De carne Christi*, *De resurrectione carnis*, *Adversus Marcionem liber V*, *De exhortatione castitatis*, *De virginibus velan-*

dis. A cette date, la communauté montaniste possédait des recueils de prophéties, de visions, de prières improvisées par des dévots en extase.

211-212. — Proconsulat de Scapula Tertullus. Le 4 février, mort de Septime-Sévère et avènement de Caracalla et Géta. A cette occasion, un *donativum* a lieu au camp de Lambèse, en Numidie. Un soldat chrétien donne lieu, par son attitude, à l'incident qui fait l'objet du *De corona*. Ce traité a été écrit postérieurement à l'éclipse du 2 mars 211. Postérieurement au *De Corona*, en 211-212, Tertullien compose le *Scorpiace* et le *De idololatria*.

212-213. — Prorogation des pouvoirs du proconsul Scapula Tertullus. Le 11 mai 212, martyre de Mavilus d'Hadrumète; le 2 août, martyre de Rutilius? Postérieurement à l'éclipse du 14 août 212, Tertullien compose sa lettre *Ad Scapulam*.

213. — Tertullien compose le *De fuga in persecutione*. Rupture définitive de Tertullien avec le catholicisme au commencement de 213. A cette date, l'Église de Carthage possédait une profession de foi autographe de l'hérétique Praxéas.

Après 213. — Tertullien compose les traités : *Adversus Praxeam*, *De monogamia*, *De jejunio*, *De ecstasi*. A partir de cette année 213 jusqu'en 250, il n'est fait mention d'aucune persécution en Afrique. La persécution de Maximin fut locale et n'atteignit pas l'Afrique

Entre 217 et 222. — Tertullien compose le *De pudicitia*.

Avant 227. — Mort de Pescennia Quodvultdeus, femme du proconsul C. Quintilius Metellus.

Entre 213 et 250. — Minucius Felix compose l'*Octavius*. Un grand nombre de critiques, parmi lesquels plusieurs jouissent d'une grande réputation, estiment cet écrit antérieur aux ouvrages de Tertullien.

238. — Épitaphe de Rasinia Secunda, morte à Tipasa. Dévastation de la Proconsulaire par le légat de Numidie, Capellien. La province ne se releva pas de ce coup.

243. — Apparition du traité *De Pascha computus*, daté de « la cinquième année de Gordien, sous le consulat d'Arrianus et de Papius ». L'origine africaine de cet écrit est plus que douteuse.

Vers 245-246. — Baptême de saint Cyprien, à Carthage.

Entre 198 et 249. — Ont pu se succéder sur le siège épiscopal de Carthage : Agrippinus (Optatus?), Cyrus, Donatus; il est impossible de songer à fixer la durée de l'épiscopat de chacun d'eux.

Avant 249. — Donatus, prédécesseur immédiat de saint Cyprien sur le siège de Carthage, confirme la déposition d'un hérétique, nommé Privatus, prononcée par un concile de 90 évêques, tenu probablement à Carthage.

249. — S. Cyprien est fait évêque de Carthage dans les premiers mois de 249. Avant cette date il avait écrit l'opuscule *Ad Donatum*. En cette année 249, il compose le *De habitu virginum*, et écrit les lettres 1-4 (édition HARTEL). A cette année se rapportent peut-être les *Testimonia ad Quirinum* et le *Quod idola dii non sint* qui paraissent antérieurs à 250.

250. — Dès le début de cette année, persécution par l'empereur Dèce. Les *lapsi*. L'évêque de Saturnum, celui d'Assur et deux autres apostasient. Dès le mois de janvier, les prisons se remplissent de fidèles. A Rome, un Africain, Célérierus, comparait devant Dèce, il rentre à Carthage au printemps de 250. Les instructions criminelles ne paraissent pas avoir commencé à Carthage avant le mois d'avril. Fuite de saint Cyprien en janvier. Aux premiers mois de cette année se rapportent les lettres 5-17, pendant l'été les lettres 18-22, vers la fin de l'année les lettres 23-40. C'est aussi dans ces derniers mois que l'on remit en liberté les confesseurs qui avaient résisté jusqu'alors. On a rapporté à saint Cyprien et à cette année les deux traités *De spectaculis*, *De bono pudicitiae*, mais ces deux attributions paraissent beaucoup trop précises.

251. — Cessation complète de la persécution au printemps. Saint Cyprien rentre à Carthage quelques jours après Pâques. Auparavant, du lieu de sa retraite, il avait écrit les lettres 41-43. Vers le printemps de cette année il compose le *De lapsis* et le *De catholicae ecclesiae unitate*. Les lettres 44-45 et 48 appartiennent aux derniers mois. La décision du concile de Carthage concernant les

lapsi est approuvée par un concile tenu à Rome pendant l'automne. Novatus se rend à Rome et laisse la conduite des insoumis à Felicissimus. Propagande active, vers la fin de cette année, du novatianisme. Il y a eu cette année un concile au printemps et peut-être un second concile en automne. Pamphlet novatien contre le pape Corneille.

252. — Concile de Carthage auquel assistent 42 évêques (mai). La peste de Carthage. Vers le temps de Pâques a été écrite par S. Cyprien la lettre 56, au mois de mai la lettre 57, pendant le cours de l'été les lettres 58, 59, vers la fin de l'année la lettre 60. Le traité *De dominica oratione* a pu être composé cette année. Les traités *Ad Demetrianum* et *De mortalitate* peuvent être rapportés à 252 ou 253. Collecte des fidèles de Carthage au profit des Églises pillées de Numidie. Privatus de Lambèse ordonne Fortunatus évêque intrus de Carthage. L'édit de Gallus ne paraît suivi en Afrique d'aucune violence. Le traité *Ad Demetrianum* réfutait un libelle de Démétrianus qui aura pu être écrit cette année ou l'année précédente. Vers l'année 252, on peut rapporter le *De laude martyrii* écrit pendant la peste par un disciple de saint Cyprien ou par un clerc de son entourage. Vers cette époque, et très peu de temps après la persécution de Dèce, les ouvrages de Commodien.

253. — Concile de Carthage auquel assistent 66 évêques. Vers la fin de cette année, ont été écrites les lettres 61, 64, 65; peut-être les lettres 62-63 se rapportent-elles au même temps qui est celui où fut tenu le concile. Dans le courant de l'automne a dû paraître le traité anonyme *Ad Novatianum*, dont l'auteur serait un évêque africain.

254. — Concile de Carthage auquel assistent 37 évêques. En cette année fut écrite la lettre 66 par S. Cyprien, les lettres 67 et 68 sont des derniers mois de cette année, de même que le concile.

255. — Concile de Carthage auquel assistent 31 évêques. Lettres 69-71. Dès 255, le novatianisme paraît définitivement compromis.

Entre 253 et 256. — Saint Cyprien compose le *De opere et eleemosynis*.

256. — Premier Concile tenu au printemps de cette année à Carthage auquel assistent 71 évêques; nouveau concile le 1^{er} septembre réunissant 87 évêques. Saint Cyprien compose au printemps de cette année le *De bono patientiae* et les lettres 72-73; dans l'été il écrit les lettres 74-75. Le 1^{er} septembre il rédige ou fait rédiger les *Sententiae episcoporum*. A cette année ou à l'année 257 se rapporte la composition du *De zelo et livore*. Un mémoire sur le baptême des hérétiques, favorable à la tradition romaine, circule dans les communautés de Maurétanie. Le traité *De rebaptismate* paraît avoir été composé par un évêque africain.

257. — Proconsulat d'Aspasius Paternus. Dans l'automne de cette année saint Cyprien compose le traité *Ad Fortunatum de exhortatione martyrii*. Les lettres 76-79. Promulgation de l'édit de persécution de Valérien (août). Relégation de saint Cyprien à Curube à la suite de son arrestation le 30 août. Exécution impitoyable de l'édit en Numidie.

258. — Proconsulat de Galerius Maximus. Deuxième édit de persécution de Valérien (juillet). Lettres de saint Cyprien 80-81 au mois d'août. Il est arrêté le 13 septembre et décapité le 14. Il semble assuré que son successeur fut Lucianus. Le mois précédent, le proconsul se trouvant à Utique y fit exécuter plusieurs centaines de chrétiens, ceux qu'on appela *Massa Candida* (18 ou 24 août).

259. — 26 janvier (?), martyre de Théogènes, évêque d'Hippone; 30 avril, martyre des évêques Agapius et Secundinus, à Cirta; le 6 mai, Jacques, Marien et plusieurs autres, à Lambèse, par ordre du légat propréteur de Numidie, C. Macrinus Decianus; les 23-25 mai, à Carthage, martyre de Lucius, Montanus, Julianus, Victoricus, Flavianus, Renus et de deux catéchumènes Primolus et Donatianus. A ces martyrs africains il faut joindre le nom de Salvianus de Gazaufala.

260. — Fin de la persécution, en vertu de l'édit de tolérance de Gallien.

287. — Édit de Dioclétien au proconsul Julianus au sujet des Manichéens d'Afrique.

295. — Proconsulat de Dion Cassius. Le conscrit Maximilien est décapité pour refus de service militaire.

298. — Martyre du centurion Marcel à Tanger (30 octobre); martyre du greffier Cassien (3 décembre), à Tanger.

299. — Épitaphe de M(arcus) J(ulius) Bassus, à Taksebt, en Kabylie. L'inscription dédicatoire de l'*area* de Cherchel et celle de l'*accubitorium* préparé par le prêtre Victor, provenant de la même localité, se rapportent au III^e siècle.

303. — Le 19 mai, Paul, évêque de Cirta, et ses clercs, livrent les Écritures à Munatius Félix, flamine perpétuel et curateur. 5 juin, affichage de l'édit de persécution à Tibiuca. Le 6, arrestation de l'évêque Félix; le 24, il est envoyé à Carthage et écroué par ordre du proconsul Anulinus. Nombreux évêques et clercs traditeurs. A cette année se rapporte peut-être la conversion d'Arnohe et aussi celle de Lactance.

304. — Proconsulat d'Anulinus. Le 11 février, un groupe de chrétiens est arrêté à Abitène et envoyé à Carthage. La comparution devant le proconsul a lieu le 12; on laisse les confesseurs mourir de faim en prison. Le 30 juillet, martyre de Maxima, Donatilla et Secunda à Thuburbo. En Numidie, la persécution est dirigée par le *praeses* Florus. 5 décembre, martyre de sainte Crispine. Lactance compose le traité *De officio Dei* (?).

305. — A cette année se rapporte peut-être l'*Adversus nationes* d'Arnohe. Le 4 ou 5 mars, concile d'évêques traditeurs à Cirta; Silvanus, traditeur, est fait évêque de cette ville. Après le 1^{er} mai, la persécution cesse en Afrique.

306. — Depuis cette année jusqu'en 311 se seraient succédé les divers livres des *Institutiones* de Lactance.

311. — Mort de Mensurius, évêque de Carthage. Débuts du schisme donatiste. Ordination de Cécilien, successeur de Mensurius.

312. — Concile donatiste de 70 évêques tenu à Carthage, il dépose Cécilien et nomme à sa place Majorin. Cécilien est reconnu par Constantin qui accorde une subvention pécuniaire à l'Église d'Afrique.

313. — Les donatistes rédigent un *libellus Ecclesiae ca-*

tholicae criminum Cecilianii, qui est transmis à Constantin par le proconsul d'Afrique. Constantin confie à Maternus de Cologne, à Reticius d'Autun et à Marinus d'Arles l'instruction du procès de l'évêque Cécilien qui est mandé à Rome avec dix de ses partisans et dix de ses adversaires devant un synode présidé par le pape Miltiade et tenu au Latran, les 2, 3 et 4 octobre. Le 31 octobre, rescrit de Constantin au proconsul d'Afrique Anulinus par lequel il exempte les prêtres catholiques de toutes les fonctions municipales.

314. — Constantin donne l'ordre d'examiner si Félix, évêque d'Abtughi, est traître; celui-ci est reconnu innocent¹. Concile d'Arles qui absout Cécilien et condamne les donatistes². En 314 ou 315, Lactance écrit le *De mortibus persecutorum*.

316. — Le 10 novembre, Constantin fait comparaître devant lui, à Milan, Cécilien et ses adversaires : les donatistes sont condamnés par l'empereur qui envoie à Eumélius, son vicaire en Afrique, une copie de sa décision en faveur de Cécilien.

317. — A Carthage, violences contre les donatistes. Une basilique donatiste est envahie et saccagée par les catholiques; les soldats pénètrent dans une autre basi-

1. SEECK, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. X, 1889, p. 509, combat la date donnée par saint Augustin qu'il accuse d'avoir confondu le consulat et le postconsulat de Volusianus. Il remarque qu'entre octobre 313 et février 314, il n'y a guère de place pour un appel de Rome à Trèves, une lettre de Constantin en Afrique et une enquête; et observant qu'un des témoignages porte la date du 19 août 314, il en conclut que l'enquête, ordonnée par Constantin en 314, était déjà commencée en août et fut terminée le 15 février 315. F. X. FUNK, dans *Theol. Quartalschr.*, 1890, p. 304, hésite entre 314 et 315.

2. Le jour est marqué par la lettre de Constantin à Chrestus de Syracuse. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, l. X, c. 5. FUNK, *op. cit.*, p. 296-304, admet difficilement que Constantin, à la veille de la guerre contre Licinius, ait présidé lui-même le concile et, sous cette réserve, il le place en 314. SEECK, *op. cit.*, p. 509, place le concile en 316, car Constantin doit avoir eu cette année-là le loisir de le présider. Mais FUNK remarque que d'une part la présence de Constantin n'est pas signalée dans la lettre du concile au pape Silvestre, et d'autre part que Méroclès de Milan, mentionné comme assistant au concile, mourut en 315. DUCHESNE, dans le *Bulletin critique*, 1890, p. 279, accepte les conclusions de FUNK.

lique et se mettent à bâtonner les schismatiques, l'évêque de Sicilibba est effleuré par la pointe d'une épée; une troisième fois, grand massacre de donatistes dans une église, l'évêque d'Avioccala est tué devant l'autel, les victimes sont enterrées dans l'église.

318. — La loi de Constantin mentionnée par S. AUGUSTIN, *Contr. litt. Petil.*, l. 11, c. 92, à laquelle il est fait allusion dans *Code theod.*, XVI, VI, 2, loi qui enlève aux donatistes leurs églises, est placée par SEECK (dans *Zeitschrift für Kirchengesch.*, 1889, p. 547-548) en 318 ou 319.

320. — Le diacre donatiste Nundinarius, brouillé avec Silvanus évêque donatiste de Cirta, fait convoquer par le consulaire Xénophile, gouverneur de Numidie, un tribunal devant lequel on révèle plusieurs scandales donatistes (13 décembre).

321. — Les donatistes, après quatre ans et six mois d'exil, obtiennent leur rappel (5 mai). Apparition des Circoncillions.

327. — Mort d'Arnohe. Concile de 270 évêques donatistes à Carthage.

330. — Constantin fait bâtir à Cirta, sur les terres du domaine, une nouvelle église catholique destinée à remplacer celle dont les donatistes s'étaient rendus maîtres (5 février). Le même prince confirme l'exemption des charges publiques pour les clercs catholiques (*Code théod.*, XVI, II, 7). SEECK (*op. cit.*, p. 204, 209) place cette loi au 31 octobre 313.

332. — Naissance de sainte Monique, mère de saint Augustin.

Peu après 337. — Tentative de rapprochement avec les donatistes dès le début du règne de Constance, peut-être vers 343.

347. — Constance envoie en Afrique deux délégués, Paulus et Macarius, pour travailler à la conversion des donatistes. Ils sont qualifiés de *operarii unitatis*. Donat de Carthage les repousse.

348. — Donat, évêque de Bagaï, et les circoncillions interdisent aux *operarii unitatis* l'entrée de Bagaï. Répression sévère par le comte Silvestre. Donat de Bagaï et Mar-

culus périssent. Donat de Carthage est exilé. Campagne de Taurinus contre les circoncellions.

349. — Concile de Carthage. Gratus, successeur de Cécilien, y proclame que Dieu « a rendu à l'Afrique l'unité religieuse ».

354. — Naissance de saint Augustin (13 novembre), à Thagaste.

362. — Au début de cette année l'empereur Julien autorise tous les proscrits pour cause de religion à revenir dans leurs villes. Le successeur donatiste de Donat de Carthage vient occuper son siège. Le parti donatiste se livre dans diverses villes à des violences odieuses et sanglantes.

370. — Première édition du livre de saint Optat contre Parménien.

371. — Mort du rhéteur africain Marius Victorinus.

372. — Guerre de Firmus, allié des donatistes. Siège de Tipasa. Prise de Cherchel et pillage d'Alger. Délégation d'évêques donatistes à Théodose, général de l'empereur. Naissance d'Adéodat, fils de saint Augustin. Le donatiste Ticonius combat l'hérésie sans abandonner sa secte.

373. — Valentinien, dans un édit dirigé contre les donatistes, défend le second baptême (20 février). Saint Augustin lit l'*Hortensius* de Cicéron.

374. — Théodose s'établit sous les murs de Tipasa d'où il harcèle l'ennemi (février). Firmus se réfugie sur les monts Caprarienses : Théodose l'y poursuit, mais recule devant les Abennae. Il poursuit Firmus chez les Isafenses et fait Mazuca prisonnier. Il reçoit la soumission des Jesalenses.

375. — Mort de Firmus. Saint Augustin revient de Carthage à Thagaste et y enseigne la grammaire dans la maison de Romanianus.

376. — Le comte Théodose est décapité à Carthage.

382. — Saint Augustin abandonne l'erreur des Manichéens.

383. — Saint Augustin va enseigner la rhétorique à Rome et y tombe malade.

384. — Saint Augustin est nommé par Symmaque professeur de rhétorique à Milan.

385. — Saint Augustin, professeur de rhétorique à Milan, prononce le panégyrique du consul Bauto et de Théodose (1 janvier).

386. — Conversion de saint Augustin (août). Retraite à Cassiciacum; il y compose le *Contra academicos libri III*, le *De beata vita* (fin de l'année), le *De ordine libri duo*.

387. — Saint Augustin écrit à Cassiciacum les *Soliloques*; dans les premiers mois de cette année, à Milan, le *De immortalitate animae*. A cette année appartient encore le *De grammatica*, dont il nous reste un fragment. Bap-tême de saint Augustin et d'Alypius par saint Ambroise, à Milan (24-25 avril). Sainte Monique et saint Augustin se disposent à retourner en Afrique : Sainte Monique meurt à Ostie (avant le 13 novembre). Vers la fin de 387 ou en 388, à Rome, saint Augustin écrit le *De quantitate animae*.

388. — Séjour de saint Augustin à Rome, il y compose le *De moribus ecclesiae catholicae libri duo*, il y commence le traité *De libero arbitrio libr. III* qu'il achèvera en Afrique en 395. Après le 27 août il rentre en Afrique où il commence le *De Genesi contra Manichaeos libr. II*.

389. — Saint Augustin écrit à Thagaste le *De magistro*; il entreprend le *De vera religione* qu'il achèvera en 391 et *De diversis quaestionibus LXXVIII* qui ne seront terminées qu'en 396.

391. — Ordination de saint Augustin à Hippone par l'évêque Valère. Il fonde la vie clerico-monacale, dans une maison aux portes de la ville, et compose le *De utilitate credendi (ad Honoratum)*.

392. — Avant le 28 août, saint Augustin écrit les livres *De duabus animabus contr. manichaeos*. Le 28 août, conférence contradictoire à Hippone avec le manichéen Fortunatus qui doit quitter la ville. Aurélius devient évêque de Carthage.

393. — Synode donatiste de Cabarsusa : la condamnation de Primianus est confirmée. Maximianus est ordonné à sa place et il en résulte un schisme dans le parti (24 juin ou 1^{er} juillet). Le 8 octobre, synode d'Hippo-Regius, saint Augustin y fait un discours *De fide et symbolo*.

394. — Le 24 avril, Primianus convoque le concile de Bagaï qui le déclare innocent et condamne Maximianus.

Saint Augustin termine le livre *De Genesi ad litteram* commencé l'année précédente. Entre les années 393-396 se place la composition des ouvrages suivants : *De sermone Domini in monte libri II.* — *Psalmus contra partem Donati (abecedarius).* — *Contra Adimantum manichaei discipulum.* — *Expositio quarundam propositionum ex Epist. ad Rom.* — *Expositio Epistolae ad Galatas.* — *Epist. ad Romanos inchoata expositio.* — *Epist. XXVIII ad Hieronymum (De nova V. T. expositione).*

395. — En 394-395 furent composés le *De mendacio*, le *De continentia*.

396-397. — Saint Augustin compose le traité *De diversis quaestionibus (VII) ad Simplicianum Mediolanensem episcopum* et le *De agone christiano*.

397. — A cette année se rapporte le traité *Contra epistolam (manichaei) quam vocant Fundamenti* et les livres I-III du *De doctrina christiana*, dont la fin ne paraîtra qu'en 426. Les évêques du concile de Carthage se plaignent de la multiplication des diocèses.

399. — Fermeture des temples païens à Carthage.

399-400. — Pendant cette période saint Augustin compose les *Quaestionum Evangeliorum (ex Matth. et Luca) libri duo*, et les *Annotationes in Job*.

400. — Pénurie de membres du clergé. S. Augustin publie le *De catechizandis rudibus*; *Confessionum libri XIII*; *Contra Faustum manichaeum libri XXIII*; *De consensu evangelistarum libri IV*; *Ad inquisitiones Januarii libri II*; *Epist. LIV, LV*; *De opere monachorum*; *De fide rerum quae non videntur*; *Contra epistolam Parmeniani libri III*; *De baptismo contra Donatistas libri VII*. Le pape Anastase (399-401) recommande de n'admettre aux ordres aucun Africain non pourvu d'une lettre d'identité signée de cinq Évêques.

401. — Le 16 juin et le 23 septembre, conciles à Carthage. En 400-401, saint Augustin compose le *De bono conjugali (contr. Jovin.)*, le *De sancta virginitate*.

402. — En 400-402, saint Augustin écrit *Contra litteras Petiliani libri III*; en 402, *Ad catholicos epistola (contr. Donatist.)* ou *De unitate Eccles.* (auth. ?).

403. — 25 août, concile à Carthage.

404. — 16 juin, concile à Carthage; 7 et 12 décembre, *De actis cum Felice manichæo libri II.*

405. — *De natura boni contra Manichæos liber unus.* Au début de cette année, publication de l'édit d'unité d'Honorius. Pendant cette année et l'année suivante : *Contra Secundinum Manichæum l. unus* et *Epistola LXXXII ad Hieronymum* (Gal., II, 14).

406. — *Contra Cresconium grammaticum partis Donati libri IV.* Entre 406 et 411, le *De divinatione daemonum liber unus.*

408. — Troubles et massacres à Calama. *Epistola XCIII ad Vincent. Rogat. (De hæreticis vi coercendis).* En cette année ou l'année suivante, *Epist. CII ad Deogr. (Sex quaestiones contra paganos).*

409. — *Epistola CVIII ad Macrobium donatist. (De non iterando baptismo).* Edit de tolérance.

410. — 14 août, concile de Carthage; 25 août, édit de répression contre les donatistes. *Epistola CXVIII ad Dioscorum (De philosophiae erroribus); Epistola CXX ad Consentium (De Trinitate); De unico baptismo contra Petilianum.* Pélage et Celestius débarquent en Afrique (après le mois d'août).

411. — 1^{er} juin, conférence de Carthage, terminée le 26 juin. *Breviculus collationis contra Donatistas.*

412. — *Liber contra Donatistas post collationem.* 30 janvier, édit d'Honorius sur la capitulation des Donatistes. *Epistola CXXVII ad Volusianum (De incarn.); Epist. CXXXVIII ad Marcellinum (De incarn.); Epist. CXL ad Honorium (De gratiâ N. T., l. I.); De peccatorum mer. et rem. et de baptismo parvulorum l. III ad Marcell.; De spiritu et littera ad Marcellinum.* Le concile de Carthage condamne six propositions de Celestius.

413. — *De fide et operibus* (complément du *De spiritu*); *Epistola CXLVII ad Paulinum seu liber de videndo Deo.* Commencement du *De civitate Dei.* Expédition d'Heraclianus comte d'Afrique contre Rome. Il est battu à Otricoli, revient à Carthage où il est mis à mort. Le comte Marcellinus et son frère Apringius sont mis à mort (12 septembre).

414. — *De bono viduitatis (Epistola ad Julianam);*

Epistola CLVII ad Hilarium Siculum (De pelagianismo). Loi prescrivant au comte d'Afrique de veiller à l'exécution des dispositions prises à la suite de la conférence de 411.

415. — *De natura et gratia contra Pelagium; De perfectione justitiae hominis; Epistola CLXVI ad Hieronymum seu de origine animae hominis; Epistola CLXVII ad Hieronymum seu de sententia Jacobi, II, 10; Contra Priscillianistas et Origenistas liber ad Paulum Orosium; Enarrationes in ps. LXVII, LXXI, LXXVII, etc.*, les autres depuis 391 jusque bien après 415. De 401 à 415, *De Genesi ad litteram libri XII*.

416. — *De Trinitate libri XV* (l. III avant 415; l. XIV en 416). Le concile de Carthage renouvelle la condamnation de 412 contre Pélage. Même décision des évêques de Numidie.

416-417. — *In Johannis evangelium tractatus CXXIV*. En 416, *De epistola Johannis ad Parthos tractatus X* (vers Pâques).

417. — 27 janvier, condamnation de Pélage et Césélius par le pape Innocent 1^{er} Mort du pape (mars); son successeur Zozime blâme le clergé africain de son attitude contre Pélage et demande l'envoi à Rome de ses accusateurs (septembre). *De gestis Pelagii in synod. Diospol. ad Aurelium episcopum; Epistola CLXXXV ad Bonifacium (De correctione donatistarum liber); Epistola CLXXXVI ad Paulinum Nol. (De pelagianismo); Epistola CLXXXVII ad Dardanum seu de praesentia Dei liber*. Avant 418, *De patientia liber*.

418. — Au début de cette année (ou à la fin de l'année 417), concile de Carthage et lettre au pape; réponse de celui-ci (21 mars) qui arrive le 1^{er} mai. *De gratia Christi et peccato originali l. II; Epistola CXCIV ad Sixtum presbyt. rom. Sermo ad Caesarensis Ecclesiae plebem; De festis cum Emerito donat. episcopo Caesareae; Contra sermonem quemdam arianorum liber*.

419. — L'empereur prévient le primat de Carthage des mesures qu'il compte prendre contre Julien d'Eclane et ses partisans. Concile de Carthage (mai), affaire d'Aparius. *De conjugis adulterinis libri duo; Locutionum (in*

Heptateuchum) libri VII; *Quaestionum (in Heptateuchum) libri VII; Epistola CXCIX ad Hesychium episcopum seu de fine saeculi*. En 419 et 420, *De nuptiis et concupiscentia libri duo* (l. I en 419; l. II en 420). *De anima et ejus origine libri duo*.

420. — *Contra duas epist. Pelagianorum ad Bonifacium papam l. IV; Contra mendacium liber ad Consentium; Contra Gaudentium Thamugadensem episc. donat. l. II; Contra adversarium legis et prophetarum l. II*.

421. — *Contra Julianum haeresis pelagianae defensorum l. IV; Enchiridion ad Laurentium, seu de fide, spe, charitate liber; De cura pro mortuis gerenda*.

422. — *De octo Dulcitii quaestionibus liber*.

423. — Boniface, comte d'Afrique. *Epistola CCXI ad moniales* (la Règle de saint Augustin en a été extraite).

426. — Boniface, mandé à la cour, refuse de s'y rendre. *Epistola CCXX*. En 426-427, *De gratia et libero arbitrio ad Valentinum Hadrumet.*; *De correptione et gratia ad eundem; Retractationum libro duo*; saint Augustin achève le *De civitate Dei*. Débuts du semi-pélagianisme à Hadrumète.

427. — Expédition de Sigisvultus contre Boniface. *Epistola CCXVII ad Vitalem carthäg.*; *Speculum de Scriptura sacra*.

428. — Négociations au cours des opérations de Sigisvultus contre Boniface. Saint Augustin s'entremet en vue d'un accommodement. *Epistola CCXXII; Collatio cum Maximino arianorum episcopo; Contra Maximinum arianorum episcopum; De haeresibus ad Quodvultdeum l. I; Tractatus adversus Judaeos (Sermo de incarn. Domini adv. Judaeos)*.

429. — Rappel de Sigisvultus. Réintégration de Boniface dans ses fonctions de comte d'Afrique. Négociations de Boniface avec les Vandales pour obtenir leur départ. En 428-429, le *De praedestinatione sanctorum, ad Prosperum et Hilarium; De dono perseverantiae ad eosdem*. La nation vandale envahit l'Afrique (mai).

430. — *Opus imperfectum contra Julianum libri VI*. Investissement d'Hippone (mai ou juin). Mort de saint Augustin (28 août).

435. — Trigetius traite avec Geiserich au nom de Valentinien III.
437. — Persécution des catholiques.
439. — 19 octobre, Geiserich occupe Carthage et bientôt après se rend maître de toute l'Afrique.
440. — Expédition de Geiserich contre la Sicile.
441. — Une flotte envoyée de Constantinople menace le royaume vandale. Théodore fait la paix avec Geiserich.
442. — Valentinien III fait la paix avec le roi des Vandales.
454. — Ordination de l'évêque Deogratias à Carthage (25 ou 26 octobre).
455. — 15 juin, Geiserich entre dans Rome et revient à Carthage au mois d'août. *Computus Carthaginensis*.
- 458-459. — Projet d'expédition de l'empereur Majorien.
468. — Naissance de saint Fulgence de Ruspe, à Thelepte. Destruction de la flotte byzantine destinée aux opérations contre Carthage. —
475. — Geiserich fait fermer les églises de Carthage.
476. — Pendant les négociations avec Zénon, Geiserich fait rouvrir les églises et rappelle les évêques. Traité de paix perpétuelle entre Zénon et Geiserich.
477. — Mort de Geiserich (25 janvier).
479. — Ambassade de l'empereur Zénon en Afrique.
481. — Élection d'un évêque de Carthage.
483. — Persécution des catholiques. Edit de convocation d'une assemblée d'évêques (19 mai).
484. — Edit de Hunérich contre les catholiques (25 février). Conférence de Carthage. *Notitia* de 484. Mort de Hunérich (13 décembre).
- 486-489. — *Historia persecutionis vandalicae*, de Victor de Vite.
496. — Mort du roi Guntamund (3 septembre). L'évêque de Carthage, Eugène, est envoyé en exil. Sous le règne de Guntamund, les ouvrages poétiques de Dracontius.
- 507-508. — Saint Fulgence devient évêque de Ruspe.

515. — Saint Fulgence est mandé de son exil de Sardaigne à Carthage pour discuter avec le roi Thrasamund. Il écrit le livre *Contra Arianos* et trois livres *Ad Thrasamundum*.

518. — Nouvelle relégation de saint Fulgence.

520-523. — Saint Fulgence écrit le *De remissione peccatorum ad Euthymium*, et les trois livres *Ad Monimum*.

523. — Mort de Thrasamund (6 mai); Hildérich lui succède. Assemblées d'évêques à Junca et à Suffetula et retour des évêques exilés. Saint Fulgence publie le *De veritate praedest. et de gratia divina*.

524. — Concile à Carthage (5 février).

531. — Gélimer est proclamé roi des Vandales. Il marche sur Carthage et détrône Hildérich.

533. — Le 22 juin une flotte byzantine met à la voile. Bataille de Decimum (13 septembre). Occupation de Carthage. Bataille de Tricamarum (mi-décembre). Mort de saint Fulgence.

534. — Occupation de tout le royaume vandale par l'armée de Bélisaire. Pragmatique sanction autorisant les Africains à revendiquer, dans un délai de cinq années, toutes les terres qui leur avaient été injustement enlevées. Insurrection des tribus. Concile à Carthage; toutes les églises y sont représentées. Interdiction de l'exercice public de l'arianisme.

535. — Insurrection grave pendant les premiers mois de cette année.

539. — Pacification de l'Afrique par Solomon.

544. — Controverses et schisme occasionnés par l'affaire des *Trois Chapitres*.

546-548. — Facundus d'Hermiane écrit le *Pro defensione trium capitulorum*. Affaire des *Trois Chapitres*. Dévastations par les Maures.

548. — Les troupes byzantines s'établissent sur la côte méridionale d'Espagne.

551. — Junilius écrit les *Instituta regularia divinae legis* et *De partibus divinae legis*.

552. — Mort de Verecundus.

553. — Convocation d'un concile œcuménique.

567. — La chronique de Victor de Tunnunum s'arrête à cette date.

569. — Conversion de la tribu des Maccuritaë.

569-572. — Attaques des Maures. En 571, Facundus publie le *Liber contra Mocianum scolasticum* et l'*Epistola fidei catholicae in defensione trium capitulorum*.

578 (ou 579). — Défaite et mort de Garmul.

582. — Avènement de l'empereur Maurice.

587. — Invasions maures.

590-591. — Victoires de Gennadius et extension de la domination byzantine.

592. — Colombus devient évêque.

594 ou 595. — Un soulèvement indigène menace Carthage. De 591 à 596, recrudescence du donatisme. En 594, édit contre cette hérésie et concile à Carthage.

599. — Peste.

609. — Héraclius, exarque d'Afrique, donne à son fils une flotte et une armée expéditionnaire pour détrôner Phocas.

611. — Héraclius songe à transporter la capitale de l'Empire à Carthage.

616. — Héraclius cède les villes grecques d'Espagne faisant partie de la Maurétanie seconde.

639. — L'hérésie monothélite mal accueillie en Afrique.

640. — Invasion de l'Égypte par les Arabes, émigrations de moines et de nonnes en Afrique où ils introduisent les querelles monophysite et monothélite.

642. — Les Arabes occupent Barca et la Cyrénaïque.

646. — Le patrice Grégoire se proclame empereur.

647. — Abdallah ibn Saad remporte la victoire de Sufetula.

649. — Les évêques africains ratifient l'anathème du pape contre l'*Echtèse* et le *Type*.

665. — La Byzacène est occupée par les Arabes.

668. — Okba soumet les oasis de Ouaddan, du Fezzan, de Kaouar.

669. — Okba marche sur Carthage et construit Kairouan qui sert de base aux opérations ultérieures.

682-684. — Okba conduit une nouvelle expédition sur Carthage et Tanger, il échoue. Il est tué à Tchouda (683).

684-691. — Les tribus restent maîtresses de l'Afrique occidentale. Les Byzantins font une expédition heureuse dans la Cyrénaïque.

693. — Invasion de la Byzacène par Hassan ibn Noman.

695. — Prise de Carthage par les Arabes.

697. — Le patrice Jean rentre dans Carthage.

698. — Hassan réoccupe Carthage dont les Byzantins sortent pour toujours.

APPENDICE II

Désastres qui ont entravé le développement de la race africaine et de l'Église d'Afrique.

Nous avons réuni dans cet appendice les faits qui déchargent, selon nous, la race africaine et l'Église d'Afrique de la responsabilité du désastre final dans lequel l'une et l'autre ont été comme englouties. Éparpillés au cours de notre travail, ces faits n'eussent pas présenté une démonstration aussi évidente; le lecteur aurait peut-être hésité à les recueillir; plusieurs d'entre eux ne l'eussent pas frappé. On verra, par l'énumération qui va suivre, quelles conditions ont été faites à l'Afrique chrétienne; la conclusion qui en ressortira ne différera guère, croyons-nous, de celle que nous avons formulée.

Nous prenons l'Église d'Afrique sous l'épiscopat de saint Cyprien, c'est-à-dire à l'heure où elle est devenue un organisme viable et où elle représente en Afrique une force sociale. A ce moment, elle doit être tenue pour responsable en partie de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas. L'Église de Carthage, en particulier, exerce son action par ses conciles, son évêque et les ressources dont celui-ci dispose.

A peine rentré de l'exil, l'évêque de Carthage avait fait appel à la générosité de ses fidèles en faveur des victi-

mes du soulèvement des tribus numides de 253¹. Beaucoup de frères avaient été emmenés prisonniers et nous trouvons à cette occasion une des premières applications de la charité chrétienne s'exerçant au rachat des captifs; on recueillit cent mille sesterces², environ 25.000 francs de notre monnaie. Les conditions précaires de sécurité des Églises de l'intérieur ont été trop peu remarquées. Nous avons vu que les fidèles avaient essaimé au delà des frontières de l'Empire dès le début du III^e siècle, il est donc tout à fait probable que les établissements fondés chez les Gétules et parmi les autres peuplades se rattachaient à d'autres missions échelonnées depuis Carthage et les principaux centres chrétiens dans la direction qu'avaient

1. L'insurrection de 253 nous est connue par d'autres documents que la lettre de saint Cyprien. En 253, le bulletin de victoire rédigé par le procureur de Maurétanie, M. Aurelius Vitalis, nous le montre uni à un décurion de l'*ata Thracorum* pour rendre grâces aux dieux immortels : *ob barbaros cesos ac fusos. Ephcm. Epigr.*, t. V, 953; R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 53. L'inscription a été trouvée à Aïn-bou-Did, elle est datée des ides d'août. Il est possible que la bienfaisance de l'Église de Carthage ne se soit pas bornée à la Numidie, car nous voyons que la Maurétanie avait eu sa part de misères dans l'insurrection de 253. On lit sur la tombe d'un citoyen d'Auzia, *C. I. L.*, n. 9045, commandant un corps auxiliaire de cavalerie maure le titre de *defensor prov(inciæ) suæ*. Le monument a été dédié le 10 février 255 à cause d'un retard involontaire du premier dédicant : *P. Aelius Primus dec(urio) col(oniæ) Auz(iensis) prius morte præventus quam ded(ica)rcct) pat(ri) piissimo : Acl(ia) Audi f(ecit) fil(ia) p(atr) d(e)d(i)cavitque) XIII kal. Mar(tias) (anno) pr(ovinciae) CCXVI*. Les faits sont donc au plus tard de 254. Il est possible qu'il y ait eu envoi de fonds de Carthage en Maurétanie et lettre de saint Cyprien aux évêques de cette province. Cependant la correspondance ne contient aucune allusion à cette lettre, cf. A. HARNACK, *Ueber verlorene Briefe und Actenstücke die sich aus der Cyprianischen Briefsammlung ermitteln lassen*, in-8°, Leipzig, 1902; mais on s'est demandé si la raison n'en serait pas que le soulèvement aurait duré cinq ans en Maurétanie? Il se serait terminé par l'expédition de 259 et la chute de Faraxen. Cf. MASQUERAY, dans le *Bull. de corr. afric.*, t. I, p. 255 sq. C. JULLIAN, *Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 275, croient à ce soulèvement de 253 à 259; R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 55, estime que rien ne le prouve mais qu'en réalité, en Maurétanie, la révolte « était toujours latente et se manifestait, de temps à autre, suivant les circonstances, par des éclats soudains ». Ceci importe beaucoup à l'histoire des Églises de cette province.

2. JULES CAPITOLIN, *Vita Pii*, 5.

suivie les évangélistes. Les vicissitudes de ces établissements nous sont inconnues, elles n'en sont pas moins certaines parce qu'ils ont dû partager la fortune des régions occupées militairement par les Romains. Sous Antonin le Pieux, c'est-à-dire approximativement à l'époque où les missions chrétiennes ont dû commencer à se constituer, on peut placer (vers 149¹) le début de la lutte avec les populations encore insoumises qui furent rejetées jusque vers l'Atlas². La guerre recommença vingt-cinq ans plus tard à l'occasion d'une révolte générale des Maures (vers 178). Sous Sévère il fallut s'opposer à une invasion de Niger³, purger la Tripolitaine des bandes venues du désert⁴ et y fonder des postes militaires⁵. A la même époque on signale des mouvements de troupes en Maurétanie⁶ et peut-être une incursion des Baquates dans la Césarienne⁷. En 238, l'épisode de Gordien amène des pillages et des ruines, mais pendant ces troubles et ceux qui suivirent jusqu'en 240, les peuplades africaines ne semblent pas avoir recommencé leurs incursions. En 253, nous les avons vues reparaitre et désorganiser les Églises. Peu après on signale une invasion des *Quingentanei* en Numidie⁸, d'où les vaincus se replièrent sur la Maurétanie⁹ (259 à 260). « Il est à remarquer, observe M. Cagnat, que ce soulèvement des Maures est tout à fait différent de ceux que nous avons eu l'occasion de signaler jusqu'ici : ce n'est pas une incursion de pillards cher-

1. PAUSANIAS, VIII, 43, 3 : Τούτους μὲν ἐξ ἀπάσης ἐλαύνων τῆς χώρας ἐς τὰ ἔσχατα ἠνάγκασεν ἀναφυγεῖν Λιβυῆς, ἐπὶ τε Ἄτλαντα τὸ ὄρος.

2. R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 43.

3. *Vita Severi*, 8.

4. *Ibid.*, 18.

5. *C. I. L.*, n. 6. En outre, on organise ou on fortifie la ligne de défense sur cette frontière, *C. I. L.*, n. 1, 2.

6. *C. I. L.*, n. 9366 (anno 209/211); n. 9371 (anno 210).

7. *C. I. L.*, n. 9663. Cf. MÖMSEN, *Römische Geschichte*, in-8°, Berlin, 1885, t. V, p. 639, note 3, trad. franç., t. XI, p. 378, note 1.

8. R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 55 sq. Cf. G. BOISSIÈRE, *Esquisse d'une histoire de la conquête du nord de l'Afrique*, p. 431 sq.

9. *C. I. L.*, n. 2615. Cf. CICHORIUS, *Gargilius Martialis und die Maurenkriege unter Gallienus*, dans *Leipziger Studien*, 1887, p. 319 sq.

chant à forcer les lignes romaines pour butiner et regagner ensuite le désert; si la région montagneuse qu'habitaient les populations insurgées n'était pas absolument soumise, du moins était-elle située en plein pays conquis et par conséquent étroitement surveillée. Si donc une prise d'armes aussi importante que celle de 258/260 a pu se produire, c'est qu'il y avait quelque cause grave à ces événements. On a fait remarquer¹ qu'elle coïncidait avec la persécution de Valérien dont beaucoup de victimes eurent à souffrir en Afrique. Il n'est pas impossible que le mécontentement des chrétiens ait trouvé un écho chez les populations de la montagne toujours prêtes à lever la tête². Pendant trente années environ il n'est plus question de révoltes, sauf, en 283, une courte expédition contre les tribus de l'Aurès³, mais en 289 com-

1. RAGOT, dans le *Rec. de Constantine*, t. XVII, p. 210; R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 58; PALLU DE LESSERT, *Fastes de la Numidie*, p. 154, est d'un sentiment opposé. Nous ne saurions dire positivement si un groupe chrétien fit appel aux envahisseurs ou même s'il fit alliance avec eux, ce qui est certain c'est que des fidèles envisageaient le triomphe ou du moins l'intervention des peuplades africaines comme une promesse de répit pour les Églises persécutées. Cf. RUINART, *Acta sincera*, 1689, p. 231. *Passio ss. Jacobi, Mariani*, etc. : « Un grand nombre de condamnés, malgré le bandeau qui leur dérobait l'éclat du jour, racontaient à ceux qui les entouraient les choses merveilleuses qu'ils croyaient voir; ils parlaient de cavaliers blancs montés sur des chevaux blancs. D'autres martyrs entendaient le hennissement de ces chevaux et le bruit de leurs sabots. Marien, rempli de l'esprit des prophètes, annonçait sans hésitation que le jour était proche où le sang des justes allait être vengé. » Rapprochons de ce fait un autre également rapporté dans un récit hagiographique. La *Passio sancti Tipasii veterani*, 4, 5, nous apprend qu'en l'année 303, date de l'édit de persécution de Dioclétien et de la pacification de l'Afrique, on rappela au service les vétérans qui furent versés dans leurs anciens corps, et cet ordre, d'après l'hagiographe, accompagnait celui qui ordonnait la poursuite des chrétiens. Peut-être craignait-on de voir le pays se soulever à l'occasion de la persécution. D'après R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 72, la trahison de deux corps auxiliaires, les *Constantiniani pedites* et les *equites cohortis IV Sagittariorum*, appartenant à l'armée d'Afrique et recrutés parmi les indigènes qui passèrent en 372 au parti de Firmus, doit être attribuée à des motifs religieux.

2. R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 58.

3. *Ibid.*, p. 59; *Ephem. epigr.*, t. V, p. 752.

mence une insurrection en Maurétanie qui dura plusieurs années (289-292) et ne se termina par une victoire qu'après avoir donné le temps aux tribus soulevées de ravager toute la frontière de la province¹. Les pillards disparaissent pour laisser le champ libre aux citoyens. En 311, Maxence, obligé de reconquérir l'Afrique sur l'usurpateur Alexandre, fit piller et incendier Carthage et Cirta² et au moment où Constantin commence à régner sur l'Afrique³, les querelles religieuses sont arrivées à un tel degré de violence que l'on doit recourir aux armes pour les apaiser.

Ce ne fut qu'après que le schisme religieux des donatistes eut pris le caractère d'une révolte politique que l'empereur intervint comme chef de l'armée. Il recommanda au vicaire d'Afrique, Celsus, de traiter les donatistes avec dureté⁴. En 320, le comte Ursacius dut envoyer une expédition pour réprimer les hérétiques organisés sur le pied d'une sorte de Jacquerie⁵. Un peu plus tard, un certain comte Grégoire se montra plus sévère dans la répression⁶. A partir de ce moment, les désordres et les violences ne se comptent plus, l'armée romaine appesantit sa main et affirme sa présence. Après la mort de

1. *C. I. L.*, n. 8924. Le dernier épisode du soulèvement est de 297/298. La *Passio sancti Tipasii veterani* se rapporte à cette campagne sur laquelle l'auteur raconte des fantaisies, telles que le combat de Maximien contre les *Quinquegentanei*. Cf. *Analecta bollandiana*, t. IX, p. 116.

2. ZOSIME, *Hist.*, II, 12, 13, 14; AURÉLIUS VICTOR, *De Caesarib.*, XL, 17-19; *Epit.* 40; POULLE, dans le *Rec. de Constantine*, t. XVIII, p. 192.

3. L'Afrique appartenait à Maxence, ZOSIME, *Hist.*, II, à qui les Carthaginois avaient envoyé 40.000 hommes qui n'empêchèrent pas sa défaite au pont Milvius. La mort de Maxence étant du 28 octobre 312 et cette mort ayant été suivie immédiatement d'un voyage de Constantin dans la Gaule, ce ne put être que l'année suivante que le nouvel empereur s'occupa des affaires d'Afrique. En effet, sa première intervention consista à évoquer à Rome l'affaire dont Majorin, par l'intermédiaire du proconsul d'Afrique, Anulinus, lui fit expédier les pièces le 14 avril 313. Cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* LXXXVIII, *ad Januariū episc. Donatist.*

4. *P. L.*, t. VIII, col. 489, 490; t. XLIII, col. 789, 790.

5. Nous parlons ailleurs des violences des circoncellions. Sur Ursacius, cf. TILLEMONT, *Mém. pour l'hist. eccl.*, t. VI, p. 101; R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 721, note 5.

6. OPTAT, *De Schismo Donatistarum*, l. III, c. 10. Sur ce Grégoire, cf. R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 67.

Constantin, un nommé Léonce¹; puis vers 340 ou dans une des années suivantes², Taurin, et cette fois sur l'appel même des évêques donatistes³ envoya des soldats dans les marchés et les foires où les circoncillions venaient d'ordinaire provoquer le désordre; on les assomma sans quartier, principalement à *Octaviensis*, en Numidie⁴. En 348, nouvelle émotion, Constance avait envoyé deux personnages, Paul et Macaire⁵, distribuer des aumônes dans les trois provinces et travailler à effacer jusqu'au souvenir des troubles religieux dans les trois provinces. En approchant de Bagai ils furent assaillis par les circoncillions et obligés, pour leur défense, de demander au comte Silvestre un corps de soldats; les insurgés maltraitèrent les cavaliers d'escorte qui massacrèrent tout ce qui leur tomba sous la main⁶. « Quelque peu nombreux que soient les documents relatifs à la répression des donatistes et des circoncillions par les armes, quelque peu précis même qu'ils puissent paraître, ils suffisent à donner une idée très nette de l'agitation intérieure du pays à ce moment. Elle subsista longtemps encore après la date où se placent les événements qui viennent d'être mentionnés⁷. »

Ennemis du dedans et ennemis du dehors semblent conjurés pour s'opposer à la prospérité matérielle et sociale et au développement de l'Afrique. Nous pouvons deviner ce que les Églises avaient à souffrir en rappelant une de ces *razzia* qui nous est mieux connue que les autres. En 364, sous le règne de Jovien, les Austuriens,

1. TILLEMONT, *op. cit.*, p. 107; S. OPTAT, *op. cit.*, III, 1.

2. *Ibid.*, III, 4; PALLU DE LESSERT, *Vicaires et comtes d'Afrique*, p. 79, établit que son gouvernement est antérieur à 344 ou 348; cf. G. GOYAU, *Chronologie de l'empire romain*, in-12, Paris, 1891, p. 448.

3. S. OPTAT, *op. cit.*, III, 4.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, III, 3. D'après Optat, ils n'avaient pas à intervenir dans le débat entre catholiques et donatistes.

6. OPTAT, *op. cit.*, III, 4. De l'aveu des donatistes le massacre fut peu sanglant. Ce fut à cette occasion que les donatistes donnèrent aux catholiques le surnom de macariens.

7. R. CAGNAT, *op. cit.*, p. 68.

barbares voisins de la Tripolitaine¹, « après une courte inaction, s'étaient mis dans leur état de révolte habituel ». Ils envahirent le territoire de Leptis Magna qu'ils saccagèrent pendant trois jours, tuant tout ce qu'ils rencontraient, dévastant, brûlant tout ce qu'ils ne pouvaient emporter, emmenant en captivité un des premiers magistrats de la ville, Silva, qu'ils avaient surpris dans sa maison de campagne. L'année suivante, nouvelles violences, mais sur un territoire plus étendu, à Leptis, à Oea. Une troisième incursion acheva la ruine, on tua ce qui restait vivant, on brûla ce qui demeurait debout, on coupa arbres et vignes, on emporta ce que l'on put et ce que l'on voulut (365 ou 366); aussi Ammien Marcellin écrivait : « Depuis l'avènement de Valentinien, les barbares sévirent sur l'Afrique avec une rage qui, dans leurs incursions audacieuses, était comme accrue par le meurtre et par le pillage² ». Les Églises de Maurétanie furent éprouvées à leur tour lors de la grande révolte des Maures conduite par Firmus, chef Berbère qui se posait en soutien des donatistes³ et en libérateur de l'Afrique. Ceci marquait une nouvelle phase de la crise de l'Église africaine. Dans ce pays comme en Égypte les discussions religieuses avaient abouti à scinder la nation en deux partis politiques : les orthodoxes tenaient pour l'empereur; les hérétiques, traités durement, n'avaient pas tardé à pactiser avec les éléments mécontents et insoumis, païens et indigènes. On ne s'en était pas tenu là. Le dissentiment religieux avait conduit à l'opposition politique, celle-ci conduit à la revendication de race et bientôt au conflit ouvert.

Le donatisme avait donc recueilli le plus grand nom-

1. AMMIEN MARCELLIN, *Hist.*, l. XXVI, 4, 5; CORIPPE, *Johannide*, II, 89 sq.

2. La plupart des malheurs de cette période sont le fait de la conduite du comte Romanus. AMMIEN, *op. cit.*, l. XXVIII, 5, 2 sq.

3. Voyez le fait attribué à l'évêque de la ville de Rucate, S. AUGUSTIN, *Epist.* LXXXVIII, *ad Januarium Donatistam*. La secte donatiste établie aux environs de Cartenna portait le surnom de *Rogatiste*. S. AUGUSTIN, *Epist.* XCIII, *ad Vincentium*, donnait aux donatistes, à cette époque, le nom de *Firmiens*. Cf. *Contra litteras Petilianæ*, 83; *In Parmen.*, I, 10.

bre de ses adhérents dans la population indigène, pour laquelle le schisme était l'occasion attendue de protester contre l'asservissement imposé par le gouvernement allié des orthodoxes. Étranger aux passions personnelles et aux prétextes religieux, le soulèvement de Firmus fut principalement une « guerre de l'indépendance ». Firmus prit la pourpre et commença la guerre¹, Cherchel fut prise et brûlée², Alger pillée³, puis le roi maure se présenta devant Tipasa dont il forma le siège. On combattit pendant huit jours, mais les assiégeants ne purent franchir le rempart. Sur un monticule, hors de la ville se trouvait une basilique élevée à la martyre sainte Salsa, Firmus y entra et implora sa protection, mais ses offrandes furent repoussées, le pain et le vin qu'il offrit pour l'autel tombèrent à terre, les cierges qu'il alluma s'éteignirent. Furieux, il frappa de sa lance le tombeau de la martyre et sortit en blasphémant⁴.

1. Elle eut pour théâtre l'espace compris entre Sétif et le Ouancherich.

2. PAUL OROSE, *Histor.*, VII, 33, 5.

3. SYMMAQUE, *Epist.* I, 58. *Passio sanctæ Salsæ*, 13, dans *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum sæculo XVI, qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi, ediderunt hagiographi Bollandiani*, in-8°, Bruxellis, 1889, t. I, p. 351 : *Illis enim temporibus quibus provinciam totam Firminianæ labes tyrannidis devastaverat, incensis finitimis civitatibus quarum [qui fuerat splendor] aggere ruinarum et solis dabatur aestimare cineribus.*

4. *Catalogus*, I, p. 351. Tout ce qui a trait à Tipasa est fort instructif, nous ne pouvons que grouper dans une note les éléments principaux d'une monographie : *Catalogus*, t. I, p. 344 sq. ; H. LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. III, p. 59 (trad. franc.). L. DUCHESNE, dans *les Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 14 mars 1890, p. 116 ; cf. *Le Monde*, 4 avril 1890 ; *Bull. crit.*, 1890, p. 125 ; J. TOUTAIN, *Fouilles de M. Gsell à Tipasa. La basilique de Sainte-Salsa*, dans *les Mém. d'arch. et d'hist.*, 1891, t. XI, p. 179-185 ; S. GSELL, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 1-76, pl. I-VII ; *Guide archéologique aux environs d'Alger*, p. 127-144 ; F. WIELAND, *Ein Ausflug ins Afrika*, in-8°, Stuttgart, 1900 ; DESSAU, dans *Archäologischer Anzeiger*, 1900, p. 153 ; S. GSELL, dans *les Mém. d'arch. et d'hist.*, 1901, t. XXI, p. 233-235 ; LE MÊME, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1901, t. II, p. 323 sq. Il faut restituer à l'épigraphie de Tipasa *C. I. L.*, t. II, n. 2210 = HÜBNER, *Inscript. Hispan. christ.*, in-4°, Berolini, 18, n. 127, inscription trouvée à Cordoue ; table de patronat en bronze envoyée par l'ordo *Tipasensium* à Flavius Hyginus, ancien gouverneur de la Maurétanie Césarienne,

La guerre contre Firmus avait duré trois ans; la mort du roi barbare fit rentrer les montagnards révoltés dans l'obéissance, au moins jusqu'à la révolte de Gildon, en 396. Lorsque Maczezel fut chargé par Rome, en 397, de disputer l'Afrique à Gildon, celui-ci lia sa cause à celle des donatistes et des circoncellions : il fut défait¹. En 399, nous voyons une incursion de brigands « semblables aux sauterelles qui dévastent les moissons² ».

L'arrivée des Vandales multiplie les ruines. Possidius, contemporain des événements qu'il raconte, nous apprend que sur tout le parcours des envahisseurs — et c'était un peuple de 80.000 âmes — il ne demeura de tant d'églises que trois seulement, celles de Constantine, d'Hippone et de Carthage³. Hippone n'avait obtenu qu'un répit; après quatorze mois de siège, l'ennemi s'en alla, mais ce fut pour battre en plaine les défenseurs de la ville. A cette vue, les habitants prirent la fuite et Hippone fut brûlée⁴.

Les Vandales avaient été soutenus par les indigènes et leur triomphe inaugurait une ère de tristesses nouvelles

accosté de l'α et l'ω, ce qui pourrait être considéré comme un indice du christianisme des membres de l'ordo. La ville eut eu effet à souffrir sous Julien, S. OPTAT, *De schism. Donatist.*, II, 18; ainsi qu'en 484 sous le roi Hunérieh qui voulut imposer à la ville un évêque arien; mais les gens de Tipasa quittèrent presque tous la ville et se réfugièrent en Espagne. Ceux qui demeurèrent furent l'objet d'un prodige fort célèbre, VICTOR DE VITE, *Hist. persec. Vandaticæ* (édit. PETSCHENIG), I, III, 26. Ils furent condamnés pour leur résistance à l'évêque arien à avoir la langue et la main droite coupées, malgré cela ils recouvrèrent l'usage de la parole, cf. P. L., t. LVIII, p. 137-138, 391; *Acta sanct. oct.*, t. XI, p. 847. Outre la basilique de Sainte-Salsa, Tipasa contenait d'autres édifices chrétiens, cf. S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 440.

1. E. VOGT, *Kritische Bemerkungen zur Geschichte des Gildonischen Krieges*, dans *Festschrift der Trierer philologische Versammlung*. Sur Gildon et l'évêque donatiste de Thamugadi, Optat, cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* XLIII, 8, § 24; *Contra epist. Parmeniani*, II, 4, 5, 22; *Contra litteras Petitioni*, I, II, 23, 35. Pour les circonstances prodigieuses de l'expédition, cf. PAUL OROSE, *Hist.*, I, VII, 36.

2. SYNESIUS, *Epist.* 37.

3. POSSIDIUS, *Vita s. Augustini*, c. XXVIII.

4. H. FOURNEL, *Les Berbers*, t. I, p. 79, semble croire que l'incendie fut peu important puisque la bibliothèque de saint Augustin échappa et qu'on signa un traité à Hippone quatre ans après l'événement.

pour les Églises. Les vainqueurs étaient ariens et le fanatisme religieux acheva bientôt ce que la guerre avait respecté. L'Église de Constantine n'avait été épargnée que grâce à la position topographique de la cité¹. Hippone avait finalement subi un désastre. Restait Carthage dont Geiserich s'empara le 19 octobre 439². Un de ses premiers soins fut d'en chasser Quodvultdeus, qui en était évêque depuis 437, et une foule de clercs³. Malgré les tentatives accommodantes des donatistes⁴, les Vandales ariens semblaient leur tenir rigueur au même titre qu'aux catholiques⁵; en outre, on ne dédaignait pas, au retour des expéditions fructueuses⁶, de partager les profits entre Vandales et Maures, et c'était là, à vrai dire, tout le secret de la politique de Geiserich avec les Berbères⁷.

1. Il suffit de rappeler le premier et le second siège par l'armée française au début de la conquête.

2. PROSPER D'AQUITAINE, *Chronicon*, édit. LABBE, t. I, p. 52.

3. VICTOR DE VITE, *Hist. persec. Vandal.*, l. I, c. v; cf. MORCELLI, *Africa christiana*, t. I, p. 54.

4. Dans les derniers temps de l'occupation romaine, les donatistes cherchaient, semble-t-il, au terrain d'entente avec les légionnaires ariens de l'armée d'Afrique et le comte Boniface fut mis au courant de cette propagande. Cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* CLXXXV, *ad Bonafacium*.

5. L'édit adressé par Hunéric, le 20 mai 483, à tous les évêques d'Afrique, pour les convoquer à Carthage le 1^{er} février 484 ne fait aucune distinction entre catholiques et donatistes, qu'il qualifie tous d'*Omousians*. Cet édit a pour titre : *Rex Hunericus Vandalorum et Alanorum universis episcopis Omousianis*.

6. En Galicie, 445; sac de Rome, 455.

7. VICTOR DE VITE, *Hist. persec. Vandal.*, l. I, c. VIII : *Quae dum multitudo captivorum africanum attingeret littus, dividuntibus Vandalis et Mauris ingentem populi quantitatem*. De 439 à 455, Geiserich frappe sans cesse ses sujets romains et en 455 il a un contingent berbère considérable à son service dans l'expédition de Rome. Mais, à partir de la paix conclue avec Zénon, en 475, et strictement observée jusqu'à l'avènement de Justinien, il est possible que les bénéfices du service du roi vandale soient devenus moins appréciables que les *razzia*. Cf. L. MARCUS, *Histoire des Vandales depuis leur première apparition sur la scène historique jusqu'à la destruction de leur empire en Afrique, accompagnée de recherches sur le commerce que les États barbaresques firent avec l'étranger dans les six premiers siècles de l'ère chrétienne*, in-8°, Paris, 1836, p. 282 sq.

Après la mort de celui-ci (25 janvier 477), les Églises revirent de nouveau les intraitables pillards. « Les indigènes, *Mauri*, dit Procope, avaient été tenus en respect par la crainte que leur inspirait Geiserich, mais aussitôt qu'il fut mort, ils causèrent de grands maux aux Vandales ¹. » Sous le règne de Hunérich (477-484), les tribus de l'Aurès reprirent leurs anciennes rapines et Gundamund (484-496) fut obligé de livrer de nombreuses batailles aux Maures ². Une épitaphe de Tanaramusa (= *Mouzaïa-les-Mines*) nous montre un évêque victime de ces *razzia* ³. (Voir t. I, p. 353.)

Ce n'est pas là un cas particulier. Rien n'est plus commun dans l'épigraphie africaine que la mention de ces vols ou de ces meurtres. A Simittu (= *Chemtou*) un vétéran est un jour assassiné sur la route et ses camarades ne peuvent que lui élever une tombe à leurs frais ⁴. En Maurétanie, près de Césarée, le fils d'un officier des troupes auxiliaires, un enfant, est trouvé mort avec les deux esclaves qui le gardaient. A Auzia (= *Aumale*), on lit sur une tombe : « Adieu Secundus, fleur de jeunesse, que les barbares ont moissonnée ⁵! » Un vétéran de la *Le-*

1. PROCOPE, *De bello vandalico*, I, 8.

2. *Ibid.*

3. A. BERBRUGGER, dans la *Rev. afric.*, t. I, p. 52; *Catalogue du musée d'Alger*, in-8°, Alger, 1860, p. 79, n. 194; L. RENIER, *Recueil*, n. 3675; *C. I. L.*, n. 9286; A. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique chrétienne, Byzacène et Tripolitaine*, in-8°, Montreuil-sur-Mer, 1894, p. 34. On a pensé à identifier cet évêque avec Donatus qui fut proscrit par Hunérich, G. DOUBLET, *Le musée d'Alger*, in-4°, Paris, 1890, p. 23. Nous pouvons rapprocher de cette inscription celle de Lollius Sabinus, à Arbal, en 166. Cf. *Ephem. epigr.*, t. V, n. 1062, t. VII, n. 549 et mention analogue, *ibid.*, t. VII, n. 551. Sur Tanaramusa, cf. *Notitia* de 484, *Maurét. Caes.*, n. 37; A. SCHWARZE, *op. cit.*, p. 170; L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 114; HILM, dans *Rheinisches Museum*, n. f. 1889, t. LIV, p. 123 sq. Pour les incursions des Maures, cf. JUNG, *Die römischen Landschaften des römischen Reiches*, 1881, p. 95 sq.; BECKURTS, *Die Kriege der Römer in Afrika*, Programm, in-8°, Wolfenbüttel, 1888, p. 8 sq. Pour les noms et positions des tribus, PARTSCH, *Proœmium zu seiner Ausgabe des Corippus*, dans *Monum. Germ. histor.*, III, 2. *Festschrift zum XXV Jährigen Bestehen des Philologischen Vereins zu Breslau*, 1896, p. 20 sq.

4. *C. I. L.*, n. 14603.

5. *C. I. L.*, n. 9238.

gio III^a, architecte et arpenteur de son état, raconte qu'appelé à Saldæ (= *Bougie*) pour la construction d'un aqueduc, il a été attaqué par les brigands sur une des routes les plus fréquentées de la province, dans un pays pacifié depuis longtemps; que ses compagnons et lui ont eu grand'peine à échapper et qu'il ne s'est tiré d'affaire que blessé et faisant le sacrifice de son bagage ¹.

Les règnes de Thrasamund et de Hunérich furent troublés par deux incursions des Maures « qui infligèrent aux Vandales, nous dit Procope, la plus grande défaite qu'ils eussent jamais éprouvée ² ». La Tripolitaine et la Byzacène furent envahies, Leptis Magna saccagée de fond en comble ³. Au moment de l'expédition de Bélisaire (533), la situation des Églises en Afrique nous est révélée par le fait suivant. L'affaiblissement des Vandales ressort de l'attitude prise à leur égard par les autochtones. Il semble que certaines fractions berbères achetèrent des Vandales dégénérés le droit de jouissance du territoire ⁴, mais il est certain qu'au moment de l'arrivée de Bélisaire, les Maures, vainqueurs des Vandales, avaient reconquis toute la région du Maghreb qui s'étend du détroit de Gadès à Césarée, et, en outre, la plus grande partie du reste de l'Afrique ⁵, particulièrement l'Aourès, dont ils s'emparèrent dès le règne de Hunérich ⁶. Au moment de sa chute, l'empire vandale se trouvait fort diminué. Procope nous apprend qu'après la bataille de Tricamarum, Gélimer, bloqué pendant tout un hiver ⁷ dans le mont *Pappua*,

1. *C. I. L.*, n. 2728.

2. PROCOPE, *De bello vandalico*, I, 8, 9.

3. PROCOPE, *De aedificiis*, VI, 4.

4. LVYS DEL MARMOL CARAVAIAL, *Descripcion general de Affrica*, in-fol., Granada, 1573, t. II, p. 178 : *Con cierto reconocimiento do tributo que pagan a los Godos reyes de España*. Cf. II. FOURNEL, *Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes et recherches sur les tribus berbères qui ont occupé le Maghreb central*, in-4^o, Paris, 1857, t. I, p. 2, note 2.

5. PROCOPE, *De bello vandalico*, I, II, c. 10. Cf. *Historia Gotthorum, Vandalorum et Langobardorum* ab HUGONE GROTIUS, in-8^o, Amstelodami, 1655, p. 89.

6. PROCOPE, I, I, c. 8.

7. 533-534 apr. J.-C. PROCOPE, I, II c. 7.

fut réduit à se livrer avec sa suite au général byzantin. Le mont *Pappua* est situé sur la frontière de Numidie, non loin d'Hippone¹; c'est aujourd'hui l'Edough. Gélimer, exténué par la misère et par la faim, n'avait cependant devant lui qu'un corps de troupes peu nombreux et si un combat lui était impossible, il semble que la fuite était facile. « Pour celui qui a parcouru en tous sens le massif de l'Edough, qui connaît son étendue, les jolies vallées par lesquelles il est accidenté, les nombreuses anses qui forment comme autant de petits ports au pied de son versant septentrional, la vaste plaine qui l'enveloppe au sud-ouest, et, par suite, les facilités qu'il offre à une évasion et à un commode approvisionnement, il y a nécessité de se demander quelle put être la cause de l'immobilité de Gélimer et de la vie misérable qu'il mena dans ces montagnes pendant trois mois. C'est que Gélimer se trouvait, dans l'Edough, à l'extrême limite des possessions réelles des Vandales; évidemment il ne pouvait pas faire un pas vers l'ouest sans se trouver au milieu de tribus hostiles et il n'avait que le choix des ennemis auxquels il se livrerait². » Ainsi donc, au début de la domination byzantine, les Églises de Maurétanie, depuis le détroit de Gadès jusqu'à Césarée³ et même dans la plus grande partie du reste de l'Afrique, étaient sous la domination des Berbères. Cette situation fut reconnue par la décision prise par Bélisaire de ne faire occuper aux troupes romaines que deux villes maritimes seulement, Césarée de Maurétanie (= *Cherchel*) et Septem (= *Ceuta*)⁴.

La période de la domination byzantine marqua par de nouvelles violences l'histoire des Églises provinciales.

1. PROCOPE, I, II,

2. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 4 sq. LE MÊME, *Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes imprimés*, in-4°, Paris, 1875, t. I, p. 90 sq.

3. PROCOPE, *De bello vandamico*, II, 10 : *Mauri Vandalis saepe victis, quam appellant nunc Mauritaniam, a Gadibus ad Caesaræ limites pertinentem, et reliquæ Africæ partem maximam occuparunt.*

4. PROCOPE, *op. cit.*, II, 5, 20. Mais, dit-il, les Romains n'y vont que par mer et non par terre, car les Maures sont maîtres de tout le littoral avoisinant.

Bélisaire n'avait pas encore mis à la voile, que l'on apprit que les tribus exerçaient en terre romaine d'affreux ravages ¹ et avaient taillé en pièces les contingents envoyés dans la Byzacène et dans la Numidie. Le patrice Solomon y marcha en personne et livra une bataille dans laquelle dix mille Berbères furent tués ². A peine rentré à Carthage, nouvelle incursion, nouveaux massacres, tandis que Iabdas ravage la Numidie avec 30.000 indigènes ³. En 539-540, la campagne du patrice Solomon obligea les Berbères à évacuer la Numidie et permit d'imposer un tribut à la Maurétanie Sétifienne ⁴. Mais cette expansion dura peu. Le gouvernement de Sergius hâta les désastres. Un vétéran des insurrections berbères, Stozas, avait quitté la Maurétanie, s'était réuni à Antalas et tous deux ravagèrent le pays.

Nous avons raconté les événements qui suivirent immédiatement la mort d'Héraclius, en 641, ou plutôt celle de son fils Constantin III. On voit par cette longue série de déboires combien il était difficile à l'Église d'Afrique de maintenir ses positions jusqu'au jour suprême de l'irrésistible écrasement ⁵. Un moment les Arabes furent maîtres d'Hadrumète ⁶; les campagnes étaient absolument désertes, les paysans s'étaient réfugiés dans les villes; ceux qui le pouvaient faire avaient quitté l'Afrique. Rien ne peut donner l'idée de la désolation d'un pays que refusaient de défendre ceux-là mêmes qui l'avaient conquis. Après de nouvelles pilleries, la bataille de *Campis Catonis* (547-550) amena la fuite des tribus à l'extrémité de l'Afrique, *ad extremas oras Africæ* ⁷, et assura pour un temps relativement long la tranquillité de l'Afrique. Les Eglises purent connaître alors une prospérité assez précaire. Nous savons qu'on construisit beaucoup alors ⁸,

1. *Ibid.*, II, 8.

2. *Ibid.*, II, 12, 13.

3. *Ibid.*, II, 13.

4. *Ibid.*, II, 20.

5. *Ibid.*, II, 22.

6. *Ibid.*, II, 23.

7. *Ibid.*, II, 28.

8. PROCOPE, *De ædificiis*, I. VI, 2, 7.

mais sauf quelques travaux d'embellissement, presque toutes les constructions ont pour objet de se prémunir contre les irruptions des Berbères; c'était une utile précaution, mais qui témoigne du peu de confiance qu'on avait alors puisqu'on ne songeait qu'à se prémunir contre un retour offensif. On ne se trompait pas. Après la mort de Justinien recommencent les soulèvements ¹.

Sous Tibère, insurrection de Gasmul; en septembre 588, soulèvement général; en 597, les Berbères marchent en masse sur Carthage. Sous Héraclius, l'insécurité est à son comble; les églises, les oratoires de campagne doivent être fortifiés et munis d'une enceinte. Une inscription trouvée à Henschir-el-Ksour, à 3 kilomètres de Tébessa, dans la direction de Constantine, nous montre un petit édicule datant probablement de la fin du iv^e siècle ou du commencement du v^e, que l'insécurité des campagnes obligea de munir d'une enceinte ² :

.....o] PERIBVS MAGNIS EX INMINE
nti periculo quiescente]S FORTIS QVA DE RE INTROITVS
*factus est.]*OIMVS LAVDES FELICISSIMIS
temporibus dominorum nos]TRORVM ERACLIO ET ERACLIO
 5: ... *Constan*]TINO ET EVDOCIA SAMIE'
 AGVST
 TISSIMVS.
 CVM EIVS CO.
 M PERDVXIT

On voit par ces faits, auxquels nous pourrions en ajouter plusieurs autres, dans quelles conditions a vécu l'Église d'Afrique et comment avant le désastre final elle avait commencé à s'étioler et à périr.

1. Déjà en 563, celui qui suivit l'assassinat de Coutsina, cf. C. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 456 sq.

2. *C. I. L.*, n. 40681, 40682, 46727; cf. *C. I. L.*, n. 4354, le *castrum* est construit par les *consentientes sibi cives istius loci... de suis propriis laboribus*.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE AU V^e SIÈCLE

Saint Augustin. — L'éducation en Afrique. — Exercices scolaires. — Carthage. — Écueil religieux des Africains. — Afrique monumentale. — Afrique épiscopale. — Les arts. — Les inscriptions murales. — Le commerce. — Les superstitions. — Rapports des colons et des indigènes. — Les esclaves. — Leur entrée en masse dans les monastères. — Avidité du peuple. — Rôle des évêques. — Établissement et développement de la vie monastique en Afrique

1

CHAPITRE VI

L'ÉPISCOPAT DE SAINT AUGUSTIN (396-430)

Persistance du paganisme. — Victorin, Maxime de Madaure. — Prise de Rome par Alaric. — La *Cité de Dieu*. — Désaffection des peuples. — Le donatisme. — Intervention du pouvoir civil. — La conférence de 411. — Le manichéisme. — Polémique et législation. — Conférence contradictoire. — Le pélagianisme. — Le pape Zozime et l'épiscopat africain. — Le semi-pélagianisme et les moines d'Hadrumète. — L'affaire d'Apiarius et les appels à Rome. — L'arianisme. — Dernières années de saint Augustin. — La question du loyalisme. — Invasion vandale.....

78

CHAPITRE VII

LES VANDALES (429-534)

Invasion des Vandales, leur nombre. — Leur marche. — Partage de l'Afrique entre Valentinien III et Geiserich. — Prise de

Carthage (439). — Les mœurs en Afrique. — Persécution ouverte. — Établissements vandales. — Influence de la civilisation africaine sur les envahisseurs. — Nouvelle persécution. — Intervention de Zénon. — Persécutions de Hunérich. — La conférence du 1^{er} février 484. — Les derniers rois vandales. — Victor de Vite, Vigile de Thapsus, Fulgence de Ruspe, Dracontius. — Règne et chute de Hildérich..... 143

CHAPITRE VIII

JUSTINIEN (533-565)

Dessain de Justinien. — Désaffection générale de la domination vandale. — Expédition de Bélisaire. — Decimum et Tricamarum. — Empiètements des tribus berbères sous les derniers rois vandales. — Étendue de l'Afrique byzantine. — Réaction politique et religieuse. — Situation du pays et prospérité générale. — Extension et circonscriptions de l'Église chrétienne. — Conditions faites aux dissidents et aux orthodoxes. — Auteurs ecclésiastiques. — L'affaire des *Trois Chapitres*..... 214

CHAPITRE IX

DÉCADENCE ET DÉSASTRE FINAL (565-709)

Situation de l'Afrique à la fin du règne de Justinien. — Règne de Justin II. — La nouvelle division territoriale de l'Afrique. — Le règne de Maurice et la nouvelle organisation administrative. — Gouvernement des exarques Solomon et Gennadius. — Abus des fonctionnaires. — L'Église et l'Empire. — Le clergé africain. — Le pape Grégoire I^{er} et la réforme du clergé en Afrique. — Situation légale de l'épiscopat. — Sa médiocrité, son effacement; ruine des dernières traces de l'esprit municipal et provincial. — La question du monothéisme et l'abbé Maxime. — Menaces d'invasions arabes. — La razzia de 647 et celle de 665. — Le khalife Moaviah érige la province d'Ifrikiya (669). — Okba. — Hassan, prise de Carthage (697). — Peste de Carthage (697). — Occupation définitive de Carthage (698). — Défaite et mort de la reine de l'Aurès. — Chute de Septem (709). — Ruine du catholicisme. — Survivance de quelques chrétientés. — En-Nâcyr et le pape. — Les chrétientés de Tlemcen et de Nefzaoua..... 274

CONCLUSIONS..... 324

I. Appendice chronologique..... 343
 II. Désastres qui ont entravé le développement de la race et de l'Église d'Afrique..... 364



